





# Temps Libre

## III

Portrait d'une société de classes : le Québec

## Déjà parus

Temps Libre n° 1 – *Fragments d'une critique communiste*, 2019

Temps Libre n° 2 – *Contribution à la théorie des classes*, 2021

Actif depuis 2017, Temps Libre est un collectif montréalais s'inscrivant dans le courant de la communisation. À travers ses publications ponctuelles, la revue éponyme s'efforce de contribuer à la théorisation des configurations actuelles du mode de production capitaliste et des conditions de son dépassement.

ISSN 2563-7533 (imprimé)

ISSN 2563-7541 (en ligne)

Montréal, juin 2025.





# Table des matières

|                                                                                                                          |               |
|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|---------------|
| <b>Introduction</b>                                                                                                      | <b>11</b>     |
| 1. Retour sur la théorie des classes                                                                                     | 16            |
| 2. Les limites de l'analyse de classe                                                                                    | 21            |
| 3. Un outil pour penser les luttes                                                                                       | 25            |
| <br><b>La restructuration néolibérale au Québec</b>                                                                      | <br><b>27</b> |
| 1. Restructuration, crise structurelle et cycle d'accumulation                                                           | 29            |
| 1.1. <i>Le compromis fordiste et ses limites</i>                                                                         | 31            |
| 2. Le cycle néolibéral au Québec                                                                                         | 36            |
| 2.1. <i>La lutte contre l'inflation</i>                                                                                  | 36            |
| 2.2. <i>Le chômage, l'armée industrielle de réserve et le travail à temps partiel</i>                                    | 38            |
| 2.3. <i>Le nationalisme économique et le développement d'une classe capitaliste québécoise</i>                           | 42            |
| 2.4. <i>Le déclin du secteur manufacturier et la croissance des services marchands</i>                                   | 50            |
| <br><b>Les classes sociales au Québec aujourd'hui</b>                                                                    | <br><b>61</b> |
| 1. Déterminer l'appartenance de classe : la théorie marxiste des classes face aux catégories de la statistique nationale | 62            |
| 2. Le prolétariat                                                                                                        | 69            |
| 2.1. <i>Premier critère : le caractère productif du travail</i>                                                          | 71            |
| 2.2. <i>Deuxième critère : occupation d'une place subordonnée</i>                                                        | 80            |
| 2.3. <i>Le prolétariat au Québec</i>                                                                                     | 94            |
| 3. Les classes moyennes                                                                                                  | 146           |
| 3.1. <i>Classe moyenne subordonnante (CMS) ou la classe du travail intellectuel, de direction et de surveillance</i>     | 147           |
| 3.2. <i>Classe moyenne subordonnée (cms) ou la classe du travail manuel improductif</i>                                  | 158           |
| 3.3. <i>Classe moyenne indépendante (CMI) ou la classe de la production marchande indépendante et du petit commerce</i>  | 170           |
| 4. La classe capitaliste                                                                                                 | 183           |
| 4.1. <i>La classe capitaliste au Québec</i>                                                                              | 188           |

|                                                                                 |     |
|---------------------------------------------------------------------------------|-----|
| 5. Les classes sociales au Québec                                               | 197 |
| 5.1. <i>De la population active à la population totale</i>                      | 198 |
| 5.2. <i>Conclusions générales</i>                                               | 208 |
| 5.3. <i>Crise du cycle néolibéral et devenir des classes sociales au Québec</i> | 215 |

## **Rapports coloniaux et rapports de classe : le problème de leur articulation** **225**

|                                                                                                           |     |
|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----|
| 1. Le colonialisme d'établissement au Québec et au Canada                                                 | 229 |
| 2. Données sur la division en classes des Autochtones au Québec                                           | 236 |
| 2.1. <i>Niveau de rémunération et sous-représentation des Autochtones au sein du travail intellectuel</i> | 238 |
| 2.2. <i>Surreprésentation autochtone au sein des classes subordonnées</i>                                 | 242 |
| 2.3. <i>Propriété privée, réserves et « réconciliation économique »</i>                                   | 244 |
| 3. Sur les différentes stratégies d'assimilation à l'économie coloniale                                   | 247 |
| 3.1. <i>L'intégration tardive des Eeyou à la structure économique québécoise</i>                          | 248 |
| 3.2. <i>Le développement du travail manufacturier à Wendake</i>                                           | 257 |
| 3.3. <i>Remarques conclusives : luttes des classes et luttes décoloniales</i>                             | 264 |

## **L'évolution des conflits de classe** **269**

|                                                                         |     |
|-------------------------------------------------------------------------|-----|
| 1. L'évolution des effectifs syndicaux                                  | 271 |
| 2. De la fonction publique à la grève sociale : le Front commun de 1972 | 274 |
| 3. De la loi matraque au repli défensif : le Front commun de 1982-1983  | 280 |
| 4. Quant à la suite...                                                  | 286 |

## **Dix thèses sur la théorie des classes** **299**

## **Annexe statistique** **315**

|                                 |     |
|---------------------------------|-----|
| 1. Prolétariat                  | 317 |
| 2. Classe moyenne subordonnante | 318 |
| 3. Classe moyenne subordonnée   | 333 |
| 4. Classe moyenne indépendante  | 337 |
| 5. Classe capitaliste           | 338 |





# Introduction

## *The proof of the pudding*

Ce troisième numéro constitue à la fois un prolongement des réflexions entamées dans le précédent et une contribution autonome à l'analyse des classes sociales au Québec. Mais s'il y a continuité au niveau thématique, il faut pourtant voir que la question posée n'est plus la même. Là où notre travail s'était confiné aux frontières de la théorie des classes, à ses enjeux de définition, à ses liens avec les théories de la révolution et à la critique des conceptions concurrentes des classes sociales, il s'agit maintenant de se donner les moyens de les connaître telles qu'elles existent concrètement. Ici, on ne se demande plus « qu'est-ce qu'une classe sociale ? », mais plutôt *comment les classes sociales sont effectivement divisées dans notre société*? Ce changement de perspective suppose cependant de prouver que nous savons précisément de qui nous parlons. Par le fait même, nous sommes immanquablement projetés sur un terrain différent, beaucoup plus hostile à la spéculation théorique, à savoir celui de l'analyse concrète d'une société donnée. Entreprendre de brosser un portrait concret des classes sociales et chercher à en comprendre l'évolution, c'est effectuer le saut périlleux de la théorie des classes, c'est prouver qu'elle peut nous servir. Comme l'écrivait le vieil Engels, *the proof of the pudding is in the eating*<sup>1</sup> : ce n'est qu'à l'épreuve de la réalité que la force d'une théorie peut être mesurée.

Notre intérêt pour la question des classes sociales au Québec est né d'un constat banal : nous n'avons aucune idée claire de ce à quoi pouvait bien correspondre, ici et maintenant, quelque chose comme le prolétariat, la classe capitaliste ou encore les classes moyennes. Et à notre connaissance,

---

1. Friedrich Engels, « Introduction de 1892 », *Socialisme utopique et socialisme scientifique*, trad. Émile Bottigelli, Paris, Éditions sociales, 1973, p. 33.

personne ne faisait preuve d'une ignorance moins profonde<sup>2</sup>. Dans les milieux militants, la classe sociale, lorsqu'elle est évoquée, est le plus souvent traitée comme une évidence, comme une notion qui se passe d'explication et dont on peut user assez librement pour composer des slogans. En toute cohérence, on ne peut pas parler des classes, admettre qu'elles existent, les placer au centre de nos analyses tout en déclarant optionnel, voire inutile de les connaître empiriquement. Une telle méconnaissance est d'autant plus inexcusable de la part de groupes voulant agir, même modestement, sur le déroulement de la lutte des classes – non pas celle des « travailleur-ses », du « peuple » ou des « subalternes », mais bien des *classes*. Or, l'atteinte de cet objectif présuppose une connaissance minimale de ce qu'elles sont, de leur poids démographique, de leur composition interne, de leurs conditions d'existence générales et des tendances de leur développement. Bref, il faut pouvoir dresser un premier portrait des classes sociales de la société dont nous faisons partie.

Par ailleurs, dans les milieux académiques et savants, la situation n'est guère meilleure : la classe, lorsqu'elle n'est pas occultée, est là aussi

---

2. Dans les vingt dernières années, les contributions sur le sujet ont été rares et toujours embryonnaires. En 2009, le premier numéro des *Nouveaux Cahiers du socialisme*, intitulé « Les classes sociales aujourd'hui », ouvrait un chantier de réflexion sur cette question. Dans celui-ci, Pierre Beaudet proposait des « explorations préliminaires » sur la reconfiguration des classes sociales au Canada et esquissait un inventaire de celles-ci. Malgré l'intérêt de cette courte contribution, son analyse statistique beaucoup trop fragmentaire et ses imprécisions conceptuelles (on y distingue le prolétariat, les « dominants » et des « zones obscures ») nous empêchent de s'en servir comme point de départ. Dix ans plus tard, le défunt-PCR (Parti communiste révolutionnaire, d'obédience maoïste) publiait la brochure *La centralité ouvrière : les producteurs au cœur de la lutte pour le socialisme !* au sein de laquelle un premier dénombrement vague du prolétariat était tenté. C'était déjà un pas, mais la difficulté commence lorsqu'il s'agit de procéder au même exercice pour l'ensemble des classes : ce sont toujours les cas limites qui rendent évidentes les lacunes d'une théorie des classes. Le traitement de tels cas limites et la conceptualisation des différentes classes sont précisément absents de cette brochure.

## Introduction

considérée comme une réalité allant de soi, comme un objet dont la définition ne pose pas réellement problème. On trouve certes de nombreux travaux sur les inégalités sociales, sur la pénibilité du travail ou encore sur la pauvreté, mais ces études, aussi précises soient-elles, ne peuvent expliquer en quoi elles décrivent l'expérience des membres des classes sociales tant et aussi longtemps qu'elles feront l'économie d'une réflexion sérieuse sur ce qui définit les classes de la société capitaliste. Autrement dit, pour pouvoir parler de l'expérience du prolétariat, de la classe capitaliste ou encore des classes moyennes, il faut d'abord savoir de l'expérience *de qui* il est question.

Nous ne sommes évidemment pas les premiers à soutenir qu'il est nécessaire de broser le portrait des classes sociales du Québec à partir d'une théorie allant au-delà des fausses évidences. Autour des années 1970, et dans le sillage des travaux de Nicos Poulantzas, Christian Baudelot, Roger Establet et Jacques Malemort, plusieurs études furent réalisées sur les classes en prenant acte de l'évolution du mode de production capitaliste<sup>3</sup>. On s'aperçut que les salarié-es chargé-es de diriger, de surveiller et d'intensifier le procès de travail, d'administrer les comptes des entreprises et des particuliers ou encore d'assurer le bon déroulement des échanges commerciaux pouvaient difficilement être assimilés à des prolétaires ou à des capitalistes. L'importance croissante de ces catégories sociales provoqua alors d'importants débats autour de l'existence d'une *troisième* classe au sein du

---

3. Nicos Poulantzas, *Pouvoir politique et classes sociales*, 2 tomes, Paris, Maspero, coll. « Petite collection Maspero », 1971 ; Nicos Poulantzas, *Les classes sociales dans le capitalisme aujourd'hui*, Paris, Éditions du Seuil, coll. « Sociologie politique », 1974 ; Christian Baudelot, Roger Establet et Jacques Malemort, *La petite bourgeoisie en France*, Paris, Maspero, coll. « Cahiers libres », 1974. Pour le Québec, nous pensons notamment à Anne Legaré, *Les classes sociales au Québec*, Montréal, Les Presses de l'Université du Québec, 1977 et à Céline Saint-Pierre, « De l'analyse marxiste des classes sociales dans le mode de production capitaliste », *Socialisme québécois*, n° 24, 1974, p. 3-33. À l'extérieur du monde francophone, on doit naturellement référer aux travaux du sociologue étatsunien Erik Olin Wright, dont la pensée s'est notamment constituée à travers la discussion critique des thèses de Poulantzas.

mode de production capitaliste. On la qualifia de différentes façons : « petite bourgeoisie », « nouvelle petite bourgeoisie », « classe de l'encadrement » et, plus récemment, « classe moyenne salariée<sup>4</sup> ». Contre la thèse, hissée au rang de dogme, selon laquelle le capitalisme tendrait simplement à faire disparaître les classes héritées des modes de production antérieurs, à polariser la société en deux grandes classes et, partant, à simplifier les antagonismes sociaux<sup>5</sup>, force est de constater que la lutte des classes n'est pas quelque chose qui, dans la société capitaliste, se joue seulement à deux. En ce sens, les travaux produits durant cette période ont le mérite d'avoir mis en lumière le fait que le développement du capitalisme tend à produire une division du travail hautement ramifiée et hiérarchisée, qui, loin de les dissoudre, reconfigure et reconduit les antagonismes sociaux.

Les décennies qui nous séparent de certains de ces travaux fondateurs nous contraignent cependant à reprendre le travail. On ne peut se contenter de les actualiser comme si la situation présente avait simplement approfondi des tendances déjà à l'œuvre à l'époque : la restructuration néolibérale a durablement transformé le mode de production capitaliste et la division internationale du travail. La désindustrialisation des pays capitalistes centraux et le déclin corollaire de l'identité ouvrière, l'élargissement du secteur du commerce et des services marchands, la croissance du travail à temps partiel et de l'intermittence ou encore le recours accru au travail étranger temporaire sont tous des phénomènes qui ont sérieusement affecté la composition des classes sociales, leur poids respectif et les modalités de

---

4. Baudelot, Establet Malemort, *La petite bourgeoisie en France* ; Poulantzas, *Les classes sociales*, p. 195-288 ; Alain Bihr, *Entre bourgeoisie et prolétariat. L'encadrement capitaliste*, Paris, L'Harmattan, coll. « Logiques sociales », 1989 ; Bruno Astarian et Robert Ferro, *Le ménage à trois de la lutte des classes. Classe moyenne salariée, prolétariat et capital*, Paris, L'Asymétrie, coll. « Im Anfang war der Aufstand », 2019.

5. Karl Marx et Friedrich Engels, *Manifeste du parti communiste*, éd. préparée par Michèle Tailleur, Paris, Éditions sociales, 1976, [1848], p. 31 ; Georg Lukács, *Histoire et conscience de classe*, trad. Kostas Axelos et Jacqueline Bois, Paris, Les Éditions de minuit, coll. « Arguments », 1960 [1923], p. 83.

## *Introduction*

leurs luttes. C'est pourquoi le premier texte de ce numéro, « La restructuration néolibérale au Québec », s'attachera à décrire les principales caractéristiques de la dynamique d'accumulation amorcée à la fin des années 1970, en portant une attention particulière à la société québécoise.

Ce n'est qu'une fois décrit le cadre général dans lequel évoluent désormais les classes sociales qu'il sera possible d'en présenter le portrait. Celui-ci constitue l'objet du texte « Les classes sociales au Québec aujourd'hui » qui représente en quelque sorte le cœur du présent numéro. C'est dans ce texte que nous proposons la recension la plus exhaustive et la plus précise possible des classes sociales de la société québécoise, et ce, à partir d'un travail effectué sur la base des données du plus récent recensement fédéral, à savoir celui de 2021. Au-delà du dénombrement des effectifs des différentes classes, nous avons cherché à rendre compte de leur structure générale en étudiant la distribution de leurs membres au sein des différents secteurs d'activité. Nous nous sommes également intéressés au niveau de qualification des effectifs de chaque classe, à la hauteur de leur revenu, ainsi qu'à la manière dont les classes sont affectées par la division sexuelle du travail et la segmentation raciale de la société. Parce que les organismes responsables de la statistique nationale (Statistique Canada et, au Québec, l'Institut de la statistique du Québec) n'ont que faire d'amasser des informations sur les classes sociales, il a nécessairement fallu effectuer un travail théorique préalable afin de traduire les données officielles en connaissances sur la réalité des classes. On ne peut passer directement des données sur le nombre de travailleur·ses de tel ou tel secteur d'activité à une conclusion sur la composition des différentes classes. Ce passage doit être théoriquement médiatisé, c'est-à-dire qu'il est d'abord nécessaire d'identifier les données susceptibles de fonctionner comme des indicateurs de l'appartenance de classe (type d'emploi effectué, type d'employeur, niveau de qualification exigé, etc.). C'est seulement en ayant défini ces indicateurs que l'analyse peut débiter. Cela nous amène donc à la question de ce qui fait d'un groupe d'individus une classe sociale.

## **1. Retour sur la théorie des classes**

Pour mieux comprendre les critères de définition qui seront mobilisés dans les textes qui suivent, il convient de revenir brièvement sur la théorie des classes élaborée dans le deuxième numéro de *Temps Libre* et sur les échanges critiques qui ont suivi sa parution<sup>6</sup>.

Au niveau le plus fondamental, une classe sociale doit être considérée comme un groupe d'individus défini par sa place au sein des rapports de production et de subordination d'une société donnée. Comme la société capitaliste repose en dernière instance sur le rapport de production au sein duquel la plus-value est produite et appropriée – le rapport d'exploitation capitaliste –, la participation à celui-ci est le premier élément à prendre en compte pour déterminer l'appartenance de classe d'un individu. Le travail réalisé dans le cadre de ce rapport est dit *productif* parce qu'en produisant de la plus-value, il permet la reproduction du capital, reconduisant ainsi le rapport social fondamental et structurant de la société capitaliste. Le travail productif ne renvoie donc pas à une activité prise en elle-même (le fait de produire des objets tangibles ou de transformer la matière), mais à une activité qui s'inscrit dans un rapport social déterminé. En ce sens, pour réaliser un travail productif, un agent doit être salarié, participer à la production d'une masse de marchandises et sa rémunération doit être inférieure à la valeur qu'il ajoute aux marchandises produites – ce qui rend possible l'existence d'une valeur excédentaire (la plus-value) pouvant être appropriée par les propriétaires du capital. Le caractère productif d'un travail n'a donc rien à voir avec l'utilité des choses qu'il concourt à produire. De la même manière, ce caractère ne dépend pas de la matérialité de la marchandise produite ni de sa tangibilité : un travail productif peut très bien être une activité relevant de la sphère de la

---

6. Celle-ci est également présentée en condensé sous forme de thèses en annexe du présent numéro, cf. *Dix thèses sur la théorie des classes*, p. 299-313.

reproduction sociale (éducation, santé, services sociaux)<sup>7</sup>. Par opposition, dans une société capitaliste, le travail improductif est tout simplement un travail qui ne génère aucune plus-value, c'est un travail défini négativement. C'est la raison pour laquelle, en régime de production capitaliste, il est possible d'être socialement utile, de réaliser un travail manuel et d'être exploité, tout en étant improductif.

Or, s'il faut s'intéresser à la forme sociale d'un travail plutôt qu'à son contenu matériel, c'est parce qu'elle place l'agent qui l'accomplit dans une position différente vis-à-vis de la reproduction de la structure sociale. Concourir, par son activité, à l'accumulation du capital ou être rémunéré à ses dépens a nécessairement des effets sur la lutte des classes : une grève de cols blancs, de cols bleus de l'État, des corps policiers ou de travailleur-ses de la construction affecte tout à fait différemment la reproduction de la société. Puisque le travail créateur de plus-value génère le surproduit sans lequel la société capitaliste ne peut se reproduire, ceux et celles qui l'accomplissent sont placés en position d'attaquer l'édifice social à sa racine même. Le capital a besoin du travail productif pour se valoriser, il ne peut tolérer qu'une grève affectant une part importante du capital total s'enlise. Alors qu'il s'agit d'une impossibilité structurelle en ce qui a trait aux travaux productifs, on peut, du point de vue de la valorisation du capital, supprimer à l'infini les travaux improductifs lorsqu'il devient possible de s'en dispenser – et cela vaut autant pour le caissier du dépanneur remplacé par un

---

7. Si la confusion selon laquelle le concept de travail productif désignerait uniquement la production de biens manufacturés semble persister, rappelons que Marx tentait déjà de la dissiper en indiquant que ce concept ne concerne pas le contenu matériel du travail, mais bien sa forme sociale (générer ou non le surproduit spécifique à un mode de production). Comme en attestent les exemples du clown et du comédien que sélectionne judicieusement Marx, des travaux dont l'utilité matérielle est réduite peuvent très bien, du moment qu'ils concourent à la valorisation du capital existant, correspondre à des travaux productifs. Cf. Karl Marx, *Théories sur la plus-value, tome 1*, trad. dirigée par Gilbert Badia, Paris, Éditions sociales, 1974 [1905], p. 167.

mode de paiement automatisé que pour de hauts fonctionnaires de l'État responsables d'un secteur d'activité en voie d'être privatisé. Autrement dit, c'est le capital lui-même qui se rapporte différemment aux travailleur·ses productif·ves et improductif·ves. Ce qui les différencie ne tient donc pas à leur divergence d'intérêts, mais à leur rôle dans la reproduction de la société capitaliste et, partant, à leur capacité différente à déterminer le cours du développement social (sur cette question, cf. *infra.*, *Dix thèses sur la théorie des classes*, *Thèses 1-3*).

Bien que fondamental, le fait d'accomplir un travail productif ou improductif n'est pas en lui-même un critère suffisant pour déterminer l'appartenance de classe d'un agent. Il s'agit d'une première approximation, il nous indique uniquement si un agent prend part au rapport d'exploitation dominant du mode de production capitaliste. En effet, l'exploitation capitaliste n'est pas un processus strictement économique, un rapport dont on pourrait rendre compte de façon purement comptable. L'exploitation est nécessairement une activité contrainte : sans l'expérience du dénuement, sans discipline et surveillance durant le procès de travail, sans justification de la hiérarchie de statut et des échelles salariales ou encore sans répression politique durant les moments de crise, l'exploitation ne peut se dérouler rondement. Celle-ci s'inscrit toujours dans des *rapports de subordination* qui la rendent possible et la reconduisent. Ceux-ci incluent, d'une part, les rapports de subordination *politique* qui octroient à certain·es le pouvoir de commander, de surveiller ou de réprimer autrui à l'intérieur ou à l'extérieur des lieux de travail. D'autre part, ils incluent les rapports de subordination *idéologique*, lesquels renvoient à la division entre le travail intellectuel et le travail manuel. Ces rapports mettent ceux et celles qui en bénéficient (les travailleur·ses intellectuel·les) en position de jouir du monopole du savoir et des privilèges qui l'accompagnent, tout en justifiant la place subordonnée que devraient occuper les travailleur·ses manuel·les au travail et dans la

société en général<sup>8</sup>. Prendre en considération les rapports de subordination nous permet ainsi d'expliquer pourquoi certain-es salarié-es peuvent se montrer particulièrement solidaires de la société capitaliste alors que d'autres ont tout à fait intérêt à la voir disparaître (cf. *Dix thèses, Thèses 4-5*). Une fois les rapports de production et de subordination articulés, il est possible de situer les membres de la société au sein de la division sociale du travail et de spécifier le type de relation que ces derniers entretiennent à la reproduction de la structure sociale.

Nous reviendrons largement sur ces critères lorsqu'il s'agira d'expliquer comment nous avons traité les statistiques officielles pour aboutir à un portrait des classes sociales au Québec. Pour l'instant, mentionnons simplement que la société capitaliste contemporaine peut être comprise comme une structure à cinq classes, comprenant deux classes fondamentales (le prolétariat et la classe capitaliste) et trois classes moyennes<sup>9</sup>, prenant elles-

---

8. Comme nous le rappelions déjà dans *Temps Libre* n° 2, l'opposition entre le travail intellectuel et le travail manuel ne correspond pas à une distinction entre ceux et celles qui travaillent avec leurs mains et ceux et celles qui travaillent avec leur tête. Ce qui définit le travail intellectuel, c'est le fait d'occuper un emploi marqué du monopole du savoir, c'est-à-dire protégé par des barrières institutionnelles et accompagné de privilèges socioculturels. Inversement, le travail manuel réfère à un travail qui n'est pas protégé par de telles barrières. En ce sens, un travail manuel peut très bien être un travail effectué dans un bureau, dans un centre d'appels, etc.

9. Bien qu'il s'agisse d'un choix terminologique imparfait (on sait à quelle fin apologétique elle est généralement mobilisée), la notion de *classe moyenne* a l'avantage d'insister sur le fait que ses membres sont extérieurs au rapport contradictoire qui est au cœur du mode de production capitaliste. Elle évite de même l'assimilation en bloc de ses membres à des petits propriétaires, voire à des petits capitalistes, comme le laisse entendre la notion de « petite bourgeoisie ». Enfin, parler de classes moyennes, plutôt que de *la* classe moyenne – comme nous l'avons fait jusqu'ici – permet de souligner la diversité des positions qu'elles occupent et du rapport distinct qu'elles entretiennent à la reproduction de la société capitaliste. Nous avons initialement choisi d'en parler au singulier plutôt qu'au pluriel afin d'insister sur ce qui l'unifie, à savoir son exclusion du rapport social fondamental du mode de production capitaliste. Néanmoins, même en soulignant l'impossibilité d'en parler comme d'une

mêmes indirectement part au conflit central conditionnant les bouleversements du mode de production capitaliste (cf. *Dix thèses, Thèses 6-10*). Les critères de définition des différentes classes que nous avons retenus permettent donc de parvenir à la classification suivante :

1. le *prolétariat*, défini par le travail productif subordonné ;
2. la *classe moyenne subordonnée*, définie par le travail improductif subordonné ;
3. la *classe moyenne subordonnante*, définie par le travail de direction, de surveillance et/ou le travail intellectuel ;
4. la *classe moyenne indépendante*, définie par la production marchande indépendante et le petit commerce ;
5. la *classe capitaliste*, définie par la propriété ou la direction de capitaux.

En traitant les statistiques officielles concernant la population active québécoise sur la base de ces critères définitionnels, nous sommes notamment parvenus au constat que le prolétariat n'était pas la classe la plus nombreuse, la plus souffrante, la plus organisée ou la plus consciente d'elle-même, mais qu'il s'agit d'une classe qui correspond, tout au plus, au tiers de la population québécoise. Et même lorsqu'on parle des classes subordonnées en général (prolétariat et classe moyenne subordonnée), on constate que celles-ci sont majoritaires, mais qu'elles sont néanmoins loin de constituer l'écrasante majorité de la population active. Comme on fait généralement reposer ses espoirs de révolution sur l'idée qu'il existe une classe constituée de la plus grande part de la population et dont les intérêts objectifs sont immédiatement compatibles avec l'abolition du mode de production capitaliste, cela peut décevoir. Toutefois, toute notre démarche s'est

---

classe unifiée, le fait même de parler de « la classe moyenne » ne pouvait faire autrement que suggérer qu'il s'agissait d'un bloc cohérent, alors qu'il n'en est rien.

construite autour de la conviction que penser le prolétariat non pas comme une classe d'abord identifiable par sa place dans les rapports de production et de subordination, mais comme « dissolution de la société<sup>10</sup> », comme « classe de la conscience » ou encore comme la classe de tous ceux et de toutes celles qui feront effectivement la révolution, menait à une impasse. Procéder ainsi, passer de l'idée qu'un sujet révolutionnaire doit se constituer à l'idée que celui-ci existe *déjà* comme sujet toujours prêt à en finir avec le capital, c'est faire passer ses propres vœux pour une connaissance de la réalité<sup>11</sup>.

## 2. Les limites de l'analyse de classe

Il faut insister sur le fait que l'objet du présent numéro n'est pas la « société québécoise » en général, mais bien la société québécoise en tant qu'elle est une *société de classes*. Garder cela en tête permet d'éviter des malentendus et d'expliquer certaines limites de notre travail. Nous n'avons pas la prétention de tout dire, même en ce qui a trait aux classes. Dans le même sens, nous ne prétendons pas offrir un portrait exhaustif des rapports coloniaux, des rapports sociaux de sexe et de race qui structurent la société québécoise. Néanmoins, on ne peut rendre compte des classes d'une société donnée sans, en même temps, aborder la façon dont elles s'articulent à ces types de rapports sociaux. Que plus des deux tiers des prolétaires soient des hommes, que les femmes et les personnes racisées soient surreprésentées dans

---

10. L'expression est du jeune Marx et est tirée de son Introduction à la *Critique du droit politique hégélien*.

11. S'il est légitime de supposer qu'il existe une classe susceptible de faire aboutir une révolution, il apparaît erroné de faire comme si les conditions « subjectives » nécessaires à la production d'un sujet révolutionnaire devaient être de tout temps réunies au sein d'un groupe donné de la population pour que celui-ci soit effectivement une classe. Aucune conception du prolétariat définissant celui-ci par son rôle particulier dans la reproduction matérielle de la société capitaliste n'arrivera à la conclusion que ceux et celles qui correspondent à cette définition sont déjà animés de la volonté d'en finir avec cette société.

le secteur des services marchands – secteur parmi les moins bien rémunérés – ou que le secteur de la construction soit massivement masculin, relativement « blanc » et mieux rémunéré que d'autres secteurs ne sont pas des faits « extérieurs » à la classe. S'il s'agit d'aspects de la réalité du prolétariat qui n'appartiennent pas à sa *définition* (à ce qui le spécifie et le distingue des autres classes), ils concernent directement ce qu'est, concrètement, le prolétariat québécois. Il y a, pour reprendre l'expression de Kergoat, une « consubstantialité » des rapports sociaux de classe, de sexe et de race qui fait qu'ils ne se donnent jamais dans une impossible pureté, mais toujours déjà affectés l'un par l'autre<sup>12</sup>. C'est cette intrication des rapports sociaux qui oblige la théorie, même lorsqu'elle ne se donne que les classes pour objet, à se pencher sur ce qui, analytiquement, en déborde.

À ce sujet, nous avons jugé nécessaire d'analyser de façon indépendante l'articulation entre les rapports coloniaux et les rapports de classe. Au Québec, l'histoire du colonialisme d'établissement et le développement de la production capitaliste entretiennent une relation étroite et particulièrement complexe. Dans le texte « Rapports de coloniaux et rapports de classe », nous avons notamment tenté de faire voir que, malgré la surreprésentation des Autochtones au sein des classes subordonnées (prolétariat et classe moyenne subordonnée), les tentatives d'associer la population autochtone et les exploités en un bloc aux intérêts convergents, voire homogènes, exagèrent la communauté d'intérêts permettant de faire converger les luttes décoloniales et les luttes anticapitalistes. Or, cette exagération masque les obstacles qui devront nécessairement être dépassés pour qu'une telle convergence soit possible.

Ces considérations nous amènent à discuter d'une autre limite de notre travail. Jusqu'aux années 1990, pratiquement tous les travaux portant

---

12. Cf. Danièle Kergoat, « Dynamique et consubstantialité des rapports sociaux », dans *Se battre, disent-elles...*, Paris, La Dispute, coll. « Le genre du monde », 2012, p. 126-127.

sur les classes sociales au Québec les liaient, d'une façon ou d'une autre, à la question nationale. Il était constamment question de la situation de subordination politico-économique dans laquelle se trouvait le Québec par rapport au Canada d'un côté, et par rapport à l'Empire britannique puis aux États-Unis, de l'autre. Et ils n'avaient pas tort : la lutte contre l'oppression nationale et le mouvement ouvrier québécois se sont réciproquement nourris, jusqu'à donner l'impression qu'il s'agissait d'une seule et même lutte. Mais si preuve il fallait, les « trahisons » successives du Parti Québécois envers le mouvement ouvrier et syndical ont bien montré que les intérêts des élites nationalistes et des travailleur-ses québécois-es ne coïncident pas<sup>13</sup>. Depuis les années 1980 au moins, la classe capitaliste québécoise n'a plus besoin de l'indépendance nationale pour faire valoir ses intérêts, ni à fortiori d'un mouvement indépendantiste turbulent. Elle est parvenue à placer sa chasse gardée sur la *map* et cela lui suffit. C'est ce qui explique en grande partie non seulement la fin de l'infériorisation économique du Québec, mais aussi l'absence de lien organique entre les luttes des exploité-es et le projet indépendantiste<sup>14</sup>.

Si la question nationale n'est pas au centre de notre analyse, on posera alors légitimement la question de savoir pourquoi nos recherches prennent pour objet, non pas les classes au Canada, mais au Québec. Pour y répondre, on peut invoquer un certain nombre de raisons – qu'il s'agisse de

---

13. On trouvera des éléments qui appuient ce constat dans le dernier texte, cf. « L'évolution des conflits de classes », 3. *De la loi matraque au repli défensif : le Front commun de 1982-1983*.

14. Au tournant des années 1980, cette question a été largement formulée de la manière suivante : quel est le statut de la bourgeoisie francophone au Québec et quelle position politique (souverainiste, autonomiste ou fédéraliste) correspond à ce statut ? Parmi les contributions importantes à ce débat, notons : Pierre Fournier (dir.), *Le capitalisme au Québec*, Montréal, Éditions coopératives Albert Saint-Martin, coll. « Recherches et documents », 1978 ; Jorge Niosi, *La bourgeoisie canadienne*, Montréal, Boréal Express, 1980 ; et François Moreau, *Le capital financier québécois*, Montréal, Éditions coopératives Albert Saint-Martin, 1981.

l'existence d'une histoire propre, d'une langue et d'une culture qui singularisent la société québécoise ou encore de l'autonomie politico-juridique dont disposent les provinces dans le régime fédéral canadien. L'existence et la reproduction d'une classe capitaliste québécoise qui se reconnaît comme distincte de la classe capitaliste canadienne et qui utilise les leviers spécifiques de l'État québécois pour accumuler de façon autocentrée militent également en faveur de notre décision. Si ces raisons sont importantes, elles nous semblent cependant secondaires. Ce qui est décisif, c'est bien plutôt le fait que l'écrasante majorité des luttes de classes au Québec se déroulent dans un cadre *national* (au sens où l'on peut parler du Québec comme d'une nation distincte). Ce fait n'est pas qu'un simple écho du rapport extrêmement étroit qu'ont entretenu la question nationale et la lutte des classes jusqu'aux années 1980, ni une sorte de survivance folklorique dépourvue de fondement objectif : le cadre national structure encore aujourd'hui la lutte des classes au Québec. Dans la mesure où les classes existent toujours au sein des rapports conflictuels qu'elles entretiennent les unes avec les autres et que ces conflits s'inscrivent dans un cadre national, c'est donc celui-ci qu'il faut adopter pour l'analyse<sup>15</sup>. Le dernier texte de ce numéro, « L'évolution des conflits de classe », tente justement de faire voir comment les modalités de ces conflits se sont profondément transformées depuis le début des années 1980, et ce, au profit de la classe capitaliste. Si cette transformation s'exprime de diverses manières, c'est peut-être la reconfiguration du mouvement et des effectifs syndicaux qui, au Québec, l'illustre le mieux. Au-delà du constat d'un changement de rapport de force, ce texte vise avant tout à identifier les nouvelles contraintes propres au cycle de luttes dans lequel nous nous

---

15. Ce constat explique également le choix de ne pas intégrer de longs développements sur la position occupée par le Québec dans la division internationale du travail. Il n'y a aucun doute que notre travail gagnerait à intégrer une telle analyse, mais notre pari, c'est qu'on peut apprendre beaucoup de choses utiles sur les classes sociales au Québec sans passer par une cette voie.

trouvons actuellement afin de nous permettre de mieux envisager les formes que prendront les conflits de classe dans les prochaines années.

### 3. Un outil pour penser les luttes

On peut finalement se demander à quoi bon vouloir en apprendre sur les classes au sein de la société québécoise si cela ne débouche pas, *in fine*, sur l'identification d'un sujet politique subversif auquel la grande majorité de la population pourrait se rallier. Mais poser la question en ces termes, c'est supposer qu'il en reviendrait à ceux et celles qui s'occupent de théorie de se substituer aux protagonistes des luttes en leur proposant des identités politiques jugées porteuses d'une transformation sociale radicale. C'est, en d'autres mots, attribuer au travail de théorisation un rôle d'encadrement qu'il ne peut (ni ne devrait) avoir. De fait, personne n'attend les propositions des théoricien·nes afin de se constituer en sujets politiques déterminés : ceux-ci émergent spontanément, sans qu'on les attende et évoluent au gré des conflits – pour le meilleur et pour le pire. Pour le meilleur, parce que les individus qui luttent effectivement sont généralement mieux placés que « nous » pour savoir ce qu'il convient de faire et, surtout, parce que leur imagination politique n'est pas bridée par la fascination des théoricien·nes pour les épisodes passés de la lutte des classes<sup>16</sup>. Pour le pire, parce que comme l'ont soigneusement montré Bruno Astarian et Robert Ferro, les conflits sociaux majeurs des dernières années ont le plus souvent été de nature *interclassiste*, c'est-à-dire qu'ils ont mobilisé des individus de différentes classes dont les intérêts, distincts dans l'absolu, ont pourtant

---

16. Karl Marx, *Le 18 Brumaire de Louis Bonaparte*, Paris, Éditions sociales, coll. « Classiques du marxisme », 1969 [1852], p. 18. « La révolution sociale du XIX<sup>e</sup> siècle ne peut pas tirer sa poésie du passé, mais seulement de l'avenir. Elle ne peut pas commencer avec elle-même avant d'avoir liquidé complètement toute superstition à l'égard du passé ».

convergé de façon momentanée<sup>17</sup>. Or, les formes de subjectivation qui accompagnent ces luttes interclassistes et les identités politiques rassembleuses qui en émergent tendent à faire oublier que les membres des différentes classes ne cessent jamais d'appartenir à des classes distinctes, qu'ils cherchent constamment à définir les termes de la lutte et à en infléchir le cours en fonction de leurs intérêts propres. Étant donné l'émergence de ces identités politiques, il faut typiquement attendre qu'un point de rupture soit atteint pour que l'incompatibilité des projets portés par les différentes classes soit révélée.

Comme tout indique que les luttes interclassistes continueront d'être prépondérantes pour une assez longue période, nos recherches peuvent servir à effectuer un travail de clarification à l'intérieur des luttes et des mouvements qui surgissent constamment. Elles peuvent aider à faire voir, dans chaque cas et derrière les identités politiques qui se constituent, quelles sont les places qu'on cherche à défendre, aux côtés de qui et contre qui on lutte, mais surtout, jusqu'où une lutte peut évoluer sans remettre en question les termes dans lesquels elle était menée jusque-là. On peut alors avancer des hypothèses quant à l'issue probable d'un mouvement et mieux évaluer sa capacité à perturber la reproduction de la société capitaliste et son potentiel de transformation sociale. En un sens, ces recherches sont d'abord entreprises afin de nous aider à y voir plus clair. C'est seulement de manière dérivée qu'on peut espérer que leurs résultats influent sur le cours des luttes, en étant utilisés par celles et ceux qui y prennent part dans le sens de leur approfondissement. La théorie peut alors fonctionner comme un outil de démythification, comme un moyen de dissiper le brouillard idéologique qui rend imperceptibles les intérêts de classes divergents qui structurent les conflits sociaux.

---

17. Cf. Astarian et Ferro, *Le ménage à trois*. Parmi les luttes interclassistes présentées par les auteurs, mentionnons le mouvement contre la loi Travail en France (2016), la « Commune de Oaxaca » au Mexique (2006), les luttes menées en Tunisie (2011) et en Égypte (2011-2013) dans le cadre du « Printemps arabe »

# La restructuration néolibérale au Québec

La profondeur de la reconfiguration du mode de production capitaliste caractéristique de l'ère néolibérale ne doit pas être sous-estimée : son analyse constitue en quelque sorte la clé nous permettant de comprendre la composition actuelle des classes sociales. En effet, au cours de cette période, la restructuration globale du mode de production capitaliste est parvenue à lancer un *nouveau cycle d'accumulation*, cycle dont les modalités particulières teintent l'ensemble de la structure sociale. Ce qui s'y est joué ne peut donc pas être réduit à une simple transformation du rôle de l'État et des politiques mises de l'avant pour redéfinir son champ d'intervention. Il faut au contraire compter, parmi les résultats de cette restructuration, des phénomènes socio-économiques aussi marquants que la précarisation du travail, la désindustrialisation des pays occidentaux ou encore les assauts lancés contre les organisations syndicales. En fait, ces phénomènes s'inscrivent dans une réponse globale à la crise structurelle des années 1970. Cette réponse, en redéfinissant les conditions de l'exploitation, a durablement transformé les modalités des conflits entre les classes, introduisant ainsi un nouveau cycle de luttes<sup>1</sup>. Si la caractérisation de la restructuration néolibérale et l'analyse de la manière dont elle s'est déroulée

---

1. Notre utilisation du concept de « cycle de luttes » est directement tributaire du courant de la communisation et, à plus forte raison, de la revue française *Théorie Communiste*. Ce concept sert à désigner un ensemble de pratiques de lutte historiquement déterminé et définitoire d'une phase historique du mode de production capitaliste. Si on distingue « cycle d'accumulation » et « cycle de luttes », cela ne signifie pas que les luttes sont mécaniquement déterminées par les conditions purement économiques de l'accumulation. Les luttes sont constitutives d'un cycle d'accumulation, ce sont par elles qu'il se reproduit et qu'il atteint éventuellement ses limites. La question de l'évolution de la conflictualité entre les classes au Québec sera traitée plus spécifiquement dans le dernier texte de ce numéro.

au Québec représentent un détour, on ne peut inscrire le portrait actuel des classes sociales dans sa dynamique historique sans l'emprunter<sup>2</sup>.

Mais plus encore, comprendre en quoi consiste une restructuration en général nous apparaît particulièrement crucial à un moment où la logique néolibérale s'enlise et montre des signes de dysfonctionnement importants qui laissent supposer qu'elle approche de son terme. Depuis l'élection présidentielle états-unienne de 2024, il semble désormais acquis que nous nous situons à un point de bascule. Alors que l'administration Trump renoue avec les traditions expansionnistes américaines et engage le pays dans une politique militariste rompant avec l'ordre géopolitique hérité de la Guerre froide, une fraction décisive de la classe capitaliste du secteur des technologies numériques semble quant à elle résolue à l'appuyer et à utiliser l'État comme levier pour transformer la structure économique conformément à ses intérêts<sup>3</sup>. L'escalade des politiques répressives anti-

---

2. Employer le concept de « restructuration néolibérale » au lieu de celui de « néolibéralisme » vise à insister sur le fait qu'un tel processus implique le passage à un nouveau cycle d'accumulation qui redéfinit profondément les modalités de l'exploitation. Ce choix vise également à échapper au caractère équivoque du concept de « néolibéralisme ». Dans son quarantième numéro, paru en 2006, la revue *Actuel Marx* interrogeait des économistes marxistes de renom sur la nature du néolibéralisme. Dans ces entretiens, les différentes définitions et distinctions proposées pour en cerner tous les aspects (politique, économique, idéologique, etc.) montrent bien que le néolibéralisme est un concept équivoque qui ne peut pas être utilisé comme si ce qu'il désignait allait de soi. Cf. Samir Amin, Giovanni Arrighi, François Chesnais, David Harvey, Makoto Itoh et Claudio Katz, « Qu'est-ce que le néolibéralisme ? », *Actuel Marx*, n° 40, 2006, p. 12-2.

3. Les sorties annexionnistes de Trump sur le Canada, le Groenland, Gaza et le canal de Panama, ses injonctions répétées appelant les membres de l'OTAN à augmenter leurs dépenses militaires et la réorientation de la politique extérieure américaine vers une confrontation avec la Chine représentent déjà des indices importants d'une reconfiguration des rapports internationaux. Le projet d'investissement Stargate de 500 milliards de dollars visant à affirmer la domination américaine sur le développement de l'intelligence artificielle ainsi que l'appui des propriétaires des plus grandes compagnies du numérique illustrent par ailleurs quelle

immigration, les assauts répétés contre les droits reproductifs des femmes, les décrets transphobes, le discours suprémaciste en pleine désinhibition ou encore les appuis aux mouvements d'extrême droite outre-Atlantique illustrent bien la façon dont les dirigeants politiques et économiques des États-Unis dessinent les contours d'un exercice néofasciste du pouvoir. Ce qu'on peut déjà supposer à cette étape, c'est que si la logique néolibérale est actuellement en crise, qu'elle tire à sa fin et qu'une logique concurrente est effectivement en gestation, cette dernière ne pourra s'imposer sans provoquer de profonds et violents bouleversements<sup>4</sup>. Et si nous sommes bel et bien à la fin d'un cycle d'accumulation et à la veille d'une nouvelle restructuration, il s'avère d'autant plus urgent de se doter des outils conceptuels permettant d'en faire l'analyse.

## **1. Restructuration, crise structurelle et cycle d'accumulation**

Le concept de restructuration a été développé pour rendre compte des différentes périodes qui jalonnent le développement du mode de production capitaliste. Il renvoie ainsi aux transformations structurelles à travers lesquelles une nouvelle stratégie d'accumulation est introduite. En réalité, c'est du point de vue du capital que les restructurations sont nécessaires. Par sa logique même, l'accumulation capitaliste conduit à des crises qui ne peuvent être dépassées sans que soient transformées les modalités d'appropriation de la plus-value. Si toute restructuration répond à une crise, ce ne sont pas pour autant toutes les crises qui débouchent sur des

---

fraction de la classe capitaliste parvient actuellement à s'arroger la position dirigeante au sein de cette classe [note rédigée en février 2025].

4. C'est surtout dans la conclusion du texte suivant que nous aurons l'occasion de revenir sur les signes d'un vacillement de la logique au cœur de la restructuration néolibérale et sur les indices de l'existence d'une logique concurrente, cf. « Les classes sociales au Québec aujourd'hui », 5.3. *Crise du cycle néolibéral et devenir des classes sociales au Québec*.

restructurations. Par opposition aux crises périodiques qui traversent l'histoire du capitalisme avec une certaine régularité, une crise structurelle survient lorsque les ingrédients qui concouraient jusque-là à l'accumulation se révèlent inefficaces, c'est-à-dire incapables de servir à une relance pérenne de l'accumulation. Le solutionnement de la crise nécessite ainsi une transformation globale des paramètres de l'accumulation et de la régulation économique, qui passe par différentes mesures extra-économiques plus ou moins consciemment articulées (redéfinition des rapports de force dans l'entreprise, expansion ou contraction de l'aire géographique d'accumulation, contre-révolutions, destruction massive de capitaux, etc.)<sup>5</sup>.

Comme le capital nécessite constamment l'intervention d'instances extra-économiques, on pourrait croire que cette exigence n'a rien de spécifique aux crises structurelles. La bonne marche de l'accumulation requiert toujours une forme minimale de régulation et de contrôle, lesquels sont impensables sans un ensemble d'appareils étatiques minimalement efficaces. En ce sens, qu'est-ce que le concept de restructuration peut bien avoir de particulier ? Contrairement à ce qui se passe dans le cours normal de la reproduction du capital, une restructuration survient au moment précis où la stratégie d'accumulation cesse d'être efficace. Il n'est désormais plus suffisant que les instances extra-économiques s'assurent du respect des conditions existantes de l'accumulation, elles doivent participer activement à leur reconfiguration. S'ouvre alors une période où les appareils politiques, idéologiques et militaires sont spécifiquement mis à contribution, en tant qu'ils sont les seuls à même de bouleverser les paramètres de l'accumulation. Si ce processus s'impose à certains moments comme une nécessité vitale pour le capital, son aboutissement signifie inversement l'échec du prolétariat à dépasser la crise dans un sens révolutionnaire. Le retour à un certain équilibre a lieu, l'accumulation reprend, mais se fait dans des conditions

---

5. Ernest Mandel, *Les ondes longues du développement capitaliste*, trad. Daniel Tanuro, Montréal, M Éditeur, 2015, p. 52-53.

d'exploitation aggravées : « la restructuration est essentiellement contre-révolution<sup>6</sup> ».

Bien que dans ce texte, il sera principalement question de la restructuration qui suit la crise des années 1970, il est néanmoins possible de parler de restructurations au pluriel. Les grandes transformations rendues nécessaires par la crise qui a secoué l'Europe à la fin du XIX<sup>e</sup> siècle ont restructuré le capital en introduisant et en généralisant plusieurs aspects maintenant fondamentaux du capitalisme comme le taylorisme, la division entre la propriété juridique et la direction économique du capital, la constitution d'un système complexe d'institutions financières et l'apparition d'un important personnel de gestion et de bureau<sup>7</sup>. À ces transformations majeures, on doit ajouter celles survenues à la suite de la Grande Dépression des années 1930 et qui se sont généralisées dans les pays occidentaux après la Deuxième Guerre mondiale. Ce qui s'est déroulé durant cette période est crucial puisque c'est précisément la dynamique d'accumulation instaurée à ce moment qui fera ensuite figure de *limite à dépasser* lors de la restructuration néolibérale. En ce sens, comprendre le passage d'un cycle d'accumulation à un autre – en l'occurrence du fordisme au néolibéralisme – peut nous aider à saisir ce qui se joue lorsqu'un cycle d'accumulation arrive à sa fin.

### *1.1. Le compromis fordiste et ses limites*

Présentons brièvement ce qui caractérise le « compromis fordiste » des années 1945-1975, celui ayant laissé croire que la société capitaliste aura au moins eu une trentaine d'années « glorieuses ». Celui-ci se distingue notamment par le recours accru à l'intervention étatique : l'État devient non

---

6. Roland Simon, *Fondements critiques d'une théorie de la révolution*, Paris, Senonevero, 2001, p. 36.

7. Gérard Duménil et Dominique Lévy, *Crise et sortie de crise. Ordres et désordres néolibéraux*, Paris, Presses universitaires de France, coll. « Actuel Marx Confrontation », 2000, p. 263-264.

seulement un acteur économique de premier plan (les dépenses publiques sont amplifiées et mises au service de la stimulation de la demande et, partant, de l'investissement productif), mais il n'hésite pas à intervenir dans les conflits de travail afin de réguler les rapports entre le capital et le prolétariat. Son intervention prend également la forme de nationalisations d'entreprises existantes, de créations de nouvelles sociétés d'État ou encore, de mises sur pied d'institutions financières publiques<sup>8</sup>. Au Québec, l'aboutissement de la nationalisation du secteur de l'hydroélectricité sous l'égide d'Hydro-Québec en 1963, la tentative de développer une industrie sidérurgique proprement nationale (Sidbec) en 1964 et la fondation de la Caisse de dépôt et placement du Québec (CDPQ) en 1965 en sont des exemples paradigmatiques. Dans ce contexte, l'État tend également à mettre de l'avant une politique nationale de plein emploi basée sur la dichotomie entre, d'un côté, l'emploi à temps plein – posé comme la norme du travail salarié – et, de l'autre, le chômage, alors pensé comme une situation marginale et passagère qu'il s'agit de réduire au minimum<sup>9</sup>.

Les décennies d'après-guerre sont également associées à une période de prospérité générale. Ce qu'on a appelé le « partage des gains de productivité » a rendu possible une tendance à la hausse des salaires et une augmentation corollaire du pouvoir d'achat de la grande masse des salariés. Or, pour qu'une telle dynamique soit compatible avec l'accumulation capitaliste, il est nécessaire qu'un développement technique et organisationnel soutenu permette une augmentation du taux d'exploitation elle-même soutenue. Autrement dit, cette dernière doit être suffisante pour qu'il soit possible d'augmenter les salaires tout en conservant un taux de

---

8. Gérard Duménil et Dominique Lévy, *La grande bifurcation*, Paris, La Découverte, coll. « L'horizon des possibles », 2014, p. 58-59.

9. Duménil et Lévy, *Crise et sortie de crise*, p. 61-62. De fait, les années 1950 et 1960 se caractérisent, dans les pays capitalistes occidentaux, par une situation de plein emploi, situation qui change radicalement à partir de la deuxième moitié des années 1970.

profit assez élevé pour stimuler l'investissement et l'accumulation. À partir des années 1970, cette dynamique entre en crise. En Europe comme aux États-Unis, on observe un ralentissement significatif du taux de croissance de la productivité du *travail*<sup>10</sup> qui perdure dans les années 1980, couplé à une diminution de la productivité du *capital*<sup>11</sup>. À ces exigences d'augmentation de la productivité doit être ajoutée celle de l'accès abordable aux ressources naturelles (matières premières et auxiliaires), lequel permet aux capitalistes d'agir favorablement sur le taux de profit sans toucher au taux d'exploitation<sup>12</sup>. Et c'est précisément ce qu'est venu empêcher le choc pétrolier de 1973 en privant les capitalistes d'une ressource énergétique à bas prix. Résultat combiné : le taux de profit et la rentabilité chutèrent, ce qui freina l'accumulation et avec elle, la création d'emplois, entraînant ainsi le chômage massif des années 1975-1984<sup>13</sup>.

En ce qui a trait aux rapports de force entre les classes, les années 1945-1975 se caractérisent, dans les pays capitalistes occidentaux, par l'institutionnalisation croissante de la conflictualité entre capital et prolétariat. Ce dernier, à travers la reconnaissance de ses organisations (syndicats et partis ouvriers), est lui-même confirmé en tant qu'interlocuteur socialement et politiquement légitime<sup>14</sup>. Au Québec, en l'absence de parti

---

10. *Ibid.*, p. 42. La productivité du *travail* mesure la production réalisée en moyenne par un-e travailleur-se en une heure. Aux États-Unis le taux de croissance de la productivité du travail est de 1,5 % de 1965 à 1974, puis chute à 0,8 % de 1975 à 1984. En Europe, ce taux se situe à 5 % pour la décennie 1965 à 1974, mais atteint tout juste 3,1 % pour celle de 1975 à 1984 (pour les statistiques européennes, les auteurs se basent sur les économies allemande, française et britannique).

11. *Ibid.*, p. 46-47. La productivité du *capital* mesure le rapport entre le produit obtenu et une unité de capital, elle-même mesurée en dollar de capital fixe. Elle permet de déterminer les coûts qu'engendre l'ajout de capital fixe. Aux États-Unis par exemple, la productivité du capital diminue de 30 % entre 1966 et 1983.

12. Karl Marx, *Le Capital, Livre 3, tome I*, trad. C. Cohen-Solal et Gilbert Badia, Paris, Éditions sociales, 1957 [1894], p. 123-124.

13. Duménil et Lévy, *Crise et sortie de crise*, p. 49-51.

14. Simon, *Fondements critiques*, p. 36.

ouvrier autonome<sup>15</sup>, ce sont essentiellement les organisations syndicales qui permettent au prolétariat de se constituer en tant que sujet avec lequel l'État et les capitalistes particuliers doivent transiger. La position de force qu'occupe le prolétariat s'exprime alors à travers la montée en puissance des organisations syndicales et à travers la reconnaissance étatique inédite de ses dernières. D'un côté, le taux de syndicalisation de la population active passe de 21 % à 38 % entre 1941 et 1981, c'est-à-dire qu'il double quasiment en trente ans<sup>16</sup>. De l'autre côté, en 1944, le gouvernement québécois vote la Loi sur les relations ouvrières qui contraint les employeurs à négocier collectivement avec la représentation syndicale lorsque plus de 60 % des travailleur-ses d'une entreprise privée désirent signer un contrat de travail collectif<sup>17</sup>. L'adoption du Code du travail en 1964 étend quant à elle le droit de grève aux syndicats accrédités du secteur public, tandis que la formule Rand, adoptée par le Parti québécois en 1977, garantit aux syndicats une représentation beaucoup plus vaste ainsi qu'une stabilité financière accrue<sup>18</sup>.

---

15. Durant les années 1970, il y a quelques tentatives infructueuses de constituer un parti ouvrier massif. Le Front d'action politique des salariés à Montréal (FRAP, 1969-1973) se présente aux élections municipales de 1970 et obtient 15 % des voix. En 1979, la Ligue communiste se transforme en parti politique et devient le Parti communiste ouvrier. Ses résultats électoraux sont plutôt insignifiants (1,3 % dans la partielle de Maisonneuve en 1981). La même année, En Lutte! se constitue en organisation « préparti », mais ne franchira jamais le pas.

16. Jacques Rouillard, *Le Syndicalisme québécois*, Montréal, Boréal, 2004, p. 286-288. Fait surprenant, il demeure à peu près constant depuis. Nous verrons plus bas, en traitant des effets de la restructuration néolibérale sur la conflictualité de classe, ce qui peut bien expliquer cette constance.

17. *Ibid.*, p. 98-99.

18. Cette formule implique que du moment qu'une majorité absolue de salarié-es d'une entreprise vote en faveur de la formation d'un syndicat, celui-ci représente la totalité des salarié-es et perçoit leurs cotisations syndicales. Grâce à cette formule, c'est alors l'employeur qui retient une partie des salaires et la verse aux syndicats sous forme de cotisations, plutôt que ces derniers aient eux-mêmes à en faire la collecte. Comme avant, les syndiqué-es ne peuvent débrayer légalement qu'à l'occasion des périodes de négociation des conventions collectives. Cette condition légale à

La même année, les modifications du Code du travail instaurent des mesures anti-scabs<sup>19</sup>.

On le voit bien, avec ces législations sur les relations de travail, l'État ne fait pas que reconnaître le prolétariat comme un interlocuteur légitime : il encadre et délimite les modalités « normales », légales de la lutte des classes. Or, cette institutionnalisation plus poussée a précisément pour effet de renvoyer à l'illégalité et de confronter à la répression les formes de résistance à l'exploitation qui sortent du cadre strict de la loi (et il n'en faut pas beaucoup pour en sortir). Ce compromis soi-disant « favorable » aux travailleur-ses, en venant brider leurs luttes, garantit au capital une paix industrielle relative et une stabilité beaucoup plus importante. La reconnaissance des organisations syndicales contribue en ce sens à maintenir la conflictualité entre les classes dans des limites qui ne remettent pas en question l'accumulation. Les luttes revendicatives pour l'augmentation des salaires, l'amélioration des conditions de travail ou encore pour la diminution du temps de travail sont acceptables, du point de vue du capital, tant et aussi longtemps qu'elles s'accompagnent d'une hausse concomitante de la productivité et qu'elles ne remettent pas en question la subordination des prolétaires à l'autorité des patrons et de ses délégué-es. Inversement, la reconnaissance des organisations ouvrières ne doit pas aller jusqu'à favoriser l'autonomisation du prolétariat ; elle doit empêcher qu'il se constitue en tant que sujet apte à prendre en charge la reproduction de la société sur sa propre base.

La crise structurelle résulte notamment du fait que les luttes sociales ont débordé de ce cadre institutionnel. Au tournant des années 1970, l'Europe est marquée par les grèves générales et les occupations de mai-juin

---

l'exercice du droit de grève est présente dès l'époque de la Loi sur les relations ouvrières, adoptée en 1944 et amendée de façon significative en 1961. Cf. Ministère du Travail du Québec, *Les 50 ans du Code du Travail : La principale pièce législative encadrant les relations du travail au Québec*, 2014, p. 14-15.

19. *Ibid.*, p. 33-35.

1968 ainsi que par les affrontements violents du Mai rampant italien. Les yeux de l'Amérique latine sont rivés sur la tentative du gouvernement de Salvador Allende (1970-1973) de tracer une « voie chilienne vers le socialisme », tentative qui se soldera par le coup d'État de Pinochet et l'établissement d'un régime dictatorial qui ne reculera devant aucune mesure répressive pour en finir avec les velléités révolutionnaires du prolétariat chilien. À une échelle plus modeste et circonscrite, le Québec voit également le cours de la lutte des classes outrepasser les limites de la simple revendication lorsque des grèves illégales sont déclenchées en réponse à la répression du Front commun de 1972 et lorsque la ville de Sept-Îles passe brièvement sous le contrôle des travailleur-ses. Parvenu à ce point, il était clair que le capital ne pouvait continuer à traiter avec le prolétariat de la manière dont il le faisait depuis plus ou moins trente ans : le risque était devenu trop grand que, dans le cours de leurs luttes, les prolétaires finissent par franchir les limites qui garantissaient la perpétuation du rapport capitaliste lui-même. Pour repousser ces risques et pour relancer l'accumulation, il lui fallait prendre des mesures autrement plus radicales. Ce sont ces mesures qui allaient donner à la restructuration néolibérale ses teintes particulières.

## **2. Le cycle néolibéral au Québec**

### *2.1. La lutte contre l'inflation*

La crise structurelle des années 1970 est dès le début marquée par une dynamique inflationniste, couplée à une stagnation économique tenace (d'où le néologisme de *stagflation*). L'inflation est abordée comme un problème prioritaire auquel on tente de répondre par des hausses successives et agressives du taux d'intérêt. En 1979, la Réserve fédérale américaine décide de l'augmenter autant que la lutte contre l'inflation le demandera, et ce, quitte à provoquer une récession et une augmentation massive du taux de

chômage. Cette mesure répond directement aux intérêts de la fraction de la classe capitaliste liée au secteur financier, dans la mesure où la hausse du taux d'intérêt permet de compenser les effets baissiers de l'inflation sur la valeur des capitaux détenus en unités monétaires. En effet, l'inflation est d'abord dommageable à la fraction financière de la classe capitaliste : en dévaluant le capital-argent, l'inflation réduit la masse de valeur que représente l'intérêt perçu par cette fraction et donc, la part de plus-value qu'elle peut prélever sur les capitalistes productifs. En ce sens, l'augmentation des taux d'intérêt a permis de réaffirmer le pouvoir des capitaux financiers créditeurs et, inversement, d'augmenter le poids de la dette pour les capitaux productifs débiteurs<sup>20</sup>.

Au Canada, le taux directeur, qui se situait autour de 6 % dans la première moitié des années 1970, grimpe jusqu'à 21 % en 1981 et il faudra attendre jusqu'en 1992 pour qu'il redescende en deçà de 7 %<sup>21</sup>. Parallèlement, le gouvernement fédéral adopte, dès 1975, la loi anti-inflation (C-73) qui limite les augmentations salariales pour la fonction publique fédérale, pour les salariées des entreprises de plus de 500 employé-es ainsi que pour les salarié-es des entreprises de l'industrie de la construction de plus de 20 employé-es<sup>22</sup>. La même année, le gouvernement du Canada met sur pied une Commission de lutte contre l'inflation (CLI) qui œuvrera jusqu'en 1978. Sur papier, son objectif est double : lutter contre la hausse des prix à la consommation et contrecarrer la hausse des salaires faisant obstacle au bon déroulement de l'exploitation. Dans son premier rapport annuel, la CLI tente d'afficher une sensibilité à l'égard des travailleur-ses en affirmant vouloir agir pour que « la hausse des prix [soit] inférieure à celle de la rémunération, afin que le travailleur puisse obtenir en moyenne, un

---

20. Duménil et Lévy, *Crise et sortie de crise*, p. 91-94.

21. Banque du Canada, *Outil de consultation des taux directeurs* [en ligne].

22. Cf. « Statuts du Canada, 1974-1975 », *La Gazette du Canada*, vol. 1, n° 13, 15 décembre 1975, chapitre 75.

accroissement de son revenu réel d'au moins 2 %<sup>23</sup> ». Dans les faits, la CLI se montre inefficace pour ralentir la hausse des prix à la consommation dont l'augmentation annuelle ne cesse de croître entre 1976 et 1978<sup>24</sup>. Inversement, elle obtient d'excellents résultats lorsqu'il s'agit de limiter les hausses salariales, faisant passer l'augmentation annuelle des gains hebdomadaires moyens de 12,1 % à 6,2 %<sup>25</sup>. Le « succès » de la CLI se limite ainsi au contrôle des salaires qui se manifeste, concrètement, par une baisse du pouvoir d'achat de 2,7 % pour l'année 1978<sup>26</sup>. Au niveau provincial, le gouvernement du PQ mène une politique similaire et va à l'encontre du programme de son propre parti en refusant d'indexer le salaire minimum sur l'inflation<sup>27</sup>.

## *2.2. Le chômage, l'armée industrielle de réserve et le travail à temps partiel*

Comme nous l'avons indiqué précédemment, les années 1945-1975 se caractérisent par un taux de chômage relativement faible et une tendance à la hausse des salaires réels rendue possible par une croissance soutenue de la productivité du travail et du capital. Dans ces conditions, lorsque cette croissance ralentit, le plein emploi commence à poser un sérieux problème pour le capital. En l'absence d'une armée industrielle de réserve suffisamment massive pour exercer une pression à la baisse sur les

---

23. Commission de lutte contre l'inflation, *Rapport sur la première année, 1976*, p. 2.

24. Marielle Désy, Marc Ferland, Benoît Lévesque et Yves Vaillancourt, *La conjoncture au Québec au début des années 80*, La Librairie socialiste de l'Est du Québec, 1980, p. 45.

25. *Ibid.*

26. *Ibid.*

27. *Ibid.*, p. 47. En décembre 1979, le salaire minimum est uniquement supérieur de 5,8 % à ce qu'il était deux ans plus tôt alors que durant la même période, le coût de la vie a augmenté de 18 %.

salaires, la classe capitaliste n'est plus en mesure de fixer ceux-ci à sa guise ni d'ailleurs d'imposer une détérioration des conditions de travail. Dans ce contexte, l'augmentation du taux de chômage joue un rôle crucial en tant qu'il participe à la reconstruction d'un bassin de chercheur-ses d'emploi qui pourra ensuite être segmenté en plusieurs catégories, rompant ainsi avec le modèle du travail à temps plein. Ainsi, l'intermittence se normalise, le travail à temps partiel prend de l'ampleur et s'installe comme aspect essentiel d'une nouvelle configuration du travail qui brise la dichotomie entre l'emploi à temps plein et le chômage.

À la fin des années 1970, un chômage de masse persistant s'installe dans l'ensemble des pays capitalistes centraux. Au Québec, la hausse du taux de chômage qui s'amorce à partir de la récession de 1974-1975 conduira à un premier pic de 14,2 % pour l'année 1983 et à un second de 13,3 % pour l'année 1993<sup>28</sup>. Entre 1976 et 2004, il fluctue entre 8 et 15 %, demeurant toujours supérieur au niveau d'avant 1976<sup>29</sup>. Dès le début de cette tendance à la hausse, le Conseil Économique du Canada (CEC) rompt avec le discours dominant de la période fordiste et tente déjà de normaliser la situation :

Sans porter de jugement de valeur, on sait maintenant que le taux de chômage, qui recouvre un grand nombre de travailleurs supplémentaires qui ne font partie de la population active que de façon intermittente, ne représente plus les conditions adverses, sur le plan économique, social ou politique, qui prévalaient lorsque le seul salarié de la famille était sans travail durant les années 1930<sup>30</sup>.

L'intermittence et la précarité sont présentées comme des situations à banaliser en tant qu'elles sont censées concerner une force de travail

---

28. Institut de la statistique du Québec, *Annuaire québécois des statistiques du travail*, vol. 1, n° 1, 2005, p. 84.

29. *Ibid.*

30. Exposé annuel de 1978 du Conseil Économique du Canada, cité dans Désy, Ferland, Lévesque et Vaillancourt, *La conjoncture au Québec*, p. 42.

« supplémentaire » qui n'aurait pas vraiment besoin de travailler. En réalité, il s'agit de justifier le chômage par l'arrivée massive d'une force de travail féminine dont les effectifs passent de 479 000 en 1961 à 1 335 000 en 1990<sup>31</sup>. Cette arrivée se traduit par à un véritable bond au niveau de leur participation à la population active. Alors qu'elles représentaient 27 % de la force de travail globale, elles comptent, trente ans plus tard, pour près de la moitié (44 %)<sup>32</sup>. Or, selon le CEC, ces travailleuses « supplémentaires » firent « artificiellement » gonfler le taux de chômage : elles auraient très bien pu (dû) faire le choix de rester dans la dépendance économique de leurs partenaires masculins.

Contrairement à ces tentatives de minimiser l'ampleur du chômage, il faut plutôt indiquer que le taux de chômage des années 1980-1990 invisibilise les travailleurs et, surtout, les travailleuses à temps partiel désirant occuper un emploi à temps plein. Prenons par exemple l'année 1990. Le chômage est dans un creux relatif entre les pics de 1983 et de 1993. Par contre, durant cette année, près de 45 % des emplois créés sont des emplois à temps partiel<sup>33</sup>. Durant la restructuration néolibérale, le travail à temps partiel ne cesse de progresser, de sorte que de 1976 à 1991, sa proportion passe de 9 à 16,8 % du nombre total des emplois<sup>34</sup>. Bien que la proportion de femmes au sein de cette catégorie d'emploi reste stable (environ 70 %), la quantité absolue d'emploi à temps partiel augmente de sorte que le poids démographique de la main-d'œuvre féminine travaillant à temps partiel gagne en importance<sup>35</sup>. Ce type de travail, loin de se réduire au « choix » d'une main-d'œuvre « supplémentaire », est aussi une réalité imposée, dans

---

31. Thierry Rousseau et Céline Saint-Pierre, « Formes actuelles et devenir de la classe ouvrière », dans *Le Québec en jeu*, Gérard Daigle (dir.), Montréal, Presses de l'Université de Montréal, 1992, p. 275.

32. *Ibid.*

33. *Ibid.*, p. 21.

34. Institut de la statistique du Québec, *Annuaire québécois des statistiques du travail*, vol. 1, n° 1, 2005, p. 48.

35. *Ibid.*, p. 49.

la mesure où l'offre d'un tel type de travail ne cesse d'augmenter par rapport au travail à temps plein. L'importance accrue du travail à temps partiel constitue sans doute l'un des traits essentiels du marché du travail de la période néolibérale.

Il faut aussi indiquer que le chômage de masse qui perdure dans les années 1990 n'est pas un phénomène indifférent aux distinctions de classe. En étudiant comment le taux de chômage fluctue en fonction du niveau de scolarité, on peut observer que les classes effectuant un travail subordonné (prolétariat et classe moyenne subordonnée) sont de loin les plus touchées. Durant les années 1990, le taux de chômage se situe généralement entre 4 et 7 % pour les titulaires d'un diplôme universitaire et entre 7 et 12 % pour les titulaires d'un diplôme postsecondaire<sup>36</sup>. Cependant, il varie entre 8 et 14 % pour les titulaires d'un diplôme secondaire et entre 15 et 19 % pour la force de travail sans diplôme, atteignant un pic à 19,3 % pour l'année 1993.<sup>37</sup> La division entre le travail manuel et le travail intellectuel se reflète ici directement dans les variations du taux de chômage.

Dans ce contexte, une politique de coupures dans l'assurance-chômage est menée par le gouvernement fédéral de Pierre Elliot Trudeau. Celui-ci s'attaque aux gains de la Loi de 1971 sur l'assurance-chômage qui avait assoupli les conditions d'admissibilité au régime, tout en augmentant le montant des prestations existantes et en ajoutant des prestations spéciales, notamment celles de maladie et de maternité. Craignant que cet élargissement du régime d'assurance stimule la paresse incurable des travailleur-ses, le gouvernement fait passer, en 1976, l'âge maximal d'admissibilité au régime de 70 à 65 ans, supprimant ainsi la couverture pour les chômeur-ses de plus de 65 ans. La même année, les pénalités pour les renvois pour « mauvaise conduite » ou pour les départs volontaires sont augmentées et, en 1993, ces raisons suffisent pour se voir exclu du régime

---

36. *Ibid.*, p. 86.

37. *Ibid.*

d'assurance. En 1977 et à nouveau en 1979, les conditions d'admissibilité sont resserrées par le biais d'augmentations successives du nombre de semaines de travail nécessaires pour accéder à la couverture. Finalement, les prestations pour les chômeur-ses ayant des personnes à charge – qui s'établissaient, en vertu de la loi de 1971, à 75 % du salaire – sont diminuées à 66,67 % en 1976 et à 60 % trois ans plus tard<sup>38</sup>. Suivant la même tendance, l'indexation de l'aide sociale est freinée pour les prestataires ayant des enfants à charge, pénalisant ainsi majoritairement les femmes<sup>39</sup>. Fait significatif, en 1996, l'assurance-chômage est rebaptisée *assurance-emploi*. Par là, la catégorie sociale de « chômeur », qui désignait historiquement les membres de la classe ouvrière soumis à l'inactivité forcée, semble s'évanouir, si bien qu'aujourd'hui, tout se passe comme si nous n'avions plus affaire à des chômeurs et à des chômeuses, mais bien à des individus isolés ayant perdu leur emploi.

### *2.3. Le nationalisme économique et le développement d'une classe capitaliste québécoise*

Dans les représentations les plus communes, le néolibéralisme est associé au désengagement pur et simple de l'État du terrain économique, lequel aurait pour objectif de favoriser le développement des entreprises privées. Le rôle de l'État néolibéral consisterait alors à privatiser ce qui peut l'être, à mater la résistance syndicale et à laminer les droits sociaux conquis par le mouvement ouvrier. Si cette représentation traduit un aspect de la réalité, elle induit pourtant en erreur. D'un côté, assimiler le néolibéralisme à un désengagement systématique de l'État de l'activité économique aurait pour corollaire de considérer comme extérieur au néolibéralisme tout gouvernement qui ne correspond pas à ce modèle. Pourtant, même aux

---

38. Zhengxi Lin, *Évolution de l'assurance-emploi au Canada*, Statistique Canada, 75-001-XPF, 1998, p. 45-51.

39. Désy, Ferland, Lévesque et Vaillancourt, *La conjoncture au Québec*, p. 47-51.

États-Unis – pays néolibéral par excellence –, la transformation du rôle de l'État qu'initie la restructuration ne se traduit pas par une réduction de sa taille. De fait, les dépenses publiques étatsuniennes, qui ont atteint 29 % du PIB dans les années 1970, ont progressé jusqu'à atteindre 32 % dans les années 1990 et 35 % en 2012<sup>40</sup>. De l'autre côté, cette manière de penser le néolibéralisme tend à minimiser le caractère fondamentalement international et créateur de la restructuration. Dans les faits, celle-ci exigea une intervention étatique active afin de redéfinir les espaces de production et de consommation, que ce soit à travers l'intégration de plusieurs économies nationales dans un même espace économique (c'est le cas de l'Union européenne) ou à travers l'imposition de traités de libre-échange (comme l'ALÉNA pour l'Amérique du Nord). Et dans cette reconfiguration globale, chaque gouvernement tend à intervenir différemment selon la place que son économie nationale occupe dans la division internationale du travail, mais aussi selon celle qu'elle aspire à occuper.

Sur cette question, le Québec représente un cas de figure particulier, puisque la restructuration survient précisément au moment où une classe capitaliste nationale émerge et se consolide, notamment via l'intervention de l'État provincial. Cette particularité a nourri l'hypothèse d'un « modèle québécois de développement » qui aurait résisté au modèle néolibéral jusqu'au début des années 2000. Cette hypothèse part de l'idée selon laquelle la Révolution tranquille initiée par le gouvernement libéral de Jean Lesage en 1960 aurait introduit le modèle du compromis fordiste déjà dominant au sein des sociétés capitalistes occidentales. À ce compromis fordiste s'ajouteraient des « principes domestiques du nationalisme économique » qui caractériseraient spécifiquement le modèle québécois<sup>41</sup>.

---

40. Duménil et Lévy, *La grande bifurcation*, p. 63.

41. Gilles Bourque, *Le modèle québécois de développement : de l'émergence au renouvellement*, Québec, Presses de l'Université du Québec, 2000, p. 38-39.

Dans ce contexte, le rôle joué par l'État serait celui d'un « levier et moteur du développement économique et social<sup>42</sup> ».

Suivant cette conception de l'histoire socio-économique québécoise, on pourrait conclure que les décennies 1960-1990 offrent le portrait d'un modèle alternatif et concurrent où l'État intervient d'abord de manière extérieure, directrice et hiérarchique (1960-1985) pour ensuite adopter une approche partenariale axée sur la concertation (1990-2003). Entre ces deux moments figurerait seulement une brève « euphorie néolibérale » ouverte par le retour au pouvoir du PLQ de Robert Bourassa en 1985 et la mise sur pied de trois groupes de travail devant redéfinir les frontières entre le secteur public et le secteur privé<sup>43</sup>. Cet interlude se terminerait au début du mandat suivant de Bourassa qui, face à la récession du début des années 1990, adopterait un interventionnisme d'État renouvelé. Celui-ci constituerait un modèle québécois 2.0 tenant « compte des nouvelles contraintes de la mondialisation des marchés » où « la stratégie de développement industriel formulée par [des] acteurs étatiques vise à améliorer la compétitivité de l'économie du Québec, c'est-à-dire sa capacité de produire des biens et services de qualité à des prix concurrentiels<sup>44</sup> ». Ce modèle, en favorisant le développement de l'économie « réelle », s'opposerait à la dérégulation néolibérale et à la financiarisation de l'économie qui en serait le corollaire. Il se distinguerait également par l'importance de la

---

42. *Ibid.*, p. 50.

43. *Ibid.*, p. 77-81. Ces groupes de travail, dominés par des capitalistes issus de la finance et du commerce, proposent alors la privatisation des sociétés d'État, des déréglementations économiques et sociales, ainsi que la réduction de la taille de l'État. Malgré ces propositions, cette période représenterait davantage un hiatus au sein des politiques économiques de l'État québécois qu'une rupture néolibérale franche, et ce, dans la mesure où celui-ci aurait adopté « une attitude passive, refusant aussi bien la politique active d'intervention directe que la politique active de retrait prônée par les fondamentalistes du marché » (*Ibid.*, p. 113).

44. *Ibid.*, p. 142.

concertation des « acteurs sociaux », ce qui contrasterait avec l'antisindicalisme primaire de l'idéologie néolibérale<sup>45</sup>.

Si cette analyse parvient à identifier des distinctions réelles entre différentes stratégies d'accumulation, son refus de considérer frontalement le rôle déterminant des *intérêts de classe* lui empêche de saisir l'essentiel, à savoir que le « modèle québécois » n'est pas réductible à un « choix de société » alternatif au modèle néolibéral, mais qu'il est le résultat d'une alliance de classes spécifique dont la stratégie est déterminée par la place particulière du Québec dans la division internationale du travail<sup>46</sup>. Ou encore, si l'on veut à tout prix parler de choix, alors la voie poursuivie correspond au choix de parties de la classe capitaliste québécoise qui savent très bien promouvoir leurs intérêts.

Aujourd'hui, l'exemple le plus communément mobilisé pour vanter les mérites du modèle initié par la Révolution tranquille est celui de la nationalisation du secteur de l'hydroélectricité et de sa gestion par Hydro-Québec, mettant entre les mains de la nation québécoise une société d'État rentable, donnant accès à une « énergie propre », et ce, à un prix « abordable ». La nationalisation de l'hydroélectricité, qui fait l'objet de la campagne électorale de 1962 sous le slogan « maîtres chez nous », illustre bien l'alliance de classes qui s'installe et qui déterminera ultérieurement la stratégie adoptée dans la restructuration générale des rapports sociaux capitalistes. Présentée comme un symbole de la libération économique québécoise, la nationalisation concerne en fait un secteur dont le taux de profit moyen est, en 1960, largement inférieur à celui du textile, de

---

45. Nous reviendrons sur la transformation des rapports entre les grandes centrales syndicales et l'État québécois dans le dernier texte de ce numéro.

46. Pour un traitement détaillé de cette question, cf. Christian Pépin, « Public Financial Institutions, Industrial Policies and Quebec Capitalist development, 1960-2018 », Thèse de doctorat, Département de science politique, Université de York, 2023.

l'alimentation ou du fer et de l'acier<sup>47</sup>. En plus de laisser la voie ouverte aux capitaux canadiens et étrangers désirant investir dans ces secteurs plus profitables, la nationalisation de l'hydroélectricité permet à l'ensemble de la classe capitaliste de bénéficier du faible coût de l'électricité produite par Hydro-Québec. Cette société d'État, qui compte aujourd'hui plus de 20 000 employé-es, symbolise aussi le développement démographiquement important d'une classe moyenne subordonnante au sein de la force de travail québécoise. Hydro-Québec engage massivement des cadres, des professionnel·les ainsi que des technicien·nes et participe de fait au mouvement qui fait passer les effectifs de ces catégories d'emploi de 22,4 % de la force de travail du Québec en 1971 à 38,4 % en 2011<sup>48</sup>. Par l'attribution de contrats à des sociétés d'ingénierie et de construction, Hydro-Québec s'inscrit aussi dans le projet de développement des entreprises capitalistes québécoises. De 1960 à 1987, 90 % des contrats d'ingénierie d'Hydro-Québec sont attribués à des entreprises privées, contrats qui vont notamment jouer un rôle déterminant dans le développement de compagnies comme SNC et Lavalin qui, après leur fusion en 1991, deviendra un des plus grands groupes d'ingénierie sur la scène mondiale<sup>49</sup>. En ce sens, la nationalisation de l'hydroélectricité symbolise bien cette alliance de classes qui s'appuie sur un discours de libération économique visant à rallier les classes subordonnées à un projet de développement d'une classe capitaliste nationale et de formation d'une force de travail subordonnante au sein de la population francophone du Québec.

---

47. Gilles Bourque et Anne Legaré, *Le Québec*, Paris, Maspero, coll. « Petite collection Maspero », 1979, p. 174-180. S'il ne s'agit pas de nationalisations de secteurs complets de l'économie, on doit néanmoins mentionner la création des sociétés d'État Sidbec (sidérurgie) en 1964 et Soquip (pétrole et gaz) en 1969.

48. Simon Langlois, « La nouvelle stratification sociale de la société québécoise, 1971 à 2011 », *Les Cahiers des dix*, n° 69, 2015, p. 351.

49. Pépin, « Quebec Capitalist development, 1960-2018 », p. 99. SNC-Lavalin change de nom pour AtkinsRéalis en septembre 2023.

Si Hydro-Québec constitue un symbole phare du « modèle québécois de développement », la nationalisation est loin d'être le modèle d'intervention étatique qui domine dans les années 1960-1970. Plusieurs sociétés d'État comme la Société générale de financement (SGF, 1962-2011), la Société de développement industriel (SDI, 1971-1998)<sup>50</sup> ou encore la Caisse de dépôt et placement du Québec (CDPQ, 1965- ) ont plutôt pour objectif de participer au développement des entreprises privées nationales, notamment en offrant un financement à des entreprises dont le niveau de concentration en capital est insuffisant pour obtenir des prêts substantiels auprès des institutions bancaires privées. À partir des réformes mises en place par le gouvernement Bourassa entre 1973 et 1975, les compagnies étrangères doivent acheter des matières premières auprès de fournisseurs québécois, faire affaire avec des compagnies d'ingénierie, de construction et d'assurance nationales et engager des cadres francophones dans leurs rangs<sup>51</sup>. L'État joue donc un rôle central dans le développement et la consolidation d'une classe capitaliste québécoise qui, sans cette intervention, serait restée cantonnée dans une position subordonnée face à l'impérialisme américain et à la domination de l'Ontario dans l'industrie lourde. Ce rôle est réitéré explicitement en 1979 dans le document *Bâtir le Québec* publié par le Parti Québécois :

L'État québécois est dans certains cas le seul agent économique ayant la taille nécessaire pour réunir les facteurs de production permettant aux Québécois de s'implanter dans le domaine de l'énergie, de l'exploration et de l'exploitation des richesses du sous-sol et dans certaines activités manufacturières<sup>52</sup>.

---

50. Aujourd'hui, la SGF et la SDI ont été intégrées à la société d'État Investissement Québec.

51. Pépin, « Quebec Capitalist development, 1960-2018 », p. 107.

52. Gouvernement du Québec, *Bâtir le Québec*, 1979, p. 132, cité dans Pierre Fournier, Yves Bélanger et Claude Painchaud, « Le Livre blanc et le Livre beige : les enjeux économiques », *Capitalisme et politique au Québec*, Pierre Fournier (dir.),

Cette volonté d'utiliser l'État comme levier d'une reconfiguration économique ne vise pas pour autant à rompre avec l'impérialisme américain et le marché canadien. Le projet péquiste de souveraineté-association vise précisément une nouvelle entente avec le reste du Canada au moyen d'une union douanière qui préserverait l'espace économique canadien. Jacques Parizeau présentait lui-même cette union comme une étape vers l'intégration de l'économie nord-américaine :

Les négociations ne devraient pas représenter des difficultés majeures, car de part et d'autre, on ne discuterait que d'une solution temporaire qui, par la suite, pourrait faire place à une union (douanière) définitive, celle qui engloberait le Québec, le reste du Canada et les États-Unis<sup>53</sup>.

En ce sens, comment faut-il comprendre le sens des « principes domestiques du nationalisme économique » qui seraient propres au modèle québécois ? Il s'agit avant tout de favoriser le développement de la classe capitaliste québécoise dans les secteurs à haute valeur ajoutée afin de repositionner favorablement le Québec non pas contre l'impérialisme américain, mais au sein d'un impérialisme nord-américain reconfiguré. Relativement à cet objectif, les résultats ne sont pas catastrophiques, bien au contraire :

De 1961 à 1987, le contrôle de la propriété des entreprises par des francophones est passé de 47,1 à 61,6 % pour l'ensemble de l'économie. Sur le plan des secteurs, celui de l'industrie de la finance, capital pour une maîtrise du développement, passe de 25,8 à 58,2 %, alors que, dans le secteur des ressources naturelles, le contrôle de l'industrie forestière devient presque total (de 33,4 à 92,3 %) et celui de l'industrie minière atteint 35 %<sup>54</sup>.

---

Montréal, Éditions coopératives Albert Saint-Martin, coll. « Recherches et documents », 1981, p. 79.

53. Déclaration de Jacques Parizeau, cité dans Fournier, Bélanger et Painchaud, « Le Livre blanc et le Livre beige », p. 84

54. Bourque, *Le modèle québécois de développement*, p. 63.

Par conséquent, au moins à partir des années 1980, il est manifeste que la classe capitaliste québécoise parvient à s'imposer face au capital étranger d'une façon analogue aux classes capitalistes nationales des différents pays capitalistes développés.

L'évolution des institutions financières publiques (CDPQ, SGF, SDI) dans les années 1980-1990 montre par ailleurs comment l'État s'adapte aux impératifs du cycle néolibéral. L'investissement tend à viser plus spécifiquement le secteur des technologies émergentes afin de favoriser le développement de grandes firmes québécoises au sein des secteurs à haute valeur ajoutée<sup>55</sup>. La mission étatique consistant à agir comme levier d'un développement économique et social se réduit de plus en plus clairement au développement d'une classe capitaliste nationale concurrentielle sur le marché mondial. Les investissements des institutions financières publiques privilégient les entreprises ayant un fort potentiel d'exportation en vue de tenir tête aux grandes multinationales dans une chaîne d'approvisionnement de plus en plus globalisée<sup>56</sup>. L'impératif de « compétitivité » de l'économie québécoise, c'est-à-dire sa capacité à se positionner favorablement au sein des nouveaux rapports impérialistes, réduit le discours sur la libération économique nationale à la défense de quelques « fleurons » québécois. Inversement, cet impératif se reflète dans l'absence d'intervention pour la défense des conditions de travail<sup>57</sup>. L'État « partenaire » agit avant tout comme un investisseur auprès d'une classe capitaliste québécoise qui, elle, est soumise aux impératifs posés par la restructuration néolibérale.

---

55. Pépin, « Quebec Capitalist development, 1960-2018 », p. 112-113.

56. *Ibid.*, p. 112

57. *Ibid.*, p. 136. À titre d'exemple, la papetière Domtar, alors sous contrôle majoritaire de la CDPQ et de la SGF, procède, en 1989, au licenciement collectif de 500 employé-es avec l'appui du directeur de la CDPQ. Pour justifier cette décision, celui-ci affirme que la CDPQ n'intervient pas dans la gestion du personnel et que des « réorganisations » sont parfois nécessaires pour préserver la survie des entreprises

#### *2.4. Le déclin du secteur manufacturier et la croissance des services marchands*

De façon générale, la reconfiguration de la division internationale du travail a fortement contribué à transformer le poids démographique et les caractéristiques des classes sociales au sein des différentes économies. Le rétablissement d'un taux de profit permettant de relancer l'accumulation a non seulement rendu nécessaire une globalisation de la chaîne productive, mais également la mise en concurrence des travailleur-ses des pays capitalistes centraux avec leurs homologues des pays périphériques, dont les salaires sont bien plus bas et les conditions de travail, bien plus mauvaises. Les effets les plus remarquables de ce processus sont, d'un côté, le déclin de la classe ouvrière<sup>58</sup>, qui s'est traduit par la baisse absolue et relative des effectifs du secteur manufacturier et, de l'autre, la féminisation du prolétariat, caractérisée par l'importance croissante du secteur des services marchands.

Durant les décennies qui précèdent la restructuration néolibérale, l'activité manufacturière valait en quelque sorte comme l'activité archétypique du prolétariat, tandis que l'ouvrier d'usine représentait la figure centrale d'une identité sociale particulière : l'identité ouvrière. Et dans les faits, le secteur de la fabrication, secteur dans lequel est précisément active la classe ouvrière, jouait un rôle tout à fait structurant pour l'ensemble de

---

58. Par « classe ouvrière », nous n'entendons rien d'autre que ce groupe de la société historiquement désigné comme tel, à savoir : les travailleur-ses salarié-es et subordonné-es de la fabrication, des mines, de la construction ainsi que du transport et de la logistique. Il s'agit d'un concept empirique (il prend son objet tel qu'il se donne) et renvoie autant aux agents qui occupent ces emplois qu'à leur famille. Il ne réfère pas tant à une place déterminée au sein des rapports de production qu'à un type d'emploi induisant une expérience de travail, un degré de rémunération et un mode de vie communs. Le fait d'être employé-e par une commission scolaire plutôt que par une entreprise privée ou ne change rien au caractère « ouvrier » des ouvrier-ères.

l'activité du prolétariat. Il était donc naturel que les membres de la classe ouvrière se conçoivent comme les porteur-ses d'une transformation sociale profonde qu'il serait possible de réaliser *sur la base de leur activité*. La révolution pouvait donc facilement être pensée comme la réalisation d'un programme dont les principales étapes étaient la prise de possession des usines, la généralisation du travail ouvrier et la mise en marche des entreprises productives au service de la classe ouvrière. Dans cette conception de la révolution, le patron disparaissait, mais l'ouvrier, lui, restait. C'était là le noyau de ce qu'on a appelé le *programmatisation*<sup>59</sup>. Or de 1961 à 2021, au Québec, les effectifs salariés appartenant au secteur de la fabrication chutent de moitié alors que la population active fait plus que doubler<sup>60</sup>. Déjà en 1992, au Québec, les sociologues Céline Saint-Pierre et Thierry Rousseau annonçaient la disparition de certaines couches de la classe ouvrière traditionnelle<sup>61</sup>. La diminution tendancielle du poids de la classe ouvrière ne s'est pourtant pas arrêtée là. De 2001 à 2011, le secteur de la fabrication connaît une vague massive de licenciements collectifs qui occasionne une perte nette de plus de 140 000 emplois<sup>62</sup>. Il faut attendre les années 2010

---

59. Simon, *Fondements critiques*, p. 5. « De façon générale, on peut dire que le programmatisation repose sur une pratique et une compréhension de la lutte des classes dans laquelle une des classes, le prolétariat, trouve, dans sa situation, la base du dépassement de la contradiction et de l'organisation sociale future. Son activité dans la lutte des classes et cette organisation deviennent alors un *programme* à réaliser. Dans la lutte des classes entre le prolétariat et le capital, le prolétariat est l'élément positif qui fait éclater la contradiction, la révolution est alors *l'affirmation du prolétariat* : dictature du prolétariat, conseils ouvriers, période de transition, État en dégénérescence, autogestion généralisée, "société des producteurs associés", etc. La résolution de la contradiction est donnée comme un des termes de la contradiction. »

60. Cf. *Infra*, p. 103 et suiv.

61. Rousseau et Saint-Pierre, « Formes actuelles et devenir de la classe ouvrière », p. 274.

62. Institut de la statistique du Québec, *Annuaire québécois des statistiques du travail*, vol. 8, 2012, p. 109.

pour que la situation se stabilise et que le nombre d'emplois de ce secteur cesse de diminuer<sup>63</sup>.

En partant d'une étude consacrée aux restructurations d'entreprises impliquant des licenciements collectifs entre 2003 et 2008<sup>64</sup>, il est possible de voir comment certaines tendances fondamentales de la période néolibérale s'expriment ici. Les licenciements collectifs recensés dans le secteur manufacturier ont entraîné une perte brute de 129 000 emplois. Parmi ces pertes d'emploi, 68,8 % ont touché des industries avec un « faible niveau d'intensité technologique<sup>65</sup> ». Ces industries dont la composition organique est plus faible (elles dépensent proportionnellement beaucoup plus en salaires) sont plus susceptibles d'être délocalisées, car leur délocalisation ne présente pas de difficultés techniques importantes. Pour l'ensemble des pays de l'OCDE, on voit justement que les emplois du secteur manufacturier à haute intensité technologique sont à peu près épargnés, et ce, au moins jusqu'au début des années 1990. À partir de cette décennie, toutefois, certains secteurs à haute intensité technologique comme l'informatique et l'aérospatiale commencent eux aussi à enregistrer des baisses significatives au niveau de l'emploi<sup>66</sup>. Il est normal que, tendanciellement, l'ensemble des secteurs en viennent à être affectés, et ce, indépendamment du niveau d'intensité technologique. En effet, l'intégration des pays dits « émergents » à la chaîne d'approvisionnement du secteur manufacturier entraîne un développement de leur propre base technique qui rend possible la prise en charge d'un nombre croissant d'activités productives, même très complexes.

---

63. *Ibid.*, p. 54. Néanmoins, cette stabilisation correspond à une baisse relative puisque, durant la même période, l'emploi progresse de 9,7 % dans l'ensemble du Québec.

64. Natacha Prudent, *Crise du secteur manufacturier au Québec : ampleur et nature des restructurations impliquant des licenciements collectifs entre 2003 et 2008*, Mémoire de maîtrise, Département de relations industrielles, Université de Montréal, 2011.

65. *Ibid.*, p. 122.

66. *Ibid.*, p. 29.

Les causes mobilisées pour justifier ces licenciements collectifs illustrent également les transformations que nous avons tenté de mettre en lumière. En ordre d'importance, les trois principales raisons invoquées sont : l'insuffisance de la demande, la concurrence internationale et la hausse du dollar canadien. Alors que cette dernière est de nature conjoncturelle<sup>67</sup>, les deux premières traduisent les tendances structurelles du cycle néolibéral. En mettant de l'avant les motifs de l'« insuffisance de la demande » et de la « concurrence internationale », on renvoie en fait à l'incapacité du secteur manufacturier québécois à produire, dans un contexte de concurrence internationalisée, à des prix suffisamment bas pour satisfaire à la demande réelle. Il ne fait pas de doute que la crise de 2007-2008 a précipité les choses, mais les crises représentent bien plutôt les symptômes du dysfonctionnement et de la non-profitabilité des entreprises que la cause de leur banqueroute. En l'occurrence, cette crise a révélé que les marchandises produites au Québec, étant donné leur valeur individuelle trop élevée, n'étaient pas socialement nécessaires. Ce sont les entreprises du Sud global produisant à moindres coûts qui ont fini par déterminer la valeur des marchandises du secteur manufacturier. Le temps de travail dépensé ici apparaît donc superflu et les marchandises, trop chères. La preuve en est que le motif de la « concurrence domestique » n'est mobilisé que dans 0,3 % des restructurations impliquant des licenciements collectifs : c'est bel et bien la concurrence internationale et la reconfiguration de la chaîne productive qui, du point de vue de la classe capitaliste québécoise, pose problème<sup>68</sup>.

---

67. *Ibid.*, p. 51. En effet, la hausse du dollar canadien doit être saisie dans le contexte de l'entrée en vigueur de l'ALÉNA (Accord de libre-échange nord-américain, 1994-2020) qui défait un nombre considérable de barrières tarifaires et consolide l'intégration des économies nord-américaines. Dans ce contexte, la hausse du dollar canadien représente un désavantage concurrentiel significatif du moment où le coût moyen de la main-d'œuvre du secteur manufacturier dépasse celui des États-Unis, ce qui se produit effectivement vers 2006.

68. *Ibid.*, p. 161-164.

Le déclin du secteur manufacturier et du poids numérique de la classe ouvrière au sein du prolétariat dont nous venons de faire état a pour corollaire sa « tertiarisation ». L'augmentation de la place des services marchands (appartenant donc au secteur tertiaire) par rapport aux emplois typiquement ouvriers doit être considérée comme une tendance fondamentale du cycle néolibéral pour les pays occidentaux. Ce secteur, qui regroupe la restauration, les services d'hébergement ou encore les soins personnels, représente aujourd'hui le secteur d'activité dans lequel le plus grand nombre de prolétaires sont actifs (viennent ensuite celui des transports et de la logistique et, en troisième lieu seulement, celui de la fabrication)<sup>69</sup>. Les services marchands représentent également le secteur d'activité du prolétariat le moins bien payé, comptant le plus grand nombre d'agents non qualifiés, le seul composé majoritairement de femmes (60,5 %) et celui qui compte la plus forte proportion de personnes racisées<sup>70</sup>. Ainsi, la tertiarisation du prolétariat à laquelle nous assistons depuis la restructuration correspond précisément à la détérioration de la norme du travail prolétarien, à sa précarisation ; c'est le procès de sa déqualification et, corollairement, celui de sa « féminisation ». Or, ce n'est pas parce qu'ils sont précaires, non qualifiés ou atypiques que ces types de travaux sont réalisés par des femmes, c'est bien plutôt parce que ce sont des femmes qui les occupent qu'ils sont précaires, déqualifiés et, partant, moins bien payés<sup>71</sup>. Ce sont des emplois,

---

69. Cf. « Les classes sociales au Québec aujourd'hui », 2.3. *Le prolétariat au Québec*.

70. En effet, 43,7 % des prolétaires appartenant à une minorité visible travaillent dans ce secteur, contre 32 % pour la partie du prolétariat qui n'est pas racisée.

71. Comme le documente un mémoire de FTQ à la Commission royale d'enquête sur la situation des femmes au Canada, tenue en 1968, « Lorsqu'un métier est défini comme féminin, les femmes y affluent, les hommes s'en écartent ou le fuient, les salaires s'abaissent progressivement et le prestige, le statut de la profession s'amoindrit progressivement. C'est ce qui s'est passé dans le cas des emplois de bureau par exemple. » cité dans Francine Barry, *Le Travail de la femme au Québec. L'évolution de 1940 à 1970*, Montréal, Les Presses de l'Université du Québec, coll. « Histoire des travailleurs québécois », 1980, p. 38. Un autre cas typique est, au Québec, celui de

pour reprendre l'expression d'Anne Legaré, « *conçus pour des femmes*<sup>72</sup> », soit : conçus pour des prolétaires qu'on se permet d'exploiter et de subordonner davantage. Et ces emplois sont précisément ceux qui ont pris une place grandissante au sein du prolétariat.

Nous reviendrons plus en détail sur ces nouvelles caractéristiques du prolétariat dans le prochain texte. Il convient cependant d'indiquer que les délocalisations de l'activité manufacturière vers des pays où le prix de la main-d'œuvre est radicalement plus bas, conjuguée à la croissance du secteur des services marchands dans lequel est mobilisée une force de travail précarisée, traduisent un important changement au niveau de la stratégie d'accumulation du capital par rapport au cycle précédent. La stratégie d'accumulation typique du cycle néolibéral peut en effet être résumée par le retour de la prépondérance du mode *absolu* d'appropriation de la plus-value par rapport au mode *relatif*. Il s'agit de deux stratégies analytiquement distinctes (mais toujours liées dans la pratique) grâce auxquelles le capital parvient à augmenter le taux d'exploitation et ainsi, la part de la valeur produite qu'il s'approprie. En mode absolu, le capital mise sur une réduction du montant qu'il verse en salaire pour une quantité de travail donné ou sur une augmentation du temps de travail pour un salaire donné. Dans les deux cas, les conditions de vie tendent inévitablement à se dégrader. En mode relatif à l'inverse, le taux d'exploitation augmente également, mais cette fois par un détour. Grâce à l'augmentation de la productivité du travail au sein des entreprises dont les marchandises sont destinées à la consommation prolétarienne, le capital parvient à faire baisser la valeur du panier de

---

l'éducation : « Alors que la profession d'enseignant était considérée comme un bastion féminin jusque vers 1960 et jouissant d'un statut et d'un salaire peu élevés, la réforme profonde de ce secteur à partir de 1962, en rehaussant le statut de la profession, a contribué à la masculiniser et à cantonner les enseignantes dans les échelons inférieurs de la profession. La présence prépondérante des femmes dans une occupation semble donc contribuer à abaisser le statut de celle-ci. » (*Ibid.*)

72. Legaré, *Les classes sociales*, p. 67.

subsistances des prolétaires et par là, la valeur de leur force de travail<sup>73</sup>. Dans l'hypothèse où les salaires continuent de correspondre à cette dernière, ils baisseront nécessairement, tandis que la partie non payée du travail augmentera relativement à sa partie payée. Le taux d'exploitation finit donc par être augmenté. Néanmoins, les conditions de vie des prolétaires n'en sont pas pour autant affectées, car même avec une telle réduction relative de salaire, ils et elles auront accès à un même type de consommation.

Depuis la restructuration néolibérale, l'accroissement du taux d'exploitation et le retour à la rentabilité ont été rendus possibles par la détérioration des conditions de vie du prolétariat, bien plutôt que par l'introduction de nouvelles technologies révolutionnant le procès de travail et permettant d'accroître durablement la rentabilité du capital<sup>74</sup>. En délocalisant les entreprises et en mettant en concurrence les prolétaires mal payé-es du Sud global avec ceux et celles des pays capitalistes occidentaux, en recourant au temps partiel, au travail étranger temporaire ou encore en contraignant les travailleur-ses à l'intermittence, le capital s'est donné les moyens de réduire les salaires directs ou indirects et, partant, d'avilir la norme du travail prolétarien.

Si ces moyens sont tout à fait représentatifs de la formule absolue de la plus-value, il existe un autre cas typique du cycle néolibéral qui mérite

---

73. Sur ces stratégies d'accumulation distinctes, cf. Karl Marx, *Le Capital, Livre I*, trad. Jean-Pierre Lefebvre, Paris, Presses universitaires de France, coll. « Quadrige », 2014 [1867], p. 351 et suiv. et 581 et suiv.

74. Duménil et Lévy, *Crise et sortie de crise*, p. 84 et suiv. Pour désigner ces deux stratégies, les auteurs parlent de retour *progressif* ou *régressif* à la rentabilité du capital. La première façon d'y parvenir passe par l'introduction d'innovations techniques, notamment par l'accroissement de la productivité du *capital* (le rapport entre le produit-valeur d'une unité de capital fixe et la valeur de ce dernier : quel produit, mesuré en valeurs, permet de créer un dollar de machine, de bâtiment, etc. ?). L'accroissement de ce dernier type de productivité crée les conditions d'une augmentation des salaires sur la base d'une rentabilité accrue du capital. À l'inverse, le retour *régressif* à la rentabilité passe par le blocage des salaires et est beaucoup plus limité dans sa capacité à rendre durable ce retour.

qu'on s'y arrête. C'est celui de l'augmentation de l'intensité du travail par l'introduction de procédés de surveillance et de gestion technologiquement plus sophistiqués, qu'on peut notamment associer au modèle des entrepôts d'entreprises comme Amazon. La complexité de ce « taylorisme numérique » (ou « néo-taylorisme<sup>75</sup> ») tient au fait qu'il se situe à la limite entre les formules absolue et relative de la plus-value. Comme dans la formule relative, l'augmentation du taux d'exploitation est rendue possible par le développement des forces productives. Ici toutefois, ce ne sont pas des travailleur·ses qui sont remplacés par des machines, c'est le procès de travail qui est lui-même rendu plus efficace en étant rationalisé grâce à l'introduction de technologies numériques. Les systèmes automatisés d'allocation de tâches et de mesure de la productivité de chaque travailleur·se (donc de surveillance) font en sorte qu'il y a moins de temps morts entre chaque étape et contraignent les gestes des travailleur·ses de la chaîne de production à être plus précis et plus rapides<sup>76</sup>. Bref, la nécessité de maintenir une productivité élevée crée une pression énorme, qui se traduit par le fait que le taux de roulement du personnel de ces entreprises « numériquement taylorisées » atteint des proportions exceptionnelles<sup>77</sup>. Bien que le travail apparaisse plus productif (davantage de marchandises sont traitées et

---

75. Cette expression fait référence à l'intégration de technologies numériques à la production selon les principes phares du taylorisme : optimiser le procès de travail grâce à la parcellisation de l'activité des travailleur·ses, ce qui, par le fait même, tend à la déqualifier et à réduire le contrôle qu'ils et elles ont sur le procès de travail. Cf. Jérôme Gautié, Karen Jaehrling et Coralie Perez, « Neo-Taylorism in the Digital Age: Workplace Transformations in French and German Retail Warehouses », *Relations Industrielles/Industrial Relations*, vol. 75, n° 4, 2020, p. 776.

76. Angry Workers of the World, « Welcome to the jungle – Working and struggling in Amazon warehouses », 15 décembre 2015 [en ligne].

77. Selon le rapport du cabinet indépendant Progexa publié en octobre 2023, 9 employé·es sur 10 d'Amazon France ont moins de cinq ans d'ancienneté, tandis que le taux de rotation de la main-d'œuvre s'élève à 36 % (AFP – Le Figaro, « Forte augmentation des accidents du travail chez Amazon France, les salariés “sous pression” », *Le Figaro*, 14 octobre 2023).

transportées dans un même laps de temps), il faut voir que ses effets sur les conditions de vie des prolétaires sont pourtant les mêmes que dans la formule absolue. En effet, l'intensification du travail signifie que le capital consomme plus rapidement la force de travail et, partant, qu'elle s'use plus rapidement : la fatigue est plus grande et les risques de blessures sont plus importants<sup>78</sup>. Pour que le salaire continue de couvrir les frais de subsistance nécessaires à la reproduction de la force de travail de ces travailleur-ses, il est nécessaire qu'il soit augmenté<sup>79</sup>. Or, dans un cas où le salaire est constant, mais que l'intensité du travail est augmentée, tout se passe comme si la partie payée de la journée avait été raccourcie au profit de celle non payée. Le taux d'exploitation a donc été augmenté, mais aux dépens de la rémunération réelle des travailleur-ses.

Pendant les décennies précédant la restructuration néolibérale, c'est-à-dire pendant tout le temps du « compromis fordiste », c'était la formule relative de la plus-value qui prévalait, c'est-à-dire que l'augmentation de l'exploitation avait généralement lieu sans appauvrissement absolu de la grande masse du prolétariat. Mais cela ne pouvait durer éternellement. Ce qui garantissait une régulation plus ou moins harmonieuse de rapports sociaux conflictuels et favorisait l'accumulation a fini par plomber cette dernière. D'un côté, l'augmentation de la productivité sur laquelle repose le mode relatif d'appropriation de la plus-value a, comme nous l'avons indiqué plus haut, considérablement ralenti au tournant des années 1980. De l'autre côté, en faisant du prolétariat un acteur social puissant, bien organisé, collectif et combatif, le fordisme s'est ainsi buté à ses propres limites. Le remède, c'est-à-dire tout ce qu'on a accordé au prolétariat pour s'assurer de sa bonne collaboration et de la fluidité de l'accumulation – augmentation des salaires, reconnaissance et encadrement du droit de grève, institutionnalisation des syndicats –, s'est

---

78. Marx, *Le Capital*, Livre 1, p. 586.

79. *Ibid.*, p. 587.

### *La restructuration néolibérale au Québec*

révélé, à terme, producteur du mal qu'on cherchait à éviter, à savoir : l'instabilité et le conflit. Le capital a alors été amené à revenir à la bonne vieille stratégie consistant à s'attaquer aux conditions de vie du prolétariat. Depuis la fin des années 1970, c'est cette stratégie qui prédomine.



# Les classes sociales au Québec aujourd'hui

Ce texte se donne un objectif simple : celui de recenser, avec précision, les classes sociales qui composent la société québécoise. Mais aussi simple soit-il, il n'en a pas moins fallu élaborer une méthode plus ou moins originale, puisque partir d'une théorie des classes relativement abstraite pour aboutir à des connaissances positives sur leur réalité n'a rien d'évident. La présentation de cette méthode représente un détour indispensable pour ceux et celles qui veulent montrer que les résultats de leur travail ne sont pas le produit de décisions théoriques arbitraires, mais qu'ils s'appuient au contraire sur une opérationnalisation réfléchie<sup>1</sup>. Il faut, pour le dire autrement, pouvoir montrer que le passage du conceptuel à l'empirique est maîtrisé. Ce détour méthodologique rend alors accessible la méthode utilisée et permet de débattre des façons de traduire les concepts marxistes en indicateurs de l'appartenance de classe. C'est aussi pourquoi nous avons pris la peine d'intégrer, dans l'annexe statistique, les tableaux des effectifs des différentes classes. On pourra donc s'y référer pour avoir accès au détail de notre classification, ce qui permettra en retour de contester, au besoin, nos choix de façon plus ciblée.

En dehors de la discussion plus générale qui occupe la première section du texte, les autres sections possèdent une structure relativement similaire. À chaque fois, la présentation de la classe sociale concernée est précédée de l'exposé des critères utilisés pour recenser ses membres. Parce que nous ouvrons le bal avec la présentation du prolétariat et que c'est donc la première fois que les indicateurs principaux de l'appartenance de classe

---

1. Legaré, *Les classes sociales au Québec*, p. 22. « Il serait donc faux de croire que le détour théorique constitue une fuite, comme il serait faux de croire que la seule percée dans le concret, érigé en “évidences”, satisfait au réel. Le détour théorique, quand il s'agit, bien entendu, du processus dialectique, est déjà et pour commencer un renvoi implicite au réel duquel il a été abstrait. »

sont introduits, il était inévitable que l'exposé théorique qui précède sa présentation soit plus volumineux. Pour les classes restantes, nous pourrions entrer plus rapidement dans le vif du sujet et ainsi procéder à leur dénombrement et à leur description sans trop avoir à nous étendre.

## **1. Déterminer l'appartenance de classe : la théorie marxiste des classes face aux catégories de la statistique nationale**

Comme bon nombre des concepts marxistes les plus fondamentaux, celui de *classe* n'est pas un concept empirique<sup>2</sup>. Il ne se réduit pas à une réalité directement observable ni, à fortiori, aux catégories utilisées par la statistique nationale. Aucun travail de réflexion n'est nécessaire pour identifier l'emploi d'un flic, d'un ouvrier du bâtiment ou d'une caissière, mais déterminer qui d'entre ces personnes fait partie de telle ou telle classe est une autre question : faire partie d'une classe, c'est entretenir un *rapport* particulier non seulement aux autres classes, mais à la reproduction de la société elle-même. Or, ces rapports ne sont précisément pas donnés à l'observation, alors que ce sont eux qui constituent le critère ultime de l'appartenance de classe. Vouloir se servir du concept marxiste de classe pour une étude empirique, donc vouloir le rendre opératoire, c'est accepter d'en rendre compte par le biais d'indices « extérieurs » (emploi pratiqué, revenu d'emploi, catégorie de travailleur, etc.) qui sont, par là, toujours menacés d'être taxés de choix arbitraires. En effet, ces indices, pris chacun isolément, ne nous permettent jamais de trancher sur l'entretien de tel ou tel type de rapport, donc sur l'appartenance de classe des agents qu'ils concernent.

---

2. À ce titre, la plus-value est par excellence un concept non empirique : elle n'a de réalité que dans ses effets qui modifient sa forme (profit, rente, intérêt, sursalaire, etc.). On ne « lit » donc la plus-value que dans la différence entre le salaire des agents productifs et les formes modifiées de la plus-value, bien que cette différence ne corresponde toujours qu'approximativement à la grandeur réelle de cette dernière.

Pourtant, une fois conjugués et convenablement articulés, il devient justement possible de s'en servir comme des indices probants de leur appartenance de classe.

En ce qui concerne la recherche sur les classes sociales, les travaux marxistes francophones ont traditionnellement fait usage des *catégories socioprofessionnelles* (CSP)<sup>3</sup> et se sont largement appuyés sur les données de l'Institut national de la statistique et des études économiques (Insee). Pour la France, les ouvrages de Baudelot, Establet et Malemort ou encore de Poulantzas en sont des exemples classiques<sup>4</sup>. Cette nomenclature présente l'avantage indéniable d'offrir un découpage intuitif des catégories socioprofessionnelles en six groupes, eux-mêmes aisément rattachables aux classes du mode de production capitaliste. Mais quand bien même nous aurions préféré travailler avec ces concepts, ce ne sont pas ceux mobilisés au Canada pour les études statistiques, et ce, au moins depuis les années 1990. De fait, Statistique Canada, l'organisme notamment responsable de recueillir les données sur la force de travail canadienne et d'en faire l'analyse, travaille avec la *Classification nationale de professions* (CNP). Celle-ci organise les emplois qu'occupe la population active en 516 groupes de bases, eux-mêmes regroupés en 162 sous-groupes, 89 sous-grands groupes, 45 grands groupes et finalement, en 10 grandes catégories des professions<sup>5</sup>. Or ces dernières – qui représentent les catégories les plus générales et donc censées offrir le meilleur aperçu de la structure de la population active – sont des indicateurs sociologiques beaucoup moins éclairants et pertinents que les catégories socioprofessionnelles. La façon dont elles sont découpées interdit tout simplement d'offrir un portrait, même grossier, de la division en classes de la

---

3. On parle aujourd'hui plutôt des *professions et catégories socioprofessionnelles* (PCS).

4. Baudelot, Establet et Malemort, *La petite bourgeoisie en France* ; Poulantzas, *Les classes sociales dans le capitalisme aujourd'hui*.

5. Cf. Statistique Canada, *Classification nationale des professions (CNP) 2021 version 1.0*, p. 9. Les « grandes catégories » correspondent, quant au degré de généralité, aux 6 groupes qu'utilise l'Insee (ouvriers, employés, cadres, etc.).

société. En effet, la CNP regroupe à l'intérieur d'une même grande catégorie professionnelle des groupes de base appartenant manifestement à des classes différentes<sup>6</sup>. Or, à peu près tous les niveaux d'agrégation de cette classification présentent des problèmes similaires. On ne peut donc en rester au découpage qu'elle propose. Si l'on veut partir des catégories de la CNP pour aboutir à un portrait des classes sociales, si l'on veut donc pouvoir associer les 516 groupes de base à l'une ou l'autre des cinq classes du mode de production capitaliste, il devient alors nécessaire d'effectuer un sérieux travail de traduction.

Le choix d'utiliser les groupes de base de la CNP en vue de produire des connaissances sur la structure de classes d'une société ne va pas de soi, et ce, pour toute une série de raisons. Relevons premièrement le fait que les finalités de cette classification sont, de toute évidence, loin, et même très loin de converger avec nos intentions théoriques. L'intérêt de ce type de classification est d'abord de fournir aux différents appareils gouvernementaux les moyens de mieux connaître l'état et le profil de la force de travail nationale ainsi que ses transformations tendancielle pour, ultimement, leur permettre de la *gérer* de façon optimale. Deuxièmement, tel que l'indique son titre, l'objet de la Classification nationale des professions, ce sont... les professions, c'est-à-dire les travaux effectivement rétribués. Or, faire partie d'une classe et lutter sur une telle base, occuper une place dans le système des rapports de production d'une formation sociale donnée ne sont pas des choses directement assimilables au fait d'exercer tel ou tel emploi. Relativement à notre objectif théorique, il s'agit d'une limite importante : elle rend notamment invisible la population inactive, c'est-à-dire les enfants et les personnes âgées, les femmes au foyer, ceux et celles qui sont membres

---

6. Voici quelques exemples de ce qui apparaît comme des associations aberrantes du point de vue d'une théorie marxiste des classes : propriétaires d'entreprise *et* cadres inférieurs (Gestion), banquiers *et* commis aux pièces (Affaires), conservateurs de musée *et* personnel de soutien du cinéma (Arts, culture, sports et loisirs) et ainsi de suite.

de la classe capitaliste en vertu de leur seule participation à la propriété juridique du capital<sup>7</sup>, les personnes inaptes au travail, etc. Troisièmement, même pour les membres de la société dont l'activité principale ou définitoire est effectivement rendue visible par un groupe de base de la CNP, l'utilisation du concept de *profession* a pour conséquence de voiler les rapports sociaux dans lesquels il s'insère. Celui-ci accorde la primauté à l'aspect le plus immédiatement concret du travail, à savoir son aspect matériel ou technique (le fait de faire des massages plutôt que de l'entretien ménager, de conduire un camion plutôt qu'un autobus, de forer plutôt que de souder, ou encore de donner des ordres dans un restaurant plutôt que dans un bureau). Or, en accordant ainsi la primauté à ce qui, dans des activités rémunérées, semble le plus concret, la CNP secondarise les indices qui permettent de mettre en évidence la *forme sociale spécifique* de celles-ci. En se désintéressant du fait de travailler pour soi-même plutôt que pour autrui, du fait de travailler pour du capital plutôt que pour l'État ou du fait de réaliser un travail manuel plutôt qu'intellectuel, la CNP laisse planer le doute sur le caractère productif ou improductif d'un travail, de même que sur son caractère subordonné ou subordonnant. Ainsi, le « concret » auquel elle s'intéresse reste abstrait, parce qu'il accorde toute la place à un aspect du travail qui est relativement insignifiant du point de vue de la participation d'un agent à la reproduction de la société, donc du point de vue de l'appartenance de classe. User sans discernement des données qu'organise la CNP, c'est donc produire un portrait tronqué et déformé de la division en classes du Québec.

Néanmoins, l'utilité d'une telle classification est réelle. Elle tient au fait qu'elle fournit des données significatives, mais éparées, sur la place qu'occupent les individus « actifs » au sein de rapports sociaux de classe. De fait, elle classe les activités rémunérées selon le type de tâches, le degré de

---

7. C'est un problème que nous traiterons dans la section consacrée à la classe capitaliste québécoise.

responsabilité, la complexité du travail ainsi que le champ d'activité. De la même manière, elle récolte des informations à propos du type de formation qu'exigent les différentes professions – informations indispensables, nous le verrons, afin de situer les travailleur-ses d'un côté ou de l'autre de la ligne de démarcation entre travail manuel et travail intellectuel. Ainsi, en travaillant objectivement au service de l'accumulation capitaliste, la statistique nationale produit, comme en passant, des outils qui nous permettent d'acquérir des informations cruciales sur la structuration de la société et l'appartenance de classes des individus recensés.

Par conséquent, en nous appuyant sur les tableaux de Statistique Canada qui compilent, grâce au recensement fédéral de 2021, les effectifs de chaque groupe de base au sein de la population active, nous sommes parvenus à faire le portrait de la structure de classes de la société québécoise<sup>8</sup>. En effet, ces tableaux réunissent non seulement des informations quant au revenu de chacun de ces groupes de base (la cellule de base de la Classification)<sup>9</sup>, mais ils fournissent les données nous permettant de

---

8. Les tableaux en question sont les deux suivants :

1) Statistique Canada, Tableau 98-10-0593-01, *Catégorie de travailleur selon le groupe de base des professions, la situation d'activité, l'âge et le genre : Canada, provinces et territoires, régions métropolitaines de recensement et agglomérations de recensement y compris les parties*, 2023. Celui-ci nous renseigne sur la proportion d'agents salariés et autonomes, ainsi que sur la proportion d'hommes et de femmes;

2) Statistique Canada, Tableau 98-10-0586-01, *Statistiques du revenu d'emploi selon le groupe de base des professions, les minorités visibles, le plus haut niveau de scolarité, le travail pendant l'année de référence, l'âge et le genre : Canada, provinces et territoires*, 2023. Ce tableau nous permet quant à lui de déterminer le revenu associé à chaque groupe de base, mais aussi la proportion d'agents appartenant à une minorité visible qui le compose. En les croisant, nous verrons qu'on peut tirer d'importantes conclusions sur la structure d'une formation sociale.

9. Notons toutefois qu'il peut exister un décalage entre l'emploi occupé durant l'année où le recensement est réalisé et le revenu d'emploi qui lui est associé, étant donné que ce dernier correspond à celui de l'année qui précède. Bien que de telles aberrations puissent se produire, elles sont trop rares pour invalider les données des tableaux en question.

déterminer quelle est la part d'hommes ou de femmes, de personnes racisées, ainsi que la part de travailleur-ses salarié-es ou autonomes qui les composent. Nous joignons, en annexe, le résultat de ce travail de réorganisation des groupes de base en fonction des cinq classes du mode de production capitaliste et de leurs divisions internes. Lorsque nous présentons des résultats (tableaux, figures, données, etc.) qui ne renvoient à aucune source externe et qui ne sont donc pas référencés, c'est parce qu'ils proviennent des données que nous avons réorganisées en fonction des critères présentés dans la suite de ce texte. Pour les données brutes auxquelles renvoient ces résultats, on peut donc se référer à l'annexe statistique, où tous les groupes de base (avec leur revenu d'emploi annuel médian, la part d'hommes et de femmes, de personnes racisées ou non) sont associés à une classe et à une fraction de classe.

Une série de remarques techniques s'impose préalablement. Il faut d'abord rappeler que le recensement de 2021 a été affecté par la pandémie de la COVID-19. Deux choses doivent donc être gardées en tête lorsqu'on analyse ces données. Premièrement, bien que le revenu canadien moyen ait augmenté par rapport au niveau prépandémique, ce n'est pas le cas du revenu *d'emploi* : celui des travailleur-ses les plus pauvres a diminué de façon importante en raison de la réduction des heures travaillées, bien que leur revenu global ait augmenté grâce aux prestations gouvernementales<sup>10</sup>. De la même manière, une part importante des travailleur-ses des services marchands (restauration, hébergement, divertissement, etc.) ont subi, pour

---

10. Statistique Canada, 45-28-0001, *Travailleurs recevant des paiements du programme de la Prestation canadienne d'urgence en 2020, 2021*. Ainsi, « les employés du palier inférieur de 10 % de la répartition des salaires horaires de 2019 – c'est-à-dire qui gagnaient au plus 14,00 \$ de l'heure (en dollars de 2019) – ont collectivement vu le total de leurs heures réelles de travail diminuer de 45,5 %. Au cours de la même période, leurs homologues du palier supérieur de 10 % de la répartition des salaires horaires de 2019 – ceux qui gagnaient au moins 46,94 \$ – ont vu l'ensemble de leurs heures réelles de travail augmenter de 14,2 %. »

la même raison, une baisse de leur revenu d'emploi<sup>11</sup>, et ce, notamment par rapport au recensement de 2016, recensement pour lequel nous disposons de données comparables. Ainsi, alors que selon le recensement de 2016, le groupe de base *Chauffeurs de taxi* disposait d'un revenu médian de 12 000 \$, il ne gagnait plus que 6 900 \$ selon le plus récent<sup>12</sup>. Les chiffres concernant le revenu médian des agents actifs dans ces secteurs doivent être interprétés avec prudence, surtout lorsqu'ils sont ridiculement bas.

De plus, nous avons fait le choix de ne pas tenir compte de la variable du temps partiel/temps plein, ni d'ailleurs du caractère saisonnier ou intermittent du travail. Or, lorsqu'on veut comparer le revenu moyen de différentes catégories de travailleur-ses, on contrôle normalement ces variables afin d'éviter les conclusions aberrantes qui résultent du fait d'inclure des personnes qui travaillent à temps partiel ou de façon saisonnière. En prenant indistinctement en compte les effectifs travaillant à temps partiel et à temps plein, on ne peut plus savoir si les différences de revenu associé à un groupe relèvent de différences salariales ou de simples différences dans le temps effectivement travaillé. C'est une limite inhérente à notre démarche, mais ce que nous perdons ici nous semble plus que compensé par un autre avantage : celui d'avoir une meilleure idée de l'expérience du travail concrète des agents d'un groupe de base. Si la faiblesse du revenu d'emploi d'un groupe de base s'explique effectivement par le caractère partiel ou saisonnier du travail effectué, cela nous renseigne aussi

---

11. *Ibid.* « Au cours de cette période, le total des heures réelles de travail des travailleurs occupant un emploi dans les secteurs de l'hébergement et des services de restauration ou des arts, des spectacles et des loisirs a diminué de 41,2 % et de 44,8 %, respectivement. À l'autre extrémité du spectre, le total des heures réelles de travail des travailleurs occupant un emploi dans le secteur des services publics n'a diminué que de 0,2 % au cours de cette période, tandis que celui des travailleurs occupant un emploi dans le secteur des administrations publiques a diminué de 1,7 %. »

12. Comme nous l'avons mentionné, le revenu d'emploi enregistré dans le recensement correspond à celui de l'année précédente.

sur sa précarité. Toutes les places dans la division sociale du travail ne garantissent pas la même stabilité et c'est notamment ce que peut traduire la faiblesse du revenu d'un groupe de base dont les effectifs travaillent principalement à temps partiel ou de façon intermittente. Que le faible revenu des caissier·ères s'explique notamment ou d'abord par l'importance qu'y joue le temps partiel ou le travail étudiant ne change rien au fait que, de façon générale, être caissier·ère, c'est occuper une place extrêmement précaire. En somme, nous partons de la présupposition que travailler à temps partiel ou de façon saisonnière, en règle générale, n'est justement pas un choix véritable. Nous aurons toutefois l'occasion de revenir sur ce problème et ses liens avec la division sexuelle du travail.

## **2. Le prolétariat**

Le prolétariat est la classe du *travail productif subordonné*, c'est-à-dire qu'il est cette classe produisant directement du capital et qui se trouve placée dans un rapport d'antagonisme absolu avec la structure sociale existante. Avec la classe capitaliste, représentante du capital lui-même, il prend part au rapport d'exploitation sur lequel tout l'édifice social repose et qui en fait quelque chose de dynamique. De cette définition purement théorique, on peut tirer deux critères généraux permettant de mieux discriminer qui, parmi la population active, fait partie de cette classe. Le premier a trait au caractère *productif* du travail qu'un agent<sup>13</sup> réalise et le second, au caractère *subordonné* de la place qu'il occupe au sein de la division du travail. Lorsque ces deux critères sont satisfaits, il est possible de conclure qu'un agent fait partie du prolétariat :

---

13. Nous utiliserons la notion d'*agent* pour désigner tout individu actif, c'est-à-dire tout individu appartenant à la population active.

*Critère du travail productif*

- a. entrer dans un rapport salarial ;
- b. travailler pour une entreprise capitaliste ;
- c. concourir à la production des marchandises que vend l'entreprise ;

*Critère de la subordination*

- d. ne pas occuper un emploi dont la fonction est de surveiller, de contraindre ses collègues ou de protéger la propriété privée ;
- e. ne pas occuper un emploi protégé par les barrières institutionnelles propres au monopole du savoir (possession d'un diplôme d'études supérieures ou de compétences exceptionnelles)<sup>14</sup>.

---

14. À la lecture de ces critères, il peut sembler étonnant que nous n'incluions pas celui du *revenu*, alors que c'est précisément ce que nous faisons dans TL n°2 (cf. p. 108-109). Nous y défendions en effet l'idée selon laquelle un agent dont le salaire est *trop haut* ne peut être tenu pour un travailleur productif, quand bien même il effectuerait un travail valorisant, en prenant en exemple le salaire élevé des ingénieurs. La logique était la suivante : pour qu'il y ait travail productif, il faut qu'il y ait plus-value, c'est-à-dire qu'il faut que le travail employé aboutisse à créer plus de valeur qu'il n'en coûte. Autrement dit, l'agent doit recevoir un salaire qui se situe, quant à sa hauteur, en deçà de la masse de valeur qu'il ajoute par son travail. Et si on fait l'hypothèse que le salaire élevé des ingénieurs dépasse la masse de valeur qu'ils créent, alors ceux-ci ne devraient pas être considérés comme des travailleurs productifs et ne seraient donc pas exploités. En principe, le raisonnement tient. Pourtant, c'était une erreur de penser que la hauteur du salaire pouvait faire fonction de critère opératoire. En effet, d'un point de vue pratique, il est beaucoup trop laborieux de s'en servir, parce que cela impliquerait de mettre en rapport le salaire *et la valeur effectivement produite*, c'est-à-dire de vérifier, pour tous les groupes de base, si le salaire est effectivement moins grand que la valeur produite. On peut s'imaginer le plaisir fou qu'on aurait à chercher de telles données... Pour éviter ces complications inutiles, nous faisons *comme si* tout agent salarié qui n'est pas membre de la classe capitaliste était exploité et potentiellement productif, et ce, qu'il reçoive

## *2.1. Premier critère : le caractère productif du travail*

Rappelons que dans le contexte du mode de production capitaliste, le travail productif désigne un travail qui crée de la plus-value. Il renvoie au rapport entre prolétaires et capitalistes qu'on retrouve au sein des entreprises productrices de marchandises : les capitalistes achètent la force de travail des premier·ères et l'utilisent afin de produire une masse de marchandises dont la valeur ajoutée excède le montant déboursé pour les faire travailler. Après avoir consommé cette force de travail et s'en être approprié les fruits, les capitalistes se retrouvent donc à nouveau en position de commander le travail d'autrui. Leur capital a été valorisé, alors que les prolétaires, en étant payé·es tout juste ce qu'il faut pour se reproduire comme tel·les, sont à nouveau obligé·es de se vendre pour vivre. On voit donc que, par opposition au concept de *sans-réserve* utilisé par Bruno Astarian et Robert Ferro afin de définir le prolétariat<sup>15</sup>, celui de « travail productif » ne se donne pas tel quel à l'observation. Alors qu'un revenu annuel inférieur à 30 000 \$ nous donne de bonnes raisons de croire qu'on se trouve en présence d'un·e « sans-réserve » – c'est-à-dire d'une personne qui possède si peu qu'elle est contrainte de vendre sa force de travail –, il n'existe aucun revenu annuel en mesure de nous dire, par lui-même, qu'un agent est productif. Comment expliquer cette différence ? C'est que là où le concept de « sans-réserve » renvoie à un *état* (au dénuement économique), celui de travail productif renvoie à un *rapport* déterminé, à savoir au rapport qui lie du capital à une force de travail

---

un sursalaire ou non (donc, chaque fois, que  $\text{salaire} + \text{sursalaire} < \text{valeur produite}$ ). Nous faisons précisément l'hypothèse que cela ne change rien au portrait des classes que nous dresserions en ayant de telles données en main, parce que les agents susceptibles de se révéler improductifs de ce point de vue (c'est-à-dire les agents sursalariés) ne sont justement pas sursalariés pour rien. S'ils ont un salaire si élevé, c'est parce qu'ils accomplissent des fonctions ou qu'ils occupent une place qui les exclut de la classe du travail productif subordonné. Et ces derniers éléments, nous avons précisément les moyens de les cibler.

15. Astarian et Ferro, *Le ménage à trois*, p. 39.

qu'il commande afin de se valoriser. Par conséquent, pour trancher sur le caractère productif d'un travail, il est absolument nécessaire de déterminer a) si l'agent qui l'accomplit s'inscrit dans un rapport salarial, b) si ce rapport le lie à une entreprise capitaliste et c) si les tâches réalisées contribuent à la production des marchandises que produit l'entreprise.

*a. Travail salarié et travail indépendant*

Déterminer la part des effectifs *salariés* d'un groupe de base est relativement simple, étant donné que c'est précisément le genre de données que Statistique Canada juge pertinent de collecter lors de ses recensements. Dans les tableaux de données que nous avons utilisés<sup>16</sup>, le nombre exact d'employés (salariés) et de travailleurs autonomes est directement indiqué. Par conséquent, lorsqu'il s'agit d'un groupe de base dont les effectifs produisent vraisemblablement des marchandises (biens ou services), on peut avoir accès à la proportion d'agents productifs et donc, à la proportion de prolétaires. Par exemple, puisque sur les 98 350 effectifs du groupe de base *Conducteur-rices de camion de transport*, on trouve 80 135 salarié-es et 18 215 travailleur-ses autonomes, nous pouvons conclure que 81 % de ses effectifs entrent dans un rapport salarial qui, en l'occurrence, rend leur activité productive et fait d'eux des prolétaires. Parce qu'ils et elles travaillent pour leur propre compte, les 18 215 conducteur-rices restant-es doivent être classé-es au sein de la classe moyenne indépendante, même si, pris en lui-même, leur travail apparaît parfaitement identique. La différence, c'est que plutôt que de servir à valoriser le capital d'autrui (disons celui du *Groupe Robert Inc.*, l'un des gros joueurs du secteur du transport et de la logistique au Québec), l'activité de ces agents leur permet directement d'obtenir un

---

16. Cf. Statistique Canada, Tableau 98-10-0593-01, *Catégorie de travailleur selon le groupe de base des professions, la situation d'activité, l'âge et le genre : Canada, provinces et territoires, régions métropolitaines de recensement et agglomérations de recensement y compris les parties*, 2023.

revenu qui servira à subvenir aux besoins de leur ménage et à épargner. S'ils sont placés dans des conditions favorables, il est tout à fait possible qu'ils s'enrichissent jusqu'à être en mesure de recourir eux-mêmes au travail salarié. À l'inverse, si tout va mal, il se peut qu'ils soient forcés de vendre leur force de travail et, par là, contraints de rejoindre les rangs du prolétariat ou de la classe moyenne subordonnée. Notons que nous avons uniquement tenu compte des groupes de base dont la proportion d'indépendant-es dépasse 10 % et lorsque cela concerne plus d'une centaine d'agents : nous estimons qu'une telle division entre salarié-es et indépendant-es n'est pas socialement significative lorsque ces conditions ne sont pas remplies.

Et encore, la catégorie de travailleur-ses (employé ou autonome) n'est pas un indicateur entièrement fiable de la nature des rapports de production dans lesquels entrent les agents. Il est tout à fait possible qu'un agent recensé comme un travailleur autonome soit en réalité subordonné à un patron et que sa rémunération soit calquée, quant à sa hauteur, sur celle de salarié-es comparables<sup>17</sup>. Les formes bâtarde de salariat auxquelles correspondent ces cas, parce qu'elles ne cessent d'évoluer, présentent un problème continu du point de vue de la théorie marxiste des classes. Nous nous sommes ainsi permis de remettre en question la proportion de travailleur-ses autonomes indiquée lorsqu'elle contredisait manifestement d'autres données dont nous disposons. C'est notoirement le cas des livreur-ses opérant pour des plateformes numériques (*Uber Eats*, *SkipTheDishes*, *DoorDash*, etc.)<sup>18</sup>, des chauffeur-ses de taxi<sup>19</sup>, mais aussi des

---

17. Sur ce problème, cf. Sarah Abdelnour, *Moi, petite entreprise. Les auto-entrepreneurs, de l'utopie à la réalité*, Paris, Presses universitaires de France, 2017, p. 181 et suiv.

18. Cf. Pétronille Rème-Harnay, « Comment les plateformes numériques accroissent la dépendance dans les relations de sous-traitance : le cas de la livraison à vélo », *Revue Française de Socio-Économie*, vol. 25, n° 2, 2020, p. 181-190.

19. Cf. Urwana Coiquaud, « Le difficile encadrement juridique des travailleurs autonomes en situation précaire. Le cas des chauffeurs locataires de taxi », *Relations industrielles/Industrial Relations*, vol. 64, n° 1, 2009, p. 97.

travailleur-ses de la construction, dont la proportion d'effectifs véritablement autonomes est surestimée par la statistique officielle<sup>20</sup>. Dans de tels cas, c'est un piège de se fier uniquement aux données relatives au statut juridique de la force de travail, puisqu'il voile la situation de subordination réelle des agents concernés et, partant, le caractère productif de leur travail. Pour certaines entreprises, sous-traiter le travail à de faux travailleurs ou de fausses travailleuses autonomes plutôt que recourir directement au travail salarié leur permet précisément d'accroître leur rentabilité en externalisant les coûts d'entretien et de gestion de la main-d'œuvre. En effet, en embauchant ce type de travailleur-ses, ces entreprises diminuent leur masse salariale, puisqu'elles n'ont pas à cotiser à l'assurance-emploi et aux différents régimes publics provinciaux (CNESST, RAMQ, rentes du Québec) comme elles auraient eu à le faire en employant des salarié-es. Pour toutes ces raisons, on ne peut pas toujours s'en tenir aux données officielles lorsqu'il s'agit de déterminer la proportion réelle d'agents qui entrent dans un rapport salarial.

Notons toutefois une chose. Si le statut de « travailleur autonome » peut bel et bien voiler une partie de l'expérience réelle des travailleur-ses qu'il

---

20. C'est ce que soutient la Commission de la construction du Québec, dans son document *Étude comparative des régimes de relation du travail dans la construction au Canada*, 2006, p. 8. Cela dit, la CCQ ne représente pas les travailleur-ses du secteur de la rénovation, alors que ceux et celles qui y travaillent sont le plus souvent autonomes. Donc même si la CCQ avait été capable de mesurer l'ampleur de ce phénomène dans le secteur dont elle est responsable (la construction au sens strict), il demeurerait ardu de mesurer l'ampleur de cette surestimation pour l'ensemble des travailleur-ses de la construction et de la rénovation. Cela dit, des chercheurs y sont parvenus pour l'Angleterre du tournant des années 1980, et ont pu constater que le tiers (32,5 %) des agents formellement autonomes de l'industrie se révélaient en fait assimilables à des salarié-es, c'est-à-dire qu'ils étaient engagés par des entrepreneurs, leur étaient subordonnés et n'avaient qu'à fournir leur force de travail. Cf. Alan Marsh, Patrick Heady et Jil Matheson, *Labour Mobility in the Construction Industry*, Londres, HMSO, 1981, p. 39. Cette publication est signalée par E. O. Wright dans *Pourquoi la classe compte. Capitalisme, genre et conscience de classe*, trad. Ugo Palheta, Paris, Amsterdam, coll. « Lignes rouges », 2024 [2000], p. 113.

concerne, il nous en apprend néanmoins sur les conditions objectives dans lesquelles s'effectue leur travail. En effet, la possibilité même que de tels rapports puissent s'établir entre les entreprises et ces travailleur-ses faussement autonomes indique qu'il existe, dans ces différentes sphères d'activités, des obstacles techniques et matériels à la pénétration des rapports sociaux capitalistes. Ces obstacles peuvent être liés au fait que les moyens de production nécessaires pour offrir un service marchand sont relativement abordables (restauration, hébergement, transport de marchandises ou de personnes), au fait que l'activité productive n'a lieu que de façon irrégulière et qu'elle est disséminée dans l'espace (réparation de matériel ou de bâtiments) ou encore à son caractère hautement personnalisé (présence d'une relation plus ou moins intime entre les bénéficiaires et les prestataires de services). Même lorsque le capital se taille une place dans ces sphères d'activités, il ne peut contrôler de façon aussi absolue l'activité de ses travailleur-ses, ni les transformer en purs facteurs subjectifs de la production comme il le fait avec une partie importante du prolétariat. De par sa nature même, le travail des massothérapeutes, des réparateurs d'ascenseur, des chauffeurs de taxi ou encore des coiffeuses ne peut être soumis à la même forme de subordination que celui des ouvrier-ères de la fabrication massées dans des usines gigantesques et constamment surveillées. Autrement dit, même salarié, un réparateur de vélos ou un chauffeur de camion conserve un contrôle beaucoup plus important sur le procès de travail que les manœuvres d'une usine soumis-es à l'autorité d'un contremaître et aux cadences de la chaîne de montage. Ces particularités doivent être gardées en tête, parce qu'elles conditionnent les stratégies individuelles et collectives que mobilisent les prolétaires pour résister à l'exploitation : on lutte différemment, c'est-à-dire plus ou moins collectivement et ouvertement, selon qu'on travaille individuellement dans un café, à trois dans un atelier ou à cinq cents dans un entrepôt.

*b. Entreprises capitalistes et services publics*

Expliquons maintenant de quelle manière nous avons procédé afin de recenser les agents salariés travaillant pour le compte d'entreprises capitalistes plutôt que pour des organisations à but non lucratif (État, organismes communautaires, etc.). Pour ce faire, nous avons d'abord cherché à déterminer la part des agents rendus improductifs du fait qu'ils sont employés par l'État *à des fins non marchandes*<sup>21</sup>. Il est ici question du travail salarié subordonné dont le champ d'activité se situe à l'intersection du secteur public et du secteur privé. On retrouve notamment les places reliées à la sphère de la reproduction – sphère qui, au Québec, est largement dominée par le secteur public (et parapublic), mais aux marges de laquelle certains capitaux privés parviennent à se tailler une place. Pour ne prendre qu'un exemple, on sait que les effectifs du groupe de base *Aide-infirmier-ères et préposé-es aux bénéficiaires* travaillent dans 48 % des cas pour des établissements privés (CHSLD privés, cliniques médicales, entreprises privées de soins à domicile, agences, etc.)<sup>22</sup>, donc pour des capitaux productifs. Ceci implique que près de la moitié des aide-infirmier-ères et préposé-es aux bénéficiaires font partie du prolétariat. Nous avons procédé de la sorte pour l'ensemble des groupes de base dont les membres correspondent à des travailleur-ses subordonné-es de la sphère de reproduction.

Mais il n'est pas toujours possible de cibler, sur la seule base du descriptif qu'en offre la CNP, les groupes de base dont les membres sont

---

21. Il convient d'ajouter cette réserve, parce qu'on peut très bien travailler formellement « pour l'État » et être productif-ve : c'est le cas des agents qui effectuent des tâches productives (production, transport) au sein d'entreprises nationalisées. La nationalisation ou l'étatisation d'une entreprise capitaliste, en tant qu'elle ne modifie que son enveloppe juridique, ne supprime pas par elle-même son caractère de capital. C'est pourquoi une partie des agents qui travaillent pour Hydro-Québec, la SAQ et la Société des Casinos du Québec doivent être comptés comme productifs.

22. [https://www.metiers-quebec.org/sante/prep\\_beneficiaires.htm](https://www.metiers-quebec.org/sante/prep_beneficiaires.htm) [en ligne].

susceptibles de travailler pour des organisations non capitalistes. En effet, l'État est un employeur important d'ouvrier·ères (qu'on appelle tout simplement les « cols bleus ») qui, parce qu'ils et elles sont employé·es à des travaux improductifs, ne font pas partie du prolétariat. Le problème, lorsqu'il s'agit de les recenser, c'est que ces agents sont disséminés dans un grand nombre de groupes de base. Tout ceci implique qu'il serait extrêmement compliqué de vouloir déterminer, groupe de base par groupe de base, quelle est la part des effectifs employés par l'État de façon improductive. Donc plutôt que d'examiner *chaque* groupe de base à l'intérieur duquel on aurait pu trouver des cols bleus employés par l'État, nous avons cherché à obtenir le nombre total des cols bleus actifs dans les secteurs public et parapublic et l'avons ensuite soustrait du total des effectifs prolétariens<sup>23</sup>. Ce faisant, nous avons pu établir que 63 575 ouvrier·ères – qu'on aurait pu prendre pour des prolétaires – sont en réalité membres de la classe moyenne subordonnée, et ce, en raison de la nature improductive de leur travail<sup>24</sup>.

---

23. C'est ce qui explique que la somme des effectifs de chaque groupe de base qui composent le prolétariat excède le nombre de prolétaires auquel nous sommes parvenus.

24. Pour y parvenir, il a fallu déterminer le nombre de cols bleus québécois actifs aux trois paliers de gouvernement : fédéral, provincial et municipal. Seul le gouvernement provincial fournit des chiffres précis sur le nombre de cols bleus qu'il emploie : 47 406 (cf. Secrétariat du Conseil du trésor, *Dénombrement des effectifs des organismes publics du 1<sup>er</sup> octobre 2015 au 30 septembre 2016*). Pour les paliers fédéral et municipal, nous avons dû estimer ce nombre. Dans le premier cas, nous avons multiplié le nombre total d'employé·es québécois·es de la fonction publique fédérale de 2016 (107 375, cf. Secrétariat du Conseil du Trésor du Canada, *Effectif de la fonction publique fédérale par province/territoire de travail*) par la proportion que représentent, au provincial, les cols bleus sur le nombre total d'employé·es de l'État. Nous avons fait le pari que cette proportion (9,7 %) était équivalente pour les deux paliers, ce qui donne 10 415 cols bleus. Toutefois, au niveau municipal, les chiffres dont nous disposons pour les plus grandes villes québécoises montrent qu'une telle proportion ne vaut pas. Pour Montréal par exemple, les cols bleus représentent un peu plus du quart (26 %) des employé·es de la ville (6 000 cols bleus sur un total de

*c. Fonctions productives et improductives*

Étant donné que la CNP classe les groupes de base selon le travail concrètement effectué (vente, comptabilité, soutien de bureau, etc.), on sait ainsi directement si un agent remplit, dans le cadre de son travail, une fonction improductive. Les groupes de base *Vendeur-es et décorateur-rices-étalagistes en commerce de détail*, *Caissiers-ères* ou *Autre personnel assimilé des ventes* sont des exemples patents d'agents qui travaillent pour du capital commercial, c'est-à-dire pour du capital qui ne produit ni marchandises ni, à plus forte raison, de plus-value. Il s'agit donc d'agents improductifs, de travailleurs et de travailleuses qui ne valorisent pas le capital. Mais rien n'exclut que les effectifs de ces groupes de base soient tout à la fois salariés, subordonnés et exploités.

Il existe toutefois des groupes de bases dont la nature productive ou non de leur activité est a priori indéterminée. C'est le cas des *Préposés-es à l'entretien ménager et au nettoyage* et des *Concierges et nettoyeur-ses*. En effet, lorsque l'entretien ménager et le nettoyage représentent des fonctions annexes d'un procès de production *de marchandises*, les coûts en dépense de

---

23 000 fonctionnaires). En ayant en main le nombre total d'agents employés par les municipalités au Québec (53 855), nous avons pu estimer le nombre de cols bleus municipaux à la grandeur de la province : 14 050. Une fois ces trois quantités additionnées, nous obtenons 72 277 cols bleus pour le Québec (47 406 + 10 415 + 14 050). On parvient à peu près au même résultat si l'on additionne les effectifs du secteur de la production de biens (fabrication, construction, services publics, etc.) et ceux du transport et de l'entreposage qui étaient respectivement actifs dans le secteur public en 2016 (74 500), cf. Statistique Canada, Tableau 14-10-0027-01, *Emploi selon la catégorie de travailleur, données annuelles (x 1 000)*, 2024.

Or, comme nous l'avons mentionné, ce total inclut des agents productifs, à savoir ceux employés par les sociétés d'État qui créent bel et bien de la valeur, c'est-à-dire qui fonctionnent comme du capital productif : Hydro-Québec, la SAQ (dans la mesure où elle prend en charge la distribution des marchandises) et la Société des Casinos du Québec. En tenant compte de la partie productive des employé-es de ces sociétés d'État (respectivement : 6 000 + 1 000 + 1 700), c'est donc, arrondi, 63 575 agents qui doivent être soustraits du prolétariat.

temps de travail entrent dans la valeur de la marchandise et font des agents salariés qui les effectuent des travailleur-ses productif-ves<sup>25</sup>. Il en va de même des préposé-es à l'entretien œuvrant dans le secteur de l'hébergement. Là, leur travail représente une composante essentielle de la marchandise (le service d'hébergement lui-même) : ce sont eux et, surtout, *elles* qui représentent le groupe le plus important de ce champ d'accumulation<sup>26</sup>. À l'opposé, les travaux d'entretien des bureaux ou des bâtiments administratifs ne sont pas productifs, à moins qu'ils soient effectués par des salarié-es d'entreprises auxquelles on a sous-traité le nettoyage. Sur la base des données de 2016 (elles n'existent pas pour 2021), nous avons donc déterminé le nombre d'agents productifs de ce groupe de base en additionnant ses effectifs actifs dans des secteurs potentiellement productifs (fabrication, hébergement et restauration, services aux entreprises, etc.<sup>27</sup>). On sait ainsi qu'une partie seulement des agents actifs dans l'entretien et le nettoyage doit être ajoutée au prolétariat (en l'occurrence, 40 550 agents).

---

25. Karl Marx, *Le capital, Livre 2, tome II*, trad. Erna Cogniot, Paris, Éditions sociales, 1960 [1893], p. 160-161. « pour se maintenir en état, le capital fixe exige aussi des dépenses positives de travail. De temps en temps, il faut nettoyer les machines. Il s'agit d'une besogne supplémentaire sans laquelle elles deviennent inutilisables, d'une simple défense contre les influences naturelles nocives qui sont inséparables du procès de production, donc de la conservation, au sens le plus littéral, de leur capacité de travail. (...) Il faut que ce travail soit constamment dépensé au cours de la production, donc que sa valeur aussi soit constamment remplacée par la valeur du produit. (...) [S'intercalent trois alinéas] D'autre part, dans l'évaluation de la durée moyenne du capital fixe, on suppose qu'il est constamment maintenu en état de travailler, en partie par le nettoyage (en y comprenant le nettoyage des locaux), en partie par les réparations, chaque fois qu'elles sont indispensables. Le transfert de valeur résultant de l'usure du capital fixe est calculé en fonction de sa durée moyenne, laquelle est calculée à son tour en tenant compte qu'on avance continuellement le capital supplémentaire nécessaire pour le maintenir en état. »

26. Cf. Comité sectoriel de main-d'œuvre en tourisme, *L'hébergement et sa main-d'œuvre – 2020*.

27. Statistique Canada, Tableau 98-400-X2016298, *Recensement de la population de 2016*, 2018.

## *2.2. Deuxième critère : occupation d'une place subordonnée*

Passons maintenant à l'autre aspect de la définition du prolétariat et à la façon dont il peut être traduit en éléments observables. Nous avons vu qu'au critère du travail productif s'ajoute celui de la *subordination*, c'est-à-dire celui renvoyant, d'une part, à l'occupation d'une place *politiquement subordonnée* et, d'autre part, à l'accomplissement d'un travail manuel, c'est-à-dire un travail *idéologiquement subordonné*. Contrairement au critère du travail productif, les conditions qui correspondent à celui-ci sont essentiellement négatives. Nous verrons pourquoi plus tard. Ainsi, les conditions devant être remplies pour qu'un agent soit considéré comme subordonné sont les suivantes :

*d.* ne pas occuper un emploi dont la fonction est de surveiller, de contraindre ses collègues ou de protéger la propriété privée (aspect de la subordination *politique*) ;

*e.* accomplir un travail manuel, c'est-à-dire occuper un emploi n'exigeant ni diplôme d'études supérieures ni compétence individuelle jugée exceptionnelle (aspect de la subordination *idéologique*, travail manuel)<sup>28</sup>.

### *d. Surveillance, contrainte et protection de la propriété*

Ce qui spécifie la place des prolétaires, notamment par rapport aux fondés de pouvoir du capital (directeur-rices de département, contremaîtres, surveillant-es de la production, gérant-es), c'est-à-dire ces agents qui mettent la main à la pâte tout en représentant le capital, c'est précisément le fait que la volonté du capital s'impose à eux et elles comme une pure contrainte extérieure. Si les fonctionnaires du capital doivent aussi obéissance au capital et à ses propriétaires juridiques, une partie de leur autorité leur est

---

28. Nous exposerons un peu plus bas les exceptions et indices secondaires qu'il faut aussi prendre en compte.

néanmoins déléguée, puisque c'est à eux et elles qu'incombe la tâche de surveiller et de diriger les producteur-rices direct-es<sup>29</sup>. Rien de tel pour le prolétariat : son travail est un strict travail d'exécution. Sur cette base, ont donc été exclus du prolétariat les quelque 50 000 agents qui jouent un rôle de supervision ou de surveillance significatif dans le cadre de la production et qui, en ce sens, n'entrent pas dans le rapport d'exploitation fondamental du mode de production capitaliste<sup>30</sup>.

Or, l'expérience de la subordination politique que font les prolétaires dans un tel cadre n'épuise pas l'éventail des formes qu'elle peut prendre : le prolétariat vérifie sa situation de subordination lorsque ses grèves sont confrontées à des lois spéciales, lorsque la police anti-émeute disperse ses manifestations ou lorsque ses éléments radicalisés sont visés par des poursuites judiciaires. De même, elle peut banalement consister dans la surveillance quotidienne dont sont l'objet ses couches les plus paupérisées et, à plus forte raison, ses membres racisés. En ce sens, ce qui, sur les lieux de travail, vaut pour les fonctionnaires du capital vaut tout aussi bien pour les agents qui font respecter les lois qui sanctionnent les rapports de propriété existants. Bien qu'ils soient eux-mêmes des « dirigés » et des « exécutants » dont le sort n'a souvent rien d'enviable (pensons aux gardien-nes de sécurité, aux gardien-nes de prison ou aux sous-officier-ères de l'armée), ils demeurent chargés de défendre la propriété du capital et la légalité encadrant la reproduction des rapports sociaux capitalistes.

Conséquemment, pour les individus qui se font les agents du capital en réalisant sa volonté dans les différentes sphères de la vie sociale, le

---

29. Marx, *Le Capital*, Livre 3, tome II, p. 51. « Tout comme l'esclave, le salarié a besoin d'un maître pour le faire travailler et pour le diriger. »

30. *Ibid.* « Le travail de surveillance et de direction, pour autant qu'il est consécutif au caractère antagoniste du capital et du travail, à la domination de l'un sur l'autre (tous les modes de production reposant sur l'opposition des classes possèdent ce caractère en commun avec le mode capitaliste) est en régime capitaliste directement et inséparablement mêlé aux fonctions productives, que tout travail social, combiné impose aux individus comme travail particulier. »

caractère productif ou improductif de leur travail est secondaire quant à la détermination du rapport qu'ils entretiennent à la reproduction de la totalité. Qu'ils soient employés par du capital plutôt que par l'État, à l'intérieur ou à l'extérieur du procès de production, ne change pas grand-chose à leur fonction sociale objective : ce sont les chiens de garde d'un mode de production fondé sur l'antagonisme entre les classes. Ainsi, bien que les agents de sécurité se trouvent au bas de l'échelle au sein de leurs entreprises et produisent sans doute de la plus-value, ils demeurent objectivement liés au capital, de la même manière que les sous-officiers de l'armée et les agents de police. Ces quelque 32 000 agents doivent conséquemment être exclus du prolétariat, et ce, en dépit du caractère possiblement productif de leur travail.

*e. Indices du travail intellectuel et manuel*

Pour expliquer de quelle façon nous sommes parvenus à discriminer les agents idéologiquement subordonnés des agents idéologiquement subordonnants, il faut revenir sur ce qui caractérise la subordination proprement idéologique. Il s'agit d'une forme de subordination qui se réalise à travers la distinction entre travail manuel et travail intellectuel : est idéologiquement subordonné l'agent qui effectue un travail manuel, tandis qu'est idéologiquement subordonnant l'agent qui effectue un travail intellectuel. Le travail manuel ne renvoie pas au fait de travailler avec ses mains ou de manier un outil, mais bien au fait d'occuper une place subordonnée sur l'axe de la domination idéologique. Pour cette raison, nous utiliserons également l'expression « travail subordonné » pour parler du travail manuel (dans la mesure où celui-ci n'est pas un travail politiquement subordonnant). De la même manière, un travailleur intellectuel, ce n'est pas quelqu'un qui travaille nécessairement avec sa tête, qui réfléchit particulièrement ou qui travaille dans un bureau : c'est un travailleur idéologiquement subordonnant. Pour le dire clairement, un travailleur manuel est un travailleur qui ne jouit pas des avantages liés au *monopole du savoir* – monopole qui est en retour l'apanage des travailleur-ses

intellectuel·les. En ce sens, le travail manuel est, tout comme le travail politiquement subordonné, défini de façon négative, c'est-à-dire qu'on le définit par ce qu'il n'est pas : c'est un travail qui ne donne accès à aucun avantage sur le plan du statut social et qui, plus encore, peut aller jusqu'à apparaître comme une occupation honteuse. À l'inverse, le travail intellectuel est précisément caractérisé par le statut important et les avantages socioculturels qu'il confère, avantages dont l'exclusivité est garantie par l'existence de barrières institutionnelles.

Ce qui explique l'exclusion des travailleur·ses intellectuel·les du prolétariat, c'est le fait qu'en jouissant du monopole du savoir et des privilèges socioculturels qui l'accompagnent, ils et elles reproduisent les rapports au sein desquels les agents du travail manuel sont dévalorisés, infériorisés et maintenus à « leur place ». En participant ainsi à légitimer la hiérarchie sociale, les travailleur·ses intellectuel·les jouent un rôle d'une importance fondamentale dans la reproduction et la stabilité de tout l'édifice social. La division travail intellectuel/travail manuel traduit une opposition entre ceux et celles « qui savent » et ceux et celles « qui ne savent pas », entre ceux et celles « capables de gérer la société » et ceux et celles qui en sont « incapables ». Elle a précisément pour fonction d'encaserner une partie de la société, de la maintenir à l'intérieur de certaines limites qu'elle doit elle-même finir par reconnaître comme *ses propres limites*. Elle a pour but de produire comme une évidence l'idée selon laquelle les individus qui occupent un travail manuel sont incapables de faire autrement, qu'ils ont « échoué » là où ils auraient dû « réussir » et qu'il est donc bon qu'ils laissent le soin à ceux qui ont eu le mérite de réussir de s'occuper des choses importantes et de décider pour eux. Cette division sert ainsi à rendre raisonnable l'absence de participation de la masse des exploités à toute forme de décision sérieuse concernant l'organisation de la société (ce qu'on produit, pour qui, comment organiser le procès de travail, à quelles fins, etc.). En effet, les postes importants, ceux avec de réelles responsabilités, doivent être réservés et gardés loin des mains des exploités, car ils et elles

pourraient très bien avoir envie de gérer la société autrement, c'est-à-dire dans leur intérêt.

Cette violence symbolique exercée à l'encontre des travailleur-ses subordonné-es et au bénéfice des travailleur-ses intellectuel-les a nécessairement pour effet de les placer dans un rapport d'antagonisme. Le maintien du statut social élevé des second-es n'est possible que si se reproduit la division sociale du travail existante. C'est pourquoi ils et elles ont de bonnes raisons de s'opposer aux luttes du prolétariat contre le capital : les travailleur-ses intellectuel-les ont, dans la société capitaliste, une place à défendre. Du moment que la base matérielle de leurs privilèges est menacée par les luttes du prolétariat, ces agents sont amenés à défendre leur position sociale en cautionnant la réaction. La séquence de luttes de 2011-2013 en Égypte en représente un exemple probant. Dès que la partie subordonnante de la classe moyenne égyptienne – celle essentiellement composée des travailleur-ses intellectuel-les : partie administrative du secteur public, enseignant-es, médecins, etc. – a senti qu'il n'était plus dans son intérêt de lutter aux côtés du prolétariat, on l'a vue se ranger derrière le gouvernement et sa politique de répression du mouvement de grèves ouvrières<sup>31</sup>. Mais nul besoin de référer à une situation aussi extrême pour observer que dans le cours quotidien de la lutte des classes, il existe une splendide indifférence, voire une hostilité froide, de la part de cette partie de la classe moyenne subordonnante face aux luttes spécifiques des différentes catégories de travailleur-ses subordonné-es<sup>32</sup>. Les travaux classiques de David Lockwood

---

31. Astarian et Ferro, *Le ménage à trois*, p. 245-249.

32. Cela n'exclut pas que les membres de la partie subordonnante de la classe moyenne, notamment celle employée dans le secteur public, puissent *s'imaginer* lutter pour les prolétaires et les agents subordonnés de la classe moyenne (« pour la société ») en revendiquant, dans ses propres luttes, de meilleures conditions de travail (« pour offrir de meilleurs services à la population »), de meilleurs salaires (« pour favoriser la rétention du personnel »), davantage de postes, etc. Et ce n'est pas une pure illusion, puisqu'il existe effectivement une communauté d'intérêts entre ces parties de la société, bien que relative. Néanmoins, cette forme de « solidarité » a ceci

ont bien montré que les « clercs » (autrement dit, les travailleur-ses intellectuel-les) des entreprises industrielles s'identifient eux-mêmes et sont assimilés par les travailleur-ses manuel-les à la direction, et ce, aux côtés des surveillant-es<sup>33</sup>. De la même manière, dans *Les cols blancs*, C. W. Mills a mis en évidence toute l'importance que les cols blancs accordent au fait de conserver le prestige qu'ils s'estiment dû et à la nécessité de se distinguer de la classe ouvrière<sup>34</sup>.

Mais l'indifférence ou l'hostilité des travailleur-ses intellectuel-les envers les travailleur-ses subordonné-es traduit-elle pour autant une appartenance de classe distincte? Peut-on voir, dans leurs différentes positions sociales, des indices d'une réelle opposition d'intérêts? Oui, et cette opposition s'observe de deux manières. D'une part, on peut en attester à travers le fait que les privilèges dont ces agents bénéficient sont

---

de très commode qu'elle coïncide avec la promotion de ses propres intérêts, en ce qu'ils dépendent de la taille du secteur public, des sphères qu'il prend en charge et des ressources qu'on lui octroie.

33. Cf. David Lockwood, *The Blackcoated Worker: A Study in Class Consciousness*, Fairlawn, Essential Books, 1958, p. 81, cité dans Poulantzas, *Les classes sociales*, p. 290. « La situation de travail des "clercs" forme un contexte social dans lequel les employés de bureau (au sein des entreprises)... tendent à être étroitement identifiés, comme individus avec les cadres de direction et de surveillance de l'industrie... En raison de la division rigide entre les "bureaux" et "la production", il n'est pas exagéré de dire que, du point de vue de l'ouvrier manuel, le "management" de l'entreprise finit avec le grade le moins élevé du "clerc" de routine. Le salarié du bureau est associé à l'autorité managériale, bien qu'il ne se situe généralement pas dans un rapport autoritaire avec l'ouvrier manuel... »

Si besoin était, une étude sur une aluminerie québécoise réalisée au tournant des années 2000 atteste une nouvelle fois, malgré l'affaiblissement notable de l'identité ouvrière, de la présence de cette « coupure sociale » claire entre, d'une part, le travail intellectuel et la direction et, d'autre part, le travail manuel. Cf. Jacques Bélanger, « Autorégulation du travail et division sociale : observation dans une aluminerie québécoise », *Sociologie du travail*, vol. 43, n° 2, 2001, p. 13.

34. Charles Wright Mills, *Les Cols blancs. Essai sur les classes moyennes américaines*, trad. André Chassaigneux, Paris, Maspero, coll. « Textes à l'appui », 1966 [1951], p. 314.

nécessairement *exclusifs*. Ces privilèges, comme tout privilège, ne sont possibles qu'à la condition que d'autres en soient privés. Or, c'est justement ainsi que fonctionne le statut conféré par le travail intellectuel (qu'il ne faut jamais confondre avec le travail de bureau, qui peut très bien être un travail subordonné). On considère avec *plus* d'égards un professeur dans l'exacte mesure où on considère avec *moins* d'égards celle qui nettoie sa salle de classe. Il faut bien voir que la division travail manuel/travail intellectuel a pour fonction de poser des distinctions strictes, d'exacerber, voire de créer des différences entre les travailleur-ses qui ne répondent à aucune nécessité objective (façon particulière de parler, de se vêtir, référents culturels hermétiques, etc.). D'autre part, les barrières institutionnelles qui protègent le monopole du savoir se présentent comme la base permettant de diviser « objectivement » les travailleur-ses. En même temps qu'elles garantissent l'exclusivité du travail intellectuel, celles-ci génèrent une idéologie méritocratique qui légitime un ordre dans lequel une partie de la population est contrainte à un travail astreignant, répétitif, rude, abrutissant ou dangereux, et ce, sous prétexte qu'elle serait incapable de s'élever à autre chose. Selon les représentations idéologiques auxquelles aboutit, dans la société capitaliste, la distinction entre travail manuel et travail intellectuel, les travailleur-ses subordonné-es *n'ont tout simplement pas réussi* là où d'autres y sont parvenus grâce à leur mérite personnel. Tout se passe donc comme si, dans cette société, l'éducation avait davantage pour fonction de renforcer la mobilité sociale que de reproduire la hiérarchie sociale dans sa fixité. Il apparaît ainsi naturel, juste et dans l'ordre des choses, que certaines personnes possèdent une part importante de la richesse sociale et qu'on leur doive des marques de respect particulières. Bien que ces représentations mystifiées soient généralisées parmi les membres de la société, ce sont les agents du travail subordonné qui en paient les frais. Cette mystification a non seulement lieu au prix de leur statut, mais aussi au prix de la naturalisation et de la légitimation de leur situation d'exploitation. C'est en ce sens qu'on peut affirmer qu'il existe une *base objective* à la conflictualité entre travailleur-ses manuel-les et intellectuel-les.

Mais revenons-en à la présentation du critère lui-même. Avec tout ce qui précède, on voit bien que le critère relatif à la subordination idéologique est moins facile à manier que celui de la subordination politique. En effet, une place subordonnante au sein des rapports politiques est assez facilement identifiable : elle situe l'agent qui l'occupe dans un rapport de pouvoir manifeste avec les agents surveillés, dirigés ou réprimés. De la même manière, on repère un agent politiquement subordonné en constatant qu'il ne prend aucune part active aux activités de direction, de gestion, de surveillance ou de répression. Il en va autrement de la subordination idéologique. Par opposition à la subordination politique, celle-ci ne s'effectue pas *directement* « contre » qui que ce soit, c'est-à-dire qu'elle n'implique ni rapport d'autorité explicite ni coercition directe. Elle fonctionne au contraire grâce à la division diffuse et impersonnelle entre travail manuel et travail intellectuel. On ne peut donc pas procéder de la même façon et considérer « idéologiquement subordonnés » toutes les personnes dont les pratiques idéologiques ne jouent pas contre le prolétariat ou les exploités. En effet, cela aurait pour conséquence absurde de faire passer les enseignant-es de cégep marxistes ou les journalistes honnêtes parmi les agents idéologiquement subordonnés. Au contraire, c'est bien plutôt le fait d'occuper une place conférant un statut et des avantages protégés par des barrières institutionnelles qui caractérise le travail intellectuel.

Le critère le plus important en vertu duquel on peut situer un agent du côté du travail intellectuel est donc celui de la participation au monopole du savoir. Et comment repère-t-on les travailleur-ses qui y participent ? En s'intéressant aux *barrières* qu'ils et elles doivent franchir pour accéder à un emploi donné. En l'occurrence, la principale barrière qui fait obstacle à une concurrence généralisée entre travailleur-ses afin d'accéder à certains emplois est la nécessité de posséder un diplôme d'études supérieures. Par conséquent, ce qui nous permet d'identifier les agents qui effectuent un travail intellectuel, c'est le fait qu'ils occupent une place exigeant une formation relativement poussée (DEC, certificat universitaire, baccalauréat, maîtrise, doctorat, etc.). En effet, pour qu'un savoir ou des compétences concrètes

fassent de la personne qui les possède un-e travailleur-se intellectuel-le, ils doivent être *validés* – que ce soit par des diplômes, des certificats, des ordres professionnels ou directement par des responsables eux-mêmes reconnus et investis des pouvoirs nécessaires (responsables aux ressources humaines, gestionnaires, hauts fonctionnaires, etc.).

Qu'il s'agisse d'un programme technique ou préuniversitaire, il est impératif de réussir les cours appartenant à la formation générale (littérature, philosophie, anglais et éducation physique) pour obtenir un diplôme d'études collégiales (le premier palier des études supérieures). Indépendamment de ses justifications humanistes, cette formation générale a objectivement pour fonction d'inculquer des savoirs « nobles » minimaux – considérés indispensables à la pratique d'emplois respectables – qui permettront, aux futur-es technicien·nes jusqu'aux futur-es P.D.G., de se *distinguer* des « autres » (ouvrier·ères qualifié·es ou spécialisé·es, manœuvres, employé·es subalternes, etc.). En réalité, c'est peut-être pour le cas précis des emplois techniques que cette fonction différenciatrice de la formation générale collégiale apparaît le plus clairement : les cours de philosophie, les cours de littérature, la maîtrise du français ou de l'anglais, bref la culture générale n'aident, au mieux, qu'incidemment les futur-es technicien·nes dans l'accomplissement de leur travail technique. Aussi techniquement habile soit-on, si l'on ne réussit pas l'Épreuve uniforme de français<sup>35</sup>, on ne pourra devenir infirmière ou technicienne en laboratoire. Certes, il est indéniable que le développement des forces productives et l'intégration à grande échelle de la science à la production requièrent la formation d'une plus grande masse de forces de travail qualifiées qu'auparavant. La formation du travail intellectuel répond donc aussi à de véritables besoins techniques. Pourtant, il importe de mettre clairement en évidence la *fonction différenciatrice* de l'éducation supérieure dans la société capitaliste : c'est elle qui constitue le

---

35. Examen attestant de la bonne maîtrise de la langue française et devant obligatoirement être réussi afin d'obtenir un DEC.

principal facteur nous permettant d'identifier qui peut légitimement se prévaloir du monopole du savoir.

Mais par ailleurs, le critère des barrières institutionnelles n'est ni infaillible ni absolu. Il arrive fréquemment que des emplois caractéristiques du travail intellectuel n'exigent pas la possession d'un diplôme d'études supérieures. C'est le cas, par exemple, du milieu de l'art : des études supérieures en musique, en art plastique, en art dramatique ne sont pas formellement exigées pour pratiquer ces métiers et pourtant, les artistes sont probablement les travailleur-ses les plus évidemment « intellectuel-les », ceux et celles qui sont le plus à l'aise dans tout cet univers de codes informels, de rituels, de pratiques culturelles qui caractérisent le monopole du savoir. Socialement, il n'y a peut-être rien de plus éloigné du travail manuel que le travail qui s'effectue dans le milieu artistique, en ce que ce dernier n'apparaît précisément pas comme un « simple » travail, mais comme quelque chose de plus élevé, de plus vénérable, de plus noble. Mais le cas inverse est aussi possible. Ainsi, au Québec, les éducatrices<sup>36</sup> des centres de la petite enfance (CPE) doivent être titulaires d'un diplôme d'étude collégiale pour pratiquer leur travail, alors que tout porte à les caractériser comme des travailleuses manuelles, c'est-à-dire comme des agents ne jouissant pas du monopole du savoir et de ses avantages corollaires. Nous utiliserons cet exemple afin de présenter les facteurs secondaires que nous avons identifiés afin de préciser l'analyse des places assimilables au travail manuel ou au travail intellectuel.

Remarquons d'abord une première chose. Dans la Classification Nationale des Professions, les éducatrices de la petite enfance sont rassemblées dans le même groupe de base que les *aide-éducatrices* de la petite-enfance (qui sont des éducatrices non diplômées). Or, il est significatif

---

36. Pour fluidifier cette partie du texte, seule la forme féminine « éducatrice » sera utilisée. Étant donné que 96,2 % des éducateur-rices sont des femmes, ce choix nous semble amplement justifié.

que la CNP ait dû renoncer à maintenir séparé ces deux types de travaux<sup>37</sup> : cela témoigne de l'inachèvement, voire de l'échec, du processus de professionnalisation du métier d'éducatrice entamé au milieu des années 1980<sup>38</sup>. Comme le montrent les récentes données du marché du travail de ce secteur, il n'est pas du tout nécessaire de détenir un diplôme quelconque pour travailler dans un centre de la petite enfance ou dans une garderie privée, subventionnée ou non<sup>39</sup>. C'est que les éducatrices ne sont pas parvenues à se différencier suffisamment des aides-éducatrices, c'est-à-dire de leurs collègues qui ne sont pas passées par l'éducation supérieure. Elles ont échoué, jusqu'ici, à rejoindre le « côté » du travail intellectuel et donc, la classe moyenne subordonnante. En effet, même s'il est désormais obligatoire, pour devenir éducatrice, de détenir un diplôme d'études collégiales (DEC), leur rémunération reste extrêmement proche de celle de leurs collègues dépourvues de formation collégiale<sup>40</sup> et, de surcroît, inférieure au salaire moyen et médian du prolétariat<sup>41</sup>. Dans le même sens, les

---

37. Alors qu'ils correspondaient, dans la CNP de 1992, à deux groupes de base différents, ils ont fini par être fusionnés dans la version de 2001.

38. Au Québec, la technique en éducation à l'enfance n'apparaît qu'en 1984 et ce n'est que depuis 2014 qu'il est possible d'obtenir un baccalauréat en éducation à l'enfance dans le réseau francophone (offert uniquement à l'UQAM).

39. Le réseau public des CPE est composé à 73 % d'éducatrices qualifiées, mais ce pourcentage est beaucoup plus faible dans le réseau privé.

40. En mai 2023, pour une région sélectionnée au hasard (Capitale-Nationale), les six offres d'emploi disponibles en centre de la petite enfance (site du gouvernement fédéral Guichet-Emploi) se présentaient ainsi : pour un ÉPE (donc pour une éducatrice *qualifiée*), le salaire horaire de base était de 19 \$ contre 17,74 \$ pour un AÉPE, c'est-à-dire 1,26 \$ de différence. Or, selon la convention collective des employés des CPE et des garderies subventionnées, en mars 2023, le salaire horaire de base des ÉPE était censé être de 21,60 contre 18,52 pour les AÉPE (différence de 3,08 \$). Il semble que les CPE et garderies subventionnées n'aient même pas les moyens de valoriser les ÉPE par rapport aux AÉPE conformément à leur convention collective.

41. 29 200 \$ contre 35 820 \$ pour le revenu moyen et 27 400 \$ contre 32 980 \$ pour le revenu médian (tous pondérés).

possibilités de « faire carrière » dans le domaine sont assez réduites : le plafond salarial... plafonne très vite (il fallait, en 2023, dix ans pour passer de 21,60 à 30,03 \$/heure) et il existe peu de possibilités pour les éducatrices d'occuper un poste plus élevé. En outre, on ne retrouve rien de tel que des pratiques protégées par un quelconque monopole du savoir qui leur serait réservé et qui permettraient de les distinguer concrètement de leurs « aides ». De ce point de vue, *il n'y a pas d'intérêt réel à passer par le circuit scolaire* : le diplôme requis ne confère ni privilèges, ni statut, ni avantages matériels significatifs. Il n'en demeure pas moins que, quant à la hiérarchisation interne de celui-ci, les aides-éducatrices restent formellement subordonnées aux éducatrices et sont censées les accompagner et leur prêter assistance dans leurs tâches courantes. Il s'agit d'un élément qui, s'il était sanctionné socialement, serait la marque d'une véritable division entre travail manuel et travail intellectuel au sein de ces milieux. Mais comme en témoignent l'absence de différences salariales minimalement sérieuses et l'interchangeabilité de leur rôle respectif – donc l'absence de reconnaissance sociale de la « plus grande valeur » du travail des éducatrices –, cette division du travail ne vaut plus rien dès que sont franchies les portes des centres de la petite enfance. Par conséquent, les effectifs du groupe de base *Éducatrice-rices et aides-éducateur-rices de la petite enfance* peuvent être assimilés en bloc au travail subordonné.

Si effectuer un emploi protégé par des barrières institutionnelles est généralement un indicateur fiable du fait qu'un agent jouit du monopole du savoir et d'un statut corollaire, cet exemple montre aussi qu'il est parfois nécessaire de se tourner vers d'autres facteurs. En effet, pour bénéficier du prestige social qui accompagne un emploi institutionnellement protégé, il faut que cette protection serve à quelque chose. Or, du point de vue de la hiérarchie sociale, le diplôme de l'éducatrice de la petite enfance ne lui est d'aucune utilité – tout comme le doctorat en études religieuses d'un aide-cuisinier ne lui sert à rien. Ainsi, pour attester du fait qu'un groupe de base appartient au côté du travail intellectuel, il faut donc aussi s'intéresser 1) à la hauteur du salaire, 2) à la possibilité de faire carrière, 3) à la présence de

pratiques réservées et exclusives, ainsi 4) qu'au contrôle sur le procès de travail (autonomie dans la gestion du contenu et du temps du travail), et ce, toujours *relativement* aux emplois comparables qui ne sont pas protégés par de pareilles barrières.

De façon très pragmatique, nous avons donc considéré, pour les groupes de base susceptibles d'être situés du côté du travail intellectuel en raison de ses exigences institutionnelles (groupe de base disposant d'un code FEER de 2, 1 ou 0<sup>42</sup>), qu'un revenu inférieur au revenu annuel médian de l'ensemble de la force de travail du Québec (environ 45 000 \$) était l'indice d'un déficit de reconnaissance témoignant du fait qu'ils ne font justement pas partie d'un tel côté. Font exception à cette règle, d'une part, les intellectuel·les au sens propre, c'est-à-dire les artistes, écrivain·es, éditeur·rices, chefs religieux, etc. Bien que leurs revenus d'emploi puissent être particulièrement bas<sup>43</sup>, il n'en demeure pas moins que ce sont les agents dont l'appartenance au côté du travail intellectuel est la plus évidente. D'autre part, nous avons situé les agents disposant d'un code FEER de 2 et

---

42. Concrètement, en nous appuyant sur le code FEER, qui correspond au deuxième des cinq chiffres du code de la CNP et qui classe les groupes de base selon le degré de qualification typiquement exigé, nous avons pu identifier ceux des groupes qui effectuaient un travail manuel ou intellectuel. Nous avons associé le travail manuel, c'est-à-dire un travail n'exigeant pas de diplôme d'études postsecondaires, à une cote FEER de 3, 4, ou 5 et le travail intellectuel à une cote de 2, 1 ou 0. Mais comme on vient de le voir, certains groupes de base possédant une cote de 2, voire de 1 doivent être rangés du côté du travail manuel, étant donné le déficit de reconnaissance dont ils souffrent. Outre le cas des éducatrices en CPE, cela concerne notamment les groupes de base *Kinésiologues et autres professionnel·les en thérapie et en diagnostic*, *Autres professionnel·les en diagnostic et en traitement de la santé*, *Sténographes judiciaires*, *transcripteur·rices médicaux·les et personnel assimilé* ou encore *Technicien·nes en pharmacie*, dont le revenu annuel médian est loin, très loin sous la médiane québécoise.

43. Et encore ce fait peut-il être en grande partie expliqué par la conjoncture socio-économique durant laquelle le recensement de 2021 a été effectué. On l'a vu, la pandémie a forcé la mise sur pause des industries de la culture et du divertissement, ce qui a radicalement réduit le revenu d'emploi des travailleur·ses concerné·es.

appartenant aux grandes catégories reliées à la production de biens parmi les travailleur-ses manuel-les, parce que bien qu'il s'agisse de postes nécessitant une formation relativement longue (3 ans ou plus), celle-ci s'effectue toujours à l'extérieur du circuit scolaire à proprement parler (école professionnelle, technique, etc.). En somme, environ 265 000 agents ont dû compléter, au minimum, un diplôme d'études collégiales et devenir technicienne (cette situation concerne surtout des femmes) pour finalement occuper un emploi qui n'offre pas les avantages socio-économiques qui viennent généralement avec un tel niveau de formation. Ces personnes ont donc été classées dans le prolétariat ou dans la classe moyenne subordonnée. Toujours est-il qu'en règle générale, nous avons situé les technicien-nés et technologues à la limite inférieure du travail intellectuel plutôt que du côté du travail subordonné, les excluant ainsi du prolétariat.

Enfin, il faut aussi se souvenir d'une chose : le fait qu'une place appartienne ainsi au « côté » du travail intellectuel est, en dernière instance, toujours un acquis de la lutte des classes. La ligne qui démarque le travail manuel du travail intellectuel n'est pas fixée une fois pour toutes, elle est constamment amenée à se déplacer en fonction du rapport de force entre les classes et les groupes qui les composent. Ce qui était à une époque un travail intellectuel peut devenir, des années plus tard, un travail manuel et vice versa. Les mouvements de professionnalisation sont un cas typique de tentatives visant à faire partie du côté du travail intellectuel, à protéger sa place et à faire valoir *contre les autres* sa propre activité. Il ne s'agit pas de porter un jugement moral sur de tels mouvements, mais bien de faire voir qu'ils ne valorisent leur place que dans l'exacte mesure où d'autres sont, par le fait même, dévalorisées. L'identification des quatre indicateurs précités sert justement à affiner l'analyse pour les cas problématiques, cas où il semble exister une tension entre la conclusion qu'il faudrait en tirer selon l'indicateur de la protection institutionnelle et les apparences. Maintenant que nous avons présenté les critères qui nous permettent d'identifier les agents qui effectuent un travail productif subordonné, nous pouvons brosser le portrait du prolétariat au Québec.

## *2.3. Le prolétariat au Québec*

### *2.3.1. Portrait général*

Au Québec, le prolétariat représente un peu moins du tiers de la population active (29,9 %), ce qui correspond à 1 300 000 personnes. Fait remarquable, les emplois traditionnellement associés à la classe ouvrière (fabrication, transport et logistique, construction, mines et forage)<sup>44</sup>, comptent pour quelque 62,5 % seulement du prolétariat et pour un peu plus du sixième de la population québécoise. Qui sont donc les autres prolétaires ? Pour une part minime, les ouvrier·ères agricoles (3,8 %) et, pour la plus grande part, des salarié·es de l'hébergement, de la restauration, du tourisme, du nettoyage ou autres services (33,7 %) – ce que nous appelons le secteur des services marchands.

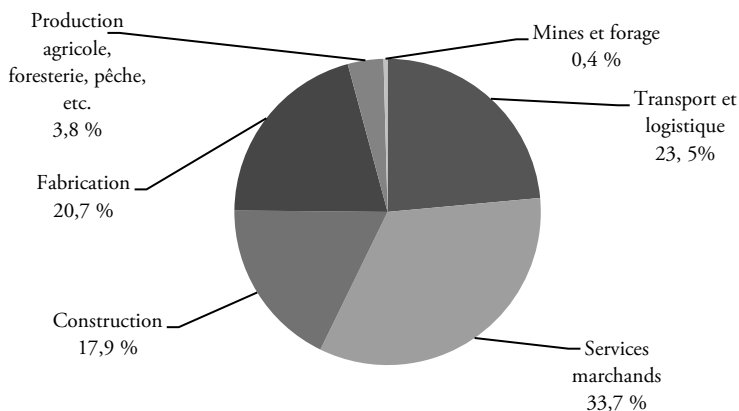
---

44. Sur le concept de « classe ouvrière », cf. note 58 du texte précédent.

**Tableau 1**  
**Distribution du prolétariat selon le secteur d'activité, 2021**<sup>45</sup>

| Secteur d'activité                           | Effectifs               | Part sur le total (%) |
|----------------------------------------------|-------------------------|-----------------------|
| Transport et logistique                      | 320 795                 | 23,5                  |
| Services marchands                           | 458 895                 | 33,7                  |
| Construction                                 | 244 135                 | 17,9                  |
| Fabrication                                  | 281 450                 | 20,7                  |
| Production agricole, foresterie, pêche, etc. | 51 315                  | 3,8                   |
| Mines et forage                              | 5 810                   | 0,4                   |
| Total                                        | 1 362 400 <sup>46</sup> | 100                   |

**Figure 1**  
**Distribution du prolétariat selon le secteur d'activité, 2021**



<sup>45</sup>. Ce découpage en secteurs d'activité s'inspire de celui de Legaré, cf. *Les classes sociales au Québec*, p. 91.

<sup>46</sup>. La somme des effectifs des secteurs d'activité inclut les 63 575 cols bleus employés par l'État et excède donc le total *réel* du prolétariat (1 298 825). Cela dit, s'il fallait associer ces ouvrier·ères improductif·ves à un secteur d'activité particulier pour les en soustraire, ce serait certainement à celui du transport et de la logistique. Le poids de ce secteur au sein du prolétariat est donc vraisemblablement surestimé.

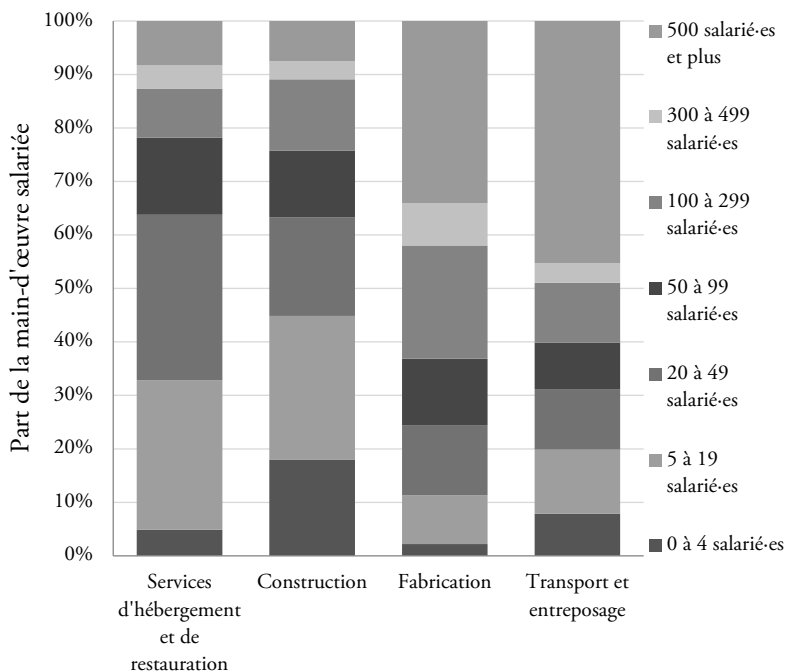
En plus de rendre manifeste la différence existant entre la classe ouvrière et le prolétariat, cette distribution nous donne une idée de l'importance sociale relative de chaque secteur d'activité. Elle nous fournit par ailleurs des indices sur la part des effectifs susceptibles d'être rassemblés dans des unités de production fortement socialisées ou parcellaires, étant entendu que ces secteurs correspondent à différents degrés de socialisation de la production<sup>47</sup>. En effet, le procès de travail tend à être davantage socialisé dans le secteur de la fabrication (on retrouve un plus grand nombre d'agents collaborant, au même moment et dans un même lieu à la production d'une masse de marchandises) que dans ceux des services marchands (divertissement, hébergement, restauration, nettoyage, soins, gardiennage, etc.) et du transport et de la logistique. Ainsi, à l'échelle du Canada, au dernier trimestre de 2021, 64 % des salarié·es de la fabrication travaillaient dans des entreprises comptant plus de 100 employé·es (27 % de 100 à 499 et 37 % de 500 et plus), tandis que dans les secteurs de l'hébergement et de la restauration, de la construction et de la foresterie, cette proportion atteignait respectivement 31 %, 29 % et 19 %<sup>48</sup>. Voici maintenant comment se répartissait, au Québec, la main-d'œuvre salariée de différents secteurs qu'on peut associer à la sphère productive :

---

47. Dans son sens restreint, la socialisation de la production renvoie à la participation d'un nombre plus ou moins important de travailleur·ses à une même entreprise. Plus ces dernier·ères sont nombreux·ses à faire fonctionner une entreprise, plus on dira que sa socialisation est forte. Inversement, moins il faut faire appel à un nombre élevé de salarié·es, moins sa socialisation est forte. Il ne faut donc pas confondre ce type de socialisation avec la socialisation de la production consécutive à la prise de possession et à la transformation des moyens de production par le prolétariat et qui, en ce sens, intervient uniquement dans un contexte révolutionnaire ou postrévolutionnaire.

48. Statistique Canada, Tableau 14-10-0214-01, *Emploi pour l'ensemble des salariés selon la taille d'entreprise, données trimestrielles non désaisonnalisées*, 2024. Les catégories utilisées sont celles du Système de classifications des industries de l'Amérique du Nord (SCIAN) et ne correspondent pas exactement aux secteurs d'activité du prolétariat que nous avons relevés.

**Figure 2**  
**Distribution de la main-d'œuvre salariée selon la taille des entreprises, par secteur (SCIAN), dernier trimestre de 2021**<sup>49</sup>



Dans cette figure, les secteurs ont été plus ou moins ordonnés selon leur degré de socialisation. Malheureusement, le secteur de la foresterie ainsi que celui de l'extraction minière et du forage n'apparaissent pas, car leurs séries de données sont incomplètes<sup>50</sup>. Néanmoins, on sait, en ce qui a trait à la foresterie, que les trois quarts de la main-d'œuvre salariée sont employés

<sup>49</sup>. *Ibid.*

<sup>50</sup>. L'agriculture est tout simplement exclue du croisement de données dont nous nous sommes servis.

dans des entreprises de moins de 50 salarié-es (76,3 %)<sup>51</sup>. Il se compare donc, sur ce plan, au secteur des services marchands (ici représenté par les services d'hébergement et de restauration) et à celui de la construction, c'est-à-dire à des secteurs où la socialisation de la production est assez faible. Pour sa part, le secteur de l'extraction minière et du forage se situe au pôle parfaitement opposé, c'est-à-dire que 92 % de sa main-d'œuvre est active dans des entreprises de plus de 100 salarié-es (et 69,5 % dans des entreprises de plus de 500 salarié-es)<sup>52</sup>. On voit donc que selon le secteur, la socialisation de la production est extrêmement inégale. Les secteurs de la fabrication, du transport et de la logistique, ainsi que celui des mines et du forage tendent à regrouper et à faire coopérer un nombre beaucoup plus élevé de salarié-es, tandis que c'est l'inverse de ceux des services marchands (ici, hébergement et restauration), de la construction et de la foresterie. Or, il s'en faut de beaucoup pour que les conditions sociales dans lesquelles s'effectue le travail productif d'une prolétaire du secteur des services marchands soient assimilables à celles du travail d'une ouvrière de la fabrication<sup>53</sup>. Là où, par exemple, une coiffeuse salariée produit de ses propres mains la quasi-totalité du service-marchandise (la permanente de Mme Gingras, appropriée par sa patronne et vendue à cette même Mme Gingras), l'ouvrière de l'usine de jus de fruits ne contribue que de loin à la production du produit-marchandise dans sa matérialité : c'est au contraire la machinerie qui transforme, distribue et emballe la marchandise *sous sa surveillance*. Et ce, sans parler du fait qu'il a fallu l'intervention de plusieurs de ses collègues pour que la marchandise trouve sa forme finale. Encore une fois, ces conditions sociales sont importantes à garder en tête, parce qu'elles ont nécessairement des effets sur la forme des luttes, c'est-à-

---

51. Statistique Canada, Tableau 14-10-0214-01.

52. *Ibid.* Remarquons que les données pour le Québec diffèrent sensiblement de celles du Canada.

53. Sur cette question, cf. Baudelot, Establet et Malemort, *La petite bourgeoisie*, p. 101-106.

dire qu'elles déterminent leur caractère individualisé ou collectif et par là, le répertoire d'actions dont disposent les travailleur-ses pour résister à l'exploitation (débrayage légal ou sauvage, grève du zèle, absentéisme, recours juridiques, etc.).

En outre, en comparant cette distribution du prolétariat à celle d'autres provinces, on peut mesurer de façon approximative le degré d'industrialisation relatif du Québec et, partant, mieux apprécier les particularités du prolétariat québécois :

**Tableau 2**  
**Distribution du prolétariat selon le secteur d'activité, par province, 2021**<sup>54</sup>

| Province                | Québec    |      | Canada    |      | Ontario   |      | Colombie-Britannique |      |
|-------------------------|-----------|------|-----------|------|-----------|------|----------------------|------|
| Secteur d'activité      | Effectifs | %    | Effectifs | %    | Effectifs | %    | Effectifs            | %    |
| Transport et logistique | 320 795   | 23,5 | 1 331 070 | 23,1 | 485 180   | 23,3 | 175 300              | 22,1 |
| Services marchands      | 458 895   | 33,7 | 1 812 775 | 31,5 | 636 030   | 30,5 | 268 805              | 34   |
| Construction            | 244 135   | 17,9 | 1 141 690 | 19,8 | 397 390   | 19,1 | 174 350              | 22   |
| Fabrication             | 281 450   | 20,7 | 1 147 250 | 19,9 | 466 995   | 22,4 | 121 555              | 15,4 |

54. Les tableaux de données du Canada et des autres provinces ont été générés à partir des deux tableaux de Statistique Canada déjà présentés et en suivant le même découpage que celui que nous avons opéré pour le Québec (cf. Annexe statistique), c'est-à-dire que nous avons associé les groupes de base aux mêmes classes et utilisé les mêmes pourcentages lorsque les effectifs d'un groupe de base n'appartenaient pas à une seule classe. Si par exemple, au Québec, le groupe de base *Ébénistes* se composait à 68 % de prolétaires et à 32 % de membres de la classe moyenne indépendante, nous avons fait comme s'il en allait de même dans tous les cas. Évidemment, en calquant ainsi la réalité canadienne sur celle du Québec, il est fort probable que le portrait ainsi produit soit quelque peu déformé. Mais entreprendre pour tous ces cas le travail que nous avons accompli pour le Québec aurait été démesuré.

*Portrait d'une société de classes : le Québec*

| Province                  | Québec                  |     | Canada    |     | Ontario   |     | Colombie-Britannique |     |
|---------------------------|-------------------------|-----|-----------|-----|-----------|-----|----------------------|-----|
| Secteur d'activité        | Effectifs               | %   | Effectifs | %   | Effectifs | %   | Effectifs            | %   |
| Production agricole, etc. | 51 315                  | 3,8 | 285 045   | 4,9 | 90 585    | 4,3 | 47 690               | 6   |
| Mines et forage           | 5 810                   | 0,4 | 40 685    | 0,7 | 8 600     | 0,4 | 3 930                | 0,5 |
| Total                     | 1 362 400 <sup>55</sup> | 100 | 5 758 515 | 100 | 2 084 780 | 100 | 791 630              | 100 |

Au Québec, il apparaît donc que le poids de la classe ouvrière est, par rapport à l'ensemble du prolétariat, relativement plus important qu'il ne l'est dans les autres provinces, à l'exception de l'Ontario. Et même au sein du secteur de la fabrication, on retrouve une division qui atteste une nouvelle fois de cette place intermédiaire qu'occupe le Québec parmi l'ensemble des provinces du Canada. En effet, on sait aussi que, parmi les secteurs de la production, c'est celui de l'industrie lourde (métallurgie, sidérurgie, produits chimiques, électronique, etc.) qui est le plus lucratif, c'est-à-dire celui au sein duquel la valeur ajoutée est la plus forte : la valorisation du capital tend à se situer en aval de la production (produits finis) bien plutôt qu'en amont (extraction des matières premières et première transformation). À ce niveau, le Québec se compare avantageusement au reste des provinces canadiennes, exception faite, encore une fois, de l'Ontario. Ainsi, si cette dernière est de loin la province la plus industrialisée et, à ce titre, le principal centre d'accumulation canadien, il n'en demeure pas moins que le Québec s'en sort relativement bien :

<sup>55</sup>. Ces totaux incluent les cols bleus employés par les secteurs public et parapublic, cf. note 46 du présent texte.

**Tableau 3**  
**Structure de la main-d'œuvre salariée de la fabrication, par province, 2021**

| Province                       | Canada    |      | Québec    |      | Ontario   |      | Autres provinces |      |
|--------------------------------|-----------|------|-----------|------|-----------|------|------------------|------|
| Type d'industrie <sup>56</sup> | Effectifs | %    | Effectifs | %    | Effectifs | %    | Effectifs        | %    |
| Industrie légère               | 736 778   | 48,5 | 217 113   | 49,7 | 274 163   | 41,8 | 245 502          | 57,6 |
| Industrie lourde               | 782 654   | 51,5 | 219 423   | 50,3 | 382 331   | 58,2 | 180 900          | 42,4 |
| Total                          | 1 519 432 | 100  | 436 536   | 100  | 656 494   | 100  | 426 402          | 100  |
| Total sur le Canada            |           | 100  |           | 28,7 |           | 43,2 |                  | 28,1 |

Dans les autres provinces, l'industrie légère prédomine nettement (58 - 42), tandis que c'est l'inverse pour l'Ontario (42 - 58). Au Québec, ces deux grandes divisions industrielles arrivent *ex æquo* (50 - 50). On remarque par ailleurs qu'à elle seule, l'Ontario concentre un peu moins de la moitié des salarié-es de l'industrie lourde (environ 380 000), le Québec, plus du quart (220 000), alors que les huit provinces restantes et les trois territoires fédéraux se partagent le reste, soit moins du quart (180 000). Depuis 2001, la part que représente l'industrie lourde tend à augmenter au Québec, tandis qu'elle stagne en Ontario :

56. Statistique Canada, Tableau 14-10-0202-01, *Emploi selon l'industrie, données annuelles*, 2024. À l'industrie légère, nous avons fait correspondre l'impression, la fabrication des aliments, des boissons et des produits du tabac, le textile, le cuir, le papier, les produits en plastique et en caoutchouc, le travail du bois et finalement, les activités diverses de fabrication. Quant à elle, l'industrie lourde regroupe les produits du pétrole et du charbon, les produits chimiques, les produits minéraux non métalliques, la première transformation des métaux, les produits métalliques, les machines, les produits informatiques et électroniques, les composants électriques et le matériel de transport. Notons de plus que la notion de « salarié-es de la fabrication » ne coïncide pas avec celle de *prolétaires* de la fabrication. Comme nous l'avons vu, tou-ttes les salarié-es de ce secteur ne sont pas des prolétaires (il faut inclure les contremaîtres, les ingénieur-es, les technicien·nes, les cadres, etc.).

**Tableau 4**  
**Pourcentage de la main-d'œuvre salariée de la fabrication employée dans l'industrie lourde, par province, 2001, 2011 et 2021<sup>57</sup>**

| Province         | 2001 | 2011 | 2021 |
|------------------|------|------|------|
| Canada           | 49   | 51,3 | 51,5 |
| Québec           | 41,6 | 46,6 | 50,3 |
| Ontario          | 59,2 | 59   | 58,2 |
| Autres provinces | 38,2 | 44,2 | 42,4 |

Comparons maintenant la répartition du prolétariat québécois au sein des secteurs d'activité (cf. Tableau 1) avec celle proposée par Anne Legaré dans son étude sur les classes sociales au Québec, basée sur les données du début des années 1960. Si nous prenons également les données du recensement fédéral de 1991, nous obtenons le comparatif suivant<sup>58</sup> :

---

57. *Ibid.*

58. Pour les données de 1961, cf. Legaré, *Les classes sociales au Québec*, p. 91. Pour celles de 1991, cf. Statistique Canada, Tableau 1 004 521, *Recensement de la population de 1991*, 1993. On peut se référer à la table de correspondance suivante pour voir de quelle façon nous avons rendu nos données comparables :

Transport et logistique : Personnel d'exploitation des transports + Manutentionnaires et travailleurs assimilés, n.c.a. + Autres ouvriers qualifiés et conducteurs de machines ;

Construction : Travailleurs du bâtiment ;

Fabrication : Travailleurs des industries de transformation + Usineurs et travailleurs des domaines connexes + Travailleurs spécialisés dans la fabrication, le montage et la réparation ;

Agriculture, foresterie, pêche, etc. : Agriculteurs, horticulteurs et éleveurs + Pêcheurs, trappeurs et travailleurs assimilés + Travailleurs forestiers et bûcherons ;

Mines et forage : Mineurs, carriers, foreurs de puits de pétrole et de gaz et travailleurs assimilés.

Mentionnons encore que pour rendre nos données comparables avec celles qu'offre Legaré, nous avons dû faire fi du secteur des services marchands, et ce, autant pour 1991 que pour 2021.

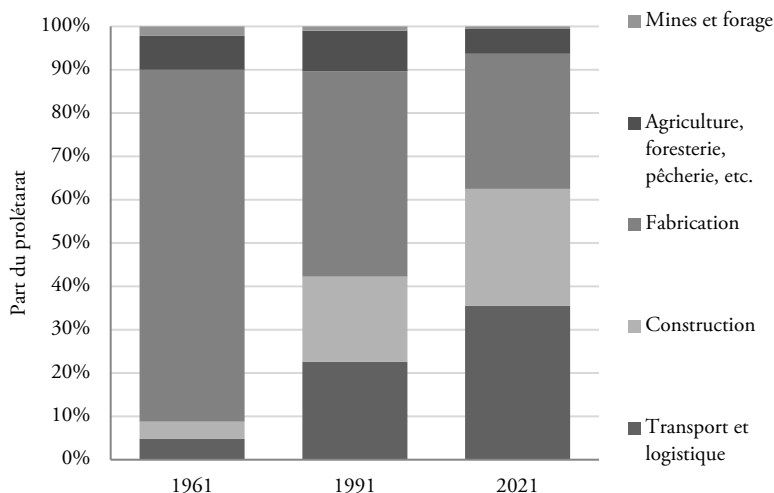
**Tableau 5**  
**Distribution du prolétariat selon le secteur d'activité (excluant les services marchands), 1961, 1991 et 2021**

| Année du recensement                         | 1961                 |      | 1991      |      | 2021      |      | Variation par rapport à 1961 (en point de %) |
|----------------------------------------------|----------------------|------|-----------|------|-----------|------|----------------------------------------------|
| Secteur                                      | Effectifs            | %    | Effectifs | %    | Effectifs | %    |                                              |
| Transport et logistique                      | 30 516 <sup>59</sup> | 4,7  | 217 465   | 22,6 | 320 795   | 35,5 | +30,7                                        |
| Construction                                 | 25 541               | 4    | 189 600   | 19,7 | 244 135   | 27   | +23                                          |
| Fabrication                                  | 520 715              | 81,3 | 456 645   | 47,4 | 281 450   | 31,2 | -50,1                                        |
| Production agricole, foresterie, pêche, etc. | 50 890               | 7,9  | 90 525    | 9,4  | 51 315    | 5,7  | -2,2                                         |
| Mines et forage                              | 13 180               | 2,1  | 10 055    | 1    | 5 810     | 0,6  | -1,5                                         |
| Total                                        | 640 842              | 100  | 964 290   | 100  | 903 505   | 100  |                                              |

Une fois ces données représentées sous forme de graphique, nous obtenons les figures suivantes :

59. Legaré estime qu'aux 610 326 ouvrier·ères productif·ves recensé·es par le Bureau fédéral de la Statistique, il faudrait ajouter un 5 % d'agents actifs dans les branches de l'électricité, gaz et eau, du transport, de l'entreposage et de la communication, ce qui donne exactement 30 516 agents. Cf. Legaré, *Les classes sociales*, p. 91, note 17.

**Figure 3**  
**Distribution du prolétariat selon le secteur d'activité, 1961, 1991 et 2021**



Cette comparaison a évidemment pour défaut de ne pas tenir compte du secteur des services marchands, alors qu'il s'agit certainement du secteur ayant connu la plus forte progression au sein du prolétariat (il représente à lui seul le tiers du prolétariat actuel). Les modifications de la répartition du prolétariat sont donc encore plus accentuées que ce que laisse croire cette figure. Néanmoins, ce dernier parvient à illustrer de manière on ne peut plus claire ce qu'on peut nommer la « désouvriérisation » du prolétariat, c'est-à-dire la diminution significative de la part du travail industriel au sein de cette classe.

### *2.3.2. Désouvriérisation et féminisation du prolétariat*

Au Québec, ce phénomène atteint son apogée dans la première décennie des années 2000 : après avoir diminué pendant plusieurs décennies, les effectifs du secteur manufacturier ont toutefois recommencé à augmenter

à partir de 2014<sup>60</sup>. Or, ce phénomène ne fait que refléter, au niveau de sa composition interne, celui de la désindustrialisation des principaux centres d'accumulation capitalistes. En effet, que nous montrent ces chiffres, sinon que l'ouvrier d'usine, figure centrale et majoritaire du prolétariat d'alors, ne représente plus qu'une fraction de la classe (21 %), derrière les prolétaires du secteur des services marchands (34 %) ? Pour leur part, les prolétaires agricoles et des mines sont légèrement moins nombreux-ses, mais la diminution de leur poids respectif n'a rien à voir avec celle de la fabrication. À l'inverse, ce sont les secteurs des services marchands, du transport et de la logistique ainsi que de la construction qui ont vu leur importance croître de façon radicale. Le nombre de prolétaires de ces deux derniers secteurs a plus ou moins décuplé, tandis que celui des services marchands a certainement crû dans des proportions plus grandes encore.

Ce qu'on peut en déduire, c'est d'une part que l'augmentation de la productivité du travail s'exprime dans le fait qu'il y a, au Québec, énormément moins de prolétaires occupé-es à la production et création de marchandises tangibles (de « biens ») et beaucoup plus qui sont occupé-es à les manutentionner et les transporter une fois produites. Ou plus important encore, dans le fait que ces différents types de travaux ne concourent plus dans les mêmes proportions à la valorisation du capital, c'est-à-dire à l'accumulation. Il va sans dire qu'un tel état de fait modifie aussi l'importance stratégique de chaque secteur dans lesquels sont actifs et actives les prolétaires : une grève généralisée des prolétaires de la logistique ou de la construction produit une pression beaucoup plus forte sur la société que ce n'était le cas, par exemple, en 1961. À ce niveau de l'analyse toutefois, il s'agit encore de généralités, parce que ce raisonnement ne tient pas compte du taux d'exploitation respectif de chaque secteur, donc du fait que

---

60. Cf. STIQ, *Baromètre industriel québécois*, 10<sup>e</sup> éd., 2019, p. 5. L'édition plus récente du même document confirme cette tendance, cf. STIQ, *Baromètre industriel québécois*, 14<sup>e</sup> éd., 2023, p. 6.

l'interruption d'un procès de travail intensif en capital affecte moins de prolétaires tout en produisant des effets proportionnellement plus lourds sur le manque à gagner de plus-value<sup>61</sup>. Et d'autre part, on peut expliquer cette modification de la composition du prolétariat par les délocalisations successives qui ont eu lieu durant les décennies 1980, 1990 et 2000, lesquelles ont particulièrement affecté le secteur de la fabrication<sup>62</sup>. Si les délocalisations directes ne sont responsables que d'une part négligeable de la perte d'emploi dans ce secteur, les bas salaires des travailleur-ses des économies du Sud global contribuent néanmoins à ce que la création d'emplois ait lieu là-bas, bien plutôt que dans des économies comme celles du Québec<sup>63</sup>.

On a donc une image beaucoup plus juste de la configuration sociologique du prolétariat si l'on réfléchit au fait que, sur une vingtaine de prolétaires, on a désormais :

une préposée aux bénéficiaires, deux cuisiniers, deux serveuses, une femme de ménage et une coiffeuse (7 prolétaires des services marchands) ;

un camionneur, un livreur, un garnisseur de tablettes, un manutentionnaire et une préposée au stock (5 prolétaires dans les transports et la logistique) ;

---

61. Ainsi, le secteur de la première transformation des métaux (dominé par Rio Tinto Alcan, Arcelormittal, Alcoa, Glencore et Alouette) occupait, en 2021, 4 % de la main-d'œuvre manufacturière, mais générait 14 % du revenu de l'ensemble des secteurs de la fabrication, c'est-à-dire à peu près autant que celui de la transformation des aliments et des boissons (15 %) qui occupe quant à lui 16 % de la main-d'œuvre. Si donc le secteur de la première transformation des métaux se situait en 9<sup>e</sup> position en termes de main-d'œuvre mobilisée, il se situait en 2<sup>e</sup> position en termes de revenu généré. Cf. Institut de la statistique du Québec, *Statistiques principales du secteur de la fabrication, Québec et régions administratives, 2013-2021*.

62. Philippe Hurteau, *Mondialisation et délocalisations d'emplois*, Institut de recherche et d'informations socioéconomiques (IRIS), 2009, p. 23.

63. *Ibid.*, p. 19.

un charpentier-menuisier, un journalier, un mécanicien de chantier et un électricien (4 prolétaires de la construction)

un mécanicien industriel, une manœuvre dans l'industrie des boissons, un opérateur de machines dans la même industrie et un manœuvre dans les pâtes et papier (4 prolétaires dans la fabrication) ;

un manœuvre à la récolte (1 prolétaire agricole).

Il faut se rappeler que plus de la moitié des prolétaires accomplissent un travail non qualifié (52 %), à savoir un travail ne nécessitant ni diplôme d'étude professionnelle ni formation externe particulière (un travail dont la cote FEER est supérieure à 3), donc un emploi plaçant celui ou celle qui l'occupe dans une situation de plus grande vulnérabilité. Il existe une corrélation – assez faible, mais réelle – entre la part d'agents qualifiés d'un secteur et le revenu médian de celui-ci, c'est-à-dire que les secteurs d'activité qui comptent une part importante d'agents non qualifiés tendent à être caractérisés par un revenu d'emploi médian moins élevé. Différents facteurs viennent cependant affaiblir cette corrélation : le genre, la race et les différences dans la valeur de la force de travail. D'abord, plus la proportion de femmes est importante dans un secteur, moins la qualification affecte positivement le revenu. On constate par exemple que le taux de qualification du secteur des services marchands est nettement plus haut que celui de la fabrication (53 % des agents sont qualifiés contre seulement 20 %), bien que le revenu annuel médian corresponde seulement à la moitié du second (22 000 contre 41 000 \$). Pourquoi ? On peut faire l'hypothèse que cela a à voir avec le fait que le premier est composé à 61 % de femmes, tandis que le second l'est à moins de 20 %. Au sein du prolétariat, la corrélation négative entre la proportion de femmes et le revenu médian d'un secteur d'activité est encore plus prononcée que celle entre le taux de travail non qualifié d'un secteur et son revenu médian. C'est aussi le cas de celle entre la proportion de personnes racisées et le revenu médian. Ensuite, le fait que le revenu

moyen du prolétariat actif dans le secteur des mines et du forage soit si élevé par rapport à son taux de qualification peut s'expliquer par les coûts plus élevés qu'exige la reproduction de sa force de travail<sup>64</sup>. En effet, il s'agit d'un secteur où la plupart des postes s'accompagnent de primes d'éloignement (formelles ou non), primes dont l'objectif est notamment de compenser les frais de subsistance plus importants qui découlent du fait d'avoir à quitter son foyer pour travailler en territoires reculés. Cela implique donc de devoir payer pour l'accomplissement des tâches ménagères ou d'entretien durant les absences de l'un des membres du ménage (gardiennage, entretien du terrain, embauche d'une femme de ménage, etc.) – sans compter les effets haussiers qu'une forte demande et une offre peu abondante de travailleur-ses ont sur le prix de la force de travail. La valeur du panier de subsistance de la main-d'œuvre employée par les mines augmente donc d'autant. Bien qu'il existe souvent une main-d'œuvre autochtone locale, les entreprises qui exploitent les ressources du Nord n'en font pas moins reposer leurs activités sur la force de travail allochtone originaire du sud de la province. Ainsi, pour l'industrie minière québécoise, la main-d'œuvre autochtone représentait, en 2020, environ 3 % de la main-d'œuvre totale<sup>65</sup>. C'est dire que, du point de vue des minières, l'offre de force de travail autochtone jugée « apte » est faible<sup>66</sup>, ce

---

64. On aurait évidemment pu, afin d'expliquer cet écart, invoquer le fait qu'il est composé à près de 95 % d'hommes. Pourtant, le secteur de la construction est à la fois plus masculin et mieux qualifié, alors que son revenu médian est de 46 000 \$ (contre 81 000 \$ pour le secteur des mines).

65. Association minière du Québec, *Retombées économiques de l'industrie minière au Québec*, 2020, p. 12. Dans la mesure où le nombre d'Autochtones employés a augmenté de 68,9 % en six ans (de 2014 à 2020), il est possible que ce pourcentage soit plus élevé aujourd'hui.

66. Comme le relate un Innu ayant travaillé pour une mine ferrifère près de Schefferville, « au départ, les postes les mieux payés, les plus accessibles, les plus stables, les plus sécuritaires, les moins difficiles, étaient donnés aux Anglais, et ensuite aux Français. Après on pensait aux immigrants : les Polonais, les Italiens... Et puis par la suite, c'était les Autochtones. » Et sans surprise, « les employés innus et naskapis, typiquement vingt fois moins nombreux que les travailleurs allogènes,

qui les contraint à accorder de plus hauts salaires aux mineurs allochtones afin de les attirer.

Revenons aux transformations plus générales qui affectent la composition du prolétariat depuis la fin des années 1970. Comme nous l'avons esquissé dans le précédent texte, on peut observer que la perte de l'importance numérique de la classe ouvrière au sein du prolétariat s'accompagne de l'augmentation de la place des services marchands, par rapport aux emplois typiquement ouvriers (construction, transport, mines et fabrication). Pour ne prendre qu'un exemple chiffré, en 2022, on estimait que les « industries productrices de services » devraient réaliser 65,2 % de l'ensemble des investissements privés, là où le secteur de la fabrication en recevrait 11,1 % et les autres industries productrices de biens (agriculture, pêche, chasse, foresterie, extraction minière et pétrolière, construction, etc.), le quart restant (23,7 %) <sup>67</sup>. Or, les places créées dans le secteur des services marchands sont, en règle générale, autrement plus précaires que celles qui sont créées dans les secteurs traditionnellement ouvriers. La meilleure preuve de cette règle se retrouve dans le fait que ce sont précisément les femmes et les personnes racisées qui les occupent davantage.

On pourrait vouloir célébrer le fait qu'avec les années, le prolétariat tend à se féminiser, c'est-à-dire à intégrer une part de plus en plus grande de travailleuses. Mais il faut bien voir que cette « féminisation » du prolétariat

---

s'affairèrent généralement aux tâches les moins désirables et les plus rudes. » Cf. Jean-Sébastien Boutet, « Développement ferrifère et mondes autochtones au Québec subarctique, 1954-1983 », *Recherches amérindiennes au Québec*, vol. 40, n° 3, 2010, p. 40.

67. Ministère de l'Économie, de l'Innovation et de l'Énergie, *Portrait économique des régions du Québec*, 2022, p. 62. Il faut cependant prendre ces chiffres avec un grain de sel, étant donné qu'ils ne traduisent pas directement l'investissement productif (les « industries productrices de services » regroupent la finance, le commerce, le transport, etc.), ce qui signifie qu'ils expriment seulement approximativement la prépondérance de ce que nous nommons, nous, le secteur des services marchands. Ils n'en donnent pas moins une idée de grandeur.

traduit surtout sa précarisation. En effet, ce ne sont pas les emplois ouvriers jusqu'alors masculins qui se sont féminisés. Ce sont au contraire les emplois précaires et atypiques – lesquels sont précisément « destinés » aux femmes – qui ont vu leur poids s'accroître de façon remarquable. En effet, comme en atteste le tableau suivant, la part des femmes dans les secteurs typiquement masculins, lorsqu'elle n'a pas diminué, a augmenté de façon très timide depuis les trois dernières décennies :

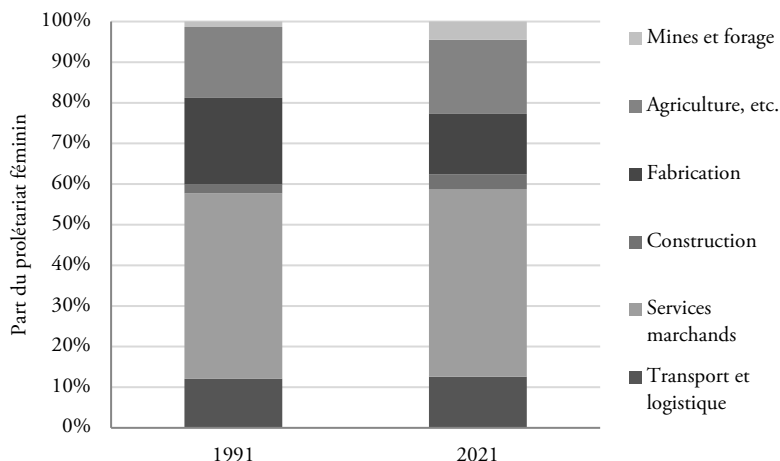
**Tableau 6**  
**Distribution du prolétariat féminin selon le secteur d'activité, 1991 et 2021**<sup>68</sup>

|                         | 1991               |             | 2021               |             |                            |
|-------------------------|--------------------|-------------|--------------------|-------------|----------------------------|
| Secteur                 | Effectifs féminins | % de femmes | Effectifs féminins | % de femmes | Variation (en points de %) |
| Transport et logistique | 28 920             | 13,3        | 52 815             | 16,5        | +3,2                       |
| Services marchands      | 232 710            | 50,3        | 277 815            | 60,5        | +10,2                      |
| Construction            | 4 495              | 2,4         | 11 500             | 4,7         | +2,3                       |
| Fabrication             | 107 140            | 23,5        | 54 800             | 19,5        | -4                         |
| Agriculture, etc.       | 17 395             | 19,2        | 12 260             | 23,9        | +4,7                       |
| Mines et forage         | 155                | 1,5         | 340                | 5,9         | +4,4                       |
| Total                   | 390 815            | 27,4        | 409 530            | 30,1        | +2,7                       |

68. Pour les données de 2021, cf. Annexe statistique et pour celles de 1991, cf. Statistique Canada, Tableau 1004521, *Recensement de la population de 1991*, 1993. Pour les détails, on peut se référer à la note 58 du présent texte.

Illustrons maintenant cette répartition modifiée, de façon à ce que nous puissions nous représenter plus facilement ses modifications :

**Figure 4**  
**Distribution du prolétariat féminin selon le secteur d'activité, 1991 et 2021**



La tendance à la diminution de l'emploi de femmes dans un secteur comme celui de la fabrication était perceptible depuis longtemps : déjà en 1961, la part de la main-d'œuvre ouvrière féminine avait diminué de 3 % par rapport à 1941<sup>69</sup>. Depuis 1991, le seul secteur où l'on a assisté à une augmentation significative de la part de femmes est celui des services marchands (qui était déjà fortement féminisé), alors qu'elle a légèrement diminué au sein du secteur de la fabrication. En fait, en chiffres absolus, il n'y a pas beaucoup plus de femmes prolétaires en 2021 qu'il n'y en avait trente ans plus tôt (409 530 contre 390 815, soit 18 715 de plus, une hausse

69. Barry, *Le Travail de la femme au Québec*, p. 15.

de seulement 4,8 points de pourcentage). La grande différence, c'est que davantage d'hommes prolétaires ont perdu leur place protégée. Ainsi, par rapport à 1991, 45 000 femmes supplémentaires ont obtenu une place dans les services marchands, alors que seules 31 000 nouvelles femmes ont eu accès aux secteurs de la construction, des mines et des transports et logistique. Mais durant la même période, 57 000 femmes perdaient leur place dans le secteur de la fabrication. Par conséquent, s'il s'est créé 45 000 places « féminines » (précaires, mal payées et difficilement syndiquables) au sein du prolétariat, 21 000 places « masculines » (relativement bien payées, stables, syndiquées, etc.) ont été supprimées<sup>70</sup>. Il y a donc bel et bien, d'un côté, disparition graduelle des places « masculines » et, de l'autre, ajout et remplacement de celles-ci par des places « féminines ». En ce sens, les ouvriers hommes ne sont donc pas évincés par des femmes, ce sont les places qu'ils occupaient jadis qui le sont par celles qu'on destine aux femmes. La féminisation du prolétariat n'a ainsi pas du tout entamé la ségrégation sexuelle qui s'y joue : il y a peut-être plus de femmes prolétaires, mais elles demeurent largement confinées aux mêmes places<sup>71</sup>.

---

70. On pourrait vouloir nuancer cette idée en soutenant que ces places perdues au sein de la fabrication concernent surtout des emplois dans le textile, soit des places déjà « féminines » et donc, que la féminisation du prolétariat serait moins significative que ce qui est soutenu ici. Or, même si tel était le cas, cela ne remettrait pas en cause la prégnance d'un tel phénomène, sinon le rythme auquel celui-ci a lieu depuis 1991. Même en excluant du calcul ces 57 000 emplois perdus au sein de la fabrication (c'est-à-dire en faisant comme si que la totalité de ces places était déjà des places « féminines »), il demeure qu'il s'est créé davantage de places féminines que de places masculines (14 000 de plus).

71. Margaret Maruani, *Travail et emploi des femmes*, Paris, La Découverte, coll. « Repères », 2011, p. 34-37.

### *2.3.3. Le travail étranger temporaire au sein du prolétariat*

Il importe maintenant d'aborder le cas du travail saisonnier étranger, car les effectifs qu'il concerne tendent à occuper une place toujours plus importante au sein de l'économie québécoise, et en particulier au sein du secteur agricole. Au Québec, le recours à la main-d'œuvre étrangère temporaire pour la production agricole remonte aux années 1960, mais ce n'est réellement qu'au début des années 2000 que ce processus prend une certaine importance. Ainsi, de quelques centaines en 1995, ce nombre passe à 6 627 en 2008<sup>72</sup>, pour atteindre 12 597 en 2017 et il augmente significativement d'année en année, de sorte qu'en 2021, on en comptait 17 875 et en 2023, 23 295<sup>73</sup>. Or, dans la mesure où le prolétariat agricole local officiel s'élevait, en 2021, à plus ou moins 17 000 personnes, ces quelque 18 000 travailleurs étrangers venus travailler au Québec la même année représentent plus de la moitié de la force de travail prolétarienne de ce secteur. Comment expliquer une telle prépondérance ?

Il faut d'abord voir que cette main-d'œuvre, tout comme les salarié-es agricoles en général, demeure essentiellement active dans la production horticole (fruits, légumes, pépinière et floriculture), c'est-à-dire dans des cultures dites intensives en main-d'œuvre<sup>74</sup>. Et compte tenu des conditions climatiques québécoises rigoureuses, ces fermes ont tendance à s'installer dans le sud de la vallée du Saint-Laurent (en Montérégie pour

---

72. Cf. Mathieu Arès et Yanick Noiseux, « La syndicalisation des travailleurs agricoles migrants au Québec : Du débat en cour au débat de société », *Interventions économiques* [en ligne], n° 49, 2014.

73. Statistique Canada, Tableau 32-10-0218-01, *Travailleurs étrangers temporaires dans les secteurs de l'agriculture et de l'agroalimentaire par industrie*, 2024.

74. Arès et Noiseux, « La syndicalisation », p. 13. « Si la production maraîchère génère environ 10 % des recettes agricoles brutes du Québec, elle absorbe néanmoins pas moins de 30 % de la main-d'œuvre agricole. ». Quant à la culture horticole, elle occupait en moyenne, entre 2020 et 2023, 73,9 % des travailleur-ses étranger-ères temporaires, cf. Statistique Canada, Tableau 32-10-0218-01.

l'essentiel), soit à relative proximité des centres urbains où il n'est précisément pas difficile de trouver du travail<sup>75</sup>. Or, conjugué aux salaires ridiculement bas, aux réglementations du travail laxistes et aux conditions de travail objectivement difficiles du secteur agricole, ce fait contribue à engendrer une pénurie de main-d'œuvre chronique<sup>76</sup>. C'est pourquoi certains programmes étatiques ont été mis en place à l'échelle du Canada afin de mobiliser une main-d'œuvre étrangère disposée à travailler dans ces conditions d'exploitation aggravées. C'est à ce compte qu'il faut porter la création, en 1966, du *Programme des travailleurs agricoles saisonniers* (PTAS) du Canada, dont une partie de la gestion a été déléguée vingt ans plus tard à l'organisme FERME, lui-même directement contrôlé par les capitalistes agricoles ayant recours à ce type de main-d'œuvre<sup>77</sup>. Ce programme, tout comme le *Programme des travailleurs étrangers temporaires* (PTET), consiste à embaucher des travailleur-ses de l'étranger (du Mexique ou du Guatemala et, dans une moindre mesure, des Antilles<sup>78</sup>) qu'on lie par contrat à une

---

75. MAPAQ, *Portrait-diagnostic sectoriel des légumes frais au Québec*, 2017, p. 16.

76. Cet enjeu de recrutement était déjà souligné, au milieu des années 1970, par Diane Lessard : « Bien que le nombre de salariés agricoles permanents soit à la hausse au Québec en 1971, 7 276 par rapport à 6 968 en 1961, le recrutement de la main-d'œuvre salariée en agriculture constitue un problème important pour les producteurs agricoles capitalistes surtout pendant le temps des récoltes, lorsque celles-ci doivent être rentrées dans un laps de temps donné. Les salaires en agriculture sont plus bas que ceux accordés dans l'industrie et l'on pourrait penser que la pénurie de travailleurs augmenterait la valeur d'échange de la force de travail. Mais il n'en est rien. (...) La pénurie de travailleurs agricoles est telle que certains capitalistes en importent. C'est le cas d'un pomiculteur de Bedford qui, en 1973, a fait venir des travailleurs antillais. Même en leur payant les frais de voyage, de salaire, de pension, il s'en sortait avec des profits si sa récolte était faite. » (Diane Lessard, *L'agriculture et le capitalisme au Québec*, Montréal, L'Étincelle, 1976, p. 62). Il est remarquable que le cas que l'autrice juge exceptionnel soit si rapidement devenu la norme.

77. Arès et Noiseux, « La syndicalisation », p. 15.

78. Statistique Canada, Tableau 32-10-0221-01, *Pays de citoyenneté des travailleurs étrangers temporaires agricoles*, 2024. De 2020 à 2021, la proportion de travailleur-ses

entreprise particulière, et ce, pour une période déterminée pouvant aller jusqu'à huit mois. Et sans surprise, comme l'établit une étude sur le sujet, ces programmes

légalisent ainsi la permanence et la recomposition du « travail non libre », des « formes transitionnelles d'exploitation » ou encore un « salariat bridé », avec tout ce que cela implique en terme [*sic*] de conditions de travail. Sans protection politique et sociale garantie par l'État, ou presque, les travailleurs sont alors directement dépendants de leurs employeurs (pour les heures de travail, le logement, les déplacements, le renouvellement du contrat, etc.) et des réseaux de recrutement de main-d'œuvre (pour accéder à l'emploi, se plaindre ou changer d'employeur). Les liens de dépendances personnels et les réseaux – dont, il faut garder à l'esprit que leur « matrice est la féodalité » – se substituent ainsi à l'État. Ce n'est donc plus la loi qui garantit la relation de travail, mais l'employeur (...) <sup>79</sup>.

C'est en ce sens qu'on peut affirmer, à l'instar d'Arès et Noiseux, que ces formes de régulation du travail s'inscrivent dans un mouvement général de précarisation de la force de travail, typique du néolibéralisme, qui agit sur les salaires à la baisse<sup>80</sup>. Or, par l'institutionnalisation de ce type de migration temporaire extrêmement précaire, la classe capitaliste des pays centraux, appuyée en cela par l'État, se donne les moyens d'aggraver l'exploitation du prolétariat *dans son ensemble* et par là, d'augmenter la rentabilité du capital. La progression constante du nombre de travailleur-ses agricoles étranger-ères temporaires n'a en ce sens rien de surprenant. D'ailleurs, le recours à une

---

étranger-ères temporaires originaires du Mexique ou du Guatemala s'est maintenue en moyenne à 90,2 %.

79. Martin Gallié, Jeanne Ollivier-Gobeil et Caroline Brodeur, « La néo-féodalisation du droit du travail agricole : Étude de cas sur les conditions de travail et de vie des travailleurs migrants à Saint-Rémi (Québec) », *Cahiers du GIREPS*, n° 8, 2017, p. 151.

80. Arès et Noiseux, « La syndicalisation », p. 17.

force de travail étrangère à contrat « fermé » n'est pas l'apanage du secteur agricole. Si, en 2022, ce dernier comptait 21 531 personnes inscrites à l'un ou l'autre de ces programmes, 38 425 permis du PTET ont été délivrés au total<sup>81</sup>. Vu les résultats « positifs » d'un tel modèle dans l'agriculture, on peut donc s'attendre à ce qu'il continue de s'étendre à d'autres secteurs de la production.

Et pour cause, le nombre de travailleur-ses n'ayant pas la résidence permanente (demandeurs d'asile avec permis de travail ou résidents non permanents titulaires de permis de travail) est passé de 146 528 au dernier trimestre de 2021 à 377 105 pour le troisième trimestre de 2024, c'est-à-dire qu'il a plus que doublé en moins de trois ans<sup>82</sup>. On sait par ailleurs qu'il y a toujours davantage de demandeurs d'asile qui travaillent effectivement que de demandeurs d'asile qui ont un permis de travail et que ce sont ces personnes qui travaillent dans les conditions les plus dures et aux salaires les plus bas<sup>83</sup>. Ainsi, malgré la prégnance, à la tête du gouvernement provincial, d'un discours officiellement anti-immigration, qui fait de la fixation rigide de seuils d'immigration son cheval de bataille (« on n'a pas les moyens d'accueillir tous les immigrants », « l'immigration menace la survie du français au Québec »), *le nombre d'immigrants réels ne cesse de grimper*<sup>84</sup>. Or,

---

81. Sarah R. Champagne, « Qui sont les immigrants temporaires ? », *Le Devoir*, 25 mai 2023.

82. Statistique Canada, Tableau 17-10-0121-01, *Estimations du nombre de résidents non permanents par type, trimestrielles*, 2024. Ces nombres excluent les personnes titulaires d'un permis d'études et de travail.

83. Ce sont précisément ces travailleur-ses vulnérables qui sont amenés à travailler pour des agences de placement de main-d'œuvre. Cf. Romain Schué, « La désillusion canadienne », *Radio-Canada*, 9 février 2023. Si l'on traduit tout cela en chiffres, on peut donc estimer le nombre de demandeurs d'asile qui travaillent à quelque 150 000 personnes (plutôt que 97 000, comme l'estime Statistique Canada).

84. Bien que le statut d'« immigrant », au sens strict, ne renvoie qu'aux personnes d'origine étrangère ayant obtenu la résidence permanente, nous ne faisons pas la distinction entre « migrants » et « immigrants », compte tenu du fait que les premiers

cette croissance est rendue partiellement invisible en raison du caractère formellement « temporaire » de ce type d'immigration<sup>85</sup>. Les partis nationalistes (qu'il s'agisse de la CAQ ou du PQ) font donc deux pierres d'un coup : non seulement cette politique flatte la fibre nationaliste de leur électorat et exacerbe sa xénophobie, mais elle assure également un afflux de main-d'œuvre précaire, donc bon marché et docile, aux capitalistes qui en ont soif. En effet, « l'accès aux travailleurs étrangers » est la revendication principale, réitérée *ad nauseam*, des diverses organisations patronales qui voient dans cette mesure le meilleur moyen de s'approvisionner en forces de travail sans avoir à faire des concessions à leurs salarié·es<sup>86</sup>. Toujours est-il que l'augmentation extrêmement rapide du nombre de travailleur·ses sans résidence permanente – et donc, beaucoup plus vulnérables – donne une idée de l'importance croissante qu'est appelé à prendre le travail précarisé dans la production capitaliste québécoise.

#### *2.3.4. Les divisions structurelles au sein du prolétariat*

Cela nous conduit désormais à analyser la façon dont la structure des revenus du prolétariat est affectée par la division sexuelle du travail et la segmentation raciale qui traversent les classes. En s'intéressant au revenu annuel médian de chaque secteur d'activité du prolétariat et en croisant ces

---

sont très souvent des immigrants officiels (au sens de la définition officielle) ou sont considérés comme tels dans le discours public.

85. Sarah R. Champagne, « Le grand virage de l'immigration », *Le Devoir*, 21 janvier 2023.

86. Voir par exemple le document de l'association des Manufacturiers et Exportateurs du Québec, où la revendication à un tel « accès » se trouve en tête de liste : MEQ, *Le grand blitz du manufacturier. Plan d'action spécifique au secteur manufacturier*, septembre 2021, p. 13. Sur le même thème, cf. MEQ, *La perspective de Manufacturiers et Exportateurs du Québec sur « La planification de l'immigration au Québec pour la période 2024-2027 » du ministère de l'Immigration, de la Francisation et de l'Intégration*, août 2023, p. 4-5.

données avec le pourcentage de femmes et de minorités visibles, on parvient au tableau suivant :

**Tableau 7**  
**Effectifs du prolétariat, revenu d'emploi médian, proportion de femmes et d'agents appartenant à une minorité visible selon le secteur d'activité, 2021**

| Secteur d'activité                           | Effectifs               | Revenu d'emploi médian (\$) | % de femmes | % d'agents racisés | % d'agents non qualifiés |
|----------------------------------------------|-------------------------|-----------------------------|-------------|--------------------|--------------------------|
| Transport et logistique                      | 320 795                 | 32 250                      | 16,5        | 15,7               | 59,4                     |
| Services marchands                           | 458 895                 | 22 245                      | 60,5        | 20,2               | 46,6                     |
| Construction                                 | 244 135                 | 46 430                      | 4,7         | 6,5                | 19,6                     |
| Fabrication                                  | 281 450                 | 40 845                      | 19,5        | 17,9               | 57,6                     |
| Production agricole, foresterie, pêche, etc. | 51 315                  | 20 950                      | 23,9        | 7,3                | 84,5                     |
| Mines et forage                              | 5 810                   | 81 720                      | 5,9         | 3,7                | 36,6                     |
| Total                                        | 1 362 400 <sup>87</sup> | 32 980                      | 30,1        | 15,6               | 52,7                     |

Les prolétaires du secteur de la production agricole, de la foresterie et de la pêche sont ceux et celles dont le revenu d'emploi<sup>88</sup> est le plus bas. Cela peut surprendre, étant donné que les hommes y sont largement majoritaires. Mais si l'on garde en tête le fait qu'une part sans cesse grandissante de travailleur-ses agricoles étranger-ères et temporaires sont amené-es à travailler

87. Encore une fois, ce total inclut les cols bleus employés par les secteurs public et parapublic, cf. note 46.

88. Dans les pages qui suivent, nous dirons simplement, pour faire plus court, *revenu* plutôt que *revenu d'emploi*.

dans des conditions de travail qui s'apparentent à du servage, tout s'éclaire. En effet, en 2020, 23,3 % du total des employé-es du secteur agricole était des travailleur-ses étranger-ères temporaires et en 2022, cette proportion était passée à 30,5 %<sup>89</sup>. Pour ce secteur, la présence de ces travailleur-ses a le même type d'effet statistique que celle d'une forte proportion de femmes, c'est-à-dire qu'elle contribue à en déprécier le revenu. Et pourtant, comme en atteste la part surprenamment réduite de travailleur-ses agricoles appartenant à une minorité visible apparaissant dans les données du recensement (seulement 7,3 % des prolétaires agricoles seraient racisé-es, alors qu'en 2021, 26,9 % des salarié-es de ce secteur étaient des travailleur-ses étranger-ères temporaires), il est clair qu'une bonne partie des ces travailleur-ses précaires ne sont pas recensée-es<sup>90</sup>. Cette invisibilisation pourrait s'expliquer par le fait que le recensement fédéral est réalisé au mois de mai et donc, par le fait que les travailleur-ses agricoles temporaires concerné-es par ce programme ne sont pas encore sur place. Ce qui est certain, c'est que cela conduit à sous-estimer leur importance au sein du prolétariat agricole, mais aussi le poids de ce dernier au sein du prolétariat.

Sans surprise, ce sont les manœuvres à la récolte qui se situent à la limite inférieure de ce secteur, avec un revenu d'emploi annuel oscillant autour de 13 000 \$, tandis que ce sont les conducteur-ses de machines d'abattage d'arbres qui, avec un revenu d'emploi de près de 49 000 \$, contribuent à en hausser le revenu médian. Or, ces derniers sont l'exception :

---

89. Statistique Canada, Tableau 32-10-0218-01, *Travailleurs étrangers temporaires dans les secteurs de l'agriculture et de l'agroalimentaire par industrie*, 2024.

90. Le recensement de 2021 est censé inclure les résidents non permanents (RNP) et donc, les travailleur-ses agricoles étranger-ères qui participent au PTET et au PTAS. Pourtant, le recensement ne fait état que de 3 700 prolétaires agricoles appartenant à une minorité visible, alors que selon *Programme de statistiques sur la main-d'œuvre agricole et agroalimentaire*, il y avait, la même année, 17 800 travailleur-ses étranger-ères temporaires employé-es dans l'industrie agricole, issu-es pour l'écrasante majorité d'Amérique centrale et des Antilles. Cf. Statistique Canada, Tableau 32-10-0218-01.

96 % des prolétaires de ce secteur gagnent moins de 26 000 \$<sup>91</sup>. Mais encore une fois, le fait que les travailleur-ses étranger-ères temporaires passent largement sous le radar fausse le portrait : s'il fallait les prendre en compte, la situation de ce secteur ne ferait que s'aggraver par rapport à celle des autres.

Vient ensuite le secteur des services marchands où non seulement les femmes, mais aussi les personnes racisées sont surreprésentées. Les femmes représentent un peu moins des deux tiers (61 %) de la force de travail active dans ce secteur, alors qu'elles valent à peine pour le tiers (30 %) du prolétariat, tandis que les agents appartenant à une minorité visible, eux, comptent pour le cinquième des prolétaires des services (20 %), mais pour le sixième (16 %) du prolétariat. Malgré un taux de qualification important (53 % des agents sont qualifiés et parmi ceux-ci, beaucoup ont dû détenir un diplôme d'études supérieures pour occuper leur emploi), le revenu médian est d'à peine 22 000 \$ par année. On peut aussi éclairer ce fait par l'importance qu'y joue le temps partiel et le travail étudiant. En effet, la majorité des groupes de base qui correspondent à ce secteur d'activité appartiennent aux grandes catégories professionnelles de la CNP qui comportent la plus grande proportion de travailleur-ses à temps partiel, à savoir les grandes catégories Secteur de la santé, Enseignement, Services sociaux, Vente et services. Mais comme on l'a vu, il s'agit d'une explication qui n'en est pas vraiment une. À l'exception des étudiant-es, le temps partiel est bien plutôt contraint que choisi. En ce sens, il représente tout au plus une modalité supplémentaire de l'appauvrissement des prolétaires forcé-es d'accepter ces conditions. On ne peut donc en appeler au fait qu'ils et elles travaillent « moins » pour justifier la faiblesse de leur revenu : c'est

---

91. Le caractère saisonnier du travail (pour les manœuvres à la récolte) et du chômage (pour les conducteur-rices de machines d'abattage d'arbre) joue, ici aussi, un rôle sur la hauteur des revenus. Mais comme on l'a soutenu plus haut, si prendre ces différences en compte atténuerait les inégalités au niveau du revenu d'emploi, elles n'en demeurent pas moins pertinentes pour caractériser la stabilité ou la précarité d'une place dans la division sociale du travail.

précisément pour les exploiter davantage (on sauve ainsi en contributions patronales et on précarise leur statut de travailleur-se) qu'on multiplie les postes à temps partiel ou intérimaires et qu'on coupe ceux à temps plein.

Quant à la composition de ce secteur, on retrouve, en ordre d'importance décroissante, les sous-secteurs suivants : restauration (42 %), soins de santé (26 %), nettoyage (15 %). C'est parmi celui des soins de santé que les revenus sont les plus élevés (34 000 \$), mais c'est aussi le seul où les agents sont massivement qualifiés. Au niveau du secteur pris dans son ensemble, le personnel ambulancier occupe l'échelon supérieur, avec un revenu annuel de 68 000 \$, tandis que les guides touristiques, les hôte-ses et les préposé-es aux loisirs se disputent la dernière place (elles et ils font entre 7 000 et 10 000 \$ par année)<sup>92</sup>. Enfin, les nettoyeur-ses spécialisé-es, avec leur revenu annuel de 22 000 \$, représentent la figure typique des prolétaires des services.

Quant au secteur des transports et de la logistique, le salaire médian (32 000 \$), la proportion d'agents racisés (16 %) et la proportion d'agents non qualifiés (59 %) correspondent pratiquement à ceux du prolétariat pris dans son ensemble (33 000 \$, 16 % et 53 %). Il peut ainsi être justement tenu pour le secteur le plus représentatif de la classe dans son ensemble. À une exception près : il s'agit d'un secteur relativement plus masculin (16 % de femmes contre 30 % au sein du prolétariat). Comme on l'a vu, il s'agit du secteur qui, avec celui des services marchands, a crû dans les plus grandes proportions (c'est notamment dans ce secteur que les commis d'entrepôt d'entreprises comme Amazon et ses sous-traitants sont répertoriés). Il n'est donc pas si surprenant de constater que, d'un point de vue sociologique, celui-ci puisse nous donner une idée assez fiable de ce à quoi peut bien ressembler, aujourd'hui, une ou un prolétaire. Mais le paradoxe, c'est qu'il

---

92. Non seulement l'emploi étudiant a un rôle à jouer dans ces chiffres, mais il en va de même du contexte pandémique, qui a dramatiquement réduit le revenu d'emploi des travailleur-ses de l'industrie touristique.

s'agit d'un secteur qui est lui-même fortement polarisé : c'est de loin celui dont les revenus varient le plus drastiquement. Quatre groupes de base (les grutier·ères, mécanicien·nes de locomotive, chefs de train et les débardeur·ses) rassemblent environ 3 000 agents gagnant entre 80 et 100 000 \$, ce qui correspond au revenu médian d'un directeur financier (88 000 \$). Cette minorité très réduite du secteur (1 %) peut être opposée aux 14 000 garnisseur·ses de tablettes et préposé·es aux commandes gagnant autour de 14 000 \$ ou encore, aux 190 000 agents (60 %) dont le revenu est équivalent ou en deçà du revenu médian du prolétariat (personnel en logistique de chaîne d'approvisionnement, conducteur·rices de camion, manutentionnaires, chauffeur·ses-livreur·ses en services de livraison, etc.). Cette polarisation se manifeste également à travers la distribution contrastée des travailleur·ses racisé·es au sein de ce secteur. Par exemple, pour les quatre groupes de base appartenant à la minorité privilégiée dont nous venons de parler, la proportion d'agents appartenant à une minorité visible variait entre 2 et 8 %. À l'inverse, parmi les travailleur·ses des entrepôts d'Amazon qu'une équipe de chercheur·ses a sondé·es, 78,8 % des répondant·es déclaraient appartenir à une minorité visible, tandis que cette proportion s'élevait à 97,3 % pour les travailleur·ses de Dollarama. Toujours pour Dollarama, 100 % des personnes sondées étaient nées à l'extérieur du Canada, contre 85,5 % pour Amazon<sup>93</sup>.

Les agents du secteur de la fabrication, dans la mesure où ils jouissent d'un revenu annuel médian de 41 000 \$, apparaissent légèrement plus favorisés. Par rapport au secteur des transports et de la logistique, on trouvait, en 2021, une proportion de personnes racisées (18 %) et de femmes (20 %) un peu plus importante, ainsi qu'un taux d'agents non

---

93. Groupe interuniversitaire et interdisciplinaire de recherche sur l'emploi, la pauvreté et la protection sociale (GIREPS), le Centre des travailleurs et travailleuses immigrants (CTTI) et l'Association des travailleurs et travailleuses d'agence de placement (ATTAP), *Mobiliser pour la santé et la sécurité du travail dans les entrepôts : des travailleurs et travailleuses d'agences au taylorisme numérique*, 2023, p. 15.

qualifiés à peu près identique (58 %). Mais sur ce plan, les différences sont minimales. On a, ici aussi, ce qu'on pourrait appeler une « aristocratie ouvrière », c'est-à-dire un groupe restreint de prolétaires dont le revenu est significativement plus élevé. En effet, 15 000 ouvrier·ères (5,4 %), pour la plupart des hommes, gagnent plus de 70 000 \$ annuellement et pour 4 500 d'entre eux, jusqu'à 90 000, voire 100 000 \$ par année. Inversement, 143 000 ouvrier·ères (47 %) font 40 000 \$ et moins (assembleur·ses, manœuvres, ébénistes, autre personnel industriel en transformation alimentaire, développeur·ses de film, etc.). Mais tout cela implique que près de la moitié des prolétaires de la fabrication bénéficient d'un revenu assez considérable, c'est-à-dire variant de 40 à 75 000 \$. Or par le fait même, cela signifie qu'on peut, au sein de ce secteur, à la fois occuper un emploi non qualifié et parvenir à gagner sa vie de façon décente. Cela dit, les emplois les mieux payés concernent surtout la première transformation des métaux et le traitement du minerai, ce qui a typiquement lieu à proximité des sites d'extraction, c'est-à-dire en régions éloignées (Abitibi, Côte-Nord, Saguenay–Lac-Saint-Jean et dans une moindre mesure, Nord-du-Québec). On peut donc faire l'hypothèse qu'une partie de l'explication concernant la hauteur de tels salaires trouve là sa solution : tirer ces derniers vers le haut et offrir des postes stables (à temps plein et l'année durant) aide à persuader les prolétaires de travailler loin des grands centres.

Le secteur de la construction est celui qui comptait, en 2021, à la fois la plus forte proportion de postes nécessitant d'être qualifiés (80 %) et la plus grande part d'hommes (95 %). Seul celui des mines et du forage employait moins de personnes racisées (4 % contre 7 %). En effet, ce qui frappe surtout avec le secteur de la construction, c'est son homogénéité, pour ne pas dire son monolithisme. En attestent les variations entre les revenus des groupes de base, qui sont beaucoup moins prononcées qu'au sein des autres secteurs. On trouvait seulement deux groupes de base dont le revenu excédait, en 2020, 80 000 \$ (monteur·ses de ligne, constructeur·rices et

réparateur-rices d'ascenseur), et pas un seul qui était inférieur à 30 000 \$<sup>94</sup>. C'est une autre façon de dire qu'ici, le revenu médian du secteur exprime beaucoup plus fidèlement la réalité que ce n'est le cas ailleurs. Le fait qu'il soit organisé en corps de métiers étroitement encadrés peut contribuer à expliquer le haut niveau de qualification qu'on y retrouve ainsi que les salaires plus élevés qui en découlent. Ce cloisonnement en corps de métiers étanches, dans la mesure où il contraint légalement les employeurs à n'avoir recours qu'à des travailleur-ses certifié-es pour chaque étape de la construction d'un bâtiment, élève des barrières qui réduisent la concurrence entre les travailleur-ses de la construction. Un peintre sait qu'il ne se fera pas concurrencer par un charpentier et vice-versa. L'un et l'autre sont donc en meilleure posture qu'ils ne le seraient autrement pour exiger un certain niveau de salaire. Mais ce cloisonnement, de même que l'obligation provinciale d'embaucher une main-d'œuvre locale sont actuellement la cible de l'État québécois qui, de concert avec les organisations patronales, souhaite précisément accroître la « polyvalence » et la mobilité des salarié-es de la construction<sup>95</sup>.

Enfin, un mot sur le secteur des mines et du forage. Bien que seul un nombre très restreint de prolétaires y soient actif-ves (environ 6 000 personnes<sup>96</sup>), leur situation est si particulière qu'on ne saurait

---

94. Pour ce secteur, le coefficient de variation du revenu médian des groupes de base est de 30 %, alors qu'il est du double (60 %) au sein du prolétariat.

95. Pierre-Alexandre Bolduc, « Industrie de la construction : bras de fer en vue sur la mobilité et la polyvalence », *Radio-Canada*, 12 mars 2024.

96. Le Comité sectoriel de main-d'œuvre de l'industrie des mines (CSMO Mines) inclut un plus grand nombre de groupes de base au sein du secteur minier, puisqu'il prend aussi en compte la main-d'œuvre active dans les activités de transformation, le soutien mécanique et électrique, le soutien général et les activités de transport (cf. *Diagnostic sectoriel de l'industrie minière du Québec*, avril 2020). Leur portrait est probablement plus près de la vérité, mais compte tenu des moyens dont nous disposons, il aurait été très compliqué de savoir dans quelle proportion tel groupe de base (*Mécanicien-ne d'équipement lourd*, disons) travaille dans le secteur des mines plutôt que celui de la fabrication. Nous en sommes donc restés à notre estimation

simplement les diluer au sein d'un secteur plus englobant. Tout comme celui de la construction, le secteur des mines et du forage est très homogène : parmi les agents qui y travaillent, 94 % d'entre eux sont des hommes et 96 % d'entre eux n'appartiennent pas à une minorité visible. C'est moins le cas au niveau de la qualification, puisque près du tiers de ses effectifs ne sont pas qualifiés. Les salaires y sont néanmoins remarquablement élevés : le revenu médian des prolétaires des mines et du forage est de 82 000 \$. À l'intérieur de ce secteur, on remarque tout de même une différence marquée entre les prolétaires des mines, qui en composent l'immense majorité (91 %), et sa minorité employée dans l'extraction du pétrole et du gaz (9 %). En effet, cette dernière gagne nettement moins que ceux et celles qui travaillent pour le compte des minières (38 000 contre 86 000 \$). Dans la mesure où il n'existe pas, entre ces deux sous-secteurs, de différence significative au niveau du taux de qualification, on peut supposer que c'est le fait de travailler ou non en régions éloignées qui explique un tel écart au niveau du revenu.

### *2.3.5. La répartition territoriale du prolétariat québécois*

Pour clore cette présentation du prolétariat québécois, il nous semble utile de présenter la façon dont il se répartit sur le territoire. Pour ce faire, on peut prendre pour point de départ la division sociogéographique dont se servent les économistes du ministère de l'Économie, de l'Innovation et de l'Énergie, organisme responsable de dresser le portrait économique des régions administratives québécoises. Cette division sépare le territoire de la province en trois blocs, et ce, en fonction de la structure économique de chaque région administrative<sup>97</sup>. On retrouve ainsi :

---

imparfaite basée sur la pratique d'activités exclusivement liées aux activités minières ou de forage.

97. Ministère de l'Économie, de l'Innovation et de l'Énergie, *Portrait économique des régions du Québec*, 2022, p. 8.

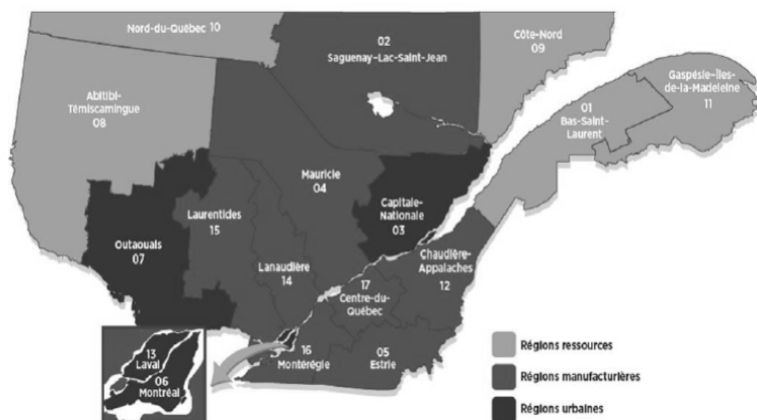
### *Portrait d'une société de classes : le Québec*

*Les régions ressources* : elles représentent 80,2 % du territoire, alors que seulement 6,7 % de la population y vit. Comme l'indique une telle appellation, l'économie de ces régions repose essentiellement sur l'extraction de ressources naturelles (minières, forestières, hydroélectriques et maritimes) qui sont au mieux partiellement transformées sur place, mais pour l'essentiel destinées à l'être dans les centres ;

*Les régions manufacturières* : elles couvrent la plus grande superficie du sud du Québec, c'est-à-dire de sa partie effectivement habitée, et représentent plus de la moitié de la population québécoise. Elles sont caractérisées par le fait que le secteur manufacturier joue un rôle proportionnellement plus important que dans les autres régions, même si la plus grande part de la main-d'œuvre manufacturière reste localisée dans les centres urbains ;

*Les régions urbaines* : c'est dans ces quatre régions que se concentrent 42,2 % de la population, tandis que leur contribution au PIB s'élève à 52,4 %. Sans surprise, le secteur des services y joue un rôle particulièrement important. Mais en regroupant des villes comme Montréal, Gatineau ou Québec, ce bloc masque l'immense disparité entre ces régions. Nous verrons par exemple qu'en termes de développement relatif, Montréal est beaucoup plus éloignée de Québec que celle-ci ne l'est de Sherbrooke qui ne fait pas partie des « régions urbaines ».

**Carte 1**  
**Les régions administratives et leur position dans la structure économique québécoise<sup>98</sup>**



Cette tripartition, bien qu'extrêmement schématique, n'en éclaire pas moins les dynamiques centre-périphérie qui existent à l'intérieur même du territoire québécois. Les catégories qu'elle mobilise (« région manufacturières »/« régions urbaines » versus « régions ressources ») sont en réalité une façon euphémisée de rendre compte du sous-développement chronique des périphéries<sup>99</sup> et de leur rôle de réservoir de matières premières et de ressources énergétiques, lesquelles sont acheminées dans les centres (région métropolitaine de Montréal, sud de l'Ontario ou à l'étranger) pour être transformées et effectivement valorisées. Et à ce développement inégal correspond évidemment une croissance démographique inégale : bien que ce soit une année record, en 2023, Montréal enregistrait à elle seule 44 % de

98. Carte tirée de : Ministère de l'Économie, de l'Innovation et de l'Énergie, *Portrait manufacturier des régions du Québec*, 2023, p. 7.

99. Charles Côté, *Désintégration des régions. Le sous-développement durable au Québec*, Chicoutimi, Les Éditions JCL, 1991, p. 29-30 (version électronique des *Classiques des sciences sociales*).

l'accroissement de la population de la province<sup>100</sup>. De plus, comme l'illustre le tableau suivant, Montréal reçoit près du tiers des investissements réalisés dans la province :

**Tableau 8**  
**Investissement en capital fixe selon la région administrative, 2018-2022**<sup>101</sup>

| Région administrative         | Part au Québec (%) |                       |
|-------------------------------|--------------------|-----------------------|
|                               | Construction       | Matériel et outillage |
| Bas-Saint-Laurent             | 2,4                | 1,9                   |
| Saguenay–Lac-Saint-Jean       | 3,5                | 5,4                   |
| Capitale-Nationale            | 8,4                | 10,2                  |
| Mauricie                      | 2,3                | 2                     |
| Estrie                        | 3                  | 4,6                   |
| Montréal                      | 32,6               | 32,7                  |
| Outaouais                     | 3,3                | 2,7                   |
| Abitibi-Témiscamingue         | 4,3                | 2,7                   |
| Côte-Nord                     | 5,9                | 2,8                   |
| Nord-du-Québec                | 3,8                | 1,7                   |
| Gaspésie–Îles-de-la-Madeleine | 1,5                | 1,2                   |
| Chaudière-Appalaches          | 4,4                | 4,2                   |
| Laval                         | 2,9                | 3,3                   |
| Lanaudière                    | 2,8                | 2,8                   |
| Laurentides                   | 4,4                | 4,6                   |
| Montréal                      | 12,4               | 14,6                  |

100. Institut de la Statistique du Québec, *Fiches démographiques. Les régions administratives du Québec en 2023*, mai 2024, p. 1-3.

101. Ministère de l'Économie, de l'Innovation et de l'Énergie, *Portrait économique des régions du Québec*, 2022, p. 61.

|                         |      |      |
|-------------------------|------|------|
| Centre-du-Québec        | 2,1  | 2,7  |
| Total                   | 100  | 100  |
| Régions ressources      | 17,8 | 10,2 |
| Régions manufacturières | 34,9 | 40,9 |
| Régions urbaines        | 47,3 | 48,9 |

D'où le fait que les régions limitrophes de Montréal sont celles dont la croissance démographique est la plus importante, tandis que la population des régions périphériques (des « régions ressources ») a tendance à diminuer. Les projections pour les décennies à venir confirment cette tendance perceptible depuis déjà quatre ou cinq décennies<sup>102</sup>. Et ce, pour la simple et bonne raison que les mouvements de populations suivent *grosso modo* celui de l'accumulation. Mais le caractère « sous-développé » des périphéries québécoises s'exprime aussi par la faiblesse relative et absolue de leur diversité industrielle. En effet,

En 2021, la Montérégie (76,4 points d'indice), Montréal (71,4 points), la Capitale-Nationale (69,0 points) et Laval (68,3 points) présentaient les indices de diversité industrielle les plus élevés au Québec. Toutes populeuses et urbanisées, ces régions ont accès à un important bassin de main-d'œuvre et de consommateurs ainsi qu'à des infrastructures de transport international. Ces conditions favorisent l'implantation d'industries qui répondent aux différents besoins de la région et d'ailleurs. À l'opposé, en 2021, la Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine (4,3 points d'indice), la Côte-Nord (8,2 points), le Nord-du-Québec (8,6 points) et l'Abitibi-Témiscamingue (11,6 points) présentaient un indice de diversité industrielle nettement plus faible que l'ensemble du Québec. Ces régions sont généralement tournées vers l'exploitation des

---

102. Institut de la statistique du Québec, *Bulletin sociodémographique*, vol. 26, n° 4, Juillet 2022, p. 1-2. Notons que, depuis les années 1970, la population de l'île de Montréal croît beaucoup moins vite que celles de ses banlieues.

ressources naturelles, et leur agriculture est très peu développée. La prédominance de grands donneurs d'ordres, comme les scieries et les mines, ainsi que la faible présence de services moteurs (services financiers, commerce de gros, services professionnels et administratifs, etc.) expliquent cette différence marquée avec les autres régions<sup>103</sup>.

Or, cette faible diversité atteste d'un déficit de cohésion économique régionale, lequel se maintiendra vraisemblablement, voire s'accroîtra dans les années à venir<sup>104</sup>.

Ce portrait des dynamiques de développement inégal des régions du Québec fournit le cadre nous permettant de rendre compte de la répartition géographique du prolétariat. Dans la mesure où on a vu qu'une forte densité de population est l'indice d'un nœud d'accumulation et, partant, d'activités capitalistes, on peut s'attendre à y trouver une présence prolétarienne plus importante. On peut donc poser, comme première hypothèse, que la répartition spatiale des emplois prolétariens est proportionnelle à la densité de population des régions, c'est-à-dire que selon qu'une région est densément peuplée ou non, on y trouvera plus ou moins de prolétaires. Cela vaudrait d'abord pour les prolétaires des secteurs de la fabrication, mais aussi pour ceux et celles du secteur du transport et de la logistique : s'il se trouve une forte agglomération démographique, ce serait notamment en raison de la présence d'activités productives capitalistes. Ce

---

103. Ministère de l'Économie, de l'Innovation et de l'Énergie, *Portrait économique des régions du Québec*, 2022 p. 35.

104. Cf. *Ibid.*, p. 36, Tableau IX. De 2016 à 2021, les régions ressources ont perdu 2,1 points au niveau de l'indice de diversité industrielle, contre une perte de 1,4 points pour les régions urbaines et un gain de 0,6 point pour les régions manufacturières. L'édition de 2024 du même document confirme cette tendance : des cinq régions ressources (Bas-Saint-Laurent, Abitibi-Témiscamingue, Nord-du-Québec, Côte-Nord et Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine), seul le Nord-du-Québec a vu son niveau de diversité industrielle croître (+ 4,5 points entre 2018 et 2023), tandis qu'il a continué à diminuer pour les quatre autres. (Ministère de l'Économie, de l'Innovation et de l'Énergie, *Portrait économique des régions du Québec*, 2024, p. 35)

n'est évidemment pas le seul facteur à même d'expliquer une forte densité de population : une grande ville capitaliste peut d'abord être un centre financier, commercial ou administratif. Mais pour demeurer telle autrement que par décret, une ville doit concentrer en son sein une part importante de l'activité productive d'une région ou d'un État. Cette règle s'exprime de façon parfaitement claire dans l'histoire canadienne, à travers la position centrale occupée successivement par Québec, Montréal et Toronto, où c'est chaque fois la vitalité économique de la région dont elle est le centre qui a fini par déterminer quels seront les centres véritables d'un territoire national. Mentionnons que la position géographique occupée par rapport aux grands axes de transports et de communication (fleuve Saint-Laurent, Grands Lacs) et la proximité avec les régions les plus industrialisées des États-Unis (la *Rust Belt*, ceinturant les Grands Lacs par le sud) ont joué un rôle décisif dans la détermination des régions économiquement dominantes.

Si c'est la vitalité des activités de production et de transport de marchandises qui expliquent, au moins pour une part, la taille d'une population, on peut penser qu'à l'inverse, cette dernière joue un rôle important dans le développement du secteur des services marchands et de la construction. En effet, étant donné que le logement, la restauration et les soins personnels sont des éléments qui entrent dans la consommation sociale peu importe où l'on se trouve (tout le monde doit se loger et se nourrir), l'offre de ces marchandises, et donc le nombre de prolétaires qui les produisent, doit plus ou moins correspondre à la demande. Or, on est justement fondé à croire que cette dernière varie plus ou moins suivant la taille et la croissance de la population. En ce sens, l'accumulation capitaliste, parce qu'elle fait croître dans un premier temps la demande d'éléments du capital (main-d'œuvre, machinerie, matières premières et auxiliaires, bâtiments, etc.) sur un point déterminé de la carte, stimule la production de ces mêmes éléments, laquelle requiert une main-d'œuvre environnante plus importante. Il se produit alors un afflux démographique dans cette direction, qui, en retour, concourt à la création d'un marché pour les services marchands et la construction, marché sur lequel il devient par ailleurs

possible d'écouler une masse croissante de marchandises tangibles. Et la même relation prévaut entre accumulation et croissance démographique. Mais souligner le rapport entre la taille de la population et la présence plus ou moins importante de prolétaires, bien que nécessaire, n'est pas suffisant, car il est aussi évident que ce rapport est très différent selon le secteur d'activité dans lequel les prolétaires travaillent.

Prenons le prolétariat agricole, dont nous avons déjà parlé, et examinons sa répartition géographique :

**Tableau 9**  
**Répartition du travail agricole salarié selon la région administrative,**  
**2021<sup>105</sup>**

| Région administrative                    | Salarié-es agricoles (non<br>membres de la famille du<br>propriétaire) | Part au Québec (%) |
|------------------------------------------|------------------------------------------------------------------------|--------------------|
| Bas-Saint-Laurent                        | 2 480                                                                  | 5,4                |
| Saguenay–Lac-Saint-Jean/Côte-<br>Nord    | 2 402                                                                  | 5,2                |
| Québec (Capitale nationale)              | 2 675                                                                  | 5,8                |
| Mauricie                                 | 1 594                                                                  | 3,5                |
| Estrie                                   | 2 823                                                                  | 6,2                |
| Montréal/Laval                           | 1 147                                                                  | 2,5                |
| Lanaudière                               | 3 885                                                                  | 8,5                |
| Outaouais                                | 585                                                                    | 1,3                |
| Laurentides                              | 3 972                                                                  | 8,7                |
| Abitibi-Témiscamingue/Nord-du-<br>Québec | 464                                                                    | 1                  |
| Gaspésie–Îles-de-la-Madeleine            | 414                                                                    | 0,9                |

105. Statistique Canada, Tableau 32-10-0243-01, *Main-d'œuvre salariée, Recensement de l'agriculture*, 2021.

## *Les classes sociales au Québec aujourd'hui*

| Région administrative | Salarié-es agricoles (non membres de la famille du propriétaire) | Part au Québec (%) |
|-----------------------|------------------------------------------------------------------|--------------------|
| Chaudière-Appalaches  | 5 087                                                            | 11,1               |
| Montréal              | 13 770                                                           | 30                 |
| Centre-du-Québec      | 4 573                                                            | 10                 |
| Total                 | 45 871                                                           | 100                |

On voit qu'à elle seule, la Montérégie accueillait près du tiers des emplois salariés agricoles (plus ou moins 14 000 personnes, soit 30 %), alors qu'en 2021, 17 % de la population québécoise y vivait<sup>106</sup>. Ainsi, ensemble, la Montérégie, le Centre-du-Québec et Chaudière-Appalaches comptent pour plus de la moitié des salarié-es agricoles, mais seulement pour le quart de la population.

Ce qui explique la prépondérance du salariat agricole dans certaines régions est le type de culture ou du type d'élevage qu'on y pratique. On sait par exemple que l'élevage bovin occupe proportionnellement beaucoup plus de main-d'œuvre salariée que les autres types de production animale (laitière, porcine, aviaire, etc.)<sup>107</sup>. Or dans ce domaine, la Montérégie est de loin la plus grande productrice. À elle seule, elle produit le tiers des recettes de l'élevage bovin et de veaux (33,3 %)<sup>108</sup>. De même, il est connu que la culture horticole, et la culture maraîchère en particulier, occupe proportionnellement plus de main-d'œuvre salariée que les autres types de

106. Institut de la Statistique du Québec, *Bulletin sociodémographique*, vol. 26, n° 4, Juillet 2022, p. 7.

107. Centre de référence en agriculture et agroalimentaire du Québec (CRAAQ), *Portrait de la main-d'œuvre agricole au Québec*, 2017, p. 8 et suiv. Alors que dans l'élevage de bouvillons d'abattage, 43 % du travail est effectué par de la main-d'œuvre salariée, ce pourcentage est de 29 % pour l'élevage de porcs et porcelets et chute à 7,6 % pour celui des agneaux.

108. MAPAQ, *Profil régional de l'industrie bioalimentaire au Québec*, p. 84.

production agricole<sup>109</sup>. Alors qu'en 2015, 56 % des superficies agricoles provinciales destinées à la production de légume de champs se trouvaient en Montérégie (contre 16 % pour Lanaudière, 9 % pour les Laurentides, 6 % pour Laval, 4 % pour la Capitale-Nationale, 3 % pour la Mauricie 3 % et 2 % pour Chaudière-Appalaches<sup>110</sup>), cette proportion s'élevait à 59 % en 2023<sup>111</sup>. En retour, cette concentration de la culture maraîchère en Montérégie s'explique par les conditions climatiques favorables, la fertilité du sol ainsi que par la proximité des centres de consommation<sup>112</sup>. Si donc le prolétariat agricole québécois se retrouve bien plutôt en Montérégie que dans la région de Chaudière-Appalaches, et ce, en dépit du fait qu'elles comptent un nombre comparable d'exploitations agricoles (5 625 contre 5369 pour 2023)<sup>113</sup>, c'est parce que c'est là que sont pratiquées les activités agricoles pour lesquelles il est rentable de recourir à de la main-d'œuvre salariée. Ainsi, la Montérégie, bien qu'elle accueillait en 2023 le cinquième des exploitations agricoles (20 %)<sup>114</sup>, accueillait près du quart de l'emploi total en agriculture (24 %) et près du tiers des investissements (31 %)<sup>115</sup>. En 2021, elle employait le tiers des emplois agricoles salariés<sup>116</sup>. À l'inverse, les exploitations agricoles de Chaudière-Appalaches représentaient près du cinquième des exploitations agricoles totales (19 %), mais seulement

---

109. Cf. Arès et Noiseux, « La syndicalisation », p. 13.

110. MAPAQ, *Portrait-diagnostic sectoriel des légumes frais au Québec*, 2017, p. 16.

111. Données du gouvernement du Québec disponibles en ligne à la page <https://www.quebec.ca/agriculture-environnement-et-ressources-naturelles/agriculture/industrie-agricole-au-quebec/productions-agricoles/culture-legumes-champ> [en ligne].

112. MAPAQ, *Portrait-diagnostic sectoriel des légumes frais au Québec*, 2017, p. 16.

113. MAPAQ, *Profil régional de l'industrie bioalimentaire au Québec. Estimations pour l'année 2023, 2024*, p. 85.

114. *Ibid.*

115. *Ibid.*

116. Statistique Canada, Tableau 32-10-0243-01.

un peu moins du sixième de l'emploi agricole total (14 %) <sup>117</sup>. En 2021, elle employait quant à elle le dixième des salarié-es agricoles (11,1 %) <sup>118</sup>.

Passons maintenant au secteur de la fabrication. La répartition des effectifs salariés de la fabrication parmi les régions administratives offre un tableau tout aussi déséquilibré :

**Tableau 10**  
**Répartition des salarié-es de la fabrication selon la région administrative,**  
**2021** <sup>119</sup>

| Région administrative         | Effectifs | Part du Québec (%) |
|-------------------------------|-----------|--------------------|
| Bas-Saint-Laurent             | 8 109     | 2,6                |
| Saguenay–Lac-Saint-Jean       | 10 908    | 3,5                |
| Capitale-Nationale            | 17 140    | 5,5                |
| Mauricie                      | 9 855     | 3,1                |
| Estrie                        | 16 444    | 5,2                |
| Montréal                      | 74 724    | 23,8               |
| Outaouais                     | 3 761     | 1,2                |
| Abitibi-Témiscamingue         | 4 899     | 1,6                |
| Côte-Nord                     | 3 615     | 1,2                |
| Nord-du-Québec                | 1 037     | 0,3                |
| Gaspésie–Îles-de-la-Madeleine | 3 341     | 1,1                |
| Chaudière-Appalaches          | 32 058    | 10,2               |
| Laval                         | 11 187    | 3,6                |
| Lanaudière                    | 14 161    | 4,5                |

---

117. MAPAQ, *Profil régional de l'industrie bioalimentaire au Québec*, p. 85.

118. Statistique Canada, Tableau 32-10-0243-01.

119. Statistique Canada, *Enquête annuelle sur l'industrie manufacturière et sur l'exploitation forestière, 2013 à 2021*, tableau adapté par l'Institut de la statistique du Québec [en ligne].

## *Portrait d'une société de classes : le Québec*

| Région administrative | Effectifs | Part du Québec (%) |
|-----------------------|-----------|--------------------|
| Laurentides           | 19 890    | 6,3                |
| Montréal              | 61 625    | 19,7               |
| Centre-du-Québec      | 20 610    | 6,6                |
| Total                 | 313 365   | 100                |

C'est dire que 43 % des salarié-es de la fabrication travaillent à Montréal (23,8 %) ou en Montérégie (19,7 %). Mais comment expliquer le fait que ces deux régions occupent un nombre de salarié-es si similaire (75 000 contre 62 000) ? On sait que les métropoles des pays occidentaux ont eu tendance à se désindustrialiser et à voir les grandes unités de production qui s'y trouvaient se réinstaller dans les régions périurbaines. Mais la Montérégie serait-elle devenue un nouveau centre d'accumulation, à même de compétitionner avec Montréal ? C'est du moins la fausse impression que produit le découpage en régions administratives. Nous verrons que cette apparence est dissipée lorsque nous prenons en compte les agglomérations et régions métropolitaines de recensement.

Quant aux autres régions administratives, on remarque que c'est surtout la région de Chaudière-Appalaches qui se démarque (on y recense 10 % des prolétaires de la fabrication, contre un pourcentage médian de 3,7 % par région administrative<sup>120</sup>). Il faut toutefois noter que, dans cette dernière, les prolétaires tendent à travailler dans des petites entreprises tournées vers le marché local. En effet, bien qu'il s'agisse d'une région administrative au sein de laquelle le secteur de la fabrication est particulièrement vigoureux, c'est celle où l'on retrouve le plus grand nombre de micro-établissements et le plus petit nombre de grandes usines<sup>121</sup>. Et par

---

120. Institut de la statistique du Québec, *Statistiques principales du secteur de la fabrication, Québec et régions administratives*, 2013-2021.

121. Ministère de l'Économie, de l'Innovation et de l'Énergie, *Portrait économique des régions du Québec*, 2022, p. 41.

rapport aux autres régions où la fabrication joue un rôle prépondérant, l'industrie lourde ne joue qu'un rôle marginal, alors que l'industrie légère occupe beaucoup plus d'ouvrier-ères<sup>122</sup>.

Enfin, bien que le Centre-du-Québec n'apparaisse pas, en termes d'effectifs, comme une région particulièrement significative du point de vue de la fabrication, il faut noter que c'est à Bécancour que l'on retrouve l'une des plus grosses concentrations industrielles du Canada<sup>123</sup>. Or, le parc industriel et portuaire qu'on y trouve est appelé à prendre une importance économique autrement plus grande, puisque c'est là que la « filière batterie » a établi ses quartiers. On s'attend, par exemple, à ce que 28 % de la production nord-américaine de cathodes (l'une des principales composantes des batteries utilisées dans la production de voitures électriques) sortent des usines de Bécancour<sup>124</sup>. Même si la création d'emplois industriels reste modérée (pour le site de Bécancour, on en comptera 3 000 d'ici 2030 et 10 000 à l'échelle de la province<sup>125</sup>), son importance stratégique dans la chaîne de valeur d'une industrie en pleine expansion ne peut être négligée. Et surtout, il importe de faire voir que les places relativement « privilégiées » ainsi créées rompent avec la tendance générale à la dégradation et à la précarisation des postes destinés aux prolétaires. Il semble bien que la « transition énergétique » dans le cadre de laquelle s'inscrit ce développement industriel, offre, pour la première fois depuis longtemps, l'occasion d'une reconstitution relative du tissu industriel québécois.

Montrons maintenant pourquoi la Montérégie semblait rassembler un si grand nombre de salarié-es de la fabrication. Si, plutôt que le découper le territoire québécois en régions administratives, nous le découpons en

---

122. *Ibid.*, p. 49-50.

123. Société du parc industriel et portuaire de Bécancour, *Rapport annuel de gestion 2023-2024*, p. 6.

124. Il s'agit d'une projection de l'agence Benchmarks diffusée en ligne sur le site <https://filierebatterie.investquebec.com/>.

125. SPIPB, *Rapport annuel*, p. 6.

agglomérations et en régions métropolitaines de recensement, nous voyons bien que le prolétariat de la fabrication se divise tout autrement :

**Tableau 11**  
**Répartition du prolétariat de la fabrication selon les agglomérations et régions métropolitaines de recensement, 2021**<sup>126</sup>

| Entité de recensement | Effectifs | Part du prolétariat de la fabrication québécois (%) |
|-----------------------|-----------|-----------------------------------------------------|
| Montréal (RMR)        | 117 695   | 41,8                                                |
| Alma                  | 1 150     | 0,4                                                 |
| Amos                  | 600       | 0,2                                                 |
| Baie-Comeau           | 1 090     | 0,4                                                 |
| Cowansville           | 715       | 0,3                                                 |
| Dolbeau-Mistassini    | 545       | 0,2                                                 |
| Drummondville (RMR)   | 6 210     | 2,2                                                 |
| Granby                | 5 325     | 1,9                                                 |
| Joliette              | 1 680     | 0,6                                                 |
| Lachute               | 655       | 0,2                                                 |
| Matane                | 650       | 0,2                                                 |

---

126. Pour les données sur la répartition de la population active selon les secteurs de recensement, cf. Statistique Canada, Tableau 98-10-0593-01. Comme nous l'avons fait pour les autres provinces, lorsqu'il fallait déterminer le nombre d'agents d'un groupe de base dont l'appartenance de classe est double, nous avons fait comme si les proportions valables à l'échelle du Québec étaient les mêmes pour chaque secteur de recensement (par exemple, à l'échelle du Québec comme à Sept-Îles, nous supposons que la proportion d'ébénistes prolétaires reste la même, soit 68 %). De plus, comme la somme des effectifs de ces différents secteurs est inférieure au total québécois, cela signifie que ce n'est pas la totalité de la population active québécoise qui est recensée à travers ceux-ci.

*Les classes sociales au Québec aujourd'hui*

| Entité de recensement    | Effectifs | Part du prolétariat de la fabrication québécois (%) |
|--------------------------|-----------|-----------------------------------------------------|
| Québec (RMR)             | 18 865    | 6,7                                                 |
| Rimouski                 | 830       | 0,3                                                 |
| Rivière-du-Loup          | 1 315     | 0,5                                                 |
| Rouyn-Noranda            | 1 085     | 0,4                                                 |
| Saguenay (RMR)           | 5 755     | 2                                                   |
| Saint-Georges            | 2 100     | 0,7                                                 |
| Saint-Hyacinthe          | 3 620     | 1,3                                                 |
| Sainte-Agathe-des-Monts  | 260       | 0,1                                                 |
| Sainte-Marie             | 840       | 0,3                                                 |
| Salaberry-de-Valleyfield | 2 010     | 0,7                                                 |
| Sept-Îles                | 1 085     | 0,4                                                 |
| Shawinigan               | 2 085     | 0,7                                                 |
| Sherbrooke (RMR)         | 8 860     | 3,1                                                 |
| Sorel-Tracy              | 1 870     | 0,7                                                 |
| Thetford Mines           | 1 505     | 0,5                                                 |
| Trois-Rivières (RMR)     | 5 580     | 2                                                   |
| Val-d'Or                 | 1 090     | 0,4                                                 |
| Victoriaville            | 2 560     | 0,9                                                 |
| Sous-total               | 197 630   | 70,1                                                |

Ce que montre clairement ce tableau, c'est que si la Montérégie pouvait tenir tête à Montréal en comptant en son sein un nombre si élevé de salarié-es de la fabrication, c'était tout simplement parce qu'on lui attribuait des effectifs qui, en réalité, appartiennent à la région métropolitaine de Montréal. Or Saint-Hyacinthe, Sorel-Tracy et Salaberry-de-Valleyfield – les seules agglomérations de recensement de la Montérégie non incluses dans la région

métropolitaine de Montréal – réunissent seulement 2,7 % des prolétaires de la fabrication. On est donc loin des proportions auxquelles aboutit le découpage selon les régions administratives, où la Montérégie se voyait attribuer le cinquième des prolétaires de la fabrication. On voit ici clairement à quel point le découpage du Québec en régions administratives a quelque chose de purement *administratif*, c'est-à-dire d'irrationnel du point de vue de la structure démographique et économique réelle de la province. Les catégories d'*agglomération de recensement* (AR) et de *région métropolitaine de recensement* (RMR) visent, au contraire, à définir des espaces géographiques entretenant des liens socio-économiques étroits et jouissant d'un fort degré d'intégration. C'est notamment pourquoi, pour circonscrire une AR ou une RMR, il est nécessaire de s'intéresser au navettage entre lieux de résidence et lieux d'activité de la population d'un territoire donné. L'idée est de partir d'un noyau, d'un centre de population et d'établir jusqu'où celui-ci étend ses ramifications<sup>127</sup>. Dans le cas d'une métropole, les banlieues seront typiquement incluses dans une RMR, à moins qu'elles forment elles-mêmes une unité socio-économique relativement cohérente (c'est par exemple le cas de Salaberry-de-Valleyfield par rapport à Montréal). Pour rendre compte de la répartition spatiale des effectifs des différentes classes, il est donc plus approprié de se servir du découpage par AR et RMR que du découpage par régions administratives. De cette façon, on a une bien meilleure idée du degré de concentration de leurs effectifs et du poids démographique que possèdent effectivement les centres urbains comme Montréal par rapport au reste de la province<sup>128</sup>.

---

127. Statistique Canada, « Région métropolitaine de recensement (RMR) et agglomération de recensement (AR) », *Dictionnaire, Recensement de la population, 2021*, 2022.

128. Toutefois, cette règle ne vaut pas lorsqu'il s'agit de déterminer la répartition géographique des effectifs des secteurs comme celui de l'agriculture et celui des mines et du forage. Puisque la population agricole vit généralement à l'extérieur des « noyaux » (des centres de population) et entretient avec eux des liens socio-

Il est remarquable qu'il existe une si grande différence entre, d'un côté, le nombre élevé de prolétaires de la fabrication qui vivent dans la région métropolitaine de Montréal et, de l'autre, la façon dont cette dernière se compare aux autres entités de recensement au niveau de la distribution du prolétariat dans les différents secteurs d'activité. En effet, dans la région de Montréal, le secteur de la fabrication occupe 18,9 % des prolétaires, tandis que dans une agglomération comme celle de Victoriaville, c'est plus du tiers (34,2 %) des prolétaires qui travaillent dans la fabrication. Mieux : les trois quarts des AR et RMR du Québec ont une plus forte proportion de prolétaires du secteur de la fabrication. Et pourtant, en dépit de la faiblesse de son poids au sein du prolétariat montréalais, la partie active dans ce secteur est, en termes numériques, de très loin la plus importante si on la compare aux autres entités de recensement. C'est que le *nombre absolu* de prolétaires de la fabrication que compte une entité de recensement et le *poids* qu'a ce secteur dans la structure locale du prolétariat n'évoluent pas dans le même sens. Les deux régions qui comptent le plus grand nombre de prolétaires de la fabrication (celles de Montréal et de Québec) ont une structure interne dans laquelle ce secteur occupe une place relativement petite, tandis que c'est l'exact inverse pour les agglomérations de Victoriaville, de Saint-Georges ou de Sainte-Marie. Là, c'est en termes absolus que le prolétariat de la fabrication est important et en termes relatifs qu'il est faible, tandis qu'ici, c'est en termes relatifs qu'il est important et en termes absolus qu'il est faible. Autrement dit, les villes dont le prolétariat est

---

économiques plus réduits, le portrait de sa répartition qu'offrent les AR et les RMR est immanquablement déformé. Ainsi, en additionnant les prolétaires agricoles recensés dans les AR et les RMR, on remarque que seule la moitié (49,5 %) s'y trouve recensée, contre 68 à 78 % pour les prolétaires des autres secteurs (fabrication, construction, services marchands, transport et logistique). Le prolétariat des mines et du forage ne s'en sort guère mieux : seuls 53 % de ses effectifs sont rendus visibles. Pour ces deux secteurs particulièrement sous-représentés, il semble donc plus pertinent, afin d'appréhender leur répartition spatiale, de s'aider du découpage par régions administratives.

*le plus ouvrier* sont des villes qui, en termes absolus, occupent un faible nombre d'ouvrier-ères.

Bien que la RMR de Montréal concentre une part importante du prolétariat de la fabrication, il faut néanmoins préciser que celui-ci ne se répartit pas de manière homogène sur l'ensemble de la région métropolitaine : les entreprises de fabrication sont pour la plupart situées à proximité de l'autoroute transcanadienne qui divise l'île de Montréal sur un axe est-ouest. Pour l'agglomération de Montréal – qui concerne la partie de la RMR qui se trouvent sur l'île de Montréal –, plus du quart de l'emploi total (25,7 %) dans la fabrication se trouvait dans un seul arrondissement, soit celui de Saint-Laurent, où l'on retrouvait d'ailleurs la plus forte concentration d'entreprises manufacturières au Québec et celles à plus haute valeur ajoutée<sup>129</sup> :

**Tableau 12**  
**Répartition des emplois de la fabrication (SCIAN 31-33) dans**  
**l'agglomération de Montréal, 2016<sup>130</sup>**

| Territoire                                    | Effectifs | % dans<br>l'agglomération |
|-----------------------------------------------|-----------|---------------------------|
| Ville de Montréal                             | 87 955    | 77,7                      |
| <i>Arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville</i> | 4 730     | 4,2                       |
| <i>Arrondissement d'Anjou</i>                 | 6 595     | 5,8                       |
| <i>Arrondissement de Côtes-des-Neiges-NDG</i> | 3 325     | 2,9                       |
| <i>Arrondissement de Lachine</i>              | 4 485     | 4                         |
| <i>Arrondissement de LaSalle</i>              | 3 675     | 3,2                       |

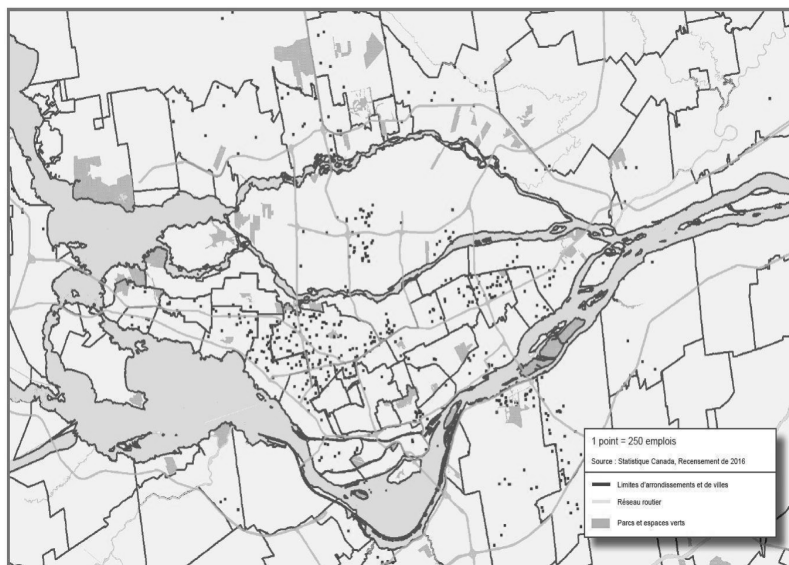
129. Louis J. Duhamel, « Les régions tirent le secteur manufacturier vers le haut », *Les Affaires*, 22 septembre 2021.

130. Montréal en statistiques, *Profil sectoriel de la fabrication*, 2022, p. 11. Ces données ne peuvent être directement comparées aux nôtres. Il s'agit simplement de donner un ordre de grandeur.

*Les classes sociales au Québec aujourd'hui*

| Territoire                                                        | Effectifs | % dans<br>l'agglomération |
|-------------------------------------------------------------------|-----------|---------------------------|
| <i>Arrondissement Le Plateau-Mont-Royal</i>                       | 1 970     | 1,7                       |
| <i>Arrondissement Le Sud-Ouest</i>                                | 3 055     | 2,7                       |
| <i>Arrondissement de L'Île-Bizard—Sainte-Geneviève</i>            | 140       | 0,1                       |
| <i>Arrondissement de Mercier Hochelaga-Maisonneuve</i>            | 4 600     | 4,1                       |
| <i>Arrondissement de Montréal-Nord</i>                            | 2 605     | 2,3                       |
| <i>Arrondissement d'Outremont</i>                                 | 215       | 0,2                       |
| <i>Arrondissement de Pierrefonds-Roxboro</i>                      | 315       | 0,3                       |
| <i>Arrondissement de Rivière-des-Prairies—Pointe-aux-Trembles</i> | 5 505     | 4,9                       |
| <i>Arrondissement de Rosemont—La Petite-Patrie</i>                | 2 435     | 2,2                       |
| <i>Arrondissement de Saint-Laurent</i>                            | 29 060    | 25,7                      |
| <i>Arrondissement de Saint-Léonard</i>                            | 4 070     | 3,6                       |
| <i>Arrondissement de Verdun</i>                                   | 505       | 0,4                       |
| <i>Arrondissement de Ville-Marie</i>                              | 6 515     | 5,8                       |
| <i>Arrondissement de Villeray—Saint-Michel—Parc-Extension</i>     | 4 150     | 3,7                       |
| Autres villes de l'agglomération                                  | 25 245    | 22,3                      |
| Total pour l'agglomération de Montréal                            | 113 200   | 100                       |

**Carte 2**  
**Localisation des emplois de la fabrication sur le territoire métropolitain,**  
**2016<sup>131</sup>**



Maintenant, pour ce qui est de la partie du prolétariat active dans le secteur du transport et de la logistique, on trouve une répartition géographique qui suit à peu près celle de la population et de la production industrielle, c'est-à-dire qu'elle se concentre largement à Montréal et en Montérégie<sup>132</sup>, c'est-à-dire dans la RMR de Montréal. Selon nos données, c'est la moitié (49,5 %) des prolétaires de ce secteur qui travaillent dans cette dernière. Pour sa part, le prolétariat des mines est naturellement actif là où se

131. Carte extraite de la même publication. Cf. *Ibid.*, p. 12.

132. Comité sectoriel de main-d'œuvre de l'industrie du transport routier, *Diagnostic sectoriel de la main-d'œuvre. Transport routier de personne*, novembre 2023, p. 85 et *Diagnostic sectoriel de la main-d'œuvre. Transport routier de marchandises*, novembre 2023, p. 114.

trouvent les ressources minières elles-mêmes (Abitibi, Côte-Nord et Nord-du-Québec et jusqu'aux années 2010, dans la région de Thetford Mines<sup>133</sup>), bien qu'il soit beaucoup plus mobile. En effet, le modèle du « fly-in fly-out », où les salarié-es des mines travaillent et dorment sur leurs lieux de travail pour une période intensive d'une à trois semaines puis repartent grâce à du navettage aérien vers leur résidence pour la même période de temps, est typique de l'industrie minière<sup>134</sup>. C'est entre autres ce qui explique que le dixième (11,9 %) des prolétaires de la RMR de Montréal, malgré leur éloignement de tout projet minier ou de forage significatif, travaillent dans ce secteur. Cette proportion est à peine plus forte dans les agglomérations de recensement de Val-d'Or et de Rouyn-Noranda (respectivement 13,1 % et 13,5 %), à proximité desquelles on trouve en ce moment même au moins huit mines en activité<sup>135</sup>. Bien que ce soit moins le cas des mineurs de l'Abitibi qui vivent davantage à proximité de leur milieu de travail, on voit qu'il est fréquent que le lieu d'activité et le lieu de vie des prolétaires des mines ne coïncident pas. Le développement d'une quinzaine de nouveaux projets miniers au nord du 49<sup>e</sup> parallèle, stimulé notamment par l'augmentation du prix du lithium, risque d'approfondir cette séparation entre lieu de travail et lieu de vie pour les travailleur-ses des mines.

\*\*\*

---

133. Avec la fermeture de la mine Bell en 2008, à Black Lake, toute activité minière relative à l'amiante a cessé au Québec. Or, en 1973, les quatre ou cinq mines de la région produisaient le quart de la production mondiale d'amiante.

134. Comité sectoriel de main-d'œuvre de l'industrie des mines, *Diagnostic sectoriel de l'industrie minière du Québec*, avril 2020, p. 45-46. Pour certaines mines du Nord-du-Québec et de la Côte-Nord, c'est la totalité des employé-es qui travaillent sur le mode du « fly-in fly-out ».

135. Cf. la carte des mines actives et en maintenance produite par le Ministère des Ressources naturelles et des Forêts : <https://mrnf.gouv.qc.ca/wp-content/uploads/MinesActives.pdf> [en ligne].

Il resterait évidemment beaucoup à faire pour rendre compte de la réalité du prolétariat québécois. Entre autres choses, trop peu a été dit à propos de sa segmentation raciale, quoique le prochain texte ait précisément pour objet les effets du colonialisme d'établissement sur l'appartenance de classe. Mais de manière générale, l'histoire du prolétariat québécois et de son activité sur la scène de la lutte des classes nationale reste, elle aussi, largement à écrire. Il est toutefois primordial de savoir d'abord *de quoi* et, ensuite, *de qui* il s'agit de faire l'histoire. Si ce portrait a permis de montrer à quel point on a pu se représenter le prolétariat de manière fantasmée (que ce soit comme la classe ouvrière-métallurgiste-courageuse-canadienne-française ou, à l'autre extrême, comme la classe de monsieur-madame-tout-le-monde), alors nous aurons accompli quelque chose.

### **3. Les classes moyennes**

Ce qui permet de désigner conjointement les classes moyennes, c'est uniquement leur exclusion commune du rapport d'exploitation fondamental qui polarise la société capitaliste. Rappelons-le, ce rapport qui préside à l'accumulation du capital par l'appropriation de la plus-value fait intervenir deux activités fondamentales. À un premier pôle, on retrouve celle consistant à produire de la plus-value pour le compte d'autrui. En tant qu'activité exploitée, ce travail productif doit être commandé, dirigé, surveillé et donc, subordonné. À l'autre pôle se trouve l'activité consistant à diriger ou, plus passivement, à posséder juridiquement une ou plusieurs entreprises s'appropriant de la plus-value. C'est entre ces deux pôles que se situe notamment l'activité des travailleur-ses intellectuel-le-s, des employé-es d'entreprises capitalistes dont le travail consiste à surveiller le travail d'autrui, des salarié-es dont le travail est subordonné, mais improductif, ou encore des individus vivant de la production indépendante. C'est pour cette raison que nous distinguons trois classes moyennes distinctes : 1. la classe moyenne

subordonnante, 2. la classe moyenne subordonnée et 3. la classe moyenne indépendante.

### *3.1. Classe moyenne subordonnante (CMS) ou la classe du travail intellectuel, de direction et de surveillance*

Cette classe rassemble à la fois des salarié-es et des travailleur-ses autonomes et elle se caractérise par la place subordonnante qu'occupent ses membres. C'est elle qui, concrètement, assure la reproduction du capital comme rapport social dans tout ce que ses conditions de possibilité ont de non strictement économique : elle garantit la subordination idéologico-politique du prolétariat. Elle est le plus souvent sursalariée – c'est-à-dire que son revenu (salaire, traitement, honoraire, prime, avantages, etc.) excède la valeur de la reproduction de sa force de travail<sup>136</sup> –, mais cela ne la définit pas<sup>137</sup>. Et si la place socialement privilégiée (et payante) qu'occupent les membres de la CMS explique leur loyauté à l'ordre social capitaliste, elle explique aussi leur capacité à négocier face à la classe capitaliste : les

---

136. Sur les éléments pris en compte dans le calcul de cette valeur, cf. Baudelot, Establet et Malemort, *La petite bourgeoisie*, p. 216-222. Les auteurs montrent bien que le capital « achète » la loyauté de la CMS au prix fort. Par exemple, le revenu d'emploi des professeur-es agrégé-es est supérieur de 41 % à la valeur réelle de leur force de travail (ce qu'il en coûte de reproduire leur force de travail étant donné leur niveau de qualification) et pour les ingénieur-es, ce pourcentage s'élève à 47,9 %. Pour les cadres administratifs supérieurs, il s'élève à 55,4 %. Cf. Baudelot, Establet et Malemort, *La petite bourgeoisie*, p. 234.

137. En effet, le travail autonome devient travail subordonnant lorsqu'il consiste, par exemple, en travail intellectuel. C'est le cas, de plus en plus commun, des travailleur-ses intellectuel-les qui travaillent à la pige ou encore, classiquement, des artistes. Contrairement à ce que soutiennent Astarian et Ferro dans *Le ménage à trois*, il n'y a donc pas de rapport nécessaire entre travail subordonnant et sursalaire ni, plus généralement, entre travail subordonnant et forme du revenu. Cf. Astarian et Ferro, *Le ménage à trois*, p. 39. « La classe moyenne salariée se définit par le fait qu'elle est la destinataire d'une partie de [la plus-value sociale totale] sous la forme du sursalaire. »

compétences acquises à travers leur formation et l'autorité qu'on leur délègue fonctionnent comme autant de leviers qui leur permettent de faire valoir leurs propres intérêts *contre cette dernière*. Mais cela ne change rien, en somme, au fait qu'elle s'identifie aux grandes lignes de la hiérarchie sociale qu'implique l'exploitation capitaliste. Elle a une place à défendre et à promouvoir et elle sait très bien le faire, comme en témoignent les grandes luttes des années 2000-2010 (les Révolutions égyptienne et tunisienne, la « Commune de Oaxaca » ou plus près de nous, le « Printemps québécois<sup>138</sup> »).

Très simplement, les agents qui ont été regroupés au sein de la classe moyenne subordonnante ont tous en commun de se trouver du « côté » du travail intellectuel et/ou d'occuper un poste de direction, de surveillance ou de protection de la propriété privée. Il est notable que l'écrasante majorité des effectifs qui y sont classés réalisent un travail intellectuel (90 %). Ce fait s'explique : le travail de direction doit se parer des marques du travail intellectuel afin de se légitimer et de se démarquer d'un simple travail de surveillance ou de maintien de l'ordre. Une autorité

---

138. Parmi tous les chantres de cet épisode du mouvement étudiant – devenu mythique dans le paysage militant québécois –, peu nombreuses sont les personnes qui soulignent que la grève étudiante de 2012 est restée une grève largement menée *par et pour* les (futurs) membres de classe moyenne subordonnante. En effet, l'enjeu principal du mouvement était de diminuer les frais nécessaires à l'obtention d'un diplôme donnant lui-même accès à un statut et/ou à un sursalaire. Dans une société capitaliste, démocratiser l'éducation supérieure, c'est, objectivement, offrir la possibilité à un plus grand nombre de personnes, d'origines sociales plus diverses, de compétitionner pour les *mêmes* places subordonnantes. Bien qu'il soit agréable que l'éducation supérieure soit accessible, gratuite, universelle (les gauchistes comme nous aiment pouvoir étudier sans avoir à travailler à temps plein ou à s'endetter) il faut bien voir qu'on est ici encore très loin d'une revendication prolétarienne ou « populaire » – s'il faut entendre par là qu'elle est portée par les couches les plus défavorisées de la population. Les systèmes d'éducation des pays dans lesquels l'éducation supérieure est, à toutes fins pratiques, gratuite (France, Mexique, Allemagne, etc.) ont toujours (surprise !) pour fonction de reproduire des *classes*.

qui ne parvient pas à faire accepter son caractère raisonnable et qui repose donc uniquement sur la délégation d'autorité est beaucoup plus instable, beaucoup plus à risque d'être remise en question et combattue. Pour que leur autorité soit respectée, il faut que les personnes dirigeantes *aient l'air* fondées à diriger, qu'elles apparaissent méritantes, bref il faut que leur autorité soit justifiée par leurs qualités intrinsèques (compétences, savoirs, qualités intellectuelles, etc.). Pour que ces qualités soient reconnues en tant que telles, elles doivent être sanctionnées institutionnellement. C'est pourquoi le travail de direction est largement réservé aux travailleur·ses intellectuel·les. Inversement, c'est l'apanage du travail manuel que d'avoir pour unique perspective de promotion un poste de surveillance ou de supervision, et ce, le plus souvent uniquement dans le même domaine, voire dans la même entreprise. De tels postes, même s'ils se situent du côté du capital dans le cadre du procès de travail, sont dépourvus de cet élément d'universalité qui caractérise le travail de direction en tant que travail intellectuel : on peut étudier en gestion, en administration publique et ainsi, avoir l'opportunité de diriger dans une panoplie de domaines, mais le travail de surveillance ne *s'enseigne* nulle part. On devient surveillant·e sur le tas : pour une part en acquérant de l'expérience et pour une part plus grande encore en étant dans les bonnes grâces patronales, mais jamais à l'école.

Quant à eux, les agents du travail intellectuel peuvent tout autant jouer un rôle actif dans la production idéelle garantissant les conditions de possibilité techniques, scientifiques ou idéologiques du capital, accomplir un travail de direction (comme on vient de le voir), que se borner, en occupant tout bonnement la place du travail intellectuel et en jouissant du statut qui la caractérise, à contribuer passivement à la reproduction de la structure hiérarchisée de la division sociale du travail. En dehors de la catégorie sociale des intellectuel·les à proprement parler – c'est-à-dire de ceux et celles qui, à travers leur travail, produisent les *savoirs* ou les *idées* directement utiles à la reproduction de la société capitaliste –, ces agents ont le plus souvent très peu à voir les uns avec les autres eu égard à leur fonction sociale immédiate. Entre une bibliothécaire formée, un avocat, un dentiste, un représentant des

ventes, une gestionnaire de la fonction publique et une enseignante du secondaire, il y a peu en commun du point de vue de leur contribution directe à la reproduction de la totalité. Ce qui les rassemble, c'est le fait même d'occuper une place qui les distingue du travail manuel et qui est protégée par des barrières institutionnelles (diplôme, examen d'entrée) ou informelles (codes, rituels, façons de parler, etc.). Dans tous les cas, il persiste une aura de respectabilité et une présomption de compétence débordant le strict champ dans lequel ces agents sont actifs et pour lequel ils ont été formés. Voilà ce qui confère à toutes ces places leur unité.

Comme on pouvait en partie le déduire, par la négative, des critères d'identification du prolétariat, il *suffit*, pour être repérable en tant que membre de la classe moyenne subordonnante :

*a.* d'accomplir un travail de surveillance, de contrainte, d'exécution de la loi ou de protection de la propriété privée ;

*b.* d'accomplir un travail intellectuel ;

*c.* ou encore, d'accomplir un travail de direction, qui consiste le plus souvent en une combinaison des deux autres aspects (sans, toutefois, se situer à la tête d'une entreprise, car cela en ferait des capitalistes).

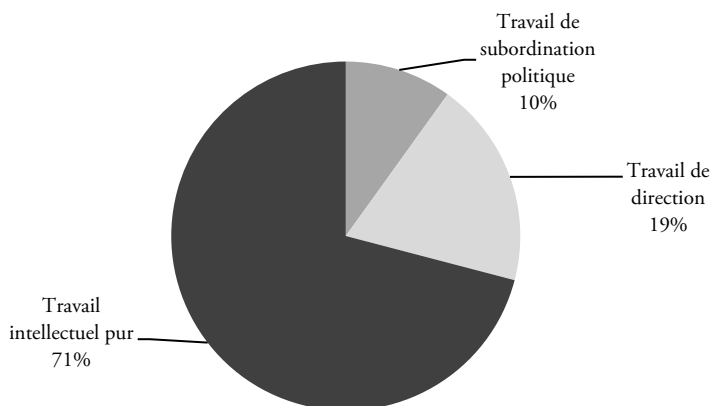
Afin de mieux cerner les attributs d'une telle classe, nous avons préféré traiter le travail de direction séparément de celui de surveillance, étant donné que le premier implique généralement une part de travail intellectuel. De plus, concernant le travail de direction, il est important de distinguer celui, proprement économique, réservé à la classe capitaliste de celui, plus indéterminé, de la classe moyenne subordonnante – ce que ne fait évidemment pas la CNP. Tous les postes de direction ne sont pas assimilables à une place capitaliste, mais là où la direction s'effectue comme direction d'une entreprise *capitaliste* (dont l'objectif est la maximisation du profit et reposant sur le travail salarié), alors il faut parler de travail de direction proprement capitaliste. C'est ainsi que les cadres supérieurs et

intermédiaires ont été classés parmi la classe capitaliste lorsqu'ils étaient à la tête de capitaux particuliers (entreprises privées ou nationalisées, banques, caisses, etc.). Nous verrons que ce sont eux qui forment, au moins quant à ce peut nous permettre de conclure la CNP, l'essentiel de la classe capitaliste. Pour le reste, il nous semble superflu de nous étendre sur le sens à donner aux critères *a.* et *b.*, étant donné que nous en avons déjà discuté dans la section 3.2. « Critères relatifs à la subordination » en traitant du prolétariat. Nous pouvons donc directement passer au portrait de la classe moyenne subordonnante québécoise.

### *3.1.2. La CMS au Québec*

Celle-ci compte quelque 1 678 000 agents, soit, à elle seule, 38,6 % de la population active. Au sein de la structure de classes du Québec, c'est le groupe le plus important. Sur le total de la CMS, seuls 166 000 agents n'accomplissent aucun travail intellectuel significatif et ne doivent leur place qu'à leur rôle actif dans la subordination des exploités-es. Corollairement, l'immense majorité de la CMS (1 511 000 agents ou 90 % de la CMS) réalise, au centre de son activité, une forme ou une autre de travail intellectuel. Pour 321 000 de ces agents, leur travail se présente comme indissociable d'un travail de direction – ce sont ceux et celles qui « encadrent » au sens propre, c'est-à-dire qui dirigent du personnel, prennent les décisions quotidiennes au sein des entreprises privées ou d'organismes publiques ou encore, qui sont à la tête de ces derniers. Quant au reste (1 190 000 personnes), leur place parmi la CMS est exclusivement due au fait qu'elles accomplissent un travail intellectuel.

**Figure 5**  
**Distribution de la classe moyenne subordonnante selon la forme de subordination réalisée par ses membres, 2021**



Cette tripartition de la CMS peut nous servir de point de départ afin de décrire avec plus de précision le type d'agents qui la composent. Quant au premier groupe, celui dont le travail consiste à réaliser un travail de subordination dépourvu du sceau du travail intellectuel, il concerne essentiellement les superviseur-ses du personnel salarié, les policier-ères, les agents de prison et de sécurité, les sous-officier-ères de l'armée ou encore, les surveillant-es et contremaîtres de la production. Des trois groupes, c'est celui dont le salaire médian annuel est le plus bas (56 000 \$, contre 68 000 \$ et 65 000 \$) et dont, naturellement, le degré de scolarité est le moins élevé. C'en est aussi la partie la plus masculine : elle est composée 69 % d'hommes, là où celle regroupant à la fois un travail intellectuel et un travail de direction l'est à 54 % et celle composée du pur travail intellectuel, à 46 %.

**Tableau 13**  
**Effectifs de la CMS, revenu d'emploi médian, proportion de femmes et d'agents appartenant à une minorité visible, 2021**

| Forme de subordination             | Effectifs | Revenu d'emploi médian (\$) | % de femmes | % d'agents racisés |
|------------------------------------|-----------|-----------------------------|-------------|--------------------|
| Travail de subordination politique | 166 405   | 56 105                      | 30,9        | 13,2               |
| Travail de direction               | 321 400   | 68 045                      | 46,1        | 11,5               |
| Travail intellectuel pur           | 1 189 855 | 65 010                      | 54,5        | 15,9               |
| Total                              | 1 677 660 | 64 705                      | 50          | 14,9               |

Parmi la fraction de la CMS définie par sa fonction de subordination politique, ce sont les agents de police, les surveillant-es des mines et du transport ferroviaire qui contribuent le plus à en hausser le revenu médian, alors que les agents de sécurité et les gérants de commerce ou de restauration, de par leur grand nombre et leur maigre salaire, le nivellent vers le bas. Il est important de rappeler que ses membres se trouvent le plus souvent au beau milieu des agents qu'ils subordonnent ou auxquels ils commandent, lorsqu'ils ne contribuent pas eux-mêmes au procès de production. En ce sens, d'un point de vue sociologique, c'est un groupe qui tend, par rapport aux autres membres de la CMS, à être beaucoup plus proche des subordonné-es. En raison de cette proximité, ces dernier-ères peuvent autant s'identifier à ces membres subordonnants de la classe moyenne que les identifier comme les responsables directs de leurs maux quotidiens.

Le second groupe, celui regroupant les agents réalisant un travail de direction (ou d'exécution de la loi *en tant que* travailleur-se intellectuel-le), est sans conteste le plus favorisé des trois. Occupant les places au sommet, ou presque, de la hiérarchie de commandement, ils sont en général très bien

payés et jouissent d'un statut social enviable. Ce sont des gestionnaires, des directeur·rices du secteur privé ou public, des officier·ères des forces armées ou chefs de police, des juges, des membres du corps législatif élu ou encore des agents supervisant d'autres travailleur·ses intellectuel·les. Leur autorité est d'abord reconnue en tant qu'elle découle de leurs compétences et de leurs savoirs acquis au terme de longues études. Là où les travailleur·ses intellectuel·les bénéficient d'une autonomie relative dans le cadre de leur travail – dans la mesure où, même s'ils et elles doivent obéir à des directives d'en haut, ils et elles contrôlent les paramètres concrets des procédés qui sont mis en œuvre –, les membres qui réalisent un travail de direction ont, au surplus, leur mot à dire sur l'orientation générale de leur travail. C'est dire que l'autonomie concrète des agents de l'encadrement se double d'un *pouvoir sur autrui*. En termes de revenu médian, nous trouvons, au sommet de ce groupe, les juges (204 000 \$), les officier·ères de police (128 000 \$), les directeur·rices des services de génie (111 000 \$), les enquêteur·ses (106 000 \$), suivi·es de près par les directeur·rices des ventes, de l'assurance, de l'immobilier, ainsi que par les gestionnaires du secteur public. Et au bas de l'échelle se trouvent les gestionnaires en agriculture, en construction et rénovation, en aquaculture et en horticulture (entre 20 200 et 29 400 \$) ou encore les directeur·rices de différents services : services alimentaires, services à la clientèle, services d'hébergement, etc. (entre 29 000 et 58 000 \$).

Enfin, quant à lui, le troisième groupe et le plus volumineux de la CMS se caractérise par le travail intellectuel « pur » que réalisent ses membres, c'est-à-dire tel qu'il n'implique ni coercition ni autorité sur autrui ou en tout cas, pas de manière centrale. Nous l'avons dit, c'est aussi le plus féminin des trois : les femmes comptent pour 54 % du groupe. Or, même en son sein, la division sexuelle du travail est particulièrement tranchée. Sans surprise, les femmes représentent la grande majorité des 371 000 travailleur·ses intellectuel·les des services sociaux, de la santé et de l'éducation (73 %). Ce qui est singulier, c'est que ces femmes occupent une place subordonnante en accomplissant précisément un travail appartenant à

la sphère de la reproduction sociale, c'est-à-dire un travail du *care*. Et compte tenu du fait qu'elles travaillent le plus souvent au sein du secteur public, donc pour le « bien commun » plutôt que pour des intérêts privés, tout cela doit naturellement rendre problématique l'idée selon laquelle elles *subordonnent* les agents du travail manuel. En effet, ne peut-on pas penser que ce travail empreint de sollicitude neutralise la dimension subordonnante de leurs pratiques ? Pourtant, comme l'indiquait déjà Legaré dans son étude sur les classes sociales au Québec, ce serait alors négliger la fonction sociale de leur travail du point de vue de la reproduction des classes<sup>139</sup>. Pour prendre un exemple qui témoigne de ce paradoxe, si les enseignantes du primaire s'occupent et prennent effectivement soin des enfants, elles n'en contribuent pas moins à reproduire les classes en sanctionnant – malgré elles, pour certaines – la division entre les « bons » et les « mauvais » élèves qui iront respectivement grossir les rangs des subordonnant-es (CMS et classe capitaliste) et des subordonné-es (prolétariat et cms). Elles sont, en ce sens, aux premières lignes du conditionnement et du cantonnement d'une partie de la population au travail manuel ; elles posent les bases de la division du travail manuel et du travail intellectuel. Mais si cet exemple fait référence à l'aspect socialement contradictoire de leur fonction concrète, nous aurions tout aussi pu en rester au fait qu'elles occupent la place du travail intellectuel et qu'elles bénéficient du statut qui lui correspond, bien que ce statut puisse être contesté. Cela dit, il demeure significatif, d'une part, que ce soit précisément des femmes qui occupent ces places mal payées et situées tout en bas de l'échelle du travail intellectuel et, d'autre part, que ce soit à elles qu'on attribue le rôle de reproduire, idéologiquement et matériellement, la population de façon à ce que sa plus grande partie soit effectivement exploitable.

Outre ces agents actifs dans la sphère de la reproduction, il faut compter les spécialistes des affaires, du droit et de l'administration

---

139. Legaré, *Les classes sociales*, p. 152.

(379 000), les scientifiques, les ingénieur-es et la majeure partie des technicien-nés (372 000) ainsi que les travailleur-ses des lettres et des arts (artistes, journalistes, auteur-rices, traducteur-rices, etc. : 70 000). Cette dernière catégorie, parmi laquelle on retrouve les danseur-ses, les musicien-nés et les peintres, se démarquent notamment par la faiblesse de leur revenu<sup>140</sup>. Inutile de mentionner que l'écrasante majorité des agents du troisième groupe de la CMS (ceux qui effectuent un travail intellectuel « pur ») sont improductifs et ne doivent donc leur revenu qu'à l'exploitation, en amont, du prolétariat<sup>141</sup>. Ce sont, indépendamment de leur utilité sociale réelle – qui va d'« indispensable » à « pur parasite » –, de faux frais objectifs du point de vue de la production capitaliste, dont le but immédiat est précisément la production de *plus-value*. Cela n'implique pas qu'ils soient économiquement inutiles, mais pour les agents qui sont utiles de ce point de vue, ils ne le sont que de façon indirecte, c'est-à-dire dans la mesure où ils permettent de réduire les faux frais généraux de la production capitaliste (ceux liés à la circulation, à la recherche et au développement ou encore à l'administration). Il convient tout simplement de noter que, le revenu de la classe capitaliste étant donné, toute augmentation du revenu des classes moyennes doit grever, ou bien celui du prolétariat, ou bien l'accumulation elle-même.

Il faut dire un mot sur une particularité de la CMS. Alors qu'il a été énoncé ailleurs que le fait, pour un-e travailleur-se subordonné-e, de travailler pour le secteur public ou le secteur privé n'a que peu d'impact sur ses pratiques de classe et sa conscience de classe, il en va tout autrement des

---

140. Réitérons toutefois que 2020 (l'année sur la base de laquelle le revenu d'emploi est associé à une profession dans le recensement de 2021) est une année économiquement catastrophique pour les artistes.

141. Cette remarque ne vaut précisément pas pour les artistes qui ne vivent ni de subventions ni de philanthropie, mais qui, par la cristallisation de leur travail en marchandises culturelles (spectacles, films, concerts, etc.), permettent à l'industrie du divertissement de fonctionner en tant que sphère d'investissement particulière.

membres de la CMS. Pour ces dernier-ères, l'emploi public ouvre la porte à une autonomie politique beaucoup plus importante par rapport à la classe capitaliste. En effet, en rendant leurs conditions matérielles d'existence indépendantes du succès de l'entreprise privée, l'emploi public désolidarise les membres de la CMS de cette dernière et, par le fait même, accroît d'autant leur indépendance politique :

Au sein des entreprises capitalistes, en raison de mécanismes tels que le système des échelons, les promotions verticales, la sécurité d'emploi et, dans le cas des cadres dirigeants, des stock-options et des bonus de différentes sortes<sup>142</sup>, les intérêts matériels des managers et des experts ont tendance à être étroitement associés à la profitabilité de l'entreprise elle-même. Ainsi, les intérêts socio-économiques de la classe moyenne travaillant dans les entreprises privées tendront à être davantage liés à ceux de la bourgeoisie. Au sein de l'État, à l'inverse, le lien entre intérêts de la classe moyenne et intérêts bourgeois est beaucoup moins direct. Même si sur le temps long les salaires des fonctionnaires dépendent des revenus de l'État, et les revenus de l'État d'une économie capitaliste en bonne santé, donc des profits, il n'y a pas en général de dépendance directe des intérêts matériels des fonctionnaires vis-à-vis des intérêts d'un capitaliste particulier<sup>143</sup>.

C'est en ce sens que l'on peut considérer, suivant Erik Olin Wright, l'État-patron comme la base matérielle la plus significative de l'autonomie de la CMS. Mais comme il le mentionne bien, cette autonomie est toute relative, puisqu'elle repose matériellement sur le travail productif et, partant, sur l'exploitation du prolétariat. Elle est, en ce sens, foncièrement équivoque : si elle s'affirme typiquement contre la classe capitaliste en luttant pour des services publics plus généreux, durant les périodes de crise intenses, c'est

---

142. Notons que de telles offres ne sont pas uniquement destinées aux cadres dirigeants. Dans le domaine de la *tech* notamment, de simples salarié-es peuvent se voir offrir de telles options d'achat de titres.

143. Wright, *Pourquoi la classe compte*, p. 322.

contre le prolétariat et la classe moyenne subordonnée que son autonomie risque de se faire sentir (à travers son absence de solidarité, voire son hostilité). Néanmoins, on peut faire l'hypothèse que les expériences répétées de luttes avec l'État et ses appareils répressifs peuvent encourager le développement de liens de solidarités entre la CMS employée dans le secteur public et le prolétariat – c'est du moins ce qu'on a vu durant la grève générale de 1972. Au Québec, les syndicats dont les revendications sont les plus progressistes et dont les pratiques de luttes sont les plus musclées sont précisément ceux qui organisent les travailleur·ses de la CMS du secteur public. Est-ce que de telles pratiques suppriment les antagonismes objectifs entre membres de la CMS et membres des classes subordonnées? Évidemment non, mais elles les émoussent au moins partiellement et repoussent, par le fait même, les limites qui circonscrivent l'espace sur lequel elles peuvent lutter côte à côte.

### *3.2. Classe moyenne subordonnée (cms) ou la classe du travail manuel improductif*

La classe moyenne subordonnée représente le pendant improductif du prolétariat, partageant la même situation de subordination, ainsi qu'un niveau de rémunération similaire, si ce n'est plus faible (revenu d'emploi annuel médian de 29 000 \$ pour la cms contre 33 000 \$ pour le prolétariat). En fait, le contenu de l'activité de la classe moyenne subordonnée peut être parfaitement identique à celui des membres du prolétariat et la cms se confond même pratiquement avec ce dernier d'un point de vue sociologique : on n'a qu'à penser au cas discuté plus haut du personnel des CPE (éducateur·rices et aide-éducateur·rices, préposé·es à l'entretien) ainsi qu'à celui des cols bleus du secteur public. D'où les importantes résistances théoriques au fait d'exclure les travailleur·ses subordonné·es improductif·ves

du prolétariat<sup>144</sup>. Or, bien que ces agents soient socioculturellement identifiables au prolétariat, qu'ils soient eux aussi soumis au salariat, et qu'ils aient au moins autant sinon plus intérêt que lui à s'attaquer à leur propre situation, la place qu'ils occupent dans les rapports de production – c'est-à-dire, leur non-participation au rapport de production dominant du mode de production capitaliste – les en exclut. Deux raisons peuvent expliquer cette situation. Ou bien ils vendent leur force de travail à l'État (ou à des organismes subventionnés) afin qu'ils fournissent des services indispensables à la reproduction de la société, mais dans des conditions telles que leur utilisation représente une pure dépense du point de vue du capital social, ou bien ils la vendent à du capital qui l'utilise de manière improductive (tâches commerciales, administratives, etc.). Dans tous les cas, leur travail n'a pas servi à valoriser le capital et représente encore une fois de faux frais qui, à ce titre et du point de vue de la totalité capitaliste, doivent être réduits au minimum.

Il faut encore une fois être parfaitement clair quant aux implications politiques de notre classification : cette partie de la classe moyenne, qu'à peu près tout le monde (à l'exception de Poulantzas, de Legaré et de nous-mêmes) identifie au prolétariat, demeure l'allié objectif et naturel de ce dernier. Il est difficile de concevoir des mouvements de lutte significatifs du prolétariat qui tiendraient à l'écart la cms. Dans les faits, en tant qu'ils et elles sont exploités-es, politiquement et idéologiquement subordonnés-es de surcroît, ses membres se mêlent déjà constamment aux prolétaires, travaillent et vivent à leurs côtés. Si les prolétaires s'identifiaient politiquement au prolétariat – ce que pratiquement personne ne fait plus

---

144. Legaré, *Les classes sociales au Québec*, p. 44. « Le très bas niveau de vie de nombreux travailleurs improductifs, leurs bas salaires, l'existence de travailleurs manuels productifs aussi bien qu'improductifs, le rendement généralisé d'un surtravail sont autant de facteurs qui entraînent une vaste confusion autour des limites de la petite-bourgeoisie [nous dirions : classe moyenne subordonnée, *nda*] et la classe ouvrière. »

depuis au moins quarante ans –, il faudrait justement s'attendre à ce que les membres de la classe moyenne subordonnée en fassent tout autant et qu'en retour, ils et elles soient reconnu·es comme tel·les par les prolétaires. C'est qu'objectivement, du point de vue de leur place dans la reproduction de la société capitaliste, et à la différence de la CMS et de classe moyenne indépendante, absolument rien n'antagonise le prolétariat et la classe moyenne subordonnée. Nous disons « du point de vue de leur place dans la reproduction de la société capitaliste », parce qu'il est évident qu'à d'autres égards, il existe bel et bien des éléments d'antagonisme entre, par exemple, les agents qui se trouvent au bas de l'échelle de la classe moyenne subordonnée (les caissières racisées) et ceux qui se trouvent aux échelons supérieurs du prolétariat (les ouvriers de métier blancs). Mais ces antagonismes *existent déjà* à l'intérieur de chaque classe et ne sauraient donc, à ce titre, justifier de présenter ces deux groupes comme antagonistes, tel qu'on peut le faire, à l'inverse, avec le prolétariat et la CMS. Par définition, aucune classe n'est pure, sans conflits, « une ». Ce qui nous interdit d'identifier la classe moyenne subordonnée à celui-ci, ce n'est pas le fait qu'ils n'auraient pas également « intérêt au socialisme », c'est bien plutôt le fait que leur poids dans la reproduction de la société capitaliste diffère de manière importante<sup>145</sup>. Or, cette différence se répercute nécessairement sur leur capacité respective à enrayer la reproduction de la société et mener à terme le processus de son dépassement<sup>146</sup>. C'est la raison pour laquelle, malgré une communauté d'intérêts forte qui nous permet, dans certains contextes, de parler du prolétariat et de la cms comme d'un tout (*les classes subordonnées*), il est théoriquement indispensable de distinguer ces deux groupes.

---

145. C'est précisément ce que ne voit pas Wright lorsqu'il rejette la pertinence d'invoquer la distinction entre travail productif et improductif pour définir le prolétariat, sous prétexte que les un·es et les autres ont également intérêt à lutter pour le socialisme, cf. « Class boundaries », p. 16-17.

146. Cf. *infra*, *Dix thèses sur la théorie des classes*, p. 312-313.

### *3.2.1. La cms au Québec*

Venons-en à la présentation de la classe moyenne subordonnée au Québec. Celle-ci regroupait, en 2021, 1 million d'agents (1 048 000), soit un peu moins du quart de la population active québécoise (24,1 %). Elle était composée à 66 % de femmes. La cms est encore moins qualifiée que ne l'est le prolétariat : en 2021, 62 % de ses membres occupaient un emploi non qualifié, contre 53 % pour le prolétariat. Corollairement, le revenu d'emploi annuel médian de cette classe était inférieur de 4 000 \$ à celui du prolétariat (29 000 \$ contre 33 000 \$)<sup>147</sup>.

Quant à sa structure, on peut diviser la classe moyenne subordonnée en deux grands groupes. Les deux tiers de ses effectifs (694 000) accomplissent un travail improductif en raison de la nature foncièrement improductive des fonctions qu'ils remplissent (vente, comptabilité, soutien de bureau, récolte d'informations, etc.). On peut supposer que la majorité d'entre eux sont actifs dans le secteur privé – c'est notamment le cas des employé-es du secteur commercial<sup>148</sup> –, bien qu'une partie des effectifs assignés à des tâches administratives ou de bureau peuvent également travailler dans les secteurs public ou parapublic. Quant à lui, le tiers restant (354 000) regroupe des travailleur-ses subordonné-es spécifiquement employé-es dans le secteur public. Ils et elles accomplissent des tâches qui auraient pu, dans un autre contexte, prendre une forme marchande et, partant, se révéler productives (procurer des soins, construire des routes, conduire des ambulances, garder des enfants, etc.). Toujours est-il qu'en étant employé-es à des fins non marchandes, ces travailleur-ses ne sont pas exploités-es de façon directement capitaliste, et ce, même si l'organisation du procès de travail est calquée sur celle de la production

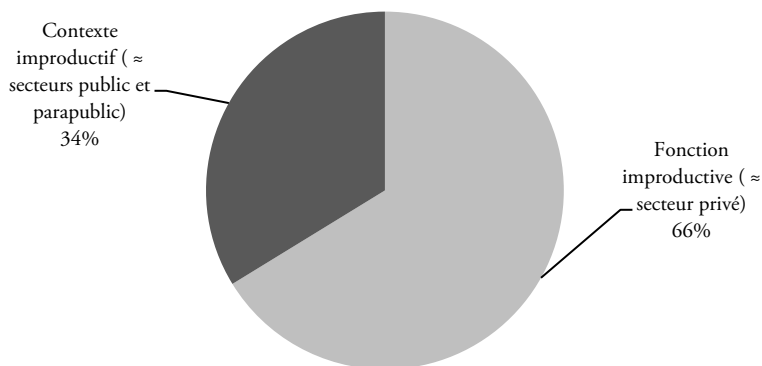
---

147. Rappelons que les données sur le revenu d'emploi du recensement de 2021 se basent sur le revenu d'emploi déclaré en 2020.

148. Ce secteur inclut aussi les entreprises nationalisées comme la SAQ et la SQDC.

capitaliste<sup>149</sup>. On peut représenter la distribution de ses membres actifs de la façon suivante :

**Figure 6**  
**Distribution de la classe moyenne subordonnée selon le champ d'activité**  
**approximatif de ses membres, 2021**



---

149. C'est-à-dire qu'on emploiera les mêmes méthodes de gestion, on rémunérera le travail de la même façon et à la même hauteur, sans qu'il y ait, pour autant, production de plus-value.

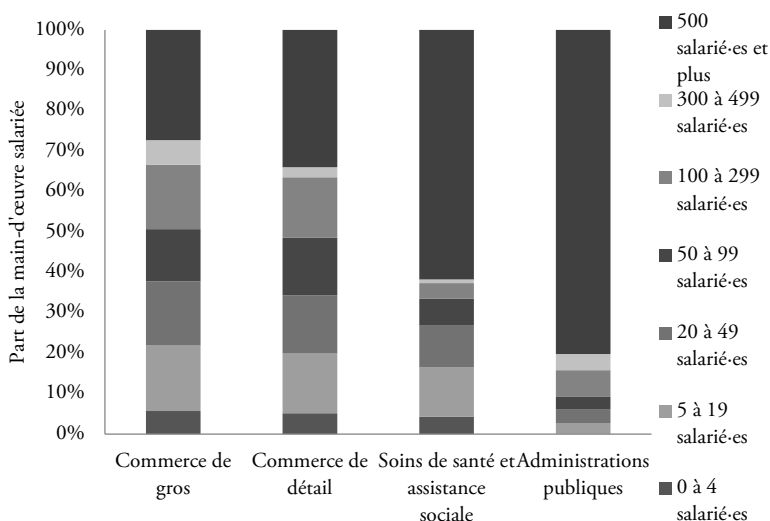
**Tableau 14**  
**Effectifs de la cms, revenu d'emploi, qualification, proportion de femmes**  
**et d'agents appartenant à une minorité visible, 2021**

| Champ d'activité                                             | Effectifs | Revenu<br>d'emploi<br>médian<br>(\$) | % de<br>femmes | % d'agents<br>racisés | % d'agents<br>non<br>qualifiés |
|--------------------------------------------------------------|-----------|--------------------------------------|----------------|-----------------------|--------------------------------|
| Fonction improductive<br>(≈ secteur privé)                   | 694 230   | 27 540                               | 65,4           | 16,9                  | 76,3                           |
| Contexte improductif<br>(≈ secteurs public et<br>parapublic) | 353 730   | 33 460                               | 66,7           | 16,5                  | 33,1                           |
| Total                                                        | 1 047 960 | 28 975                               | 65,6           | 16,8                  | 61,7                           |

Le premier groupe, le plus nombreux, rassemble les agents affectés à des tâches transactionnelles (vendeur-se, caissier-ère, commis de banque, agent à la billetterie, courtier-ère en fret, etc.), de bureau (adjoint-e administrative, employé-e de soutien, réceptionniste, commis à la comptabilité, etc.), communicationnelles (commis au courrier, répartiteur-riche, messenger-ère, etc.) et de nettoyage d'espaces de travail (préposés-es à l'entretien ménager, concierges, etc.). Les caissier-ères (95 000), les adjoint-es administratif-ves (101 000) et les vendeur-ses (142 000) forment le gros de ce contingent. Du côté du revenu d'emploi médian, ce sont les agents à la billetterie et représentant-es du fret de transport routier et maritime qui occupaient l'échelon supérieur (58 000 \$). À l'autre pôle, nous trouvons les caissier-ères, les vendeur-ses/étalagistes ainsi que les réceptionnistes (respectivement 10 000 \$, 17 000 \$ et 17 400 \$). Bien que les membres de cette partie de la cms soient le plus souvent actifs dans le secteur privé, rien n'empêche qu'ils soient « doublement improductifs », c'est-à-dire qu'ils effectuent des tâches improductives dans un contexte lui-même improductif (en travaillant pour le secteur public ou parapublic).

Par rapport à la partie de la cms active dans le secteur public ou parapublic, celle qui appartient à cette classe en raison de la nature intrinsèquement improductive de son travail tend à travailler dans des entreprises de plus petites tailles. Voici comment se distribuent les emplois improductifs du secteur privé (commerce de détail et de gros) en fonction de la taille des entreprises, en comparaison avec deux secteurs liés à l'État (soins de santé et assistance sociale, administrations publiques) :

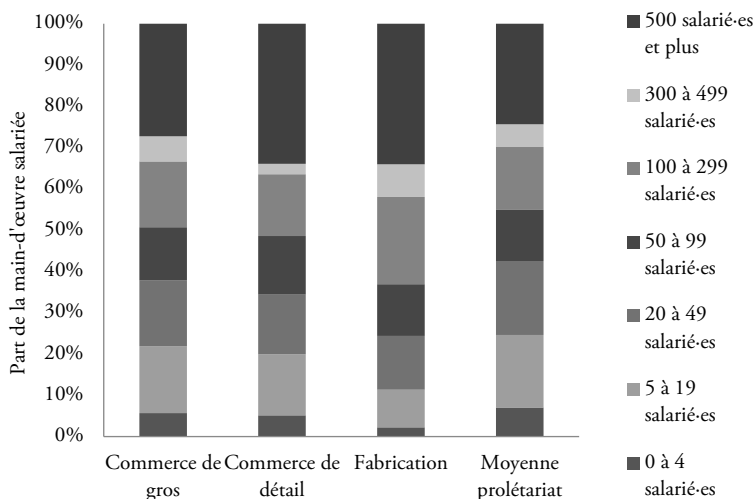
**Figure 7**  
**Distribution de la main-d'œuvre de la cms selon la taille des entreprises,**  
**par secteur (SCIAN), dernier trimestre de 2021**<sup>150</sup>



150. Statistique Canada, Tableau 14-10-0214-01, *Emploi pour l'ensemble des salariés selon la taille d'entreprise, données trimestrielles non désaisonnalisées, 2024*. Encore une fois, tous les effectifs salariés d'un secteur SCIAN ne sont pas des travailleur-ses subordonné-es. Cela est d'autant plus vrai d'un secteur comme celui des administrations publiques.

Cette importante différence relative au degré de socialisation de la production peut donner l'impression que les membres de la cms appartenant au secteur privé tendent à travailler dans des entreprises de petites tailles. Pourtant, même si cette impression est confirmée lorsque nous les comparons à leurs homologues des secteurs public et parapublic<sup>151</sup>, elle ne vaut plus en la généralisant à l'ensemble des travailleur-ses subordonné-es, donc en prenant en compte le prolétariat. En effet, les salarié-es du commerce sont dans une situation analogue à celle – pour ne prendre que cet exemple – des salarié-es de la fabrication :

**Figure 8**  
**Distribution de la main-d'œuvre de la cms et du prolétariat selon la taille des entreprises, par secteur (SCIAN), dernier trimestre de 2021**<sup>152</sup>



151. Ce sont bien plutôt les effectifs salariés du secteur public qui travaillent dans des « entreprises » où le procès de travail est particulièrement socialisé.

152. Statistique Canada, Tableau 14-10-0214-01, *Emploi pour l'ensemble des salariés selon la taille d'entreprise, données trimestrielles non désaisonnalisées*, 2024.

Si la fabrication apparaît comme un secteur légèrement plus socialisé que le secteur du commerce, ce dernier demeure davantage socialisé que le procès de travail dans lequel est typiquement actif le prolétariat (voir la colonne *Moyenne prolétariat* de la Figure 8). C'est dire qu'entre la cms et le prolétariat, il n'y a pas de différence tranchée au niveau du degré de socialisation des secteurs dans lesquels ils travaillent. Même que si nous la comparons avec le secteur des services d'hébergement et de restauration (services marchands, appartenant à ce titre à la sphère productive), la socialisation des entreprises pour lesquelles travaille la cms se révèle plus poussée : alors que seuls 21,8 % des salarié-es du secteur des services marchands travaillent dans des entreprises de plus de 100 employé-es, cette proportion atteint 50 % pour les salarié-es du commerce. On observe en outre que les taux de syndicalisation des secteurs des services marchands et du commerce reflètent bien l'écart entre leur degré de socialisation respectif. Alors que le secteur des services d'hébergement et de restauration avait, en 2021, un taux de syndicalisation de 6,3 %, celui du commerce atteignait 17 %, c'est-à-dire qu'il était trois fois plus élevé<sup>153</sup>. Cette corrélation indique que la socialisation plus ou moins forte d'un secteur a des effets bien réels sur les pratiques de luttes des agents et, en l'occurrence, sur leur propension à se syndiquer. On peut d'ailleurs se rapporter aux secteurs appartenant aux secteurs public et parapublic pour bien faire voir ce point. Pour les secteurs des soins de santé et de l'assistance sociale, des administrations publiques et, enfin, des services d'enseignement, la part des effectifs salariés travaillant au sein d'entreprises de 100 employé-es et plus était, respectivement, de 66,5 %, de 90,8 % et de 93,4 %<sup>154</sup>. Le taux de syndicalisation pour les secteurs correspondant était, toujours pour 2021, de 64,1 %, de 82,8 % et

---

153. Institut de la statistique du Québec, *Taux de présence syndicale, résultats selon le sexe pour diverses caractéristiques de la main-d'œuvre et de l'emploi, 2006-2023 Québec, Ontario et Canada*.

154. Statistique Canada, Tableau 14-10-0214-01.

de 84,7 %<sup>155</sup>. Nous retrouvons ici la même corrélation positive entre le degré de socialisation d'un secteur et le taux de syndicalisation de ses effectifs.

Le second groupe de la cms, celui dont les membres sont employés par l'État ou par les entités qui en dépendent, se décompose de la façon suivante : nous trouvons d'abord les éducateur·rices et aide-éducateur·rices en CPE, les gardien·nes d'enfants, les instructeur·rices pour personnes handicapées et les aides à domicile (110 000). Nous trouvons ensuite les agents situés aux plus bas échelons du secteur de la santé, c'est-à-dire, pour la plus grande part, les infirmier·ères auxiliaires et les préposé·es aux bénéficiaires (85 000 agents). Viennent ensuite les intervenant·es non qualifié·es du communautaire, du milieu des loisirs et des sports (77 000) et, enfin, les ouvrier·ères du secteur public (75 000)<sup>156</sup>. Le revenu d'emploi médian de cette partie de la cms était, en 2021, légèrement plus élevé que celui de la partie affectée aux tâches improductives du secteur privé (33 000 \$ contre 28 000 \$). Ce sont les pompier·ères et le personnel ambulancier et ambulatoire qui jouissent du revenu d'emploi le plus élevé (92 000 \$ et 69 500 \$), suivis de près par les facteur·rices (60 000 \$). Il s'agit de places où les hommes sont prépondérants : la part d'effectifs masculins à l'intérieur de ces groupes de base atteint respectivement 95,5 %, 64,5 % et 56,5 %. Dans le même sens, la part de personnes racisées de ces trois groupes de base est particulièrement faible. Alors qu'elles représentent le sixième des effectifs de cette partie de la cms (16,5 %), elles représentent, pour ces trois groupes, 2,1 %, 3,7 %, et 7,3 % des effectifs. Conclusion : ici aussi, les groupes de base les plus masculins et les plus « blancs » sont ceux dont le revenu d'emploi est le plus élevé. Quant aux groupes de base où la proportion de personnes racisées est la plus forte, nous trouvons les aides-

---

155. ISQ, *Taux de présence syndicale*.

156. Outre les 63 575 cols bleus de l'État dont nous avons déjà parlé, ce sous-groupe inclut aussi les pompier·ères, les facteur·rices et les trieur·ses.

infirmier·ères (33,6 %), les gardien·nes en milieux familiaux (31,3 %), les trieur·ses du courrier et des colis (30,8 %), les autres instructeur·rices (27,2 %) et, enfin, les infirmier·ères auxiliaires (25,7 %). Les trieur·ses mis·es à part, il s'agit de travaux qui ont tous en commun de prendre en charge la reproduction directe de la force de travail.

Par rapport à la partie de la cms qui se retrouve essentiellement dans le secteur privé, on trouve ici un nombre beaucoup plus important d'agents qualifiés. Alors que, dans la première partie de la cms, le quart seulement des agents étaient qualifiés (23,7 %), la partie employée dans le secteur public ou parapublic comptait 66 % d'agents qualifiés, soit les deux tiers. On retrouve même des travailleur·ses qui ont dû, pour décrocher leur poste, détenir un diplôme universitaire (les kinésologues et autres professionnel·les en diagnostic et traitement de la santé, donc plus ou moins 5 000 agents). En fait, les deux tiers (67,4 %) des membres qualifiés de cette partie de la cms (notamment, les infirmier·ères auxiliaires, le personnel ambulancier et ambulatoire ou les technologues en santé animale) occupent une place qui, si elle avait été sanctionnée par des avantages réels sur le plan du statut et du revenu, les auraient situés du côté du travail intellectuel. Or, étant donné la faiblesse ou l'inexistence de ces avantages<sup>157</sup>, le fait de devoir posséder un diplôme d'études supérieures pour obtenir les emplois qu'occupent ces agents échoue, à lui seul, à faire la preuve qu'ils prennent part au monopole du savoir. Ce constat est notamment corroboré par le fait que les effectifs des groupes de base concernés par cette réalité sont massivement féminins (les femmes représentent 83,3 % des effectifs qualifiés). En effet – et cela vaut pour toutes les classes –, les places destinées aux femmes exigent, pour des avantages équivalents, un niveau d'études ou de compétence plus élevé que celles destinées aux hommes. En ce sens, les

---

157. À ce titre, l'indice le plus probant demeure la faiblesse du revenu d'emploi médian. Rappelons que nous avons, sauf exception, situé les groupes de base dont le revenu d'emploi médian est inférieur à celui de la population active (soit 45 000 \$) du côté du travail manuel. Cf. *supra*, p. 92-93.

barrières qui accompagnent ces places ne peuvent être considérées comme l'indice irréfutable de l'appartenance de ceux et celles qui l'occupent au côté du travail intellectuel.

Qu'on prenne le premier ou le second groupe, il s'agit dans tous les cas de places caractérisées par l'importance particulière du travail à temps partiel. Ainsi, 16 % des caissier-ères, 13 % des réceptionnistes, 28 % des préposé-es aux bénéficiaires, 30 % des vendeur-ses et 37 % des préposé-es à l'entretien ménager travaillent essentiellement à temps partiel. Sans surprise, ces groupes de base sont hautement féminisés : les femmes représentent 80 % des caissier-ères, 88 % des réceptionnistes, 83 % des préposé-es aux bénéficiaires et 59 % des préposé-es à l'entretien ménager. On sait depuis longtemps que le travail à temps partiel est massivement féminin et, qui plus est, imposé bien plutôt qu'il n'est choisi<sup>158</sup>. Ainsi, au Québec, bien que le temps partiel soit de moins en moins l'apanage des seules travailleuses, 64 % des personnes de 25 ans et plus qui travaillent à temps partiel sont des femmes, et ce pourcentage passe à 70 % si l'on considère seulement la tranche d'âge 25-54 ans<sup>159</sup>. Mais le temps partiel, ce n'est pas seulement

---

158. Maruani, *Travail et emploi des femmes*, p. 87. « Depuis trois décennies, ce sont les créations d'emplois à temps partiel dans certains secteurs du privé qui ont fait grimper les statistiques du travail à temps partiel. Celui-ci se concentre massivement dans le commerce, l'hôtellerie, la restauration, les services aux particuliers et aux entreprises. La plupart des femmes n'ont pas choisi de travailler à temps partiel – ou, plus exactement, c'est sous la pression du chômage qu'elles “choisissent” le temps partiel : du sous-emploi pour ne pas rester sans emploi. Femmes de ménage, ouvrières du nettoyage, caissières, vendeuses, elles sont nombreuses à prendre ces emplois, faute de mieux, en attendant un emploi à temps plein, c'est-à-dire un salaire qui ne soit pas partiel. (...) Plusieurs enquêtes le montrent [Maruani et Nicole, 1989 ; Cattanéo, 1996 ; Alonzo, 1998 ; Angeloff, 1999 et 2000 ; Puech, 2004], si le travail à temps partiel occupe une place aussi importante, c'est parce que le recrutement se fait d'emblée à temps partiel. »

159. Statistique Canada, Tableau 14-10-0023-01, *Caractéristiques de la population active selon l'industrie, données annuelles (x 1 000)*, 2024. En 1978, ces pourcentages

gagner moins parce qu'on travaille moins. C'est aussi occuper une place beaucoup plus précaire puisqu'elle ne garantit pas le même accès aux prestations pour le chômage, aux assurances collectives ou encore, aux régimes de retraite. Plus encore, les personnes qui travaillent à temps partiel, même lorsqu'elles font des heures supplémentaires qui les rapprochent du temps plein, demeurent, pour reprendre l'expression de Maruani, des « demi-salariées » sur le plan de leur statut d'emploi<sup>160</sup>.

### *3.3. Classe moyenne indépendante (CMI) ou la classe de la production marchande indépendante et du petit commerce*

Passons maintenant à la présentation de la classe moyenne indépendante. Ses membres peuvent être tenus pour indépendants à deux niveaux. On peut d'abord dire qu'ils sont indépendants au sens économique, dans la mesure où ils sont propriétaires de leurs moyens de travail et monnaient le produit de leur propre travail. En ce sens, ils ne vivent ni du travail d'autrui (comme les capitalistes) ni de la vente de leur force de travail (comme c'est le cas pour le prolétariat, la classe moyenne subordonnée et la majeure partie de la classe moyenne subordonnante). Mais ils sont aussi indépendants au sens sociopolitique, c'est-à-dire que leur activité n'entretient, en tant que telle, aucune relation d'antagonisme direct avec les classes subordonnées d'un côté, et avec la classe capitaliste et la classe moyenne subordonnante de l'autre. Cela n'est cependant vrai que pour autant que les classes subordonnées ne remettent pas pratiquement en cause la propriété privée<sup>161</sup>.

---

s'élevaient respectivement à 82 % et 87 %, en 2003, à 73 % et 78 %, et en 2013, à 69 % et 72 %. Il y a donc indéniablement une tendance à la baisse.

160. Maruani, *Travail et emploi des femmes*, p. 91.

161. Les proportions qu'a pris le « problème paysan » en Russie postrévolutionnaire – c'est-à-dire celui ayant trait à la résistance paysanne au passage de la petite production agricole à la production en commun – illustrent avec une

Affirmer qu'il est nécessaire, pour faire partie de la classe moyenne indépendante, d'occuper une place qui n'entretient aucun rapport d'antagonisme direct avec les autres classes, rompt avec la façon dont on l'a généralement comprise. Il n'est plus seulement question, comme c'était le cas avec la petite bourgeoisie traditionnelle, d'une stricte indépendance économique. Bien que sur le plan des rapports entre les classes, cette indépendance économique *rende possible* l'indépendance sociopolitique, elle n'en est pas pour autant garante. En ce sens, si les professions libérales ont pu être tenues pour des exemples classiques de places appartenant à la petite bourgeoisie, il faut insister sur le fait qu'elles appartiennent à la classe moyenne subordonnante, quel que soit par ailleurs le niveau d'indépendance économique qui s'y rattache. En effet, la journaliste *free-lance*, bien qu'elle soit économiquement indépendante (elle vend ses articles à qui veut bien payer), occupe une place subordonnante, à savoir : celle du travail intellectuel. Elle fait donc partie de la CMS. Par opposition, les néoruraux qui cultivent et vendent leurs légumes au marché du samedi – qu'ils aient quitté l'école en 4<sup>e</sup> secondaire ou qu'ils aient une maîtrise en sociologie – sont membres de la classe moyenne indépendante, parce qu'ils n'occupent pas une place subordonnante. Nous voyons encore ici, avec l'exemple de la CMI, que l'appartenance de classe n'est jamais conditionnée par les seuls facteurs économiques, par la seule place occupée au sein des rapports de production dominants : les rapports idéologico-politiques déterminent eux

---

clarté exemplaire la non-coïncidence d'intérêts entre la partie indépendante de la classe moyenne et le prolétariat, du moment que se pose la question de la propriété privée. Rosa Luxembourg est parmi les premières à avoir attiré l'attention sur l'obstacle que représentait l'affermissement et la consolidation de la production indépendante du point de vue de la socialisation de la production en Russie. Cf. *La révolution russe*, dans *Œuvres II. Écrits politiques 1917-1918*, éd. et trad. par Claudie Weill, Paris, Maspero, coll. « Petite collection Maspero », 1969. Pour un traitement classique de la question, on peut se référer à Friedrich Engels, *La question paysanne en France et en Allemagne*, dans *Œuvres choisies en trois volumes, tome 3*, Karl Marx et Friedrich Engels, Moscou, Éditions du Progrès, 1978, p. 484.

aussi le rapport que les groupes sociaux entretiennent à la reproduction de la société.

Concrètement, si l'on met entre parenthèses le petit commerce, le critère nous permettant de parler de *travail indépendant* est le suivant : il faut que le travail soit l'unité d'activités relevant du travail manuel et du travail intellectuel c'est-à-dire qu'il faut que la conception et la production soient le fait de l'agent lui-même. Et s'il s'agit d'une prestation de service (restauration, hébergement, massothérapie, coiffure, etc.), le poste occupé ne doit pas exiger de franchir des barrières typiques du travail intellectuel (possession d'un diplôme d'études supérieures ou de compétences orales et écrites importantes, capacité à naviguer dans un univers de codes informels, etc.). Quant au petit commerce, on le reconnaît lui aussi à l'unité du travail manuel et intellectuel qu'il fait intervenir, à la différence près que le travail réalisé n'est pas productif, mais se résout en tâches transactionnelles, en présentation visuelle des marchandises (*facing*), en réalisation d'inventaires, en élaboration de stratégie de vente, etc. Dans tous les cas, le fait de réaliser un travail indépendant situe l'agent qui l'accomplit en dehors du rapport d'antagonisme entre travailleur-ses manuel-les et travailleur-ses intellectuel-les.

Nous nous sommes déjà heurtés au problème de la porosité des frontières entre le travail indépendant et le travail salarié<sup>162</sup>. En effet, il n'est pas toujours évident de savoir si un travailleur indépendant n'est que formellement indépendant ou s'il est réellement indépendant. Or, le même enjeu de discrimination se présente, mais cette fois, au pôle *supérieur* du travail indépendant, à savoir au niveau de la distinction entre travailleur-ses indépendant-es d'un côté et membres de la classe capitaliste ou de la CMS de l'autre.

Commençons par la distinction entre classe moyenne indépendante et classe capitaliste. De manière générale, nous avons exclu de la classe

---

162. Cf. *supra*, p. 73-74.

capitaliste les propriétaires d'établissements comptant 4 employé-es ou moins, et les avons comptés comme des membres de la CMI. En effet, nous faisons l'hypothèse que ces petits propriétaires – dans la mesure où ils ne vivent pas principalement du travail d'autrui, mais doivent eux-mêmes mettre la main à la pâte – ne fonctionnent pas comme des capitalistes, car ils ne sont pas les supports d'une « puissance autonome *face au travail*<sup>163</sup> ». Cette puissance, censée faire face à une force de travail libérée de toute attache aux moyens de production, reste entremêlée au travail du patron, elle ne s'est pas complètement autonomisée. Aussi la séparation entre les conditions objectives de la production (les moyens de production) et ses conditions subjectives (la force de travail) reste-t-elle latente, inachevée : l'agent qui aurait dû être le support d'une telle puissance autonome face au travail n'y parvient pas, parce que son activité entre toujours dans la production comme une composante nécessaire à la valorisation du produit. En même temps qu'il est propriétaire des moyens de production et se fait à ce titre le représentant du capital, il fonctionne *aussi* comme son propre salarié, puisque son activité se conjugue à celle de ses employé-es dans la production d'une masse de marchandises<sup>164</sup>. Il s'agit d'un apprenti-capitaliste, d'un capitaliste virtuel. À l'inverse, nous avons compté les salarié-es de tels propriétaires comme des prolétaires. Pour ceux et celles-ci, il n'y a pas d'ambiguïté : de par leur situation de dénuement, de par leur séparation *achevée* des moyens de production, leur force de travail sert exclusivement à la valorisation d'une masse de valeur pour autrui. Les prolétaires, pour appartenir à cette classe, n'ont pas tant à faire face à un représentant effectif du capital qu'au capital lui-même, en tant que puissance sociale « faite chose », matérialisée en la propriété d'autrui. Autrement, les salarié-es productif-ves d'un patron dont la propriété est purement nominale

---

163. Karl Marx, *Théories sur la plus-value. (Livre IV du « Capital »)*, tome I, trad. sous la responsabilité de Gilbert Badia, Paris, Éditions sociales, 1974 [1905], p. 477.

164. *Ibid.* L'auteur fait sienne l'affirmation de Storch selon laquelle « Dans les petites entreprises... l'entrepreneur est souvent son propre ouvrier. »

(du fait de son endettement ou de l'hypothèque de son entreprise) ne seraient pas des prolétaires, puisqu'ils et elles ne feraient pas face à un propriétaire *effectif* des moyens de production, à un véritable représentant du capital. Toujours est-il que le choix que nous avons fait n'est pas parfait, car s'il est économiquement impossible de pouvoir vivre du surtravail d'un ou deux salarié-es, on peut penser, à la limite, qu'il est possible de vivre de celui de quatre salarié-es. Mais il faut pourtant bien trancher quelque part.

Passons maintenant à la distinction entre petit-es entrepreneur-ses et gestionnaires au service de capitalistes propriétaires, c'est-à-dire à la distinction entre membres de la CMI et de la CMS. Le groupe de base *Gestionnaires en agriculture* atteste bien du caractère ambigu de l'appartenance de classe de ses membres : il réunit en une seule catégorie les exploitants-propriétaires, ayant essentiellement recours au travail des membres de leur famille, et les fermiers salariés qui gèrent, pour le compte d'autrui, des fermes reposant sur l'exploitation de travailleur-ses salarié-es. Nous avons affaire, dans le premier cas, à des travailleur-es indépendant-es et, dans le second, à des fondé-es de pouvoir des capitalistes agricoles, c'est-à-dire à des membres de la CMS. Pour les discriminer, nous avons procédé de la même façon qu'avec le prolétariat. Lorsque la part de travailleur-ses autonomes d'un groupe de base dépassait 10 % et concernait plus d'une centaine d'agents, nous les avons situés au sein de la CMI et avons rangé le reste au sein de la CMS. Ainsi, puisque 74 % des gestionnaires en agriculture étaient répertorié-es en tant que travailleur-ses autonomes, 74 % des effectifs de ce groupe de base ont été classés parmi la CMI et les 26 % restants parmi la CMS.

Dans la mesure où l'analyse de classe de la partie de la population occupée au travail de la terre représente un problème particulièrement épineux, cette question mérite qu'on s'y arrête. Mentionnons d'abord que les particularités de la culture du sol en Amérique du Nord n'ont rien pour faciliter la compréhension des rapports de production qu'on retrouve dans l'agriculture. Au Québec, le passage progressif d'une agriculture de quasi-subsistance, où seule une partie de la récolte était destinée à être

commercialisée, à une agriculture entièrement tournée vers le marché s'est fait par une voie plus ou moins originale. En effet, la plus grande disponibilité des terres<sup>165</sup> et la cherté de la main-d'œuvre a historiquement favorisé le développement d'une agriculture extensive à forte immobilisation<sup>166</sup>. Or cela n'a pas conduit à créer, d'un côté, une grande masse ouvrière agricole et, de l'autre, de grands fermiers capitalistes, comme c'était le cas dans la Grande-Bretagne des XVIII<sup>e</sup> et XIX<sup>e</sup> siècles ou dans le système latifundiaire d'Amérique latine. Au contraire, on a assisté, parallèlement à la dépopulation des campagnes, à la création d'une couche d'entrepreneur-ses agricoles (des familles-propriétaires dans la plupart des cas) très bien pourvues en machinerie, en bâtiments, en engrais et exploitant de grandes superficies<sup>167</sup>.

En ce sens, les agriculteurs qui se font les agents de la pénétration du capitalisme dans la culture du sol n'ont, pour l'immense majorité d'entre eux, de *capitalistes* que le recours à des immobilisations massives en machinerie, matériel de tout genre, bâtiments et terres – éléments que l'on appelle abusivement « capital ». Ainsi, parallèlement à la division par cinq du nombre d'exploitations agricoles depuis le début du vingtième siècle, leur superficie moyenne et la valeur des immobilisations (terrains et bâtiments) par acre n'ont cessé d'augmenter :

---

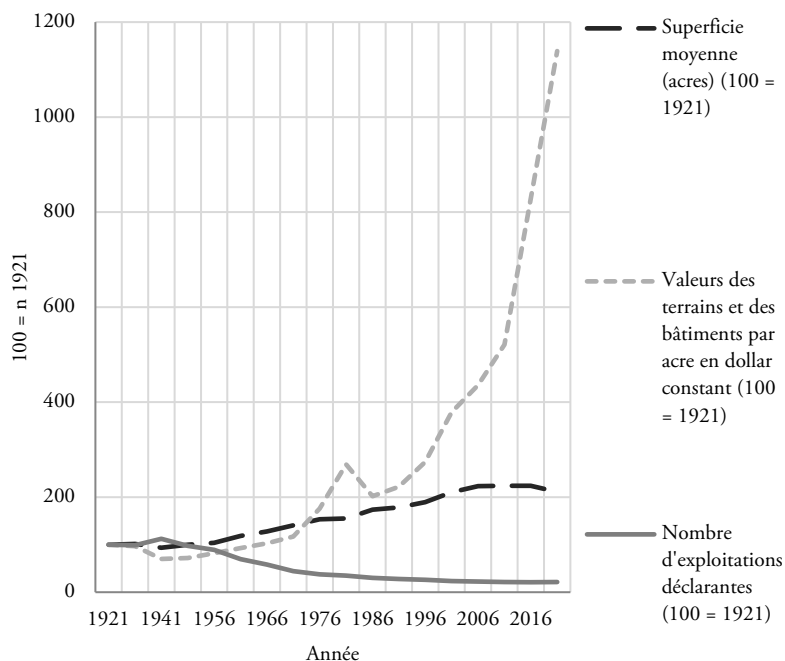
165. Disponibilité toute relative : elles étaient « disponibles » au sens où elles n'étaient pas *appropriées*, « clôturées » par les nations autochtones qui occupaient le territoire jusqu'à la colonisation.

166. Philip Ehrensaft et Bruno Marien, « De l'agriculture à l'agrobusiness », dans *Le capitalisme au Québec*, Pierre Fournier (dir.), Montréal, Éditions coopératives Albert St-Martin, 1978, p. 194-195.

167. *Ibid.*, p. 222.

**Figure 9**

**Évolution du nombre d'exploitations agricoles, de leur superficie moyenne et de la valeur moyenne des terrains et des bâtiments par acre (en dollar constant) au Québec, de 1921 à 2021<sup>168</sup>**



168. Pour l'évolution de la superficie moyenne des exploitations agricoles, cf. Statistique Canada, Tableau 32-10-0228-01 et pour celle de la valeur moyenne des terrains et des bâtiments par acre, Statistique Canada, Tableau 32-10-0047-01, *Valeur par acre des terrains et bâtiments agricoles*, 1 juillet 2024. Pour passer des prix courants aux prix constants, nous nous sommes référés à l'évolution annuelle de l'IPC au Canada, cf. Statistique Canada, Tableau 18-10-0005-01, *Indice des prix à la consommation, moyenne annuelle, non désaisonnalisé*, 2024.

Or, malgré cette évolution, uniquement 22,7 % des exploitations agricoles avaient, en 2016, recours au travail salarié à l'année et à temps plein<sup>169</sup>. De même, en 2021, seulement 27 % d'entre elles employaient 5 salarié-es ou plus<sup>170</sup>. Pour l'immense majorité d'entre elles, la main-d'œuvre salariée reste une main-d'œuvre d'appoint ou saisonnière. C'est dire que la majorité du travail agricole reste effectué par les exploitants-propriétaires et les membres de leur famille. En 2017, qu'il s'agisse de la production animale ou végétale, ceux-ci effectuaient respectivement 83 % et 78 % du travail<sup>171</sup>. Autrement dit, alors que la capitalisation et la superficie des exploitations agricoles croissent constamment, la main-d'œuvre familiale continue d'occuper une place beaucoup plus importante que le travail salarié. C'est en ce sens qu'on peut affirmer qu'au Québec, le développement capitaliste de l'agriculture s'effectue non pas par la prolétarianisation des propriétaires-exploitants indépendant-es, mais en contraignant le peu qui restent (en 2021, on parle de plus ou moins 20 000 agents) à croître et à investir toujours plus<sup>172</sup>.

---

169. Statistique Canada, Tableau 32-10-0439-01, *Main-d'œuvre salariée, Recensement de l'agriculture, 2011 et 2016*, 2017.

170. Statistique Canada, Tableau 33-10-0493-01, *Nombre d'entreprises canadiennes, avec employés, décembre 2021, 2022*.

171. CRAAQ, *Portrait de la main-d'œuvre agricole au Québec*, 2017, p. 6.

172. Encore une fois, cette tendance était déjà signalée par Diane Lessard : « Ce qui est aussi remarquable, c'est cette polarisation qui s'est faite en dix ans [entre 1961 et 1971] ; nette disparition des entreprises à petits investissements ; diminution marquée des moyennes (30 756) et un gonflement prodigieux des formes à gros investissements surtout la catégorie \$50 000 et plus. Pendant la décennie 60-70, les petits et les moyens agriculteurs qui n'ont pas pu se moderniser, ont quitté la terre. Par contre, ceux qui sont restés, ont beaucoup investi, ce qui explique l'importance grandissante des catégories d'investissement \$25 000 et plus. » (Lessard, *L'agriculture et le capitalisme au Québec*, p. 57).

### *3.3.1. La CMI au Québec*

La classe moyenne indépendante représentait en 2021 environ 200 000 personnes, soit 4,6 % de la population active québécoise. Or, selon les données du recensement, il y avait, en 2021, 530 315 travailleurs-ses autonomes, ce qui correspond à 12,2 % de cette même population<sup>173</sup>. Comment expliquer une différence aussi grande? Comme nous l'avons mentionné, elle tient à la façon plus restrictive dont nous définissons la notion de travail indépendant ou, dit autrement, à la façon toute formelle dont la statistique nationale la comprend<sup>174</sup>. C'est un truisme de rappeler qu'elle n'a pas pour mission de situer ces agents au sein des rapports de production et des rapports de subordination.

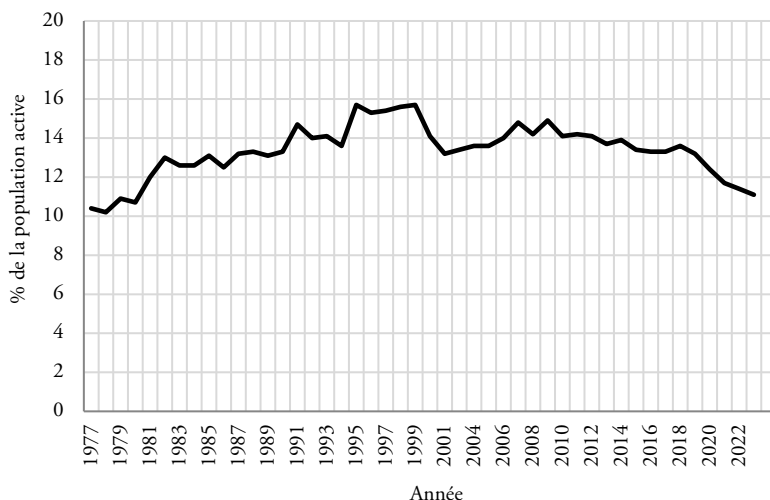
En dépit de ce qu'elles ont d'abstrait, les données relatives à l'évolution du travail autonome peuvent nous donner une idée générale des variations de l'importance démographique de la CMI à travers les quatre dernières décennies :

---

173. Statistique Canada, Tableau 98-10-0593-01, *Catégorie de travailleur selon le groupe de base des professions, la situation d'activité, l'âge et le genre : Canada, provinces et territoires, régions métropolitaines de recensement et agglomérations de recensement y compris les parties*, 2023. Selon l'Enquête sur la population active (EPA), réalisée indépendamment du recensement, il y avait, en 2021, 509 000 travailleurs-ses autonomes, ce qui correspond ainsi à 11,7 % de la population active.

174. Pour cette dernière, est travailleur autonome tout individu qui n'est pas lui-même employé par autrui. Un travailleur autonome peut donc autant avoir que ne pas avoir d'employé-e, autant être que ne pas être constitué en société. Cf. Statistique Canada, N° 71-222-X - 2019003, *Expériences des travailleurs autonomes au Canada*, 2023.

**Figure 10**  
**Évolution du poids du travail autonome au Québec, janvier 1976 à**  
**décembre 2023<sup>175</sup>**



Après avoir culminé au tournant des années 2000, la proportion de travailleur-ses autonomes tend à diminuer depuis. Mais ce qui est frappant, ce n'est pas tant ces variations quantitatives que celles qui ont trait à la nature des travaux concernés par le travail autonome. En effet, si l'agriculture constitue toujours le secteur d'activité au sein duquel le travail autonome est le plus fort (46,1 % des travailleur-ses de ce secteur travaillaient de façon autonome), celui-ci ne représente plus que 4,8 % du nombre total des travailleur-ses autonomes, alors qu'en 1987, il en représentait à lui seul 14 %<sup>176</sup>. Désormais, les deux secteurs qui fournissent la plus grande part de travailleur-ses autonomes sont ceux des services

175. Statistique Canada, Tableau 14-10-0027-01, *Emploi selon la catégorie de travailleur, données annuelles (x 1 000)*, 2024.

176. *Ibid.*

professionnels, scientifiques et techniques (15,2 %) et des soins de santé et assistance sociale (13,5 %)<sup>177</sup>. Or, comme une bonne part de ces agents réalisent justement un travail intellectuel, il tombe sous le sens que nous les excluions de la classe moyenne indépendante.

Ainsi, ce que nous apprennent de tels changements au niveau de la composition du travail autonome, c'est que les statistiques officielles traduisent de moins en moins bien ce qui en fait une catégorie pertinente du point de vue de l'analyse marxiste des classes. À l'inverse, durant cette période où le groupe de travailleur-ses autonomes le plus nombreux était encore celui des agriculteurs-exploitants, un travailleur autonome avait de bonne chance d'être effectivement un travailleur indépendant – et donc, d'appartenir à la classe moyenne indépendante. Mais ce n'est plus du tout le cas aujourd'hui. Désormais, le statut du travail, le fait d'être salarié ou non, est un indicateur nettement moins fiable de l'appartenance de classe.

Il est possible, en s'intéressant plus spécifiquement à la nature des activités de ses membres, de diviser la classe moyenne indépendante en trois groupes. Le moins nombreux, celui regroupant les agents du petit commerce et de la vente, se distingue par le caractère foncièrement improductif de son travail. Il rassemble les propriétaires de petits établissements de commerce, les agents immobiliers non salariés, les vendeur-ses ambulants, de même qu'une part des agents et courtier-ères en assurance. Ce groupe représentait, en 2021, le sixième de la classe moyenne indépendante (16,4 %), avec quelque 32 000 agents. C'est celui dont le revenu d'emploi médian est le plus élevé (43 000 \$)<sup>178</sup>. Plus nombreux, les deux autres groupes réunissent

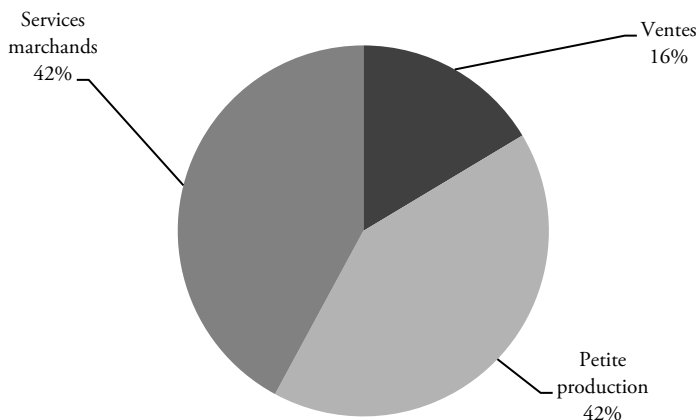
---

177. *Ibid.*

178. Notons – et cela vaut aussi pour la classe capitaliste – que les différences entre les revenus d'emploi médian et moyen des groupes de base appartenant à cette partie de la CMI sont beaucoup plus élevées que pour le reste de cette classe, de même que pour le prolétariat, la cms et la CMS. En l'occurrence, le revenu moyen de cette partie de la CMI (56 000 \$) est 30 % plus élevé que le revenu médian. Le fait que le

des travaux qui, dans la mesure où ils sont producteurs de valeur, constituent un terreau fertile au développement de rapports de production capitalistes. Or, ceux-ci peuvent à leur tour être distingués en fonction des secteurs d'activités qu'ils concernent : petite production (construction, fabrication, transport et logistique et agriculture) d'une part, services marchands (restauration, hébergement, soins, nettoyage, décoration, divertissement, etc.), d'autre part. Chacun d'eux regroupe autour de 80 000 agents, soit, ensemble, 85 % de la classe moyenne indépendante :

**Figure 11**  
**Distribution de la classe moyenne indépendante selon le type d'activité de ses membres, 2021**



---

revenu moyen soit ainsi tiré vers le haut indique que certains vendeurs et commerçants sont nettement plus favorisés que d'autres.

**Tableau 15**  
**Effectifs de la CMI, revenu d'emploi, qualification, proportion de femmes**  
**et d'agents appartenant à une minorité visible, 2021**

| Champ<br>d'activité   | Effectifs | Revenu<br>d'emploi<br>médian (\$) | % de<br>femmes | % d'agents<br>racisés | % d'agents<br>non qualifiés |
|-----------------------|-----------|-----------------------------------|----------------|-----------------------|-----------------------------|
| Ventes                | 32 445    | 42 775                            | 45,3           | 14,9                  | 6,9                         |
| Petite<br>production  | 82 105    | 32 135                            | 10,5           | 12                    | 11,1                        |
| Services<br>marchands | 83 310    | 21 105                            | 68,5           | 15                    | 13,4                        |
| Total                 | 197 860   | 29 235                            | 40,6           | 13,7                  | 11,4                        |

Là où, du point de vue de la division sexuelle du travail et du revenu de ses membres, le premier groupe est relativement homogène (il y a à peu près autant d'hommes que de femmes et le revenu d'emploi médian varie entre 21 000 et 51 000 \$), les deux autres présentent pour leur part d'importantes disparités<sup>179</sup>. De fait, le secteur de la petite production est essentiellement masculin (90 %), alors que c'est l'inverse pour celui des services marchands (32 %). Sans surprise, le salaire médian du premier groupe est supérieur du tiers à celui du second (32 000 \$ contre 21 000 \$) et ces disparités sont elles-mêmes reproduites à l'intérieur de chacun d'eux. Ainsi, pour la petite production, les 20 000 agriculteur·rices indépendant·es gagnent autour de 20 000 \$, les 8 000 chauffeur·ses de taxi, 7 000 \$<sup>180</sup>, alors que les

179. Au niveau de leur division raciale respective toutefois, ces trois groupes correspondent plus ou moins à la moyenne nationale, c'est-à-dire qu'environ le sixième de leurs membres (15 %) sont racisés. Les personnes racisées sont cependant légèrement sous-représentées au sein de la petite production (12 %).

180. Comme on l'a mentionné, un tel revenu d'emploi, basé sur le recensement de 2021, est évidemment sous-estimé. On sait que les travailleur·ses de ces secteurs ont

900 entrepreneur-ses en tuyauterie ou en électricité font plus de 80 000 \$. Quant au troisième groupe, les quelque 16 000 coiffeuses et barbiers gagnent près de 11 000 \$, là où la centaine de conseiller-ères imagistes font cinq fois leur salaire. De façon générale toutefois, les conditions d'existence de la classe moyenne indépendante comptent parmi les plus précaires : seule la cms jouit d'un revenu médian plus faible. Mais parce que la différence est d'à peine 300 \$ (29 235 \$ contre 28 975 \$), on peut l'estimer négligeable.

#### **4. La classe capitaliste**

La classe capitaliste est la classe des propriétaires non seulement des moyens de production, mais du capital en général. Ses membres sont placés en position d'exploiter le travail des prolétaires, mais ils sont aussi contraints de le faire, de par la logique même de la concurrence intercapitaliste. En fait, peu importe la sphère dans laquelle œuvrent les capitalistes (production de biens ou services, commerce ou finance), l'objectif demeure de s'enrichir. Le résultat respectif de leurs activités, du point de vue de la totalité sociale, est suffisamment analogue pour justifier d'en parler comme d'une classe : dans tous les cas, ils sont les supports de l'accumulation du capital, et ce, à travers l'appropriation collective du travail non payé du prolétariat.

Dans la mesure où la classe capitaliste est définie, au sens strict, par la simple propriété du capital, le rapport que certaines de ses fractions entretiennent à la production et, partant, au prolétariat, peut être indirect. Du capital n'est en effet rien d'autre qu'une masse de valeurs prise dans un mouvement de valorisation. Il n'est donc pas indispensable, pour fonctionner comme capitaliste, d'être soi-même à la tête d'une entreprise productive, ni même d'une entreprise tout court : on peut agir en capitaliste

---

vu leurs heures de travail sérieusement réduites en raison de la pandémie. Les différences de revenu mises en lumière sont donc probablement moins importantes dans la réalité.

en se faisant le porteur du mouvement du capital-argent. La classe capitaliste peut donc personnifier le capital de deux grandes manières : en tant que propriétaire *économique* (contrôle effectif d'une entreprise productive ou commerciale) et en tant que propriétaire *juridique* (propriété du capital au sens strict). On peut dire qu'est juridiquement propriétaire la personne ayant des titres importants sur une entreprise (actionnaires, créancier-ères), tandis qu'est propriétaire, d'un point de vue économique, celle qui l'administre et qui la dirige (PDG, *managers*, etc.). La même personne peut évidemment cumuler ces deux rôles et c'est d'ailleurs ce qui se passe tant que la taille de l'entreprise demeure modeste<sup>181</sup>. Lorsqu'elle grossit, ces fonctions tendent cependant à se déconnecter : l'administration directe de l'entreprise est déléguée à un tiers salarié, tandis que la propriété légale est maintenue séparée. Or, la difficulté, de notre perspective, c'est qu'en travaillant avec le recensement (lequel s'intéresse à l'emploi occupé et au revenu d'emploi), seuls les propriétaires économiques (patrons actifs, PDG) sont rendus visibles. Mais avant d'entrer dans la discussion de ces difficultés, exposons les critères permettant de conclure qu'un agent est effectivement économiquement propriétaire du capital.

Ce qui définit la propriété économique du capital, c'est d'abord le fait de disposer de l'entreprise et de ses employé-es *comme si* on en était juridiquement propriétaire<sup>182</sup>. C'est précisément ce que font, à côté des cadres supérieurs, certains cadres intermédiaires qui sont eux-mêmes directeur-rices (*managers*). Tous les postes de direction ne sont pas assimilables à une place capitaliste, mais là où la direction a) s'effectue comme direction d'une entreprise *capitaliste* (entreprise reposant sur le travail salarié dont l'objectif est la maximisation du profit) et b) s'effectue comme direction *d'une entreprise* et non comme direction d'une *partie* d'une

---

181. Les *start-up* (« jeunes pousses ») font cependant exception à cette règle, étant généralement financées dès leur création.

182. Poulantzas, *Les classes sociales dans le capitalisme aujourd'hui*, p. 194.

entreprise, alors il est possible de parler de fonction proprement capitaliste. Nous disons « proprement capitaliste » parce que, bien que le capital délègue certaines de ses fonctions à des salarié-es (surveillance, conception du produit, gestion de département, etc.), il n'en demeure pas moins qu'il a un rôle spécifique à jouer dans une entreprise, à savoir la direction économique *générale* de celle-ci. C'est ce rôle que jouent nombre de cadres intermédiaires et supérieurs.

Ceux-ci ont été classés parmi la classe capitaliste lorsqu'ils étaient à la tête de capitaux particuliers (entreprises privées ou nationalisées, banques, caisses, etc.). Cela concerne une bonne part des directeur-rices, à savoir les groupes de base tels que *Directeur-rices de banque, du crédit et d'autres services de placements, Directeur-rices d'entreprises de télécommunications* ou encore *Directeur-rices de la fabrication*. Quant aux cadres supérieurs, nous avons rangé ceux d'entre eux qui étaient actifs dans le secteur privé au sein de la classe capitaliste et ceux qui étaient actifs dans le secteur public, au sein de la CMS. Pour ce faire, nous nous sommes fiés au pourcentage des cadres supérieurs qui, dans le recensement de 2016, figuraient dans des groupes de base actifs dans le secteur privé. En effet, dans les tableaux de données issus du recensement de 2021, les cinq groupes de base distinguant les cadres supérieurs selon le secteur d'activité<sup>183</sup> ont curieusement été réunis en groupe de base général *ad hoc* (*Cadres supérieur-es – secteur public et privé*). Et comme en 2016 82 % des cadres supérieurs évoluaient dans le cadre d'entreprises capitalistes, c'est cette proportion que nous avons prise pour guide. Résultat : sur 78 000 cadres supérieurs, 64 000 ont été associés à la classe capitaliste. Ce sont ces cadres supérieurs et les cadres intermédiaires dont nous avons parlé qui forment l'essentiel de la classe capitaliste active.

---

183. Nommément : *Cadres supérieur-es – administration publique ; – services financiers, communications et autres services aux entreprises ; – santé, enseignement, services sociaux et communautaires et associations mutuelles ; – commerce, radiotélédiffusion et autres services ; – construction, transport, production et services d'utilité publique.*

Il a cependant fallu y inclure une part des effectifs des groupes de base *Dentistes*, *Vétérinaires* et *Pharmacien·nes*, étant donné qu'au Québec, un certain nombre d'entre eux sont propriétaires de cliniques ou de commerces qu'ils organisent sur un mode capitaliste. La province compte par exemple autour de 1 800 pharmacien·nes propriétaires, faisant office de petits capitalistes actifs dans le commerce de détail, plus ou moins 2 000 dentistes propriétaires d'une clinique avec plus de cinq salarié·es et quelque 400 vétérinaires dans la même situation.

Ce sont uniquement ces agents que les données du recensement nous permettent d'associer à la classe capitaliste. L'emploi qu'ils occupent, couplé au secteur dans lequel il est occupé, nous permet de constater qu'ils personnifient le capital en tant qu'administrateur·rices d'entreprises capitalistes. Mais nous l'avons mentionné, ce qui caractérise en propre la classe capitaliste, ce n'est pas seulement le fait d'être à la tête d'entreprises, mais aussi celui d'incarner la puissance objective pouvant mettre en mouvement, commander et diriger le travail social. C'est dire qu'on peut fonctionner comme capitaliste sans être soi-même impliqué·e dans la direction d'une entreprise. Et c'est précisément ces capitalistes, à savoir les propriétaires juridiques du capital, qui échappent à notre dénombrement<sup>184</sup>.

Nous avons rangé les cadres supérieurs du secteur public au sein de la CMS plutôt qu'au sein de la classe capitaliste, puisque les premiers n'agissent pas, dans le cadre de leur emploi, comme des fonctionnaires du *capital*, sinon comme des fonctionnaires de l'État et de ses différents appareils. Tout comme les élu·es et autres responsables gouvernementaux, la place qu'ils occupent font d'eux des membres de la CMS, fussent-ils défendre les intérêts du capital. Or, cette appartenance à la CMS peut précisément être contredite par la propriété juridique du capital : le premier ministre du Québec actuel lui-même, en raison de l'importance des capitaux

---

184. Ce problème avait déjà été signalé par Baudelot, Establet et Malemort dans *La petite bourgeoisie en France*, p. 153.

qu'il possède, aurait dû être situé au sein de la classe capitaliste (fondateur et PDG d'Air Transat jusqu'en 1997, Legault possédait, avec sa conjointe, des actifs nets évalués 7,8 M \$ en 2022<sup>185</sup>). De la même manière, les hauts fonctionnaires placés à la tête de sociétés d'État (Hydro-Québec, CDPQ et ses filiales, AMF, SAQ, Loto-Québec, Santé Québec, etc.) perçoivent des revenus d'emploi comparables à ceux des PDG d'entreprises privées (les dix PDG de sociétés d'État les mieux payés ont un salaire de base annuel allant de 254 000 à 639 000 \$<sup>186</sup>) qui justifieraient de les ranger au sein de la classe capitaliste. Néanmoins, il serait hasardeux de chercher à dénombrer les capitalistes grâce à leurs revenus ou à leurs actifs, tout en continuant à accorder la primauté à la place occupée au sein des rapports de production. Par conséquent, gardons simplement en tête que notre recensement des classes sociales sous-estime vraisemblablement les effectifs de la classe capitaliste.

Autre série de difficultés : même pour la partie effectivement visible de la classe capitaliste, on aboutit à une image tronquée. Premièrement, en en restant au couplage profession-revenu d'emploi, on sous-estime la richesse réelle des membres de la classe capitaliste. Du revenu, seul le revenu d'*emploi* est comptabilisé, ce qui exclut par le fait même l'ensemble des revenus qui appartiennent à la catégorie de revenu *de placements* (intérêts sur les prêts et avances consentis, dividendes sur les placements et virements de bénéfices), que perçoivent d'ailleurs aussi les membres visibles de la classe capitaliste. Il faut aussi rappeler que l'effet de moyenne écrase les différences et atténue ainsi l'extrême différenciation des revenus des agents de la classe capitaliste de manière à masquer les revenus faramineux d'une partie de ses membres. Il faudra donc compléter ce portrait avec des données plus spécifiques sur les revenus. Deuxièmement, le patrimoine (propriété immobilière, actifs

---

185. La Presse Canadienne, « Dominique Anglade a les actifs les plus importants parmi les chefs », *Radio-Canada*, 13 septembre 2022.

186. Thomas Gerbet, « Le futur PDG de l'agence Santé Québec gagnera 543 000 \$ », *Radio-Canada*, 2024.

financiers, biens professionnels, équipement durable, etc.) – l'autre composante essentielle de la richesse d'un agent ou d'un ménage – n'est pas considéré non plus. Or, plus un individu (ou un ménage) est riche, plus est marginale la participation du revenu d'emploi à sa richesse globale et, inversement, plus est importante celle du patrimoine<sup>187</sup>. Par conséquent, même le revenu global échoue à rendre compte de la puissance économique de la classe capitaliste et à faire voir à quel point elle se distingue des autres classes.

#### *4.1. La classe capitaliste au Québec*

Le portrait de la classe capitaliste que nous pouvons brosser à partir du recensement fait état de 122 545 agents, soit 2,8 % de la population active. Il s'agit pour la plus grande part de cadres supérieurs du secteur privé (64 000), mais aussi, nous l'avons mentionné, de directeur·rices de banque ou d'entreprises de télécommunication (17 000), d'entreprises de construction (17 600), d'entreprises de fabrication (17 400), d'entreprises d'exploitation des ressources naturelles (905) ou d'entreprises prestataires de services d'utilité publique (1 500). On retrouve, enfin, les pharmaciens, dentistes et vétérinaires propriétaires d'entreprises ayant plus de cinq employé·es (4 000).

Les statistiques sur le nombre d'entreprises au Québec attestent de la plausibilité de notre estimation des effectifs de la classe capitaliste : en 2021, on comptait un total de 224 000 entreprises dans le secteur privé<sup>188</sup> et, au premier trimestre de 2022, on recensait 210 000 *propriétaires majoritaires*

---

187. Thomas Piketty, *Le Capital au XXI<sup>e</sup> siècle*, Paris, Éditions du Seuil, coll. « Les Livres du Nouveau Monde », 2013, p. 475.

188. Statistique Canada, Tableau 33-10-0087-01, *Mesures dynamiques des entreprises, par industrie, par province ou territoire*, 2024. Selon la définition du SCIAN, le secteur privé recoupe l'ensemble des secteurs industriels à l'exception des services publics, services d'éducation, soins de santé et assistance sociale ainsi que l'administration publique, tandis qu'il comprend les entreprises non classées.

d'entreprises dans ce même secteur<sup>189</sup>. Or, sur ces 224 000 entreprises, si nous retranchons les 117 000 entreprises comptant moins de 5 employé-es, nous en retrouvons 107 000<sup>190</sup> (ce qui fait une différence de 15 000 avec le chiffre auquel nous aboutissons). Comme la définition du secteur privé du SCIAN exclut les secteurs des services publics, de l'enseignement et des soins de santé et de l'assistance sociale – lesquelles accueillent bel et bien des entreprises capitalistes<sup>191</sup> – on peut supposer qu'une partie du hiatus entre les données des enquêtes sur les entreprises et celles du recensement (organisées par nos soins) s'explique de cette façon. En regard de ces chiffres, il nous apparaît légitime d'émettre l'hypothèse selon laquelle la classe capitaliste québécoise représente bel et bien 2,8 % de la population active.

Selon que l'on se fie aux données du recensement fédéral et celles fournies par l'Enquête canadienne sur la situation des entreprises (ECSE), la composition de la classe capitaliste québécoise diffère sensiblement. Et c'est tout à fait normal, étant donné que le premier s'intéresse à l'emploi occupé, tandis que la seconde s'intéresse aux propriétaires majoritaires, lesquelles ne travaillent pas nécessairement. Selon les données de l'ESCE, les propriétaires majoritaires d'entreprises étaient des hommes dans 82 % des cas, des allochtones dans 98,1 % des cas et des personnes non racisées dans 94 % des cas<sup>192</sup>. Néanmoins, si nous nous intéressons maintenant aux cadres supérieurs – le groupe de base ayant le plus grand nombre d'effectifs capitalistes –, les femmes se retrouvent un peu mieux représentées :

---

189. Statistique Canada, Tableau 33-10-0492-01, *Entreprises du secteur privé, selon le propriétaire majoritaire, premier trimestre de 2022*, 2022. Dans ce contexte, est propriétaire majoritaire celui ou celle possédant au moins 51 % de l'entreprise.

190. Statistique Canada, Tableau 33-10-0493-01, *Nombre d'entreprises canadiennes, avec employés, décembre 2021*, 2022.

191. Nommément, les entreprises comme Hydro-Québec, Énergir (services publics), les CHSLD privés, les cliniques dentaires et vétérinaires (soins de santé et assistance sociale), les institutions scolaires privées, les écoles de musique, de cuisine, etc. (services d'éducation).

192. Statistique Canada, Tableau 33-10-0492-01.

**Tableau 16**  
**Pourcentage moyen de cadres supérieurs selon le sexe et les secteurs**  
**SCIAN, Québec, premier trimestre de 2022<sup>193</sup>**

| Secteur                                              | Femmes (%) | Hommes (%) |
|------------------------------------------------------|------------|------------|
| Agriculture, foresterie, pêche et chasse             | 19         | 81         |
| Extraction minière, exploitation en carrière, etc.   | 14,7       | 85,3       |
| Construction                                         | 10,9       | 89,1       |
| Fabrication                                          | 29,4       | 70,6       |
| Commerce de gros                                     | 21,7       | 78,3       |
| Commerce de détail                                   | 43,4       | 56,6       |
| Transport et entreposage                             | 23,4       | 76,6       |
| Industrie de l'information et culturelle             | 34,1       | 65,9       |
| Finance et assurances                                | 45,7       | 54,3       |
| Services immobiliers et de location à bail           | 47,3       | 52,7       |
| Services professionnels, scientifiques et techniques | 32         | 68         |
| Services administratifs, de soutien, etc.            | 27,2       | 72,8       |
| Arts, spectacles et loisirs                          | 42,9       | 57,1       |
| Services d'hébergement et de restauration            | 45,9       | 54,1       |
| Autres services (sauf les administrations publiques) | 50,1       | 49,9       |
| Total des entreprises du secteur privé               | 32,4       | 67,6       |

193. Statistique Canada, Tableau 33-10-0491-01, *Pourcentage moyen de femmes et d'hommes occupant des postes de cadres, premier trimestre de 2022, 2022.*

Autrement dit, les femmes sont mieux représentées au niveau de l'*activité* capitaliste (cadres supérieurs) qu'au niveau de la *propriété* capitaliste (propriétaires majoritaires) : elles valent pour le tiers des cadres supérieurs (32,4 %), mais pour un peu moins du cinquième des propriétaires majoritaires (18 %). Nos propres calculs, qui se basent sur l'emploi occupé, aboutissent à un résultat qui se situe entre ces deux extrêmes, mais qui se rapproche davantage du premier chiffre. En effet, 29 % des capitalistes que nous avons recensé-es étaient des femmes. En ce qui a trait à la segmentation raciale de la classe capitaliste, activité et propriété capitalistes semblent coïncider davantage. Alors que 6 % des propriétaires majoritaires d'entreprises font partie d'une minorité visible, c'est le cas pour 9 % des capitalistes actifs.

S'il est pertinent d'avoir une idée générale du poids démographique de la classe capitaliste québécoise, il est aussi utile d'évaluer l'état de la concentration de la richesse qui la caractérise. Les quelque 107 000 entreprises de 5 employé-es ou plus qu'on retrouvait dans le secteur privé réunissent un ensemble d'unités économiques ayant très peu à voir les unes avec les autres. Entre la propriétaire de la boulangerie du coin et le PDG d'une multinationale comme AtkinsRéal (anciennement SNC-Lavalin), il existe un monde de différences – différences que l'appartenance commune à la classe capitaliste ne doit pas masquer. Parmi les entreprises de 5 employé-es et plus, 96 000 entreprises employaient entre 5 et 49 employé-es, 10 000, de 50 à 199, 1100, entre 200 et 499 et on comptait moins de 400 entreprises de plus de 500 employé-es<sup>194</sup>. Parmi les entreprises de 500 employé-es et plus, les 20 plus grandes en employaient à elles seules,

---

194. Statistique Canada, Tableau 33-10-0493-01, *Nombre d'entreprises canadiennes, avec employés, décembre 2021, 2022*.

en décembre 2023 (soit deux ans plus tard), 266 000<sup>195</sup>. Voici dans quels secteurs d'activité œuvrent ces dernières :

- *Vente de produits alimentaires, de boissons, de produits pharmaceutiques et vente à grande surface*: Sobeys, Metro, Familiprix, Costco Canada, Walmart Canada et la SAQ
- *Services bancaires et financiers*: Desjardins, Banque Nationale, Banque Royale, Banque TD et IA Groupe financier
- *Services de télécommunication*: Bell et Québecor
- *Production d'électricité*: Hydro-Québec
- *Services de sécurité*: GardaWorld
- *Transport collectif*: STM
- *Production, transformation et distribution agroalimentaire*: Sollio Groupe coopératif (Olymel, BMR et Sollio Agriculture)
- *Conception et construction de jets*: Bombardier
- *Exploitation minière*: Rio Tinto
- *Services-conseils*: CGI

Sur ces 20 entreprises, 15 ont leur siège social au Québec, 3 en Ontario (Banque TD, Costco Canada et Walmart Canada), une en Nouvelle-Écosse (Sobeys) et une au Royaume-Uni (Rio Tinto)<sup>196</sup>. Par conséquent, s'il est vrai que chaque classe n'est pas un bloc homogène, cette règle s'applique de façon toute particulière à la classe capitaliste. Si nous supposons que 1 entreprise = 1 capitaliste, alors 89,5 % des capitalistes possèdent une

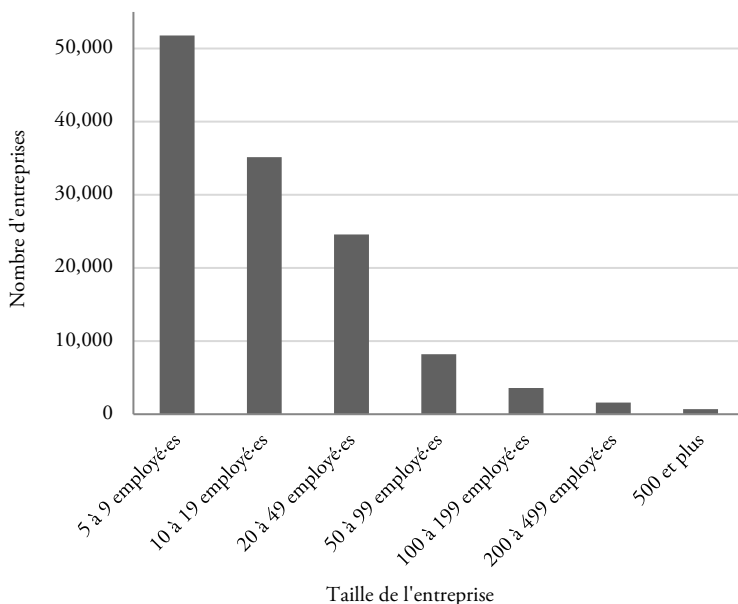
---

195. *Les Affaires*, « Le classement 2024 des 300 plus grandes entreprises du Québec », 23 juillet 2024. Mentionnons que la méthodologie utilisée n'est pas des plus fiables. Il convient donc de prendre ces résultats avec prudence.

196. *Ibid.*

entreprise comptant moins de 50 employé-es, tandis que 9,1 % d'entre eux et elles ont entre 50 et 199 employé-es. De même, 1,1 % des capitalistes dirigent entre 200 et 499 employé-es et 0,4 % des capitalistes dirigent 500 employé-es et plus.

**Figure 12**  
**Distribution des entreprises privées (de plus de 5 employé-es) selon la taille, 2021**<sup>197</sup>

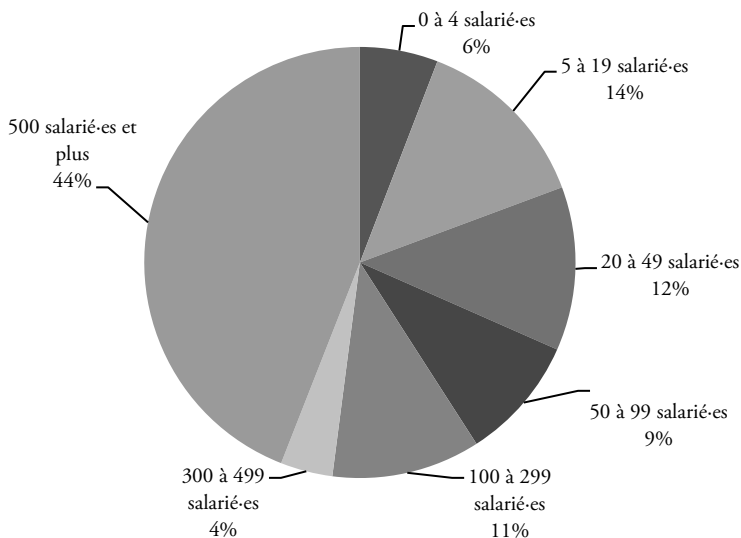


Au dernier trimestre de 2021, les entreprises employant plus de 500 personnes (cela concernait, secteurs public et privé confondus, 691 entreprises) mettaient à elles seules 44 % de la main-d'œuvre salariée en

197. Statistique Canada, Tableau 33-10-0493-01, *Nombre d'entreprises canadiennes, avec employés, décembre 2021, 2022.*

mouvement, soit près de 1 700 000 personnes<sup>198</sup>. On peut s'attendre à ce que les personnes à la tête de ces entreprises aient peu en commun avec le propriétaire d'une succursale de Première Moisson.

**Figure 13**  
**Distribution de la main-d'œuvre salariée selon la taille de l'entreprise, tous secteurs confondus, 2021**<sup>199</sup>



Passons maintenant à la question du revenu. Les limites inhérentes au fait de coupler les catégories de la CNP avec le revenu d'emploi annuel

198. Statistique Canada, Tableau 14-10-0214-01, *Emploi pour l'ensemble des salariés selon la taille d'entreprise, données trimestrielles non désaisonnalisées*, 2024. Ainsi, près de 990 000 salarié-es travaillaient dans des entreprises de 5 à 49 employé-es, 790 000 dans des entreprises de 50 à 299 employé-es et, enfin, près de 1 850 000 dans des entreprises de 300 employé-es et plus.

199. Statistique Canada, Tableau 14-10-0214-01, *Emploi pour l'ensemble des salariés selon la taille d'entreprise, données trimestrielles non désaisonnalisées*, 2024.

apparaissent clairement lorsqu'il s'agit d'évaluer la part de la valeur produite que la classe capitaliste parvient effectivement à s'approprier. Pour attester de ces limites, il suffit de comparer le résultat auquel cette méthode aboutit (revenu d'emploi annuel moyen de 114 009 \$...) avec les études portant sur les hauts salaires et les grands patrimoines. À ce sujet, les données de la World Inequality Database offrent un portrait approximatif de ce que peut signifier concrètement *vivre du travail d'autrui*. Elles montrent que le centile supérieur des ménages canadiens<sup>200</sup> (la banque de données n'offre pas de statistiques spécifiques au Québec), enregistrait un revenu moyen avant impôt de 665 100 \$, ce qui est près de six fois supérieur à ce qu'on peut obtenir en s'intéressant uniquement au revenu d'emploi.

**Tableau 17**  
**Inégalités de revenu au Canada, 2020<sup>201</sup>**

| Tranche de la population<br>selon la hauteur du revenu | Revenu moyen avant impôt<br>(\$) | Part du revenu<br>national (%) |
|--------------------------------------------------------|----------------------------------|--------------------------------|
| 1 % du haut                                            | 665 100                          | 11                             |
| 9 % suivant                                            | 220 900                          | 25                             |
| 40 % du milieu                                         | 75 200                           | 48                             |
| 50 % du bas                                            | 21 200                           | 17                             |

En ce qui a trait aux patrimoines, le centile supérieur possédait, en 2022, un patrimoine net moyen de 12 460 000 \$. L'écart entre la part du patrimoine total que le 1 % possède (25 %) et sa part du revenu national n'exprime rien

---

200. Évidemment, la classe capitaliste ne se réduit pas au 1 % des ménages les plus riches en termes de revenu annuel ou de patrimoine.

201. World Inequality Database, [<https://wid.world/country/canada/>], consulté en août 2024.

d'autre que le fait en vertu duquel plus un revenu est élevé, plus il ouvre la porte à l'épargne et donc, à l'investissement et à l'accumulation. Le tableau suivant permet de mesurer la stratification patrimoniale du Canada et fait voir les écarts de richesse drastiques, mais invisibles lorsqu'on s'en tient aux données sur le revenu d'emploi des groupes de base de la CNP :

**Tableau 18**  
**Inégalités de patrimoine au Canada, 2022<sup>202</sup>**

| Tranche de la population<br>selon la hauteur du<br>patrimoine | Patrimoine net moyen<br>(\$) | Part du patrimoine total<br>des ménages (%) |
|---------------------------------------------------------------|------------------------------|---------------------------------------------|
| 1 % du haut                                                   | 12 460 000                   | 25                                          |
| 9 % suivant                                                   | 1 830 000                    | 33                                          |
| 40 % du milieu                                                | 440 000                      | 37                                          |
| 50 % du bas                                                   | 46 000                       | 5                                           |

Pour le dire simplement, on a là la confirmation que la classe capitaliste est hautement diversifiée quant à ses revenus et à son patrimoine et qu'elle ne se repère qu'imparfaitement à l'aide de catégories développées en premier lieu pour rendre compte de la population active. Plus encore, les deux tableaux ci-dessus ne traduisent pas précisément le degré de concentration des capitaux de la fraction dominante de la classe capitaliste. Alors que le patrimoine net moyen du 0,1 % supérieur s'élevait à près de 55 000 000 \$ en 2022, il dépassait les 290 000 000 \$ pour le 0,01 % supérieur<sup>203</sup>. Cette extrême concentration de richesse abondamment documentée ces dernières années ainsi que l'arrivée au pouvoir de certaines des plus grandes fortunes du monde aux États-Unis nous laisse croire que les discours ciblant les

---

202. *Ibid.*

203. *Ibid.*

« ultra-riches », les « oligarques » ou encore les « milliardaires » pourraient prendre de l'ampleur au cours des prochaines années. Malgré ce qu'ils peuvent avoir de politiquement fédérateurs, de tels discours tendent à occulter le fait que cette fraction de la classe capitaliste est en mesure de solidariser à ses projets l'écrasante majorité de sa classe – de même qu'une partie conséquente de la CMS –, et ce, grâce aux avantages objectifs que confère l'actuelle division sociale du travail.

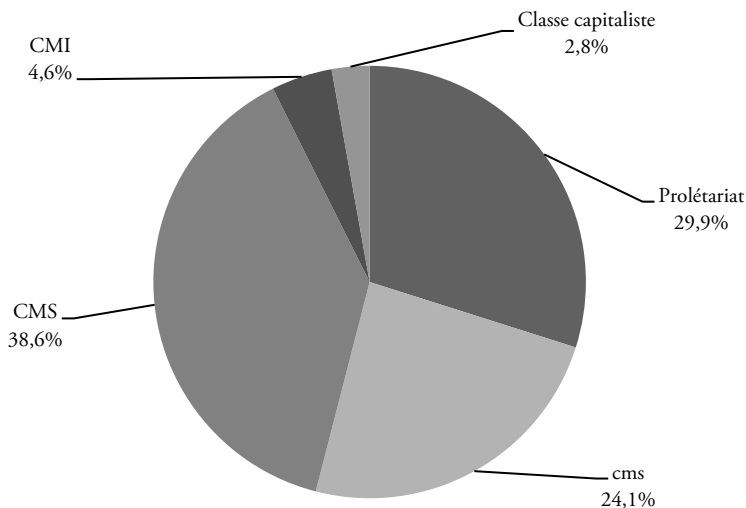
## **5. Les classes sociales au Québec**

*Qui sont, en ce moment au Québec, les prolétaires, les capitalistes, les membres des classes moyennes ? Combien sont-ils ?* C'est à ces questions que nous avons tenté de répondre en nous basant sur les données que fournit la statistique nationale. Dans la mesure où nos analyses valent comme une sorte de photographie de la société québécoise, et que ce qui est photographié ne cesse de se transformer, il est évident qu'une telle entreprise restera toujours imprégnée d'une certaine forme de schématisation. Mais cette limite est inhérente à toute approche quantitative des phénomènes sociaux et la théorie communiste ne peut, quant à elle, faire l'économie de cette approche. Cette limite est, en même temps, une invitation à poursuivre inlassablement nos recherches, de façon à rendre réellement vivant le portrait des classes que nous brossons. En explicitant notre démarche et les principes qui l'ont guidée, l'objectif est précisément que d'autres puissent reprendre ce travail et ainsi contribuer à l'approfondissement de la connaissance des classes sociales, ici ou ailleurs. Ce que nous avons fait avec la CNP et les données du recensement, on peut très bien le faire ailleurs avec des outils similaires.

### *5.1. De la population active à la population totale*

Voici donc, présentée sous forme de graphique, ce à quoi correspondait la structure de classes de la population active québécoise en 2021 :

**Figure 14**  
**Structure de classe de la population active québécoise, 2021**



Sur une population active de 4 344 850 personnes, nous trouvons ainsi :

1 298 825 prolétaires (29,9 %) ;

1 047 960 membres de la classe moyenne subordonnée (24,1 %) ;

1 677 660 membres de la classe moyenne subordonnante (38,6 %) ;

197 860 membres de la classe moyenne indépendante (4,6 %) ;

122 545 capitalistes (2,8 %).

Voici maintenant un tableau contenant les principales statistiques relatives aux différentes classes :

**Tableau 19**  
**Effectifs des classes, revenu d'emploi, qualification, proportion de femmes et d'agents appartenant à une minorité visible, 2021**

| Classes            | Effectifs | Revenu d'emploi médian (\$) | % de femmes | % de personnes racisées | Moyenne pondérée code FEER |
|--------------------|-----------|-----------------------------|-------------|-------------------------|----------------------------|
| Prolétariat        | 1 298 825 | 32 980                      | 30,1        | 15,6                    | 3,5                        |
| cms                | 1 047 960 | 28 975                      | 65,6        | 17,6                    | 3,5                        |
| CMS                | 1 677 660 | 64 705                      | 50,4        | 14,9                    | 1,3                        |
| CMI                | 197 860   | 29 235                      | 40,6        | 13,7                    | 2,2                        |
| Classe capitaliste | 122 545   | 81 410                      | 29,1        | 9,1                     | 0                          |
| Total              | 4 344 850 | 45 595                      | 48          | 15,5                    | 2,5                        |

Or, dans la mesure où la population québécoise s'élevait, au dernier trimestre de 2021, à 8 603 553 personnes<sup>204</sup>, il va de soi que ce portrait exclusivement tourné vers la population *active* (4 344 850 personnes) a quelque chose d'insatisfaisant. En effet, si la société se décompose de manière à peu près exhaustive en cinq classes, alors il faut que ses membres puissent être, au moins dans leur grande majorité, associés à celles-ci. Si l'on en restait, par mesure de prudence, au portrait de la population active, on aurait tout au plus réussi à dresser le portrait de la *moitié* de la population (50,5 %). Cette posture théorique est évidemment inacceptable de notre point de vue, puisque cela reviendrait à abdiquer devant la tâche de recenser les classes de la *population québécoise* et, corollairement, s'en tenir à discourir

204. Statistique Canada, Tableau 17-10-0009-0, *Estimations de la population, trimestrielles*, 2024.

sur sa partie active. Il y aurait alors encore 4 259 000 personnes inactives (49,5 %) dont l'appartenance de classe demeurerait indéterminée, voire indéterminable. Nous sommes précisément d'avis qu'il est préférable d'offrir une estimation imparfaite du poids de chaque classe dans la société québécoise et de faire ainsi progresser la connaissance de la réalité des classes sociales, que de n'en rien dire par crainte de faire erreur. Dans l'objectif de fournir un tel tableau d'ensemble, nous supposons donc que la distribution en classe de la population active fournit, à quelques exceptions près, un portrait plus ou moins fidèle de celle ayant cours au niveau de la société.

Cette extrapolation de la structure de classes de la population active à celle de la population inactive s'appuie sur l'idée que l'écrasante majorité de cette dernière se compose d'enfants ou d'adolescent-es toujours à la charge de leurs parents et de retraité-es<sup>205</sup>. Or, ces inactif-ves peuvent être rattaché-es, dans le premier cas, à la classe de leurs parents et, dans le cas des retraité-es, à la classe qu'ils ou elles occupaient avant d'être à la retraite. De plus, nous supposons que le nombre d'enfants et de retraité-es à la charge de chaque classe est proportionnel au poids qu'elles ont dans la population active. Concrètement, cela signifie que si le prolétariat représente 30 % de la population active, nous lui attribuons 30 % de la population totale. Nous verrons néanmoins que certaines parties de la population inactive ne peuvent être directement associées à une classe et donc, que cette extrapolation n'est valide qu'à l'intérieur de certaines limites.

Cette façon de procéder a des implications théoriques importantes. Si les personnes à charge peuvent être associées à la classe de ceux et celles qui s'en occupent ou, pour les personnes retraitées, à la classe à laquelle elles appartenaient elles-mêmes, alors cela implique qu'on peut faire partie d'une classe *sans agir en tant que tel*, c'est-à-dire sans être soi-même membre de la population active. Or, une telle supposition est en forte tension avec l'idée

---

205. Sur 4 258 705 inactif-ves, 3 521 355 personnes avaient moins de 20 ans ou plus de 65 ans, ce qui correspond à 83 % de la population inactive.

qu'il est possible de dénombrer les effectifs des classes sociales à partir d'activités déterminées : le travail productif, le travail de direction, le travail de surveillance ou encore le travail intellectuel. En effet, admettre une telle possibilité nuance l'idée que *seule* la place qu'un individu occupe effectivement au sein des rapports de production et de subordination détermine son appartenance de classe, alors que c'est précisément cette place qui, pour nous, permet de définir les différentes classes. Pourtant, soutenir sérieusement l'inverse, à savoir que seul le fait de participer directement à la production sociale situe un individu au sein d'une classe, est tout à fait absurde. Si l'unique chose qui pouvait déterminer l'appartenance de classe était effectivement cette participation active à la division du travail, alors tout individu qui ne pourrait le faire en raison de son âge ou de sa situation d'inactivité ne ferait partie d'aucune classe. Comme si, pour pouvoir faire partie d'une classe, il fallait constamment être en train de produire, de travailler, de lutter, de diriger, d'enseigner, bref, de s'en faire constamment l'agent.

Conséquemment, pour rendre compte de l'appartenance de classe de la majorité de la population, il faut qu'il y ait autre chose encore que la participation directe à la production sociale qui puisse déterminer l'appartenance de classe. Deux grandes possibilités peuvent être relevées. La première est de faire partie d'une unité de consommation dont le revenu est lui-même tiré de la participation directe d'un ou de plusieurs agents à la production sociale. Cela revient à dire qu'en l'absence de participation individuelle au système de production, c'est la situation de dépendance économique envers un ou plusieurs agents eux-mêmes actifs, et la communauté d'intérêts matériels qu'elle implique, qui viennent souder l'individu « inactif » à une classe. Cette possibilité concerne essentiellement les enfants et, aujourd'hui encore, les femmes à la maison (bien que dans une

bien moindre mesure qu'auparavant<sup>206</sup>). La seconde possibilité est d'avoir été soi-même l'agent d'une classe durant sa vie active et de vivre des économies ou des rentes qui accompagnent cette position passée. Il s'agit, ici, du cas des retraité-es. Dans les deux cas, les individus inactifs font alors bel et bien partie d'une classe, mais seulement de façon indirecte<sup>207</sup>.

Pour les individus qui sont eux-mêmes agents, membres actifs d'une classe, nous considérons que seule leur place au sein de la division sociale du travail peut nous permettre de déterminer leur appartenance de classe. Prise au sérieux, cette idée implique que l'hétérogamie du ménage, c'est-à-dire le fait que deux agents appartenant à des classes différentes vivent dans la même unité de consommation, ne modifie pas l'appartenance de classe<sup>208</sup>. Et de fait, qu'une femme prolétaire et un homme policier vivent ensemble ne modifie pas les répercussions qu'ont leurs pratiques respectives, au moins dans le cadre de leur travail, sur la reproduction de la société. Il est possible que le partenaire policier ait davantage de scrupules à abattre sa matraque sur des grévistes qui bloquent l'accès au lieu de travail, mais la

---

206. En 1976, le taux d'activité des femmes de 15 ans et plus était de 41,4 %, mais de 76,7 % pour les hommes. Si les femmes de ce groupe avaient été aussi actives que les hommes, il y aurait eu 849 000 femmes de plus sur le marché du travail. (Institut de la statistique du Québec, *Indicateurs du marché du travail, résultats selon le groupe d'âge et le sexe, Québec, Ontario et Canada, 1976-2024*, 2025). Or, pour la période 2020-2024, le taux d'activité des femmes de 25 ans à 54 ans s'est maintenu en moyenne à 87,7 % contre 91,7 % pour les hommes, soit quatre points de pourcentage de moins. Si les femmes de ce groupe d'âge avaient eu le même taux d'activité que les hommes, on aurait trouvé 66 000 femmes de plus sur le marché du travail. On peut faire l'hypothèse que les femmes au foyer se trouvent parmi ces 66 000 femmes en âge de travailler mais inactives. Cf. Statistique Canada, Tableau 14-10-0327-01, *Caractéristiques de la population active selon le genre et le groupe d'âge détaillé, données annuelles*, 2025.

207. Nous reprenons à Wright la distinction entre appartenance de classe directe et indirecte, cf. *Pourquoi la classe compte*, p. 189-190.

208. Toujours selon Wright, pour les États-Unis, le Canada, la Norvège et la Suède, les ménages hétérogames représentent entre 30 et 35 % des ménages. Cf. *ibid.*, p. 152.

matraque finira par s'abattre en unisson avec celles de ses collègues si celui-ci doit continuer à être policier. Le fait de se retrouver dans un ménage mixte ou socialement hétérogame affecte évidemment les représentations des agents qui le composent, de même que leurs attitudes respectives, mais cela n'invalide pas leur expérience en tant que participant-es individuel·les à la reproduction sociale : un concierge est un concierge qu'il vive ou non avec une ou un concierge.

Mais si l'appartenance de classe n'est pas toujours strictement déterminée par les pratiques concrètes des individus, alors il faut aussi reconnaître que tous les membres d'une classe n'en font pas partie au même titre. La contribution des enfants ou des aîné·es à la reproduction sociale a évidemment peu à voir avec celle des agents actifs. Sans compter que les enfants peuvent refuser ou échouer à suivre les pas de leurs parents. De la même manière, du moment qu'on admet que les « ménagères » appartiennent à la classe de leur conjoint (en ce que leurs conditions matérielles d'existence dépendent, sauf exception, de l'appartenance de classe de celui-ci), il faut aussi reconnaître qu'elles n'agissent pas elles non plus de façon identique. Si l'on est prolétaire, membre de la classe moyenne subordonnante, indépendante ou subordonnée en vertu du statut d'un·e partenaire, on l'est différemment que si on effectuait soi-même les tâches qui font du ou de la partenaire un agent d'une classe. Chauffer un autobus, diriger une entreprise ou vendre des assurances, ce n'est pas la même chose que *vivre du revenu* de quelqu'un·e qui chauffe un autobus, dirige une entreprise ou vend des assurances. Inversement, travailler pour son partenaire en prenant en charge les travaux ménagers contre une partie de son revenu ou encore, déléguer ce travail à une travailleuse domestique, ce n'est pas la même chose qu'accomplir ces tâches contre un salaire, pour une entreprise privée ou pour l'État. Plus encore, le fait de considérer que l'appartenance de classe d'un agent s'applique aux membres de son ménage « inactifs » (du point de vue des statistiques officielles) ne change rien au fait qu'une activité commune comme le travail ménager puisse être la base de

lutton et d'identités politiques irréductibles à celles du partenaire actif sur le marché du travail.

Mentionnons également que la distinction cruciale que nous maintenons entre le prolétariat et la classe moyenne subordonnée n'a pas les mêmes conséquences pour les membres inactifs d'un ménage. Le fait d'appartenir à un ménage subordonné, avec les moyens matériels et culturels que cela implique, semble beaucoup plus déterminant dans le rapport à la société capitaliste d'un enfant de 12 ans que le caractère productif ou improductif du travail de ses parents. Cela découle du fait que ce n'est pas son activité à *lui* qui compte, mais le niveau et le type de consommation auquel il a accès en tant que partie d'un ménage dont le revenu et les habitudes culturelles dépendent de l'activité d'autres agents.

Notons encore qu'une partie de la population inactive, dans la mesure où elle ne prend pas part à la production sociale, reste plus ou moins durablement exclue des différentes classes. On peut penser à ce que la tradition marxiste nomme, de façon quelque peu péjorative, le « lumpenprolétariat », à savoir les personnes sans abri, les assistés sociaux, les personnes incarcérées, etc.<sup>209</sup> Quant à ces dernières, nous savons qu'il y avait, durant la période 2021-2022, en moyenne quelque 4 300 détenu-es sur le territoire de la province<sup>210</sup>. De plus, on estimait, en 2022, à 10 000 le nombre de personnes itinérantes<sup>211</sup>. Enfin, il y avait, en 2021, une moyenne

---

209. À l'inverse, les travailleur-ses informel-les dont l'activité est criminalisée (certain-es travailleur-ses du sexe, les *dealers*, les producteur-rices de drogue, etc.) ou tout simplement illégale (travailleur-ses sans papier) peuvent être, en principe, associés-es à des classes. Elles et ils n'ont donc pas à être considéré-es comme inactif-ves. Nos recherches n'ont pas été jusqu'à les dénombrer.

210. Statistique Canada, Tableau 35-10-0154-01, *Comptes moyens des adultes dans les programmes correctionnels provinciaux et territoriaux*, 2024. Il s'agit du nombre de comptes au registre pour la période 2021-2022.

211. Ministère de la Santé et des Services sociaux, *Dénombrement des personnes en situation d'itinérance visible au Québec. Rapport de l'exercice du 11 octobre 2022, 2023*, p. 58.

mensuelle de 302 000 prestataires de l'assistance sociale<sup>212</sup>. Toutes ces personnes, bien qu'extrêmement paupérisées, ne sont pas moins exclues de toute forme de participation à la reproduction de la société qu'on pourrait univoquement associer à une classe ou à une autre. Les classes, telles qu'elles apparaissent au sein de la population active, ne doivent donc pas être rapportées à la population totale, mais à cette dernière *moins* les « lumpenprolétaires ».

Évidemment, même en faisant abstraction de cette partie de la population inactive, il est clair que cette dernière n'est pas le calque parfait de la population active. Prenons les chômeur-ses invisibles, c'est-à-dire les travailleur-ses découragés ou en attente d'une réponse ou d'un rappel, qui se sont retirés du marché du travail et qui ne sont donc pas compatibilisés dans la population active ni, par conséquent, parmi les chômeur-ses. En tant qu'elles sont exclues de la population active, ces personnes ne sont pas regroupées dans des groupes de base, ce qui nous empêche en retour de les associer à une classe sociale. Pourtant, le peu que nous connaissons de ces travailleur-ses officiellement « inactif-ves » suggère que les classes subordonnées (prolétariat et cms) y sont surreprésentées.

Ainsi, en 2021, on recensait officiellement 16 000 chômeur-ses invisibles, tandis qu'il y avait un total de 70 000 inactif-ves qui auraient voulu travailler mais qui, pour une raison ou une autre, ne le pouvaient pas<sup>213</sup>. Dans la mesure où il reste difficile de quantifier correctement ce phénomène (les chiffres officiels ont tendance à en sous-estimer l'ampleur), on peut penser que ce dernier chiffre est plus près de la vérité. Nous n'avons pas trouvé de données récentes sur la part des chômeur-ses invisibles n'ayant pas de diplôme d'études postsecondaires, mais nous savons néanmoins que

---

212. Ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale, *Rapport statistique sur la clientèle des programmes d'assistance sociale*, décembre 2021, p. 1. Les « prestataires » incluent les adultes et les enfants qui perçoivent des prestations d'assistance sociale.

213. Statistique Canada, Tableau 14-10-0128-01, *Raison pour ne pas chercher d'emploi, données annuelles (x 1 000)*, 2025.

de 1979 à 1989, le pourcentage de travailleur-ses découragés sans diplôme d'études supérieures se maintenait en moyenne à 87 %, contre 13 % pour ceux et celles qui en détenaient un<sup>214</sup>. Or, il y avait de bonnes chances que ces chômeur-ses non qualifié-es fissent partie des classes subordonnées.

Pour se donner une idée un peu plus à jour du profil des chômeur-ses invisibles et, par là, de leur appartenance de classe probable, on peut s'intéresser aux caractéristiques des chômeur-ses effectivement recensé-es. Entre 2022 et 2024, le taux de chômage était en moyenne deux fois plus élevé chez les personnes de 15 ans et plus n'ayant pas de diplôme d'études postsecondaires que chez celles qui en avaient un (8,7 % contre 4,7 %) :

**Tableau 20**  
**Taux de chômage de la population de 15 ans et plus selon la détention d'un diplôme d'études postsecondaires au Québec, 2020-2024**<sup>215</sup>

| Catégorie de travailleur-ses                          | Taux de chômage (%) |      |      |      |      |
|-------------------------------------------------------|---------------------|------|------|------|------|
| Année                                                 | 2020                | 2021 | 2022 | 2023 | 2024 |
| Travailleur-ses sans diplôme d'études postsecondaires | 12,9                | 8,9  | 7    | 6,9  | 8    |
| Travailleur-ses avec diplôme d'études postsecondaires | 7,3                 | 5    | 3,3  | 3,5  | 4,3  |

Nous savons en outre que près du tiers des chômeur-ses (31,4 %) recensé-es en 2021 faisaient partie de la grande catégorie professionnelle *Ventes et services*, alors qu'elle vaut pour le quart de la population active (24 %). Et

214. Ernest B. Akyeampong, « Travailleurs découragés », *L'emploi et le revenu en perspective*, vol. 1, n° 2, automne 1989, Tableau 1, « *Travailleurs découragés* » selon certaines caractéristiques, mars 1979, 1983 et 1989.

215. Statistique Canada, Tableau 14-10-0020-01, *Taux de chômage, taux d'activité et taux d'emploi selon le niveau de scolarité atteint, données annuelles*, 2025.

parmi cette grande catégorie professionnelle, ce sont précisément les travailleur·ses les moins qualifié·es qui étaient les plus nombreux·ses à chômer : 23,7 % de l'ensemble des chômeur·ses du Québec appartenaient aux sous-groupes *Représentants·es des ventes et des services* (9,3 %) et *Personnel de soutien aux ventes et services* (14,4 %) <sup>216</sup>. Par conséquent, si le profil des chômeur·ses invisibles ressemble bel et bien à celui des chômeur·ses visibles, cela implique qu'il y a, encore aujourd'hui, proportionnellement plus de travailleur·ses non qualifié·es au sein des inactif·ves voulant travailler mais qui ne le peuvent pas. Partant, on peut supposer que cette partie de la population inactive présente une distribution en classe distincte de celle de la population active, puisque les classes subordonnées y sont surreprésentées.

En prenant en compte les 316 000 inactif·ves inclassables mentionné·es plus tôt (détenu·es, assistés sociaux, personnes itinérantes) et en présumant que la population active traduit à peu près correctement le poids de chaque classe sur le total de la population québécoise (8 603 553) <sup>217</sup>, nous obtenons la structure de classes suivante :

2 478 000 prolétaires (28,9 %) ;

1 998 000 membres de la classe moyenne subordonnée (23,2 %) ;

3 199 000 membres de la classe moyenne subordonnante (37,2 %)

381 000 membres de la classe moyenne indépendante (4,4 %) ;

232 000 capitalistes (2,8 %) ;

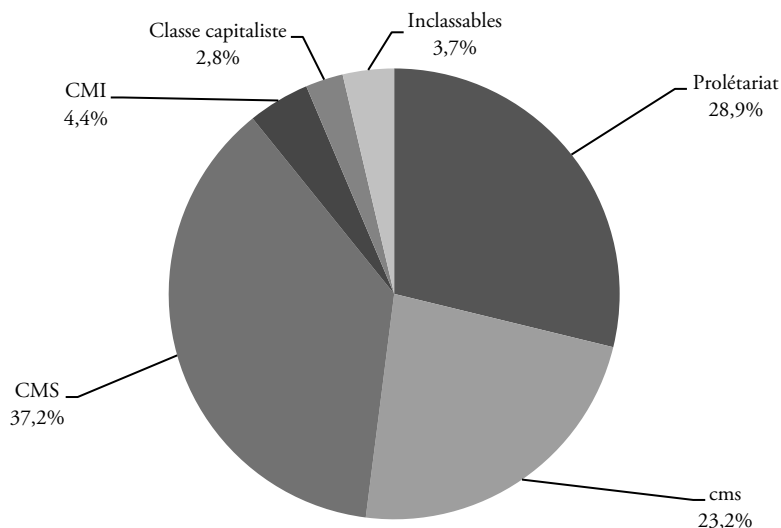
316 000 inclassables (3,7 %)

---

216. Statistique Canada, Tableau 98-10-0593-01.

217. Statistique Canada, Tableau 17-10-0009-0, *Estimations de la population, trimestrielles*, 2024.

**Figure 15**  
**Les classes sociales dans la population québécoise, 2021**



## *5.2. Conclusions générales*

Une première série d'observations générales s'impose. On peut légitimement s'étonner de la faiblesse numérique de la classe moyenne indépendante (381 000 membres ou 4,4 % de la population). En effet, n'était-ce pas cette catégorie qui constituait jadis le cœur de ce qu'on a si longtemps appelé la *petite bourgeoisie* ? N'était-ce pas avec elle que toutes les tactiques du mouvement communiste appelaient à compter ? Où est-elle passée ?

Il existe des contingences historiques qui font que l'importance de la petite production varie, pour une même époque, selon la société donnée. On n'a qu'à penser à la longévité remarquable de la petite production agricole en France par rapport à celle des plus importants pays capitalistes :

du fait de sa persistance, le sixième de la population active (soit 3 millions de personnes) vivait encore, en 1968, directement du travail de la terre<sup>218</sup>. Mais pour expliquer un tel changement au niveau de la structure de la classe moyenne, on doit surtout renvoyer au mûrissement du mode de production capitaliste. La décroissance marquée de la petite production et du petit commerce résulte tout simplement du développement du mode de production capitaliste lui-même et de la consolidation (monopolisation) massive des principaux champs d'accumulation. Les champs où la production et le commerce indépendants peuvent survivre face à la concurrence d'entreprises capitalistes sont devenus extrêmement restreints. Et dans la mesure où elles survivent, ces micro-entreprises n'y parviennent qu'en se contentant d'une rentabilité désolante. Or, il n'y a que l'amour de l'« indépendance » et de la « liberté » associées au travail autonome qui puisse justifier pareille précarité. Cela fait d'ailleurs partie des conclusions du livre de J.-P. Warren sur l'histoire de l'industrie montréalaise du taxi :

Qui peut déplorer la transformation d'une industrie qui n'a jamais été capable de procurer davantage à ses artisans que des salaires faméliques pour des semaines de soixante à quatre-vingts heures ? (...) L'attachement que plusieurs chauffeurs conservent pour cette profession exploitée et stigmatisée témoigne de son mystérieux attrait<sup>219</sup>.

Pourtant, l'auteur donne lui-même la solution de ce mystérieux attrait : « Quand on interroge les chauffeurs de taxi, un mot revient sans cesse dans leur bouche : *celui de liberté*.<sup>220</sup> » En effet, il n'y a que la carotte de la liberté,

---

218. Michel Gervais, « L'économie agricole française 1955-1970 », dans *L'univers politique des paysans dans la France contemporaine*, Yves Tavernier, Michel Gervais et Claude Servolin (dir.), Paris, Presses de Science Po, coll. « Cahiers de la fondation nationale des sciences politiques », 1972, p. 13.

219. Jean-Philippe Warren, *Histoire du taxi à Montréal. Des taxis jaunes à UberX*, Montréal, Boréal, 2020, p. 438.

220. *Ibid.*, p. 434.

celle du sentiment de travailler pour soi, qui puisse faire supporter un ratio revenu/temps de travail aussi défavorable<sup>221</sup>. Cela dit, l'élimination des producteur-rices indépendant-es, corollaire au développement du mode de production capitaliste, n'est pas toujours compensée par une augmentation correspondante du nombre de prolétaires employé-es dans le même secteur.

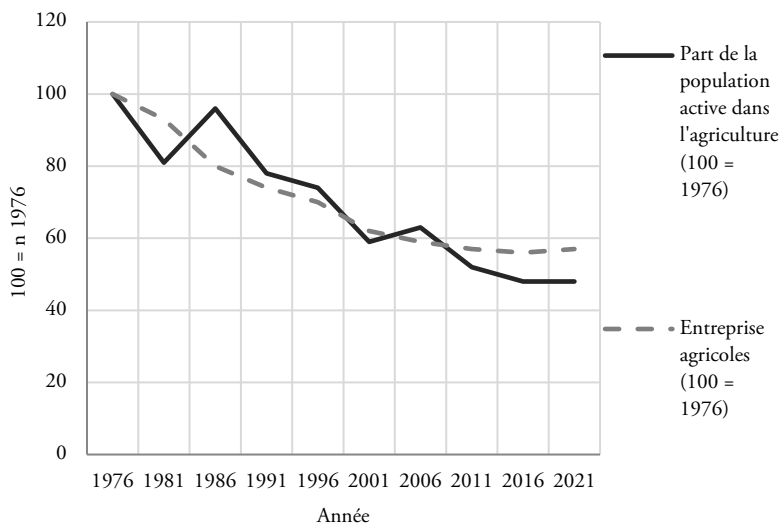
L'agriculture représente à cet égard un cas typique. En effet, la faible rentabilité de ce secteur et la difficulté d'industrialiser un procès de production reposant sur des processus biologiques tendent à décourager les capitalistes à y investir – ce qui a limité et continue de limiter l'expansion du travail salarié agricole<sup>222</sup>. En retour, la timidité des capitalistes à investir dans la production agricole permet aux producteur-rices indépendant-es qui survivent d'étendre la superficie cultivée, à condition de consentir à investir davantage en matériel agricole et, le plus souvent, à s'endetter pour y parvenir. Résultat : la perte de bras « indépendants » n'est plus compensée, comme ce fut généralement le cas avec la production artisanale, par un nombre plus grand ou égal de prolétaires. On assiste ainsi, parallèlement à la diminution du nombre d'exploitations agricoles, à une diminution de la part d'agents actifs dans l'agriculture. La figure suivante, qui prend pour point de référence la situation en 1976, montre bien comment l'évolution de ces deux phénomènes est parallèle :

---

221. C'est la conclusion que l'on trouvait déjà chez Kautsky, cf. Karl Kautsky, *La question agraire. Étude sur les tendances de l'agriculture moderne* (réimpression en fac-similé de l'édition V. Giard et E. Brière de 1900), Paris, Maspero, 1979, p. 160 et suiv.

222. Claude Servolin, « L'absorption de l'agriculture dans le mode de production capitaliste », dans *L'univers politique des paysans dans la France contemporaine*, p. 70-71.

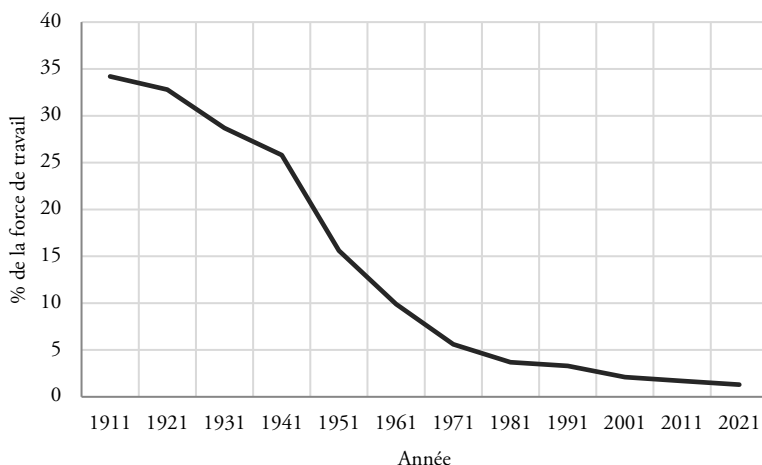
**Figure 16**  
**Évolution du nombre d'entreprises agricoles et de la part de la population active dans l'agriculture au Québec, 1976 à 2021**<sup>223</sup>



Mais si l'on remonte jusqu'au début du XX<sup>e</sup> siècle, la diminution de la part de la population active dans l'agriculture apparaît encore plus dramatique. Ici, nous avons uniquement les données qui concernent le Canada :

223. Statistique Canada, Tableau 14-10-0023-01, *Caractéristiques de la population active selon l'industrie, données annuelles (x 1 000)*, 2024 (pour la part de la population active dans l'agriculture) et Statistique Canada, *Recensement de l'agriculture, 1931 à 2021*, 2023 (pour les données sur le nombre d'exploitations agricoles).

**Figure 17**  
**Évolution de la part de la population active dans l'agriculture au Canada,**  
**1911-2021**<sup>224</sup>



Revenons-en au portrait plus général de la structure de classes québécoise. Ce qui est probablement le plus marquant, c'est le fait que les classes moyennes représentent désormais, avec cinq millions et demi de membres, près des *deux tiers* de la population québécoise (64,8 %). Cela signifie que ce n'est pas, comme on l'a longtemps maintenu, la majorité de la population qui entre dans le *rapport social fondamental* de la société capitaliste, mais bien... le tiers. Or, c'est un constat particulièrement embarrassant du point de vue d'une théorie de la révolution qui place la contradiction prolétariat-capital en son centre : le prolétariat, la classe sur

---

224. Statistique Canada, Tableau D8-85, *Force de travail, par branche d'activité et sexe, années de recensement, 1911 à 1971 (population active de 1911 à 1941, main-d'œuvre de 1951 à 1971)* (pour les données de 1911 à 1971), 2008 [1985] et Statistique Canada, Tableau 14-10-0023-01, *Caractéristiques de la population active selon l'industrie, données annuelles (x 1 000)*, 2024 (pour les données de 1976 à 2021).

laquelle repose l'entièreté de l'édifice social et qui est appelée à abolir le capital, reste loin de former la majorité de la population. Néanmoins, du moment que l'on considère la partie subordonnée de la classe moyenne, c'est plus de la moitié de la population (52 % ou 5 400 000 personnes) qui apparaît vraisemblablement exploitée, mais aussi politiquement et idéologiquement dominée, c'est-à-dire subordonnée<sup>225</sup>.

En cela, les classes subordonnées sont directement placées dans un rapport d'antagonisme avec les 232 000 membres de la classe capitaliste et, bien que d'une façon moins directe, avec la CMS (3 199 000 membres). En effet, un patron ne peut pas, sans cesser d'être un patron, ne pas exploiter ses salarié-es : il peut majorer leurs salaires, les laisser jouir d'une plus grande autonomie, leur offrir des accommodements, mais il lui est impossible de fonctionner comme un capitaliste sans leur soutirer du surtravail. À l'inverse, l'activité de certains agents de la classe moyenne subordonnante peut demeurer plus équivoque du point de vue de la lutte des classes. On peut, en tant qu'intellectuel-le, s'insurger contre l'ordre social existant et lutter contre lui, même dans le cadre de son travail rémunéré. On ne supprime pas par là l'appartenance à la CMS, mais on peut contrecarrer, dans une certaine mesure, les effets que cette position a typiquement sur la lutte des classes. De même, le fait de se trouver soi-même idéologiquement ou politiquement subordonné (comme c'est le cas d'une bonne part de la CMS), le fait de gagner des pinottes (comme c'est le cas des agents de sécurité, généralement productifs eux aussi)<sup>226</sup> et, finalement, le fait de voir ses perspectives d'ascension sociale bloquées, tous ces éléments offrent une base objective aux

---

225. Ce bloc correspond à ce que Wright nomme la « classe travailleuse » (*working class*), à savoir la somme des travailleur-ses salarié-es, modérément qualifié-es ou pas du tout, qui n'occupent pas de position d'autorité. Ce bloc représentait, en 1990, pour les États-Unis, 54 % de la population active, soit à peu près la même proportion qu'au Québec en 2021. Cf. *Pourquoi la classe compte*, p. 93.

226. Dans la CMS, on trouvait 185 000 travailleur-ses dont le revenu d'emploi annuel était inférieur à la médiane québécoise (45 600 \$).

luttres interclassistes. Mais encore une fois, si ces luttres et alliances momentanées peuvent menacer le statu quo et brouiller les frontières de classes, elles ne les annulent pas pour autant. On a beau juger sa situation invivable et décider de s'en prendre aux conditions sociales existantes, on ne crée pas par le fait même, magiquement, une communauté d'intérêts avec l'ensemble des personnes qui partagent ce ras-le-bol.

Il est évident que ce texte pourra sembler insatisfaisant pour ceux et celles qui s'attendaient à y trouver un traité de sociologie. S'il est impossible de parler des classes sans aborder leurs attributs sociologiques, notre objectif n'a jamais été de définir des classes socialement homogènes, c'est-à-dire partageant le même type de consommation, les mêmes référents culturels, le même niveau de revenu, le même degré d'éducation, la même propension à se soulever ou encore, la même expérience de la « vie quotidienne<sup>227</sup> ». Si les classes ne sont pas nécessairement homogènes dans ce sens précis, elles le sont pourtant quant aux places qu'elles occupent dans la reproduction contradictoire de la société capitaliste. Or, c'est de cela que doit d'abord rendre compte une théorie des classes. Il est évident que le PDG de Rio

---

227. Ce n'est pas le lieu d'entrer dans une critique serrée des thèses défendues dans le dernier numéro de *Théorie communiste*, mais il nous semble pertinent de relever ce que le geste théorique qu'il pose a d'erroné, dans la mesure où il est relativement répandu dans les milieux d'extrême gauche. Pour les camarades de TC, l'expérience d'un certain type de vie quotidienne viendrait relativiser, voire annuler l'effet qu'a la place occupée au sein des rapports de production et de subordination sur l'appartenance de classe et ainsi, rendre caduque le type de geste que nous posons, c'est-à-dire celui de recenser les effectifs des classes en fonction de cette place. Face au constat que, dans le cours quotidien de leur vie, les membres des différentes classes n'ont généralement pas conscience d'appartenir à la classe à laquelle ils appartiennent effectivement, TC fait le choix théoriquement désastreux de tenir cette absence de conscience pour une dissolution des déterminants réels de l'appartenance de classe. La difficulté réelle que nous avons, en tant que chercheur-ses, à délimiter les contours de chaque classe sur la base de la place occupée dans les rapports de production et de subordination est ainsi interprétée comme l'indicateur de la disparition objective de ces contours...

Tinto Alcan et la propriétaire d'un restaurant de quartier ne partagent ni les mêmes codes culturels, ni un patrimoine comparable, ni la même capacité à influencer les politiques nationales et internationales. Et pourtant, les deux s'approprient une partie du produit que génèrent leurs salarié-es, les deux gagnent à intensifier l'exploitation de ces dernier-ères, les deux voient leur taux de profit menacé par les gains salariaux et les deux ne doivent leur existence qu'au maintien de la propriété privée et d'une stricte hiérarchie sociale. Cette participation commune à la direction de la production et à l'exploitation spécifiquement capitaliste explique leur appartenance à une même classe sociale, en l'occurrence la classe capitaliste, et ce, au-delà de leurs différences sociologiques évidentes. En ce sens, le point de vue que doit adopter une théorie des classes de la société capitaliste n'est pas celui de l'expérience quotidienne de tel ou tel groupe social, mais bien celui de la reproduction de la société capitaliste, en tant qu'elle est structurée par le mode de production homonyme.

### *5.3. Crise du cycle néolibéral et devenir des classes sociales au Québec*

Avant de clore ce portrait des classes sociales au Québec, il reste à indiquer en quel sens son évolution rompt avec certaines des tendances structurelles du cycle néolibéral et comment, inversement, la remise en question croissante de certains acquis néolibéraux de la part de fractions de la classe capitaliste laisse entrevoir un affermissement de ces éléments de rupture.

On interprète généralement la Grande Récession de 2007-2008 comme un premier indice de dysfonctionnement majeur du cadre néolibéral, cadre dans lequel s'affrontent les classes depuis les années 1980. La pandémie de la COVID-19 et les perturbations économiques qu'elle a engendrées ont confirmé que cette première crise n'était pas une secousse purement accidentelle. L'abandon à elles-mêmes des entreprises industrielles nationales jugées peu rentables, l'internationalisation de la chaîne de production et le

triomphe du libre-échange, le désengagement de l'État dans la direction économique générale, tous ces éléments ont fait partie des facteurs aggravant la crise de 2007-2008 et la crise sociosanitaire consécutive à la pandémie. Ce sont précisément ces politiques qui sont actuellement remises en question. On peut citer à témoin la tendance récente, parmi les économies capitalistes les plus développées, à favoriser une accumulation autocentrée destinée à garantir une indépendance économique plus forte. À l'image de ce qui se passait en Chine depuis déjà plusieurs années, les classes capitalistes de ces pays n'hésitent désormais plus à soutenir leur économie respective en collectivisant une partie de leurs profits et en l'investissant de façon stratégique. Les interventions des États visant à soutenir les entreprises actives sur le territoire national – au premier rang desquelles se trouvent les subventions aux entreprises – ne cessent d'augmenter depuis 2008<sup>228</sup>. La popularité grandissante des gouvernements ou de chefs d'État défendant ouvertement une forme ou une autre de nationalisme économique et politique en atteste tout aussi bien. Le Québec n'y fait pas exception : plusieurs éléments portent à croire que nous nous trouvons dans une période de transition ou, du moins, dans une période où la classe capitaliste expérimente de nouvelles stratégies d'accumulation qui s'éloignent de celles, visiblement en panne, qui sont typiques du néolibéralisme. Il faut en ce sens s'attendre à voir se développer une interpénétration encore plus grande entre les grandes entreprises nationales et l'État. Ce dernier ne se bornera plus à intervenir passivement en faveur des premières en dérégulant et en réduisant les redevances des entreprises, mais tendra à intervenir activement, à coup de tarifs protectionnistes et de subventions, en faisant valoir une prétendue identité entre les intérêts de la « nation » et ceux des *capitalistes nationaux*<sup>229</sup>.

---

228. OCDE, *Subventions, concurrence et échanges – Note de référence – Note du secrétariat*, 1<sup>er</sup> décembre 2022, p. 6.

229. Ces lignes étaient déjà écrites au moment où éclatait la guerre commerciale entre les États-Unis et ses principaux partenaires commerciaux, c'est-à-dire le Canada, le Mexique et la Chine. Le 1<sup>er</sup> février 2025 – jour où, par décret présidentiel,

Alors que les impératifs de rentabilité et de santé financière étaient, au moins jusqu'à la fin des années 2010, posés comme des prescriptions absolues, le ton a maintenant radicalement changé. Dans le discours dominant, les exigences de l'accumulation se sont concrétisées : d'un raisonnement désincarné basé sur la création optimale de valeur et la nécessité de parvenir au plus vite à l'équilibre budgétaire, on est passé à un raisonnement intégrant des considérations macroéconomiques autrefois largement négligées. Il n'est plus suffisant que l'économie soit « compétitive ». Il faut qu'elle soit diversifiée, qu'elle puisse répondre à sa propre demande intérieure et qu'elle se développe de façon « stratégique » afin de jouer un rôle dans la transition énergétique qui s'amorce. Même le Parti libéral du Québec, autrefois si convaincu des bienfaits du « laisser-aller », se fait, dans le sillage du gouvernement caquiste actuel, l'avocat « de la mise en place d'une véritable stratégie industrielle nationale, s'appuyant sur les forces vives de l'économie québécoise<sup>230</sup> », au cœur de laquelle doit opportunément se trouver la « transition écologique<sup>231</sup> ». Mais cette orientation est encore plus évidente dans les publications du parti actuellement au pouvoir, la Coalition Avenir Québec (CAQ)<sup>232</sup>. On y trouve partout les traces d'un nationalisme économique affiché, insistant

---

Trump imposait des tarifs douaniers de 25 % aux entreprises canadiennes avant de retarder d'un mois leur entrée en vigueur –, le premier ministre Trudeau faisait une déclaration qui n'aurait pu mieux traduire le changement d'attitude des milieux dirigeants par rapport au sacro-saint libre-échangeisme des penseurs néolibéraux : « Des dizaines de millions de Canadiens, d'un océan à l'autre, sont unis. [...] Il est temps de choisir des produits canadiens, de soutenir les entreprises canadiennes, de soutenir nos agriculteurs, nos producteurs, nos travailleurs, nos entrepreneurs, nos artistes. » (Rania Massoud, « Trump déclare la guerre commerciale, le Canada monte aux barricades », *Radio-Canada*, 1<sup>er</sup> février 2025).

230. Parti libéral du Québec, *S'affirmer, rassembler, prospérer. Un projet libéral pour tous les Québécois*, 2023, p. 64.

231. *Ibid.*

232. Voir par exemple la brochure du ministère du Conseil Exécutif, *Une vision économique ambitieuse. Un Québec qui gagne*, publiée en novembre 2021.

notamment sur l'importance de réduire la dépendance de l'économie québécoise à l'étranger en développant des entreprises « bien de chez nous », et ce, grâce aux commandes de l'État. De même, le développement de ce qu'on appelle les « filières économiques d'avenir » (batterie, hydroélectricité, hydrogène vert, production en serre, etc.) est présenté comme le fer de lance d'une reconstitution d'un tissu industriel québécois positionnant stratégiquement celui-ci au sein de la division internationale du travail. Certes, dans la mise en œuvre de ces politiques, on trouve encore certains éléments qui n'ont rien à voir avec une quelconque forme de nationalisme économique. En effet, afin de stimuler l'investissement étranger et, partant, le développement d'une industrie locale, on continue à miser sur la faiblesse des redevances exigées aux entreprises étrangères. La distribution de « blocs d'énergie » de 5 mégawatts à celles qui en font la demande garantit ainsi à ces dernières un approvisionnement énergétique plus que conséquent, et ce, à des tarifs ridicules. D'où le fait qu'on ait accusé le gouvernement d'avoir « bradé » l'énergie du Québec en la vendant à n'importe quel prix à des multinationales étrangères<sup>233</sup>. Toujours est-il que le mot-clé demeure celui d'*industrialisation* : l'État québécois est prêt à dépenser des sommes colossales pour que le Québec prenne part à ce mouvement général d'investissements productifs et qu'il puisse, sur ce plan, se tailler une place face à l'Ontario, la province la plus prospère du Canada.

Si on a là une série d'indices qui donnent à penser que le néolibéralisme tire à sa fin, il n'en va pas de même sur tous les plans. Si l'on met entre parenthèses l'immédiat après-Covid, les milieux dirigeants ne montrent aucun signe de volonté d'accroître le nombre de travailleur-ses au service de l'État et persistent, à mot couvert, à défendre la nécessité d'assainir les finances publiques en coupant dans les effectifs du secteur public<sup>234</sup>. De

---

233. Thomas Gerbet et Jérôme Labbé, « Attribution d'électricité aux industries : Sabia critique les choix de Fitzgibbon », *Radio-Canada*, 10 septembre 2024.

234. Pour un exemple récent, il n'y a qu'à penser aux coupes de 1,3 G\$ dans le budget de l'État en santé. Cf. Sarah Laou, « Un “gel du recrutement” au parfum

plus, dans notre analyse du prolétariat québécois, nous avons vu que le travail étranger temporaire a été amené à jouer un rôle de plus en plus important, d'abord dans le secteur agricole, puis dans ceux des services marchands et de la fabrication<sup>235</sup>. Il y a tout à parier que cette tendance se confirmera à moyen et long terme. Dans cette mesure, on a là un élément de continuité important avec la formule de la plus-value absolue typique de la logique néolibérale, laquelle mise sur l'aggravation des conditions de vie du prolétariat afin de stimuler la profitabilité des capitaux. L'effet général du recours à un tel type de travail est, rappelons-le, d'avilir la norme du travail prolétarien. On assisterait donc, pour les années à venir, à un accroissement du poids des travailleur·ses précaires au sein du prolétariat. Or, ce qui est tout à fait remarquable, c'est que cette tendance est parallèle à la reconstitution d'un prolétariat relativement « privilégié » autour des grands projets miniers et hydroélectriques (dans les régions nordiques du Québec) et des projets industriels liés à la production de batteries et à l'électrification des transports (en Montérégie et au Centre-du-Québec surtout). Même si l'accroissement de cette fraction du prolétariat reste modéré, on ne saurait négliger la rupture que cela représente par rapport aux cinq dernières décennies : pendant près de cinquante ans, non seulement la proportion, mais le nombre absolu de prolétaires de la fabrication diminuaient. Depuis 2014, ce n'est plus le cas. Il semble que les États capitalistes sentent que l'accumulation est aussi fonction du développement de leur tissu industriel

---

d'"austérité", dénoncent des syndicats québécois », *Radio-Canada*, 25 octobre 2024 et Daniel Boily et Davide Gentile, « Compressions en santé : 1000 employés de moins en un mois », *Radio-Canada*, 16 janvier 2025.

235. Pour rappel, si en 2019 seuls 29 % des postes offerts à de la main-d'œuvre étrangère temporaire ne concernaient pas l'agriculture, cette proportion est passée, quatre ans plus tard, à 55 %. C'est dire que de plus en plus de capitalistes sentent qu'il est dans leur intérêt d'avoir recours à ce type de main-d'œuvre. Cf. Francis Vailles, « Boom des emplois approuvés pour les futurs immigrants », *La Presse*, 15 mai 2023.

et que la reproduction ne peut entièrement s'appuyer sur des salarié-es parfaitement précarisé-es, incapables de joindre les deux bouts.

Dans le court terme, il semble cependant qu'on cherche à modérer l'immigration temporaire, et ce, autant aux paliers provincial et fédéral. En dépit de leurs divergences idéologiques, les partis au pouvoir à Québec et à Ottawa (la CAQ et le PLC) s'entendent pour l'instant sur la nécessité de ralentir le rythme auquel les travailleur-ses étranger-ères s'implantent sur le marché du travail local. Ce changement de politique répond-il à un pur calcul électoraliste ou est-il économiquement fondé? Il s'agit certainement d'un savant mélange des deux, mais nous sommes portés à accorder davantage de poids au premier terme de l'alternative. Bien sûr, le recours à de la main-d'œuvre bon marché peut faire obstacle au développement des forces productives en supprimant les incitatifs à investir dans la recherche et le développement. Dans ce cas, la destruction de cet obstacle peut devenir économiquement pertinente. Le changement de cap répondrait en ce sens à une exigence structurelle de l'accumulation : sevrer les entreprises du *cheap labor* et les forcer à perfectionner les méthodes de production et à automatiser différents aspects du procès de production. À l'exception du PQ toutefois, ce gardien anxieux et technophile de la santé du capitalisme québécois, personne ne défend ses politiques de modération de l'immigration temporaire en prétextant une telle chose<sup>236</sup>. Pour ce faire, on invoque au contraire 1) la pression sur les services publics, 2) la pression sur le logement et 3) la menace que représente l'immigration temporaire pour la survie du fait français. Or, entre autres choses, l'arrivée massive d'immigrant-es temporaires disposé-es à travailler aux conditions les plus défavorables fait pression à la baisse sur les salaires et stimule l'accumulation dans le secteur immobilier en contribuant à hausser les prix du logement. Du point de vue des exigences structurelles de la production capitaliste, ces

---

236. Voir le document produit par le PQ, *Un Québec libre de ses choix. Pour un modèle viable en immigration*, octobre 2024, p. 32.

politiques anti-immigration sont donc ambiguës. C'est pourquoi il nous semble plus approprié de les penser comme un geste globalement électoraliste, hypocrite de surcroît, destiné à plaire à un électorat qui s'est laissé convaincre que tous ses maux s'expliquent par l'immigration. Si ce que nous disons est vrai, alors on doit s'attendre à ce que les diminutions périodiques des cibles gouvernementales en matière d'immigration ne résistent pas à la pression des capitalistes<sup>237</sup> et donc, qu'elles ne freinent pas la tendance générale à la hausse. Et quand bien même ces cibles seraient-elles diminuées, il faut voir que les politiques anti-immigration ne contribuent pas tant à ralentir l'augmentation de la population immigrante qu'à précariser, en les irrégularisant, certaines franges de cette population. Même en allant contre la volonté explicite des associations patronales, l'État, en forçant ainsi bon nombre d'immigrant-es à travailler dans des conditions d'exploitation aggravées, finit par faire le jeu de parties conséquentes de la classe capitaliste. Mentionnons au passage que cette précarisation, en accentuant l'écart entre les conditions de vie des prolétaires immigré-es et celles du reste des prolétaires, contribue par ailleurs à accentuer les divisions internes au prolétariat et à rendre la lutte en commun plus difficile.

Enfin, il faut admettre que les points de rupture avec le cycle néolibéral que nous avons esquissés jusqu'ici ne nous permettent pas d'affirmer grand-chose à propos de l'évolution des classes moyennes. Dans la mesure toutefois où une évolution est perceptible, elle semble confirmer l'une des tendances typiques de ce cycle, à savoir le désengagement relatif de l'État dans la prestation de services directs à la population (services sociaux, éducation, santé, etc.). À l'autre pôle, la fonction publique tend à devenir une manne de plus en plus destinée aux couches supérieures de la CMS. En

---

237. Si les cris de lamentation du patronat sont aussi émouvants qu'une cuillère (cf. Frédéric Lacroix-Couture – La Presse canadienne, « Les PME “ne sont pas dopées à l'immigration”, selon le patronat », *Le Devoir*, 31 octobre 2024) on peut néanmoins s'attendre à ce que celui-ci trouve des façons moins sentimentales de faire reculer les gouvernements en place.

effet, la proportion des effectifs appartenant à la catégorie des « professionnel·les » a continué d'augmenter de 2018 à 2022, passant de 41,2 % à 46,4 % du total des effectifs de la fonction publique, alors que durant la même période, les technicien·nes et le personnel de bureau perdaient du terrain (respectivement, de 25,6 % à 25,2 % et de 14,5 % à 11,4 %) <sup>238</sup>. De la même manière, durant la période 2015-2016, les ouvrier·ères représentaient 9,7 % des effectifs de la fonction publique <sup>239</sup>, mais seulement 8,8 % pour la période 2023-2024 <sup>240</sup>. En réalité, s'il est vrai que cette évolution est en continuité avec la logique néolibérale, elle l'est tout aussi bien avec les transformations structurelles du mode de production capitaliste qui ont cours depuis l'après-guerre : diminution relative du poids du prolétariat en général, et de la classe ouvrière en particulier, et reproduction élargie de la CMS, notamment grâce à la création de postes nécessitant une qualification importante au sein des secteurs public et parapublic.

Face à ces tendances évolutives, on peut prévoir que, dans leurs luttes, le prolétariat et la classe moyenne subordonnée devront nécessairement faire l'expérience d'une certaine forme de solitude. Évidemment, dans la mesure où la plupart des conflits de classe récents et de grande envergure ont été de nature interclassiste, cette solitude a pu sembler relative, voire invisible. Mais il est inévitable qu'elle se fasse sentir dès que leurs luttes se feront plus musclées et qu'elles poseront la question de l'affrontement avec l'État et de la prise de possession des éléments du capital. Cette solitude paraît d'autant plus angoissante qu'elle concerne une partie de

---

238. Secrétariat du Conseil du trésor, *L'effectif de la fonction publique du Québec 2021-2022. Faits saillants*, 2022, p. 2. Dans ses publications, le Conseil du trésor se sert des *Équivalent temps complet* (ETC) en tant qu'unité de mesure uniforme et plus à même de refléter la masse de main-d'œuvre réellement employée.

239. Secrétariat du Conseil du trésor, *Dénombrement des effectifs des organismes publics du 1<sup>er</sup> octobre 2015 au 30 septembre 2016*.

240. Secrétariat du Conseil du trésor, *Budget de dépenses 2024-2025. Vol. 1. Stratégie de gestion des dépenses. Renseignements supplémentaires*, 2024, B-69.

la population qui est loin d'en représenter l'écrasante majorité. À l'opposé, si le prolétariat devait faire face, seul, à toutes les autres classes de la société, mais que ses membres composaient les huit dixièmes de la population, cette solitude serait toute relative et, partant, beaucoup moins préoccupante. Or ce n'est pas le cas, ce ne l'a jamais été et ce ne le sera certainement jamais : le prolétariat n'a jamais représenté la majorité de la population mondiale<sup>241</sup>, n'a jamais été une classe toujours prête à se révolter ni hautement consciente d'elle-même. Pourtant, il serait tout à fait naïf de trouver là prétexte à rejeter les résultats de nos recherches. L'appropriation, par la théorie, de la réalité des classes d'une société donnée ne saurait se subordonner à ce qu'il serait plaisant d'y trouver.

---

241. Dans son rapport sur la question paysanne au 5<sup>e</sup> Exécutif élargi de l'Internationale communiste, au printemps 1925, Boukharine rappelle qu'à l'échelle planétaire, l'infériorité numérique du prolétariat ne peut être mise en doute. C'est dire que même aux heures glorieuses du programmatisme ouvrier, la paysannerie demeurait largement majoritaire et le prolétariat, minoritaire. Cf. Nicolas Boukharine, « Rapport sur la question paysanne au 5<sup>e</sup> Exécutif élargi de l'Internationale communiste, 21 mars-6 avril 1925 », dans *La question paysanne en U.R.S.S. (1924-1929)*, trad. et présentation M. Fichelson et A. Derischebourg, Paris, Maspero, coll. « Critiques de l'économie politique », 1973, p. 197-212.



# Rapports coloniaux et rapports de classe : le problème de leur articulation

L'histoire du Québec et du Canada est entièrement traversée par le colonialisme. Les politiques coloniales par lesquelles ces sociétés se sont construites ne sont pas uniquement des marques toujours visibles d'un passé plus ou moins lointain ; elles servent, encore aujourd'hui, d'outils de dépossession au service de l'accumulation capitaliste. Si l'histoire de cette dépossession n'est pas elle-même l'objet du présent numéro, rendre compte de la structure de classes du Québec dans sa complexité implique d'étudier les effets différenciés qu'ont les rapports coloniaux sur l'appartenance de classe de la population autochtone et de la population allochtone. Or, on n'explique rien en invoquant simplement le « colonialisme » : parler de colonialisme n'a pas du tout le même sens selon la société et l'époque concernées. S'il nous faut rendre compte de la façon dont certaines logiques coloniales ont affecté et continuent d'affecter la structure de classes de la société québécoise, alors il est impératif de voir qu'il s'agit ici d'une forme de colonialisme d'établissement dont le rapport à l'appropriation des ressources, à l'occupation du territoire ainsi qu'à l'exploitation de la force de travail autochtone a énormément varié en fonction des régions et des stades historiques. En ce sens, penser l'articulation des rapports coloniaux et des rapports de classe demande non seulement d'être capable de mesurer les effets du colonialisme en général, mais également d'être en mesure de distinguer les effets persistants, sur les classes sociales, de ses variations régionales et historiques.

Pour ce faire, ces effets doivent être identifiables empiriquement. Or, au moment où ces lignes s'écrivent, il n'existe toujours pas de données sur la population autochtone ventilées en fonction des groupes de base de la CNP. Bien qu'elles soient ventilées en fonction des sous-groupes (l'unité d'agrégation immédiatement supérieure), il reste impossible de comparer,

trait pour trait, la population active autochtone et allochtone. Et même si cela était possible, avec 93 000 agents autochtones actifs et 516 groupes de base (donc une moyenne de 180 agents par groupe de base), le risque serait grand de tirer des conclusions basées sur des variations statistiques marginales. En ce sens, nous avons tenté d'identifier des tendances qui s'expriment à un niveau de généralité plus élevé. Ainsi, sans être en mesure de brosser un portrait précis de la place des Autochtones dans la division en classes du Québec, nous pouvons mesurer l'effet des rapports coloniaux à travers les trois caractéristiques suivantes : 1) la sous-représentation des Autochtones au sein du travail intellectuel et, corollairement, au sein de la classe moyenne subordonnante, 2) leur surreprésentation au sein des classes subordonnées et 3) une tendance, en pleine expansion, à intégrer l'investissement autochtone aux projets de développement des sociétés d'État (en premier lieu d'Hydro-Québec).

Afin d'aller au-delà de ces tendances générales, l'analyse comparée de l'expérience coloniale des Eeyou et des Wendat permettra d'illustrer comment certains facteurs historiques et régionaux peuvent affecter la distribution des agents autochtones au sein de la structure de classes de la société québécoise. Alors que les premiers n'ont été liés à l'économie coloniale que par l'intermédiaire des compagnies de traite, et ce, jusqu'à la seconde moitié du XX<sup>e</sup> siècle, les seconds ont été intégrés aux rapports de production capitalistes quand ceux-ci ont commencé à prendre racine, au Québec, au cours du XIX<sup>e</sup> siècle. Cette analyse, loin de prétendre épuiser les liens entre le colonialisme et le capitalisme au Québec, entend au contraire faire ressortir la complexité de la situation, de façon à montrer que non seulement les Autochtones ne constituent pas un groupe homogène du point de vue de l'appartenance de classe, mais également que cette hétérogénéité est en partie imputable aux différentes trajectoires historiques ayant déterminé les rapports entre les nations autochtones et la société coloniale.

Insister sur la complexité de l'articulation entre les rapports coloniaux et les rapports de classe permet également de saisir le caractère irrecevable des propositions qui tendent à réduire la structure sociale

québécoise à l'existence de trois groupes : les colonisé·es, les colons et les colonisateurs. Ce type de réductionnisme est caractéristique d'une manière d'appréhender, d'un point de vue typiquement allochtone, les particularités d'une société capitaliste coloniale<sup>1</sup>. En définissant les *colonisateurs* comme la classe des capitalistes-extractivistes aux commandes de l'appropriation coloniale, les *colons* comme les exécutant·es subalternes tirant seulement de menus avantages de la situation coloniale et les *colonisé·es* comme le groupe des Autochtones « broyés par l'entreprise de pillage et d'extermination », on offre une synthèse excessivement simplificatrice de l'interaction entre rapports de classes et rapports coloniaux. Plutôt que de rendre compte de leur interaction, cette classification confond tout simplement les rapports de classe avec les rapports coloniaux ; comme s'ils se situaient au même niveau. En ce sens, ce type de tripartition, qui fait au mieux un usage analogique du concept de classe, empêche de comprendre que les Autochtones n'appartiennent pas tous et toutes à une seule classe. Plus encore, elle tend à assimiler au groupe des colons des agents comme les ingénieurs miniers ou encore les responsables des relations publiques des grandes entreprises, bref des personnes qui ne semblent pas tirer uniquement de « menus avantages » de l'état actuel des choses et dont l'intérêt objectif à « démanteler le Canada » peut sérieusement être questionné. Une telle simplification a ceci de particulièrement pratique qu'elle réduit le problème à une question de conscience : en affirmant que les colons sont les idiots utiles d'une entreprise coloniale qui leur est globalement désavantageuse et, partant, qu'ils auraient objectivement intérêt à s'allier aux Autochtones, il n'y a plus qu'à s'attaquer et à critiquer notre « mauvaise conscience de classe »<sup>2</sup>. Cette manière de poser le problème, en tant qu'elle sous-estime ce qui fait réellement obstacle

---

1. L'essai *Bande de colons* d'Alain Deneault représente, dans les dernières années, un cas typique de ce genre de réductionnisme. Cf. Alain Deneault, *Bande de colons : Une mauvaise conscience de classe*, Montréal, Lux Éditeur, coll. « Lettres libres », 2020.

2. Cf. Deneault, *Bande de colons*, p. 19, 78, 196, 199.

à la convergence des luttes autochtones et des luttes des classes subordonnées, n'est pas à même d'évaluer ce qui peut en constituer la base.

Avant d'entrer dans le vif du sujet, un dernier mot sur le cadre de notre analyse. Dans l'introduction du présent numéro, nous avons présenté les raisons pour lesquelles nous limitons notre projet au Québec. Or, lorsqu'il s'agit de penser l'effet du colonialisme sur les classes sociales, d'importantes nuances s'imposent. Premièrement, mis à part les Atikamekw dont l'ensemble du territoire ancestral se situe au Québec, celui des autres nations autochtones peut dépasser largement les frontières québécoises. En ce sens, le rapport à l'État provincial et à son territoire ne peut pas être pensé de manière identique pour les Autochtones et peut varier considérablement d'une nation à l'autre<sup>3</sup>. Deuxièmement, la division des pouvoirs propre au fédéralisme canadien octroie à l'État fédéral un pouvoir beaucoup plus déterminant sur la population autochtone que sur la population allochtone. L'article 91 de l'Acte de l'Amérique du Nord britannique (1867) déclare que « l'autorité législative exclusive du Parlement du Canada s'étend » sur « les Indiens et les terres réservées aux Indiens<sup>4</sup> ». C'est donc l'État canadien qui définit juridiquement le rapport d'assujettissement colonial et qui détient la propriété des territoires des réserves. Troisièmement, la communauté d'intérêts produite par la situation coloniale canadienne se concrétise dans des luttes autochtones qui dépassent les frontières provinciales et qui

---

3. À ce sujet, l'ouvrage *Mohawk Interruptus: Political Life Accross the Borders of Settler States* (2014) d'Audra Simpson illustre bien comment les frontières des États coloniaux sont loin d'aller de soi pour les nations autochtones et comment le rapport à celles-ci peut varier significativement d'une nation à une autre. En partant de la situation des Mohawks de Kahnawake, elle théorise les implications politiques du refus de la citoyenneté canadienne ou américaine ainsi que de la revendication d'une souveraineté sur un territoire traversé par la frontière canado-américaine.

4. *Codifications des Actes de l'Amérique du Nord britannique (1867 à 1965)*, Ottawa, 1967, p. 25-26.

prennent l'État fédéral comme interlocuteur privilégié<sup>5</sup>. En ce sens, le fait que nous restreignons notre analyse au Québec relève davantage des limites imposées par le cadre du présent numéro que d'une exigence propre à l'objet d'étude.

## **1. Le colonialisme d'établissement au Québec et au Canada**

Le Canada, en tant qu'entité *politique* et *économique*, s'est construit suivant la logique du colonialisme d'établissement. Par-là, on réfère à une situation où la colonisation implique la résidence permanente et démographiquement massive d'un groupe social hétérogène (les colons) qui s'approprie la souveraineté sur un territoire qu'il considère comme le sien<sup>6</sup>. L'appropriation du territoire est ainsi réalisée par un groupe de colons qui en vient à jouir de sa souveraineté à la fois vis-à-vis de la métropole de laquelle ils ont émigré *et* vis-à-vis des nations autochtones qui occupent le territoire. Si l'autonomie par rapport à la métropole peut être caractérisée par un détachement lent et relatif – comme en témoignent l'histoire du Canada et celle de l'Australie –, il peut également s'agir d'une rupture franche résultant d'une lutte ouverte avec la puissance européenne, comme dans le cas des États-Unis. De l'autre côté, la mise en place d'une souveraineté supplantant celle des nations autochtones s'accompagne nécessairement de la tentative d'éliminer ces dernières en tant que nations distinctes. Les méthodes par

---

5. À titre d'exemples, on peut penser au mouvement *Idle No More* qui apparaît dans l'ouest du Canada en décembre 2012, en réaction à la Loi C-45 du gouvernement Harper, et qui s'est rapidement étendu aux provinces de l'est du pays, notamment par le blocage de la principale voie ferroviaire reliant Montréal à Toronto. Mentionnons également la lutte des Wet'suwet'en, en 2020, contre le projet de construction du pipeline *Coastal GasLink* en territoire non cédé ; lutte qui déboucha elle aussi sur des blocages et des manifestations sur l'ensemble du territoire canadien.

6. Lorenzo Veracini, *Settler colonialism: A Theoretical Overview*, Palgrave Macmillan, 2010, p. 20.

lesquelles l'entité coloniale y parvient peuvent autant prendre la forme de politiques d'assimilation que de mesures directement génocidaires. Ces formes sont loin d'être mutuellement exclusives et elles cohabitent au sein de l'histoire canadienne<sup>7</sup>.

Le colonialisme *d'établissement*, de par l'importance qu'y joue la force de travail d'origine métropolitaine, interdit toute association hâtive entre rapports coloniaux et rapports de classe. Contrairement à d'autres formes de colonialisme, l'exploitation des peuples colonisés n'occupe pas un rôle central au sein de l'entreprise coloniale. Il ne s'agit pas de dire que pour les autres formes de colonialisme, il y aurait une identité absolue entre, d'un côté, les exploitateurs et les colonisateurs et, de l'autre, les exploité-es et les colonisé-es. En effet, pour n'importe quel type de situation coloniale, il existe des colons qui ne s'approprient pas directement le surtravail des peuples colonisés. De la même manière, ce serait une erreur de se représenter les sociétés colonisées comme des sociétés complètement exemptes d'exploitation jusqu'à l'arrivée des colons : la colonisation ne crée pas tant la hiérarchie sociale qu'elle la reconduit et la reconfigure en fonction de sa propre logique. Ce qu'il faut retenir, c'est simplement que dans une situation coloniale telle que la nôtre, on n'a pas tant cherché à exploiter systématiquement la force de travail des colonisé-es (les Autochtones) qu'à les effacer<sup>8</sup>.

---

7. Concernant les politiques coloniales pouvant être caractérisées de mesures génocidaires, l'ouvrage *An Act of Genocide* (2015) de Karen Stote démontre notamment comment des politiques *officielles* de stérilisations coercitives des femmes autochtones, mises de l'avant par une idéologie eugéniste, ont été introduites en Alberta et en Colombie-Britannique au XX<sup>e</sup> siècle.

8. En retour, l'histoire du colonialisme canadien est irréductible à une forme pure de colonialisme d'établissement. L'exploitation la plus crue – l'esclavagisme – a existé sur le territoire du Québec actuel dès le XVII<sup>e</sup> siècle et a perduré au moins jusqu'aux années 1810-1820, pour être officiellement abolie en 1834. À partir de 1671, des colons français acquièrent des esclaves autochtones dans le cadre d'alliances militaires avec d'autres nations autochtones et à partir de 1687, un flux démographiquement

Si cette affirmation est vraie lorsqu'on considère l'histoire du Canada en général et sur le temps long, elle ne s'applique pas uniformément<sup>9</sup>. Le colonialisme d'établissement caractéristique de la formation de la Confédération canadienne est précédé par une logique coloniale mercantiliste dont les objectifs impliquent l'entretien d'autres types de relations aux peuples autochtones. Cette forme préalable de colonialisme repose sur l'acquisition et la commercialisation de marchandises en demande sur le marché européen, en l'occurrence : les fourrures. Dans ce contexte, l'occupation du territoire par les Autochtones ainsi que la reproduction de leurs modes de vie représentent alors les conditions de possibilité de la traite des fourrures. Le travail nécessaire pour que les fourrures deviennent des

---

faible, mais constant d'esclaves est acheminé vers la vallée du Saint-Laurent (Marcel Trudel et Micheline D'Allaire, *Deux siècles d'esclavage au Québec*, Montréal, Hurtubise HMH, coll. « Cahiers du Québec », 2004, p. 13-23). Durant cette période, l'esclavage ne se limite pas à la population autochtone. Le premier esclave répertorié sur le territoire québécois est un jeune garçon noir et on estime que la population noire représente 35 % des esclaves de la période 1632-1834 (Cathie-Anne Dupuis, *Étude comparée de la mortalité des esclaves noirs et des esclaves autochtones du Québec ancien (1632 - 1834)*, Mémoire de maîtrise, Département de démographie, Université de Montréal, 2020, p. 46). Néanmoins, l'existence trop souvent passée sous silence de l'esclavage au Québec ne doit pas pour autant nous conduire à tomber dans le piège inverse et à identifier son rôle dans la structure économique à celui qu'il a joué au sein des colonies basées sur le surtravail des esclaves comme celles du sud des États-Unis ou encore comme celle de Saint-Domingue (Haïti). Alors que le *Dictionnaire des esclaves et de leurs propriétaires au Canada français* (1990) de Marcel Trudel répertorie 4 185 esclaves sur le territoire québécois durant la période esclavagiste, la colonie esclavagiste de Saint-Domingue recense, en 1788, 27 717 blancs, 21 808 personnes de couleur libres, et 405 464 esclaves (Frédéric Régent, *La France et ses esclaves, de la colonisation aux abolitions (1620-1848)*, Paris, Grasset, coll. « Essais et documents », 2007, p. 335-337).

9. Le colonialisme d'établissement ne peut pas être projeté dans notre histoire coloniale comme un but toujours déjà présent, comme une réalité qui se renforcerait par l'utilisation de méthodes homogènes suivant une trajectoire linéaire. Cf. Allan Greer, « Settler Colonialism and Beyond », *Journal of the Canadian Historical Association*, vol. 30, n° 1, 2019, p. 61-86.

marchandises disponibles aux commerçants européens étant alors effectué principalement par les Autochtones, il va de soi que toute volonté de les éradiquer serait entrée en contradiction avec les principaux intérêts commerciaux de l'entreprise coloniale<sup>10</sup>. Loin d'affirmer que cette logique coloniale aurait été exempte de violence et de rapports asymétriques ou encore que l'importance de la traite des fourrures n'aurait eu aucun impact sur la reproduction des modes de vie autochtones et sur les conflits entre différentes nations<sup>11</sup>, il s'agit plutôt de faire voir que cette logique ne tend pas à intégrer systématiquement les Autochtones au mode de production propre à la puissance coloniale ni à occuper l'ensemble du territoire. En effet, les politiques qui caractérisent cette logique visent essentiellement à prévenir les visées expansionnistes des autres puissances coloniales – ce qui nécessite un certain peuplement –, ainsi qu'à consolider la place de la métropole au sein des alliances militaires nécessaires au maintien des relations commerciales<sup>12</sup>.

On pourrait rétorquer que ce colonialisme mercantiliste propre aux XVII<sup>e</sup> et XVIII<sup>e</sup> siècles, en tant qu'il a été supplanté par un colonialisme d'établissement, est peu ou pas déterminant lorsque vient le temps de rendre compte de la distribution *actuelle* des agents autochtones au sein des classes

---

10. Jessica Evans, « Colonialism, Racism, and the Transition to Capitalism in Canada », dans *Case Studies in the Origins of Capitalism*, Xavier Lafrance et Charles Post (dir.), Palgrave Macmillan, coll. « Marx, Engels and Marxisms », 2019, p. 197-198.

11. La thèse selon laquelle la traite des fourrures a transformé les rapports de production des peuples autochtones y prenant part a été classiquement défendue par Eleanor Leacock. Cf. Eleanor Leacock, « Relations of production in band society », dans Eleanor Leacock et Richard Lee, *Politics and history in band societies*, Cambridge, Cambridge University Press, 1982, p. 159-170.

12. Maxime Gohier, « Les politiques coloniales françaises et anglaises à l'égard des Autochtones », dans *Les Autochtones et le Québec, des premiers contacts au Plan Nord*, Alain Beaulieu, Stéphan Gervais et Martin Papillon (dir.), Montréal, Presses de l'Université de Montréal, 2013, p. 117.

sociales de la société capitaliste québécoise. Comme l'indique Glen Sean Coulthard :

Aujourd'hui, la plupart des historiens et des économistes politiques s'entendent sur le fait qu'après les vagues de peuplement colonial ayant marqué la transition entre le capitalisme mercantiliste et le capitalisme industriel (grossièrement, entre 1860 et 1914, *mais avec des variations importantes d'une région à l'autre*), la main-d'œuvre autochtone est devenue de plus en plus (quoique jamais entièrement) superflue pour le développement politique et économique de l'État canadien<sup>13</sup>. (Nous soulignons.)

Or les variations régionales mentionnées par Coulthard sont pourtant cruciales. Pour la période qu'il évoque, la population allochtone du Québec est concentrée sur une toute petite fraction du territoire, tandis que la population autochtone demeure largement majoritaire dans les régions éloignées de la vallée du Saint-Laurent. Dans certains cas, la logique coloniale mercantiliste s'est maintenue jusqu'à la moitié du XX<sup>e</sup> siècle, à savoir jusqu'au moment où le territoire a commencé à être convoité pour l'exploitation minière et hydroélectrique. Au Québec, cette situation correspond à l'expérience historique des Inuit, des Eeyou et des Naskapis.

Plus encore, dans ces régions nordiques (nord de la Côte-Nord, Baie-James et Nunavik), la logique coloniale qui succède au colonialisme mercantiliste reste inassimilable à celle qui caractérise la vallée du Saint-Laurent. Pour ces régions éloignées, le peuplement colonial (lequel constitue une caractéristique essentielle du colonialisme d'établissement) demeure secondaire, voire marginal. Ce qui conduit le gouvernement du Québec à prendre le contrôle effectif du territoire, ce sont avant tout les ressources naturelles exploitables qu'il contient. Pour ces régions, le colonialisme d'établissement est animé par une logique extractiviste, c'est-à-dire que

---

13. Glen Sean Coulthard, *Peau rouge, masques blancs*, trad. Arianne Des Rochers et Alex Gauthier, Montréal, Lux Éditeur, coll. « Humanités », 2018 [2014], p. 32.

l'appropriation du territoire ne vise pas son occupation, mais plutôt son exploitation – ce qui peut impliquer de rendre de grandes parties du territoire proprement inhabitables<sup>14</sup>. C'est précisément pourquoi les Autochtones habitant les territoires nordiques du Québec sont longtemps demeurés à l'extérieur des rapports de production capitalistes qui se développaient dans le sud de la province.

Inversement, les nations occupant les premiers territoires convoités pour le peuplement sont visées par des politiques d'assimilation dès le XVII<sup>e</sup> siècle (ce qui était alors appelé « francisation ») et finissent, dans plusieurs cas, par être intégrées au régime seigneurial français. Parallèlement à la première vague de colonisation, plusieurs concessions seigneuriales sont destinées à l'usage exclusif des Autochtones sous la supervision de missionnaires, principalement jésuites. C'est notamment le cas des seigneuries de Sillery – qui accueillera momentanément les Wendat durant la décennie 1650 avant qu'ils ne s'installent à Wendake (Lorette) – et de Sault-Saint-Louis, concédée aux Jésuites en 1680, où l'on retrouve l'actuelle réserve Mohawk de Kahnawake<sup>15</sup>. Plusieurs communautés autochtones intégrées au régime seigneurial formeront alors la Fédération des Sept Feux, qui se structure au milieu du XVII<sup>e</sup> siècle et qui se maintiendra jusqu'à la moitié du XIX<sup>e</sup> siècle<sup>16</sup>. Cette alliance regroupe les Autochtones catholiques considérés comme « domiciliés » qui habitent les villages suivants : Wendake, Odanak, Wôlinak, Pointe-du-Lac, Kahnawake, Kanesatake et Akwesasne<sup>17</sup>. Ces villages se situent tous à proximité des trois centres coloniaux que sont alors Montréal, Trois-Rivières et Québec. La population autochtone « domiciliée » verra progressivement son poids démographique chuter face à

---

14. Greer, « Settler Colonialism and Beyond », p. 76-77.

15. Camil Girard et Carl Brisson, *Reconnaissance et exclusion des peuples autochtones au Québec*, Québec, Presses de l'Université Laval, 2018, p. 52-53.

16. Jean-Pierre Sawaya, *La Fédération des Sept Feux de la vallée du Saint-Laurent*, Québec, Les Éditions du Septentrion, 1998, p. 13.

17. *Ibid.*, p. 23-24.

une population coloniale qui double à chaque génération<sup>18</sup>. De plus, les terres agricoles et les territoires de chasse seront progressivement appropriés au profit des colons et de l'exploitation forestière dans laquelle se développent, au XIX<sup>e</sup> siècle, des rapports de production spécifiquement capitalistes. En ce sens, la proximité de ces communautés avec les foyers de peuplement coloniaux d'où émergeront les premiers rapports de production capitalistes sur le territoire distingue les Autochtones qui y résident de ceux vivant dans les régions éloignées de la vallée du Saint-Laurent. Bien que leur intégration à la production capitaliste ne puisse être identifiée à celle des colons (même prolétaires, les Autochtones restent des prolétaires *autochtones*), ces nations connaissent un développement du travail salarié beaucoup plus hâtif, lequel se reflète encore aujourd'hui dans leur place au sein des différentes classes sociales.

Ces deux types de rapports à la société coloniale et au développement de la production capitaliste représentent en quelque sorte deux pôles entre lesquels se trouvent plusieurs situations intermédiaires<sup>19</sup>. Par exemple, le Domaine du Roy institué en 1652, qui deviendra le King's Post après la Conquête britannique, réserve le territoire des Innus à la traite des fourrures selon un modèle analogue à celui de la Compagnie de la Baie d'Hudson<sup>20</sup>. Toutefois, cet isolement relatif de la société coloniale ne suit pas la même trajectoire que celle des nations du nord du Québec. Dès le XIX<sup>e</sup> siècle, la puissance coloniale commence à voir un intérêt dans l'exploitation des ressources forestières du Domaine du Roy et cet intérêt est suivi, durant la décennie 1850, par la création de plusieurs réserves sur une infime fraction des territoires autochtones ancestraux. À ce moment, le peuplement colonial commence aussi à s'étendre dans des régions comme

---

18. *Ibid.*, p. 29.

19. La troisième partie de ce texte vise précisément à illustrer les différences entre ces deux pôles en mobilisant le cas des Eeyou d'Eeyou Istchee et celui des Wendat de Wendake.

20. Girard et Brisson, *Reconnaissance et exclusion*, p. 44-45.

l'Outaouais, l'Abitibi-Témiscamingue ou encore le Saguenay-Lac-Saint-Jean<sup>21</sup>. C'est à ce moment que sont notamment créées les réserves de Pessamit (Innu), de Manawan (Atikamekw), de Kitigan Zibi et de Timiskaming (Anishinaabe)<sup>22</sup>. Cette situation peut être qualifiée d'intermédiaire, puisque c'est précisément le besoin d'exploiter les ressources naturelles du territoire – besoin suscité par le développement rapide du mode de production capitaliste dans la deuxième moitié du XIX<sup>e</sup> siècle – qui explique l'intégration de ces communautés autochtones à la société coloniale. Ce type d'intégration coïncide historiquement avec la consolidation de la Confédération canadienne (et l'appropriation effective de l'Ouest canadien) ainsi qu'avec la création du système des réserves et la promulgation d'une série de lois discriminatoires, culminant avec la Loi sur les Indiens de 1876.

L'exposé des différentes formes que peut prendre le colonialisme d'établissement visait à fournir une base solide à l'analyse de ses effets sur l'appartenance de classes des Autochtones. Il s'agit maintenant de vérifier, en utilisant les statistiques à notre disposition, dans quelle mesure ces effets affectent la structure de classe actuelle de la société québécoise.

## **2. Données sur la division en classes des Autochtones au Québec**

D'abord, disons quelques mots sur les catégories utilisées par les statistiques officielles pour rendre compte de la population active autochtone. La catégorie la plus générale est celle d'« Identité autochtone ». Celle-ci réfère à toute personne s'identifiant aux peuples autochtones,

---

21. Précisons qu'on ne saurait réduire cette période de colonisation à une pure extension des rapports de production capitalistes dans la mesure où ceux-ci sont encore en train d'émerger dans la colonie et que le peuplement de nouvelles régions visent aussi l'ouverture de nouvelles terres à la production agricole indépendante.

22. *Ibid.*, p. 118-120.

lesquels incluent les Premières Nations, les Inuit et les Métis. Lorsque nous parlerons de la division en classes des agents autochtones *en général*, c'est à cette catégorie que nous référerons. Toutefois, cette classification générale ne permet pas de repérer les effets différenciés de l'histoire coloniale du Québec. C'est pourquoi, lorsqu'il s'agira d'identifier certaines tendances produites par les différentes stratégies d'assimilation, nous référerons à la nation en question.

L'analyse statistique qui suit concerne la population active autochtone du Québec, laquelle regroupe près de 93 000 personnes selon le recensement fédéral de 2021, contre une population active allochtone de 4 345 000 personnes. On trouvait, la même année, 205 010 Autochtones au sein de la population générale, ce qui correspond à 2,5 % du total<sup>23</sup>. Mentionnons préalablement que le premier effet visible du colonialisme sur la division en classes est une exclusion temporaire et/ou permanente plus importante chez les Autochtones que chez le reste de la population. En 2021, alors que le taux d'emploi était de 59,4 % pour la population allochtone québécoise, il s'élevait à 54 % pour la population autochtone, à 53 % pour les membres des Premières Nations et à 52 % pour les Inuit<sup>24</sup>. On pourrait croire que le taux d'emploi inférieur de la population autochtone traduit simplement une extériorité aux rapports de production capitalistes, en ce sens qu'on supposerait que l'écart avec la population allochtone s'expliquerait par la survivance d'activités productives extérieures aux logiques salariale et marchande. Toutefois, l'explication ne semble pas pouvoir se réduire à ce facteur, car les statistiques sur le chômage – lequel traduit une inactivité temporaire forcée – témoignent elles aussi d'une

---

23. Statistique Canada, « Profil de la population autochtone », *Recensement de la population de 2021*, 2023. Toujours selon le même document, parmi les Autochtones au Québec, 116 555 appartenaient aux Premières Nations (56,9 %), 61 015 étaient Métis (29,8 %) et 15 800 étaient Inuit (7,7 %).

24. Statistique Canada, Tableau 14-10-0365-01, *Caractéristiques de la population active selon la région et le groupe autochtone détaillé*, 2024.

surreprésentation de la population autochtone. Toujours en 2021, le taux de chômage était de 7,5 % pour la population allochtone québécoise alors qu'il s'élevait à 10 % pour la population autochtone, à 9,6 % pour les Premières Nations et à 12 % pour les Inuit<sup>25</sup>.

Il faut aussi préciser que le fait d'habiter à l'intérieur ou à l'extérieur d'une réserve a des effets visibles sur les différents indicateurs au travers desquels se manifeste l'appartenance de classe. Par exemple, si l'on prend les membres des Premières Nations de 25 à 64 ans assujettis à la catégorie « Indiens inscrits » qui vivent dans une réserve et qu'on les compare à ceux qui ne vivent pas dans une réserve, on remarque que les premiers avaient, selon le recensement de 2021, un taux d'emploi inférieur de 6,8 points de pourcentage, un revenu d'emploi annuel médian inférieur de 5 200 \$ et une proportion de personnes ayant un diplôme universitaire inférieur de 9,1 points de pourcentage<sup>26</sup>. En ce sens, si les effets du colonialisme sur les rapports de classe que nous identifions sont visibles pour l'ensemble de la population autochtone, il faut garder en tête que les écarts statistiques observés entre la population autochtone et allochtone sont accentués par la partie des Autochtones vivant dans une réserve.

## *2.1. Niveau de rémunération et sous-représentation des Autochtones au sein du travail intellectuel*

Si le niveau de rémunération d'un groupe social ne peut jamais déterminer par lui-même l'appartenance de classe de ses membres, il demeure un bon indicateur de la sous-représentation ou de la surreprésentation d'un groupe au sein d'une classe. Pour le cas qui nous intéresse, il peut être utile de partir du fait que les travailleur-ses autochtones

---

25. *Ibid.*

26. Statistique Canada, *Une mise à jour des écarts socioéconomiques entre les peuples autochtones et la population non autochtone au Canada : Points saillants du recensement de 2021, 2023.*

du Québec enregistrent un revenu d'emploi médian qui correspond à seulement 89 % du revenu médian de l'ensemble de la population et qui descend à 79 % lorsqu'on s'intéresse isolément aux Inuit<sup>27</sup>.

Parmi les facteurs susceptibles d'expliquer la faiblesse de leur rémunération, soulignons d'abord la distribution des agents autochtones selon l'axe des rapports de subordination, lequel structure fortement la division du travail. On l'a vu, le travail de subordination, qu'il soit idéologique ou politique, s'accompagne nécessairement d'avantages : rémunération et statut supérieurs, autonomie plus importante au sein du procès de travail, etc. Qu'il existe une sorte de prime à l'accomplissement d'un tel travail est évident dès lors que l'on compare les agents d'un même secteur d'activité en fonction de leur place dans les rapports de subordination. Et comme une partie importante de la classe moyenne subordonnante appartient à celle-ci en tant qu'elle bénéficie du monopole du savoir caractérisant le travail intellectuel, le niveau de scolarité généralement moins élevé des Autochtones peut partiellement expliquer cette sous-représentation. Alors que 45 % de la population du Québec âgée de 15 ans et plus possède un diplôme d'études collégiales, un baccalauréat ou un diplôme universitaire supérieur au baccalauréat, ce chiffre chute à 29 % pour la population autochtone et à seulement 9 % pour les Inuit<sup>28</sup>.

Cette situation se manifeste également à travers la sous-représentation des agents autochtones au sein des positions associées à la classe moyenne subordonnante. Par exemple, si l'on s'intéresse à la grande catégorie de la CNP qui rassemble les emplois relatifs aux sciences naturelles et appliquées on observe une nette sous-représentation de la population autochtone. Alors qu'elle rassemble plus de 8 % de la population active du

---

27. *Ibid.*

28. Statistique Canada, Tableau 98-10-0423-01, *Situation d'activité selon le plus haut niveau de scolarité, l'identité autochtone, l'âge et le genre : Canada, provinces et territoires, régions métropolitaines de recensement et agglomérations de recensement y compris les parties*, 2022.

Québec, cette part n'atteint pas les 5 % pour les Autochtones. De la même manière, les professeur-es d'université, les chargé-es de cours et les enseignant-es au niveau collégial représentent 1,8 % de la force de travail du Québec et uniquement 1 % de la force de travail autochtone. Même son de cloche dans le domaine de la santé : les directions d'établissement de santé, les médecins, les vétérinaires, les pharmaciennes, les optométristes et les dentistes représentent 1,3 % de l'ensemble de population active et uniquement 0,5 % lorsqu'on considère isolément les Autochtones<sup>29</sup>. En somme, la part de la population active dans ces emplois typiques du travail intellectuel est environ deux fois plus petite pour la population autochtone que pour la population allochtone.

Inversement, cette sous-représentation ne s'observe pas lorsqu'il s'agit de recenser les agents autochtones appartenant à la classe moyenne subordonnante en vertu de la réalisation d'un travail subordonnant *qui n'est pas un travail intellectuel*. Qu'il s'agisse de la population active autochtone ou allochtone, on trouve, dans les deux cas, une proportion équivalente de contremaîtres et de surveillant-es (soit 2 % de la force de travail). En ce sens, dans la mesure où il est question de travail de subordination purement politique, donc d'un travail dépourvu de lettres de noblesse typique du travail intellectuel, les Autochtones sont représenté-es de façon proportionnelle : on ne retrouve pas d'obstacle significatif à la présence des agents autochtones dans la partie la moins favorisée de la classe moyenne subordonnante<sup>30</sup>. À la lumière de ces résultats, on peut alors avancer que le principal facteur permettant d'expliquer la sous-représentation des Autochtones au sein de la CMS est une tendance à leur exclusion du

---

29. Statistique Canada, Tableau 98-10-0587-01, *Statistiques du revenu d'emploi selon le sous-groupe des professions, l'identité autochtone, le plus haut niveau de scolarité, le travail pendant l'année de référence, l'âge et le genre : Canada, provinces et territoires et régions métropolitaines de recensement y compris les parties*, 2023.

30. *Ibid.*

monopole du savoir permettant d'accéder aux emplois associés au travail intellectuel et au travail de direction.

Cet état de fait peut avoir plusieurs sources d'explication, en commençant par le rapport historiquement conflictuel entre les peuples autochtones et les institutions scolaires coloniales. Les 139 pensionnats autochtones ayant opéré au Canada entre 1883 et 1997 – dont dix ouverts au Québec entre 1930 et 1991 – représentent l'exemple paradigmatique des fins assimilationnistes que visait la scolarisation des Autochtones<sup>31</sup>. Les abus systémiques subis dans les pensionnats ont laissé une marque vive dans la mémoire des peuples autochtones et n'ont pu faire autrement qu'alimenter un sentiment d'extériorité par rapport aux institutions scolaires. À cela, ajoutons que la capacité d'une personne à naviguer au sein des codes et des exigences du système scolaire dépend de l'expérience acquise par sa famille au sein de ce système. Or, le fait que l'intégration de plusieurs nations autochtones au système scolaire soit récente contribue à expliquer la sous-représentation des Autochtones au sein des emplois associés au travail intellectuel. À titre d'exemple, le Nunavik ne comptait aucune école avant 1949, mis à part quelques tentatives ponctuelles effectuées par des missionnaires<sup>32</sup>. Or, pour les communautés autochtones qui, comme celles du Nunavik, se situent à des centaines de kilomètres des établissements postsecondaires les plus proches, il est clair que la poursuite d'études supérieures implique un déracinement important. Dans un tel contexte, les chances sont donc très faibles que la connaissance des possibilités, des contraintes et des dynamiques propres au système scolaire ait pu se transmettre de génération en génération.

---

31. Marie-Pierre Bousquet, « L'histoire scolaire des autochtones du Québec : un chantier à défricher », *Recherches amérindiennes au Québec*, vol. 46, n° 2-3, 2016, p. 119-120.

32. Francis Lévesque, Mylène Jubinville et Thierry Rodon, « En compétition pour construire des écoles : l'éducation des Inuit du Nunavik de 1939 à 1976 », *Recherches amérindiennes au Québec*, vol. 46, n° 2-3, 2016, p. 145.

Si cette exclusion relative du monopole du savoir s'observe statistiquement pour l'ensemble de la population autochtone, elle touche plus fortement les communautés situées dans le nord de la province, c'est-à-dire celles dont la relation avec la puissance coloniale a été principalement déterminée par une logique mercantiliste jusqu'à la moitié du XX<sup>e</sup> siècle. Pour ces communautés, les trois sources d'explication énoncées ci-haut s'appliquent conjointement. Lorsqu'on s'intéresse spécifiquement aux Autochtones des communautés du Nunavik (Inuit), d'Eeyou Itschee (Eeyou) et de la communauté de Kawawachikamach (Naskapis) on parvient au résultat suivant : 58 % de la population de 15 ans et plus ne possède aucun diplôme et seulement 24 % de celle-ci possède un diplôme d'études postsecondaires<sup>33</sup>.

## *2.2. Surreprésentation autochtone au sein des classes subordonnées*

À la sous-représentation des Autochtones au sein de la CMS correspond leur surreprésentation au sein des classes subordonnées. Cette dernière s'observe d'abord lorsqu'on s'intéresse aux secteurs d'activité où l'écrasante majorité des groupes de base correspondent à des emplois prolétariens. Ce faisant, il est possible d'avoir un aperçu approximatif des effets du colonialisme sur la prolétarianisation des Autochtones. En regroupant les grandes catégories *Métiers, transport, machinerie et domaines apparentés, Ressources naturelles, agriculture et production connexe* et *Fabrication et services d'utilité publique*, ainsi qu'en y retranchant les sous-groupes qui correspondent à des postes de cadres et de contremaîtres, on constate que la population autochtone est justement surreprésentée au sein de ces secteurs

---

33. Statistique Canada, 98-510-X2021001, *Profil de la population autochtone, Recensement de la population de 2021*, 2023.

associés traditionnellement à la classe ouvrière. Plus précisément, 25 % de la force de travail autochtone y est active, contre 19 % pour les Autochtones<sup>34</sup>.

Cette surreprésentation est également visible lorsqu'on s'intéresse aux grands groupes qui rassemblent essentiellement des agents subordonnés du commerce. En prenant les grands groupes *Représentant·es des ventes et du service et autres professions des services à la clientèle* et *Personnel de soutien aux ventes et services*, on observe que ceux-ci comptent pour 19 % de la population active autochtone contre 16 % pour la population active allochtone<sup>35</sup>. On parvient à un résultat similaire lorsqu'on s'intéresse au personnel de soutien en éducation, en santé et aux prestataires de soins à domicile. Alors que ces sous-groupes représentent 4 % de la population active autochtone, ils valent pour 3 % de la population active allochtone<sup>36</sup>.

Ces différences ne sont évidemment pas énormes et certaines particularités régionales peuvent avoir des effets significatifs sur les moyennes, ce qui nous oblige à prendre ces résultats avec prudence. Pour ne donner qu'un exemple, la présence de travailleur·ses autochtones dans l'industrie minière varie radicalement selon les régions, et ce, en raison de facteurs essentiellement politiques, à savoir la présence ou l'absence de traité dit moderne entre les nations autochtones et le gouvernement du Québec. Dans les territoires « conventionnés », c'est-à-dire dans ceux où un traité ou une entente sur les répercussions et les avantages (ERA) encadre l'exploitation minière, les Autochtones représentent 23 % de la main-d'œuvre du secteur minier, tandis que dans une région comme l'Abitibi, où aucune entente ne contraint les compagnies à engager des employé·es issu·es

---

34. Statistique Canada, Tableau 98-10-0587-01, *Statistiques du revenu d'emploi selon le sous-groupe des professions, l'identité autochtone, le plus haut niveau de scolarité, le travail pendant l'année de référence, l'âge et le genre : Canada, provinces et territoires et régions métropolitaines de recensement y compris les parties*, 2023.

35. *Ibid.*

36. *Ibid.*

des communautés autochtones, cette part est de seulement 0,17 %<sup>37</sup>. Si ces facteurs surdéterminants ne peuvent être mesurés uniquement à partir de notre analyse statistique, nous tenterons néanmoins d'en saisir certains à partir du survol historique proposé dans la troisième partie de ce texte.

### *2.3. Propriété privée, réserves et « réconciliation économique »*

À ces deux tendances générales – une surreprésentation des Autochtones au sein des classes subordonnées et une sous-représentation au sein du travail intellectuel –, peut être ajouté un facteur faisant figure d'obstacle au développement organique d'une classe capitaliste autochtone, à savoir : l'absence de propriété foncière sur les territoires des réserves. Comme ces terrains ne peuvent être détenus en régime de propriété privée, ils ne peuvent corollairement pas être donnés en garantie de prêt<sup>38</sup>. Cette restriction à l'accès au crédit représente un frein important à la capitalisation et complique le développement de nouvelles entreprises. Ceci n'a rien de particulièrement étonnant : au Canada, le mode de production capitaliste s'est construit sur l'appropriation des ressources et des territoires des nations autochtones. Bien que cette dynamique d'appropriation du territoire soit encore effective, elle masque aujourd'hui son visage colonial en usant de stratégies d'intégration de l'investissement autochtone visant à légitimer des projets contestés.

Cette stratégie semble de plus en plus privilégiée pour assurer le développement de l'économie capitaliste, et ce, d'un bout à l'autre de la Confédération canadienne. En Colombie-Britannique, l'entreprise à la tête du projet de pipeline *Coastal Gas Link* dans le nord de la province a signé une entente avec 20 conseils de bandes, dont 16 ayant accepté de participer à

---

37. Delphine Jung, « “Minutieux” ou “revendicatifs” : la perception des Autochtones par les minières », *Radio-Canada*, 29 août 2023.

38. Roderick A. Macdonald, « Autonomie économique des Autochtones au Québec : considérations d'ordre juridique », dans *Les Autochtones et le Québec*, p. 261.

la capitalisation du projet à hauteur de 10 %<sup>39</sup>. Au Québec, on peut faire remonter cette stratégie à la fin des années 1990 au moment où Hydro-Québec et la communauté de Mashteuiatsh (Lac-Saint-Jean) fondent un partenariat pour la construction et la mise en service de la centrale hydroélectrique Minashtuk<sup>40</sup>.

Si l'approche partenariale n'est pas tout à fait nouvelle, elle semble toutefois s'imposer comme la stratégie gouvernementale officielle qui présidera au développement de la production énergétique québécoise. À ce titre, la notion de « réconciliation économique » est aujourd'hui de plus en plus mobilisée. Dans le *Plan d'action 2035* d'Hydro-Québec, projet ayant pour but de répondre aux impératifs de la croissance économique par une augmentation massive de la production énergétique du Québec, la société d'État s'engage à « entamer une démarche de réconciliation économique avec les Premières Nations et les Inuit, en collaboration avec le gouvernement du Québec<sup>41</sup> ». Comme ce projet nécessitera la ratification de nouvelles ententes avec des communautés autochtones dont les territoires ancestraux sont convoités, Hydro-Québec a fait savoir son intention d'adopter une approche partenariale consistant non seulement à verser des compensations économiques, mais également à inclure des entreprises autochtones ou les communautés elles-mêmes en tant qu'actionnaires dans le développement de nouveaux projets<sup>42</sup>.

Si cette stratégie doit encore se concrétiser, elle a déjà conduit à une entente avec le Conseil des Mohawks de Kahnawake qui deviendra copropriétaire de la ligne à courant continu reliant La Prairie à la ville de

---

39. CBC, « First Nations plan to buy stake in Coastal GasLink pipeline », *CBC*, 9 mars 2022.

40. Guillaume Roy, « Les fondements du petit empire énergétique ilnu », *Le Quotidien*, 8 février 2024.

41. Hydro-Québec, *Plan d'action 2035 – Vers un Québec décarboné et prospère*, 2024, p. 17.

42. *Ibid.*, p. 17-18.

New York lorsque celle-ci sera mise en service en 2026<sup>43</sup>. Au cours de l'année 2024, le gouvernement provincial et Hydro-Québec ont également signé plusieurs ententes avec des communautés innues qui vont de la compensation pour des torts passés (Unamen Shipu) à une entente-cadre de partenariat pour d'éventuels projets éoliens (Pessamit) en passant par une entente sur la formation et l'intégration de la main-d'œuvre aux activités d'Hydro-Québec (Nutashkuan)<sup>44</sup>. Si ces ententes ne s'inscrivent pas toutes directement dans l'approche partenariale de réconciliation économique proposée par le *Plan d'action 2035*, on peut raisonnablement considérer qu'elles préparent le terrain pour d'autres négociations avec les Innus, dans la mesure où le potentiel hydroélectrique et éolien de la Côte-Nord pourrait devenir la pierre angulaire du projet énergétique du gouvernement provincial<sup>45</sup>.

À ce stade, il est encore trop tôt pour mesurer la portée et les effets d'une telle stratégie. Toutefois, étant donné l'ampleur du projet, c'est-à-dire l'ajout, d'ici 2035, d'une capacité énergétique équivalente à la puissance combinée des complexes hydroélectriques Robert-Bourassa LG-2 (Baie-James), Manic-5 et la Romaine (Côte-Nord)<sup>46</sup>, on peut présumer que le gouvernement provincial débloquera des moyens financiers considérables pour ratifier de nouvelles ententes. On ne saurait négliger le levier de l'État

---

43. Jean-François Venne, « Les partenariats, vecteurs de réconciliation économique avec les Autochtones », *Le Devoir*, 15 juin 2024.

44. Renaud Chicoine-McKenzie, « Centrale du Lac-Robertson : Unamen Shipu dit s'être entendu avec Hydro-Québec », *Radio-Canada*, 5 avril 2024 ; Marie-Michèle Sioui, « Un accord "historique" avec Québec accueilli avec scepticisme à Pessamit », *Le Devoir*, 15 février 2024 ; Nazdar Roy, « Entente de 5 M\$ entre les Innus de Nutashkuan et Hydro-Québec », *Radio-Canada*, 14 septembre 2024.

45. À propos de la participation de plus en plus importante des Innus aux grands projets économiques, un article du *Devoir* allait jusqu'à parler, en janvier 2025, d'une « sorte de Révolution tranquille ». Cf. Jean-Louis Bordeleau, « Les Innus traversent une sorte de révolution tranquille », *Le Devoir*, 14 janvier 2025.

46. Hydro-Québec, *Plan d'action 2035*, p. 4.

québécois qui, avec un projet d'investissement qui pourrait atteindre 110 milliards de dollars uniquement pour l'augmentation de la puissance énergétique<sup>47</sup>, dispose d'incitatifs économiques puissants pour faire accepter ses projets. En proposant une « réconciliation économique » qui ne se limite plus aux compensations financières ou à des politiques d'intégration au travail salarié, mais également à la capitalisation, le gouvernement du Québec indique on ne peut plus clairement que si « souveraineté » autochtone il y a, elle doit s'exprimer à l'intérieur des bornes de l'économie capitaliste.

\*\*\*

Les spécificités de la situation de classe des Autochtones que nous avons pu faire ressortir sont loin de correspondre au portrait stéréotypé d'un groupe entièrement homogène qu'on pourrait réduire au désœuvrement et au paupérisme. On observe certes une surreprésentation des Autochtones au sein des classes subordonnées et leur sous-représentation au sein du travail intellectuel, mais cela, dans des proportions qui ne permettent aucunement d'identifier quelque chose comme une situation de classe homogène. Dans la dernière partie de ce texte, nous tenterons de montrer que la complexité de la situation coloniale est notamment imputable aux différentes stratégies d'assimilation utilisées afin d'assurer le développement du capitalisme au Québec.

### **3. Sur les différentes stratégies d'assimilation à l'économie coloniale**

Les deux cas de figure qui nous intéresseront pour la suite du texte permettront d'illustrer comment différentes stratégies d'assimilation ont eu

---

47. *Ibid.*, p. 22.

des effets tendanciuellement distincts sur la situation de classe des agents autochtones<sup>48</sup>. Comme nous l'avons évoqué au début de ce texte, le colonialisme mercantiliste et le colonialisme d'établissement ont longtemps coexisté sur le territoire de la province de Québec et cette coexistence a impliqué, de façon corollaire, des stratégies d'assimilation parfois radicalement différentes. C'est ce qu'il s'agit maintenant de préciser.

### *3.1. L'intégration tardive des Eeyou à la structure économique québécoise*

La situation des Eeyou d'Eeyou Istchee est à la fois le résultat historique d'une longue relation avec les entreprises métropolitaines menant la traite des fourrures et d'une intégration tardive à l'économie québécoise qui n'a lieu que dans la deuxième moitié du XX<sup>e</sup> siècle. Du début du XVIII<sup>e</sup> siècle jusqu'à la première moitié du XX<sup>e</sup> siècle, la relation avec la

---

48. Ici, nous utilisons le terme d'« assimilation » afin de rendre compte de l'intégration économique des Autochtones à la structure de classes de l'économie coloniale. Évidemment, un processus historique d'assimilation ne se réduit pas à cette dimension : les politiques de dépossession territoriale et d'assimilation culturelle en représentent des facettes tout aussi essentielles. Néanmoins, les différents aspects de l'assimilation au sens large peuvent être relativement déconnectés dans le temps. Prenons un exemple. Dans les années 1950-1960, des agents de la Gendarmerie royale du Canada et de la Sûreté du Québec abattent plus d'un millier de chiens d'attelage afin de forcer la sédentarisation des Inuit et ainsi rendre matériellement impossible la reproduction des modes de vie traditionnels qui faisaient obstacle au contrôle, par l'État québécois, du territoire sur lequel évoluaient ces communautés (Commission d'enquête sur les relations entre les Autochtones et certains services publics et Jacques Viens, *Commission d'enquête sur les relations entre les autochtones et certains services publics : écoute, réconciliation et progrès : rapport final*, 2019, p. 68.). Or, cette mesure brutale n'est justement pas suivie d'une tentative d'intégration des Inuit à la structure économique québécoise. Ce dont le capitalisme québécois avait besoin à cette époque, ce n'était non pas d'une main-d'œuvre nordique et autochtone, mais bien du contrôle et de l'accès à ces vastes espaces, riches en ressources naturelles.

société coloniale se résume essentiellement à celle qui les lie à la Compagnie de la Baie d'Hudson. Cette relation est basée sur un système de dettes dans lequel la compagnie accorde un crédit annuel aux chasseurs et aux trappeurs. Ce crédit leur permet d'acquérir des aliments et des articles de première nécessité dans les postes de traite, ce qui allège le temps devant être dédié à la chasse de subsistance. En effet, l'achat de ces marchandises leur permet, pendant les périodes où le gibier se fait rare, de consacrer un temps suffisant à la chasse commerciale, plutôt que de devoir le dépenser entièrement à chasser pour eux-mêmes<sup>49</sup>. Si la présence de la Compagnie de la Baie d'Hudson sur le territoire vient nécessairement affecter la vie des Eeyou, le commerce des fourrures demeure une activité subordonnée à l'approvisionnement direct en nourriture par la chasse, laquelle continue à être structurée par les institutions traditionnelles<sup>50</sup>. Néanmoins, l'introduction de certaines marchandises aux postes de traite comme la farine, les flocons d'avoine, le sucre, les fusils et les munitions renforce significativement l'importance de ces postes<sup>51</sup>. Mais pour que ce rapport de dépendance encore très relatif puisse transformer radicalement leur mode de vie, les événements majeurs du XX<sup>e</sup> siècle comme la famine des années 1930, l'assimilation forcée dans les pensionnats et l'arrivée des pouvoirs gouvernementaux fédéraux et provinciaux ont été nécessaires.

Durant la décennie 1930, le déclin du prix des fourrures sur le marché international coïncide avec une raréfaction importante du gibier sur lequel reposait précisément la chasse de subsistance<sup>52</sup>. Cet événement survient après trois décennies de traite relativement lucrative, due notamment à l'arrivée de la compagnie Révillon Frères qui a réintroduit,

---

49. Toby Morantz, *Attention ! L'Homme blanc va venir te chercher. L'épreuve coloniale des Cris au Québec*, trad. Patricia Raynault-Desgagné, Québec, Presses de l'Université Laval, coll. « Mondes autochtones », 2017 [2002], p. 32-33.

50. *Ibid.*, p. 83.

51. *Ibid.*, p. 39.

52. *Ibid.*, p. 125.

dans la région de la Baie-James, une concurrence disparue depuis la fusion de la Compagnie du Nord-Ouest avec la Compagnie de la Baie d'Hudson en 1821. La concurrence a alors entraîné une hausse du prix des fourrures, poussant les compagnies à offrir des avances aux trappeurs ainsi qu'à augmenter les salaires des employé-es travaillant pour les deux compagnies<sup>53</sup>. Or, à la fin des années 1920 et au début des années 1930, le portrait se transforme du tout au tout. En 1926, la Compagnie de la Baie d'Hudson acquiert 51 % des actions de Révillon Frères qui accepte plusieurs mesures visant à limiter les effets de la concurrence sur la rémunération des chasseurs et des trappeurs<sup>54</sup>. À cela s'ajoute une famine dans plusieurs régions du territoire où la rareté du gibier entraîne, en mars 1932, la mort de dix-sept personnes seulement à Poste-de-la-Baleine (Whapmagoostui)<sup>55</sup> – ce qui est évidemment énorme pour la population locale d'alors. La pénurie est accentuée par l'arrivée, au même moment, de trappeurs blancs qui profitent du développement de moyens de transport moins coûteux et plus rapides pour se rendre à la Baie-James. Ces trappeurs expriment un mépris ouvert pour les pratiques locales en pillant les camps de chasse, en tuant de manière indifférenciée les animaux géniteurs et en envahissant les territoires de chasse traditionnels<sup>56</sup>. Cette situation en vint à menacer sérieusement la reproduction du mode de vie traditionnel et posa les premiers jalons d'une conjoncture dans laquelle les gouvernements du Canada et du Québec vont

---

53. *Ibid.*, p. 112-117.

54. Pierrette Paule Désy et Société historique du Lac Saint-Louis de Montréal. *Ascension et déclin de Révillon Frères au Canada*, Classiques des sciences sociales de l'UQÀC [en ligne], 2009, p. 35-36. Parmi les points de l'entente préliminaire, on retrouve les mesures suivantes : « l'observance d'une limite de crédit accordé aux chasseurs et aux trappeurs », « la cessation de la pratique qui constitue à distribuer des cadeaux, des primes ou à faire des remises sur la marchandise » et « la cessation ou la diminution de la pratique qui consiste à confier des biens d'équipement à des Indiens, des Esquimaux ou des Métis ».

55. Morantz, *Attention ! L'Homme blanc va venir te chercher*, p. 127.

56. *Ibid.*, p. 164-166.

commencer à intervenir pour s'appropriier et administrer un territoire qu'ils avaient jusqu'ici délaissé.

Avant les années 1930, la présence étatique sur le territoire n'était pas totalement inexistante, mais elle ne s'accompagnait pas encore d'une volonté d'administrer celui-ci ainsi que la population qui l'habitait. Les premières mesures gouvernementales qui œuvrent en ce sens visent d'abord à conserver et à régénérer la population de castor afin de contrer l'extrême pauvreté qui sévit dans plusieurs communautés et, sans surprise, à favoriser le regain du commerce des fourrures. En 1932, une réserve de castor est créée par un décret du gouvernement du Québec et au cours des années qui suivent, l'entreprise semble atteindre ses objectifs. Si cette mesure n'est évidemment pas la plus choquante qu'ait connue le colonialisme canadien, il n'en demeure pas moins qu'elle représente un premier pas dans l'appropriation effective du territoire par l'État québécois. Le système de gestion des territoires de chasse familiaux se voit, pour la première fois, menacé par une gestion étatique qui s'arroge désormais le titre de propriété sur les castors des réserves ainsi que le pouvoir de fixer le prix des fourrures et de réglementer le volume de la chasse<sup>57</sup>.

Le tournant majeur dans les relations avec la société coloniale survient trois décennies plus tard, lorsque le gouvernement provincial manifeste un intérêt jusqu'ici inusité pour ce qui est alors appelé – conformément au dédain pour la présence millénaire des Autochtones sur le territoire – le « Nouveau-Québec ». L'élection du gouvernement libéral de Jean Lesage en 1960 marque l'apparition de la volonté d'administrer ce territoire au bénéfice de l'économie capitaliste québécoise. Tel que mentionné précédemment, la Direction générale du Nouveau-Québec (DGNQ) est créée en 1961 et chapeautée par René Lévesque, alors ministre des Ressources naturelles, dont l'intérêt pour les territoires nordiques du

---

57. *Ibid.*, p. 187-191.

Québec concerne d'abord l'accès aux ressources minières<sup>58</sup>. À cette époque, de nouvelles villes minières se développent à proximité de et sur les territoires Eeyou (notamment à Chibougamau), ce qui multiplie la présence allochtone et les opportunités d'emplois salariés. Si ces années sont marquées par une croissance du salariat, l'intégration aux rapports de production capitalistes n'est que partielle, dans la mesure où les perspectives d'emploi diminuent radicalement lorsque les mines entrent en activité et ne nécessitent plus les travaux de préparation réservés aux Autochtones<sup>59</sup>. De fait, le développement de la région est marqué par une forte discrimination raciale où ces dernières n'obtiennent que rarement des postes dans les mines et sont le plus souvent reléguées aux travaux forestiers et routiers. Lorsqu'on embauche finalement des Autochtones, on les cantonne dans des emplois non spécialisés et de courte durée (quelques semaines, voire quelques jours), et ce, toujours sous la supervision de patrons allochtones. Au sein du travail forestier, la main-d'œuvre autochtone est traitée comme une main-d'œuvre bon marché, de seconde zone, à laquelle on attribue les îlots forestiers les moins rentables. Cette discrimination est d'ailleurs loin de se limiter aux lieux de travail<sup>60</sup>.

Durant les années 1950-1960, le travail salarié devient une source de revenus de plus en plus centrale. Cela s'explique notamment par la dépendance croissante à l'égard des produits essentiels qu'on peut acheter dans les magasins locaux et qui ont fini par acquérir une importance décisive après la famine des années 1930. Mais en ce qui a trait à la place grandissante du salariat dans les communautés Eeyou, la stratégie de l'État

---

58. Éric Gourdeau, « Genèse de la Convention de la Baie-James et du Nord québécois », dans *Regard sur la Convention de la Baie-James et du Nord québécois*, Alain G. Gagnon et Guy Rocher (dir.), Montréal, Québec Amérique, 2002, p. 18.

59. Morantz, *Attention ! L'Homme blanc va venir te chercher*, p. 237.

60. Morantz raconte par exemple qu'à la taverne de la ville de Chibougamau, on exigeait que les Autochtones s'assoient dans l'espace leur étant réservé. Cf. *Ibid.*, p. 236-237.

fédéral demeure ambivalente. Bien que ce dernier ait pu se réjouir d'un tel « progrès », il ne voit pas pour autant la diminution du rôle de la chasse de subsistance d'un œil unilatéralement favorable. Le ministère des Affaires indiennes oscille en effet entre deux positions contradictoires : d'une part, maintenir le rôle minimal de l'État en favorisant la préservation des activités de subsistance et, d'autre part, mettre en place des mesures d'assimilation en intégrant les Eeyou au travail salarié<sup>61</sup>. Cette situation, où l'intégration au salariat est encore incertaine et où les ressources fauniques rendent le mode de vie basé sur la chasse de subsistance de plus en plus compliquée, cause alors une croissance de l'assistance sociale. En 1972, c'est-à-dire trois ans avant la signature de la *Convention de la Baie-James et du Nord québécois*, le pourcentage de la population sur l'assistance sociale varie entre 28 et 63 % au sein des communautés Eeyou – dépassant 50 % à Mistassini, Fort George (Chisasibi) et Vieux-Comptoir (Wemindji)<sup>62</sup>.

Bien que la fondation de la DGNQ en 1961 accentue la présence du gouvernement provincial dans le nord du Québec, l'intérêt du gouvernement québécois pour le « Nouveau-Québec » concerne d'abord les territoires Inuit<sup>63</sup>. La situation change du tout au tout au début des années 1970, lorsque le gouvernement de Robert Bourassa mandate Hydro-Québec de planifier l'exploitation des ressources hydrauliques du « territoire de 1912 », c'est-à-dire le territoire se situant au nord de la rivière Eastmain cédé au Québec la même année<sup>64</sup>. Un seul obstacle fait face au projet du gouvernement : non seulement le territoire est habité par des peuples autochtones qui ne resteront pas passifs devant l'appropriation de leur territoire, mais, plus encore, la *Loi de l'extension des frontières* adoptée par le Parlement canadien en 1912 obligeait déjà le Québec, « avant de procéder à la mise en valeur dudit territoire, [à remettre] des droits que les Autochtones

---

61. *Ibid.*, p. 7.

62. *Ibid.*, p. 319.

63. *Ibid.*, p. 212.

64. Gourdeau, « Genèse de la Convention », p. 18.

pouvaient y avoir<sup>65</sup> ». Le gouvernement du Québec, en bon maître chez lui, ne s'était naturellement jamais embarrassé de cette procédure. Après de nombreux débats au sein des instances gouvernementales visant à déterminer le lieu précis du début des travaux à la Baie-James – débats qui exclut complètement les peuples autochtones –, le choix s'arrête, en mai 1972, sur la Grande Rivière<sup>66</sup>.

Sans surprise, les Eeyou refusent les premières offres émises par le gouvernement et profitent de l'occasion pour réclamer la protection de l'environnement, le respect des droits autochtones sur le territoire, l'introduction de programmes d'aide aux chasseurs, l'octroi d'une autonomie gouvernementale locale ainsi que la prestation de compensations financières<sup>67</sup>. En novembre 1974, les deux parties s'entendent néanmoins sur un accord de principe et un an plus tard, la *Convention de la Baie James et du Nord québécois* (CBJNQ) est signée par les représentants Eeyou et Inuit ainsi que par les gouvernements du Québec et du Canada. L'entente ouvre la porte à l'exploitation des ressources hydrauliques par Hydro-Québec, moyennant une compensation financière et certaines garanties d'autonomie dans la gouvernance des communautés, ce qui constitue une forme de reconnaissance de leurs droits territoriaux jusqu'ici mal définis<sup>68</sup>. Toutefois, la signature de la CBJNQ implique la renonciation aux droits ancestraux autres que ceux définis dans l'entente, droits qui se limitent pour l'écrasante majorité des 1 165 286 km<sup>2</sup> que couvre l'entente, à des garanties quant à la

---

65. *Ibid.*, p. 17.

66. *Ibid.*, p. 21.

67. Morantz, *Attention ! L'Homme blanc va venir te chercher*, p. 299.

68. La Convention distingue trois catégories de terres définies par le niveau de contrôle qu'y exercent les Eeyou. Pour une présentation détaillée de ces catégories de terres, cf. Éric Gourdeau, « Synthèse de la Convention de la Baie-James et du Nord québécois », dans *Regard sur la Convention de la Baie-James et du Nord québécois*, p. 29-30.

pratique de la chasse, de la pêche et du piégeage<sup>69</sup>. En ce sens, l'entente prévoit la reconnaissance d'une série de droits visant formellement à préserver la viabilité du mode de vie basée sur la chasse et le trappage<sup>70</sup>. Quant à la compensation financière de 225 millions de dollars octroyée aux Eeyou et aux Inuit, elle doit être versée à des organismes autochtones à but non lucratif auxquels on délègue la tâche d'administrer les sommes allouées, de soulager la pauvreté, de veiller à l'instruction, de même qu'à voir au « développement civique » des communautés<sup>71</sup>.

Malgré cette compensation et l'engagement abstrait à soutenir le développement économique et social des communautés pris par Québec et Ottawa, l'entente limite significativement la participation des Eeyou à l'exploitation capitaliste des ressources. En effet, les droits fonciers qu'ils parviennent à arracher se limitent aux terres directement adjacentes aux communautés et aucune garantie d'emploi n'est mise de l'avant dans la CBJNQ<sup>72</sup>. En 2002, l'entente connue sous le nom de la *Paix des Braves* est signée. Celle-ci amende certaines parties litigieuses de la CBJNQ, accorde une plus grande autonomie aux communautés Eeyou et surtout, permet de mettre en chantier les projets hydroélectriques sur les rivières Eastmain et Rupert<sup>73</sup>. L'entente prévoit également des compensations financières supplémentaires ainsi qu'une intégration plus importante de la main-d'œuvre autochtone dans l'exploitation des ressources.

---

69. Jacques-Guy Petit, Yv Bonnier Viger, Pita Aatami, Ashley Iserhoff (dir.), *Les Inuit et les Cris du Nord du Québec : territoire, gouvernance, société et culture*, Québec, Presses de l'Université du Québec, 2011, p. 257.

70. Gourdeau, « Synthèse de la Convention », p. 25-26.

71. *Ibid.*, p. 38.

72. Petit, Viger, Aatami et Iserhoff (dir.), *Les Inuit et les Cris du Nord du Québec*, p. 258.

73. Stéphane Savard, « Les communautés autochtones du Québec et le développement hydroélectrique : un rapport de force avec l'État, de 1944 à aujourd'hui », *Recherches amérindiennes au Québec*, vol. 39, n° 1-2, 2009, p. 56.

Certains aspects de la situation actuelle des communautés autochtones d'Eeyou Istchee reflètent leur exclusion relative des développements hydroélectriques stratégiques de la région et leur intégration sur la base des mesures prévues par la CBJNQ. D'un côté, leurs conditions socio-économiques demeurent similaires à celles des autres nations autochtones du nord du Canada, c'est-à-dire celles dont les premiers contacts avec l'économie capitaliste canadienne sont tardifs et visent d'abord l'appropriation du territoire pour l'exploitation de ressources naturelles. Par exemple, en 2022, le revenu d'emploi médian des 25 à 64 ans d'Eeyou Istchee représentait seulement 77 % de celui de la population de la Jamésie, c'est-à-dire le territoire de la Baie-James qui n'est pas réservé à la nation Eeyou et qui est donc essentiellement peuplé d'allochtones<sup>74</sup>. On observe également un écart témoignant de l'inclusion tardive des Eeyou à la production capitaliste québécoise lorsqu'on s'intéresse au taux de travailleur-ses<sup>75</sup> du groupe des 25 à 64 ans : ce taux est de 76,5 % pour les communautés d'Eeyou Istchee, alors qu'il est de 82,3 % pour celles de la Jamésie<sup>76</sup>. Ces éléments se reflètent finalement à travers les indicateurs de pauvreté. Le territoire d'Eeyou Istchee possède un taux de faible revenu des familles<sup>77</sup> particulièrement élevé : il atteint 22,5 %, contre 5,1 % pour la Jamésie et 7,7 % pour l'ensemble du Québec<sup>78</sup>.

De l'autre côté, en favorisant le développement d'entreprises locales (compagnie d'aviation, commerces de détail, restaurants, projets

---

74. Institut de la statistique du Québec, *Principaux indicateurs sur le Québec et ses régions*.

75. Le taux de travailleur-ses est un indicateur élaboré par l'Institut de la statistique du Québec qui exprime, en pourcentage, la proportion des travailleur-ses sur les particuliers ayant produit une déclaration de revenus.

76. *Ibid.*

77. Ce taux indique le pourcentage de familles dont le revenu (après impôt) est inférieur à la « mesure du faible revenu » (MFR), c'est-à-dire inférieur à la moitié du revenu familial médian (après impôt).

78. *Ibid.*

touristiques, etc.), les compensations financières prévues par la CBJNQ ont directement contribué aux développements des rapports de production capitalistes<sup>79</sup>. Les petites et moyennes entreprises locales développées par les Eeyou depuis la CBJNQ participent au développement du travail salarié à côté de grands projets miniers et hydroélectriques menés essentiellement par de grandes entreprises allochtones et par le gouvernement du Québec. La structure économique régionale a donc ceci de particulier que les petites et moyennes entreprises appartiennent essentiellement aux membres de la population autochtone locale, tandis que ce sont les allochtones qui possèdent les entreprises qui embauchent le plus grand nombre de salarié-es (projets miniers et hydroélectriques). En ce sens, les positions de classe accessibles pour les communautés d'Eeyou Istchee dépendent en grande partie de la mise en œuvre de grands projets extractifs ainsi que des garanties de collaboration et d'intégration négociées lors de la signature des traités ou d'ententes sur les répercussions et les avantages (ERA). Cette situation illustre le passage d'un colonialisme mercantiliste à un colonialisme d'établissement centré sur l'extractivisme où l'accès aux ressources naturelles est obtenu notamment par une intégration relative des communautés autochtones aux projets extractifs. Ainsi, la CBJNQ représente en quelque sorte le premier jalon d'une stratégie qui s'impose de plus en plus dans la politique économique du gouvernement provincial.

### *3.2. Le développement du travail manufacturier à Wendake*

Le rapport historique de la nation Wendat à la société coloniale pourrait difficilement être plus éloigné de celui que nous venons d'esquisser. Les Wendat font partie du premier réseau d'alliance auquel se joignent les

---

79. Albert W. Diamond, « Le développement territorial dans la Convention de la Baie-James et du Nord québécois : une perspective crie », dans *Regard sur la Convention de la Baie-James et du Nord québécois*, p. 63. Comme le note Diamond, ces entreprises peuvent autant appartenir à des propriétaires privés qu'aux communautés elles-mêmes.

Français et ils engagent ceux-ci, dès le début du XVII<sup>e</sup> siècle, dans les conflits militaires les opposant à la Ligue des Cinq Nations haudenosaunee (iroquoises)<sup>80</sup>. Quelques décennies plus tard, décimé-es par les épidémies propagées par les colons ainsi que par les attaques haudenosaunee de la fin des années 1640, les Wendat décident d'évacuer leur territoire<sup>81</sup>. En 1650, un capitaine Wendat est dépêché à Québec où il rencontre des représentants des autorités françaises et des missionnaires afin de proposer officiellement l'établissement d'une communauté dans la région<sup>82</sup>. Au printemps de la même année, quelque trois cents Wendat entament un trajet de mille deux cents kilomètres pour finalement arriver à Québec. Avant de s'installer sur le territoire de l'actuelle communauté de Wendake, différentes installations se succèdent à l'île d'Orléans, à l'intérieur du Québec fortifié, à Beauport, à Notre-Dame-de-Foy et finalement, à Lorette<sup>83</sup>.

S'installant au cœur de la colonisation française et ayant promis leur conversion au catholicisme pour s'y établir, les Wendat de Lorette entretiennent, depuis la moitié du XVII<sup>e</sup> siècle, des liens étroits avec la société coloniale. En ce sens, s'il est correct de référer au concept de *colonialisme d'établissement* pour penser des situations aussi différentes que celle des Eeyou et celle des Wendat, il faut en retour reconnaître que cela ne nous aide que très peu à en saisir les déterminations concrètes. En effet, ce qui donne chair aux rapports coloniaux et en définit la physionomie dépend de situations historiques contingentes. Par exemple, le rapport entre la puissance coloniale et les Wendat se développe d'abord dans le cadre d'une alliance militaire et commerciale qui sera ensuite entérinée par la relocalisation de ces dernier-ères en territoire français. Il va sans dire qu'un

---

80. Maxime Gohier, « Les politiques coloniales à l'égard des Autochtones », dans *Les Autochtones et le Québec*, p. 116.

81. Kathryn Magee Labelle, *Le Pari de la dispersion. Une histoire des Ouendats au dix-septième siècle*, Québec, Presses de l'Université Laval, 2014, p. 5.

82. *Ibid.*, p. 127.

83. *Ibid.*, p. 132-136.

tel contexte historique complique radicalement toute revendication territoriale fondée sur la détention de droits ancestraux<sup>84</sup>. Pour indiquer comment cette intégration hâtive à la société coloniale a pu déterminer la place des Wendat dans la structure de classes du Québec, nous nous concentrerons sur le développement du travail manufacturier à Wendake en montrant, à partir des travaux de Brian Gettler, comment l'introduction des rapports de production capitalistes à Wendake a suivi un chemin analogue à celui du Québec allochtone.

Si l'activité économique Wendat inclut des pratiques aussi variées que la chasse, le piégeage et l'agriculture, c'est la production manufacturière de mocassins et de raquettes qui devient, au cours du XIX<sup>e</sup> siècle, l'activité économique dominante de Lorette<sup>85</sup>. L'essor de la production manufacturière entraîne une croissance du travail salarié, et ce, au détriment des activités autonomes de subsistance. La réduction de l'importance de la chasse est manifeste entre 1871 et 1891, où « le pourcentage des hommes déclarant la chasse comme activité principale [passe] de 37,5 % à 14 %, une diminution qui s'explique en grande partie par l'effondrement du prix des

---

84. Si cette situation *complique* les revendications territoriales, celles-ci ne sont pas pour autant impossibles : on peut trouver des titres à ces revendications. En mettant en relief la proximité entre les Wendat qui viennent s'établir dans la région de Québec suite à la dispersion de 1649 et les « Wendat-iroquoïen-nes » qui habitaient notamment à Stadaconé lors du voyage de 1535 de Jacques Cartier, l'historien Wendat Georges Sioui montre que les Wendat qui prennent le chemin de la région de Québec au XVII<sup>e</sup> siècle n'arrivent pas en territoire étranger. Cf. Georges E. Sioui, *Pour une histoire amérindienne de l'Amérique*, Québec, Presses de l'Université Laval, coll. « Intercultures », 1999, p. 111-120.

85. Brian Gettler, « Activité économique et formation des classes sociales à Wendake, 1800-1950 », trad. Catherine Ego [en ligne], p. 4-5. La traduction est réalisée à partir du chapitre de Gettler dans Kathryn Magee Labelle et Thomas Peace (dir.), *From Huronia to Wendakes: Adversity, Migrations, and Resilience, 1650-1900*, Norman, University of Oklahoma Press, 2016.

fourrures<sup>86</sup> ». Ce déclin s'explique également par la création du parc provincial des Laurentides en 1895. L'année suivante, l'« agent des Indiens » – la personne chargée des affaires autochtones par l'État canadien – fait justement état des conséquences de l'appropriation du territoire, en indiquant à ses supérieurs du gouvernement fédéral que

le gouvernement provincial a concédé par patente presque tous les lacs où ils [les Wendat] avaient l'habitude de pêcher librement. L'établissement du parc national leur a enlevé la liberté de chasser là où il leur plaît, et si quelqu'un s'avisait d'enfreindre la loi, il s'exposerait à être sévèrement puni et à perdre ses munitions et son matériel de chasse<sup>87</sup>.

Cette mesure a alors pour effet, d'une part, de compliquer sérieusement la poursuite des activités productives traditionnelles et, d'autre part, d'intégrer une bonne partie des *hommes* Wendat au travail salarié en tant que guides dans des clubs de chasse<sup>88</sup>. Or, on peut supposer que cette intégration sexuellement différenciée au salariat a justement eu pour effet de réaménager de façon spécifiquement capitaliste la division sexuelle du travail qui prévalait jusqu'alors dans ces communautés. En effet, les places salariées qui s'ouvrent aux hommes sont des places relativement bien payées et stables, par opposition au travail manufacturier réalisé à domicile – lui, ouvert aux femmes. Ce contexte, à l'image de ce qui avait lieu un peu partout dans les centres industriels à la même époque, a vraisemblablement joué un rôle dans la transformation graduelle des hommes en pourvoyeurs salariés du ménage.

---

86. Gettler, « Activité économique et formation des classes sociales à Wendake, 1800-1950 », p. 7.

87. Bastien, *Rapport sur l'agence de Jeune-Lorette*, 16 juillet 1896, cité dans Gettler, « Activité économique et formation des classes sociales à Wendake, 1800-1950 », p. 8.

88. Gettler, « Activité économique et formation des classes sociales à Wendake, 1800-1950 », p. 8-9.

Le développement du secteur manufacturier qui a lieu à Wendake au courant du XIX<sup>e</sup> siècle reconfigure les rapports de production et entraîne une division en classes analogue à celle qui se développe au même moment dans le reste de la société québécoise. Le secteur manufacturier n'apparaît pas *ex nihilo* à Wendake ; il est rendu possible parce qu'il existe une tradition de fabrication d'objets utilitaires et de commerce qui précèdent de loin la relocalisation des Wendat dans la région de Québec<sup>89</sup>. La commercialisation des compétences manufacturières est déjà un aspect important de la relation entretenue avec les colons au XVIII<sup>e</sup> siècle, mais ce n'est qu'au XIX<sup>e</sup> siècle qu'on voit clairement apparaître une activité manufacturière ancrée dans des rapports de production capitalistes. En effet, c'est à partir de ce moment que certaines familles parviennent à consolider leur position de manufacturier et à prendre part à la formation d'une classe capitaliste locale, tandis que d'autres familles abandonnent la production indépendante pour rejoindre les rangs d'un prolétariat alors en pleine formation au Québec<sup>90</sup>. Les compagnies manufacturières tirent d'abord d'importants profits en vendant des marchandises produites à domicile par les travailleur-ses de Lorette<sup>91</sup>. Cependant, à la fin des années 1880, ces entreprises connaissent plusieurs difficultés occasionnées par la baisse du prix des marchandises, résultat d'une concurrence allochtone investissant dans la production de mocassins et de raquettes. Avec la ruée vers l'or du Klondike à la fin des années 1890, la demande en mocassins et en raquettes explose et la production manufacturière peut reprendre son essor<sup>92</sup>. Au tournant du XX<sup>e</sup> siècle, la

---

89. *Ibid.*, p. 13.

90. *Ibid.*, p. 12.

91. *Ibid.*, p. 14.

92. *Ibid.*, p. 16-17.

production manufacturière de cuir devient également une activité économique centrale à Wendake<sup>93</sup>.

Dans ce contexte, l'existence d'une hiérarchie sociale basée sur la division en classes devient de plus en plus manifeste. Les quelques familles auxquelles appartiennent les entreprises manufacturières enregistrent d'importants profits, alors que les dizaines de familles dont les membres doivent vendre leur force de travail vivent beaucoup plus modestement, bien que les salaires de Lorette soient supérieurs à ceux de leurs voisins allochtones<sup>94</sup>. Ainsi les classes sociales finissent-elles par prendre forme et se reproduire : là où les enfants des familles capitalistes entament des études prestigieuses et parviennent à exercer des professions libérales et à occuper des emplois dans des ministères, dans la direction d'entreprises ou encore dans le commandement militaire, les familles pauvres ont peu de chance de s'élever au-dessus de leur condition modeste<sup>95</sup>. Dans les années 1930, la crise économique met un frein à la prospérité du secteur manufacturier et conduit à une réduction marquée de la main-d'œuvre employée<sup>96</sup>. La compagnie Bastien Frères, alors en position dominante sur le marché, parvient à conserver sa place notamment grâce au regain des années 1940, mais la proportion de la force de travail employée dans le secteur ne retrouvera jamais le niveau d'avant 1930<sup>97</sup>. Parallèlement au développement du secteur manufacturier, les familles capitalistes de Lorette consolident leur place en investissant dans le marché local du crédit. Elles deviennent des actrices

---

93. Iankova, K. « Insertion de la réserve huronne dans l'espace urbain de la ville de Québec : influences de la proximité de Québec sur Wendake », *Recherches amérindiennes au Québec*, vol. 38, n° 1, 2008, p. 73.

94. Gettler, « Activité économique et formation des classes sociales à Wendake, 1800-1950 », p. 18.

95. *Ibid.*, p. 20-21.

96. *Ibid.*, p. 23.

97. *Ibid.*, p. 24.

importantes dans un système de prêt avec droit de rachat qui se développe dans la communauté<sup>98</sup>.

Évidemment, comme dans le reste du Québec, l'activité économique de Wendake s'est profondément transformée depuis la moitié du XX<sup>e</sup> siècle. Ce que nous tentons ici de mettre en lumière, c'est un processus de formation des classes sociales propre au mode de production capitaliste et qui suit un schéma qu'on retrouve dans la plupart des sociétés occidentales, à savoir : ce processus liant l'introduction des rapports de production capitalistes dans le travail manufacturier à petite échelle à la formation d'un prolétariat, à une concentration des capitaux dans les mains de quelques familles et au développement d'une classe moyenne subordonnante issue de ces familles<sup>99</sup>.

Il existe de nombreux indicateurs qui attestent de la similitude entre le développement socio-économique de Wendake et celui de la société québécoise prise comme un tout. Ainsi, en 2020, le revenu d'emploi médian de Wendake était inférieur d'à peine 7,7 % au revenu d'emploi médian québécois<sup>100</sup>. La même année, le taux d'emploi enregistré à Wendake (58,8 %) suivait de très près le taux provincial (59,8 % en novembre 2020)<sup>101</sup>. De même, 41 % de la population de Wendake possède un diplôme d'études collégiales ou universitaires contre une moyenne nationale de 45 %, tandis que ce taux est de tout juste 29 % pour la population autochtone prise dans son ensemble. Ceci semble être l'expression statistique de la tendance historique présentée par Gettler, à savoir le développement

---

98. *Ibid.*, p. 30-31.

99. *Ibid.*, p. 2.

100. Statistique Canada, 98-510-X2021001, *Profil de la population autochtone, Recensement de la population de 2021*, 2023.

101. Institut de la statistique du Québec, *Faible variation de l'emploi et baisse du taux de chômage en novembre 2020*, 4 décembre 2020.

d'une « petite bourgeoisie » ou d'une classe moyenne subordonnée à Wendake au cours du XX<sup>e</sup> siècle<sup>102</sup>.

Cette analyse n'implique évidemment pas que le rapport entre le peuple Wendat et les institutions allochtones soit exempt de toute forme de domination coloniale. La promesse de conversion qu'il a dû faire pour s'installer dans la région de Québec ainsi que le processus d'assimilation qu'ils et elles ont subi s'est notamment manifesté par l'extinction de la langue Wendat<sup>103</sup>. Par ailleurs, l'assujettissement colonial encadré par la *Loi sur les Indiens* est tout aussi effectif à Wendake que sur les autres réserves. Toutefois, l'objet de notre propos est ailleurs : il s'agit essentiellement d'identifier comment l'histoire coloniale du Québec a agi de manière différenciée sur la distribution de la population autochtone au sein des classes sociales afin d'être en mesure de mieux comprendre l'articulation des rapports coloniaux et des rapports de classe. Ce qui est clair, c'est que la complexité de cette articulation interdit toute proposition simplificatrice qui consisterait à ranger en bloc la population autochtone au sein d'une même classe sociale.

### *3.3. Remarques conclusives : luttes des classes et luttes décoloniales*

Il nous reste maintenant à dire un mot sur les implications politiques de notre analyse, c'est-à-dire à évaluer comment elle peut contribuer à cerner ce qui rend possible et ce qui entrave les alliances entre les luttes décoloniales et les luttes anticapitalistes. Tout d'abord, il est évident que la question des alliances ne peut être résolue par un appel volontariste à ce que colonisé-es et colons s'unissent. Il faut être en mesure d'évaluer ce qui peut motiver de telles convergences au-delà des manifestations ponctuelles

---

102. Gettler, « Activité économique et formation des classes sociales à Wendake, 1800-1950 », p. 2.

103. Si cette langue est aujourd'hui considérée comme une langue « en dormance », des travaux visant sa revitalisation sont actuellement en cours.

de solidarité. Or les intérêts de ces groupes, en ce qui a trait aux rapports coloniaux, sont évidemment opposés. Mais comme Coulthard l'a fait voir, il est également indéniable que dans un contexte de colonialisme d'établissement, les Autochtones (qui représentent 5 % de la population canadienne et 2,5 % de la population québécoise) ne peuvent, par leurs seules forces, parvenir à renverser les structures coloniales<sup>104</sup>. Celles-ci, dans la mesure où elles répondent à des impératifs proprement capitalistes, ne peuvent être mises à bas sans que soit elle-même renversée la structure capitaliste qui les soutient<sup>105</sup>. Pour ce faire, les Autochtones qui luttent contre le colonialisme d'établissement n'ont, selon toute vraisemblance, pas

---

104. Coulthard, *Peau rouge, masques blancs*, p. 287 : « il nous faut reconnaître que la force politique nécessaire pour à la fois bloquer l'exploitation économique de nos peuples et de nos territoires et bâtir des solutions au capitalisme ne sera pas générée par nos actions directes et nos économies résurgentes à elles seules. La colonisation de peuplement a trop décimé nos populations pour permettre un changement d'une telle magnitude. Cette réalité exige que nous demeurions ouverts à établir des rapports de solidarité et des réseaux d'entraide et de soutien avec les communautés et les organisations nationales et transnationales qui luttent également contre les effets de la mondialisation du capital. »

105. Dans *As We Have Always Done*, Leanne Betasamosake Simpson insiste sur l'incompatibilité fondamentale entre une résurgence autochtone radicale et l'accumulation du capital et refuse, dans le même esprit, de considérer le communisme et le socialisme comme des courants exclusivement « blancs » qui devraient par le fait même être rejetés dans une perspective décoloniale (Leanne Betasamosake Simpson, *As We Have Always Done: Indigenous Freedom through Radical Resistance*, Minneapolis, University of Minnesota Press, coll. « Indigenous Americas », 2017, p. 77-78). On doit toutefois préciser que dans le chapitre « Constellations of Coresistance » du même ouvrage, Simpson refuse la position qui consisterait à rechercher la solidarité de la population blanche en appelant plutôt à un mouvement de coresistance et de solidarité avec les personnes noires. Le penseur anishinaabe John Carlson indique quant à lui qu'un rapport de force anticolonial doit s'attaquer non seulement à la circulation du capital par les blocages routiers et ferroviaires, mais également à la production capitaliste elle-même (John Carlson, « Empowering Indigenous Self-Determination in-against-and-beyond Capital », Thèse de doctorat, Carleton University, 2023, p. 383-384).

d'autre choix que de s'appuyer sur un mouvement révolutionnaire suffisamment puissant pour balayer les structures capitalistes qui empêchent une véritable réappropriation du territoire. Le problème semble donc entier : les alliances entre d'hypothétiques mouvements décoloniaux et les luttes révolutionnaires semblent aussi nécessaires qu'improbables.

En effet, si à un haut niveau de généralité, on peut affirmer que les autochtones exploités ne sont pas les premières bénéficiaires des configurations coloniales qui rendent service au mode de production structurant leur exploitation, il est également vrai qu'ils et elles pourraient aussi « perdre » dans un processus décolonial. Pour ces personnes, la reconstitution de la souveraineté des Autochtones sur de grandes parties du territoire peut rapidement signifier la perte de la leur. On voit en effet difficilement comment peuvent se concilier un mode d'occupation traditionnel du territoire et les pratiques associées à la production capitaliste (extraction tendanciellement illimitée des ressources, transport de marchandises, appropriation privée des terres, accroissement démographique, etc.). Or, dans une société comme la nôtre, pas de salaire sans activité économique capitaliste : les autochtones, mêmes exploités, ont immédiatement intérêt à la poursuite de l'appropriation coloniale, en tant qu'elle est une condition à la continuité des activités économiques capitalistes sans laquelle aucun emploi salarié ne peut être occupé. D'un autre point de vue, il est possible d'affirmer que les Autochtones ont, en général, intérêt à l'abolition du mode de production capitaliste, en tant qu'il détermine les modalités de la dépossession coloniale. On peut aussi ajouter que la surreprésentation des Autochtones au sein des classes subordonnées vient accentuer cet intérêt commun. Cependant, celui-ci est tout relatif suivant les positions de classe diverses qu'occupent les agents autochtones –et à cet égard, mentionnons que les politiques gouvernementales de réconciliation économique visent précisément à solidariser une partie de la population autochtone au développement des rapports d'exploitation capitalistes. Par conséquent, les rapports coloniaux, en même temps qu'ils fragilisent la structure capitaliste de la société québécoise en fournissant une

base objective au développement d'un anticapitalisme décolonial parmi les Autochtones (même subordonnants), renforcent cette même structure en créant un intérêt allochtone transcendant les frontières de classe et en intégrant une partie de la population autochtone au développement de l'exploitation capitaliste du territoire. Pour le dire succinctement, les rapports coloniaux ont des effets contradictoires sur la structure de classes québécoise et sur les luttes qui lui sont inhérentes.

Encore une fois, nos conclusions sembleront probablement insatisfaisantes pour quiconque pensait y trouver des propositions simples et efficaces permettant de construire un mouvement révolutionnaire « ayant les moyens de ses ambitions ». Mais la difficulté étant objective, il nous semble inutile de s'adonner à ce genre d'exercice. S'il est clair que notre analyse conduit à relativiser la communauté d'intérêts à partir de laquelle pourrait se construire une convergence des luttes décoloniales et des luttes contre le capital, nous pensons néanmoins que celle-ci demeure plus solide qu'une communauté d'intérêts imaginée.



## L'évolution des conflits de classe

On peut interpréter le cycle néolibéral comme une réponse à la crise structurelle des années 1970. Dans la mesure où cette réponse a sérieusement transformé la structure de classes de la société québécoise, il était en quelque sorte inévitable que le portrait brossé s'éloigne des derniers grands travaux marxistes entrepris sur les classes sociales au Québec. Or, le cycle d'accumulation introduit par la restructuration néolibérale a aussi pour corollaire le passage à un nouveau cycle de luttes. Au cours de cette restructuration, non seulement la division en classes de la société en sort bouleversée, mais il en va de même de la conflictualité entre les classes. Parler de la lutte des classes comme étant structurée par des cycles de luttes, c'est prendre acte du fait qu'elle s'inscrit nécessairement dans une configuration historiquement déterminée du mode de production capitaliste, laquelle définit ses possibilités et ses limites. Les outils pratiques permettant de résister à l'exploitation, les identités politiques mobilisées pour mener les luttes et, inversement, les moyens utilisés pour encadrer et réprimer celles-ci sont largement tributaires de ces configurations changeantes.

En ce qui concerne les pratiques de luttes, un véritable fossé sépare les modalités actuelles des conflits de classe et la situation précédant la restructuration néolibérale. Au tournant des années 1970, ce sont non seulement les comités populaires, les groupes révolutionnaires et féministes, mais également les organisations syndicales qui apparaissent comme les acteurs d'une dynamique de lutte en rupture avec le cadre revendicatif dans lequel la plupart des conflits étaient menés. Les revues ouvertement anticapitalistes, marxistes, anti-impérialistes et féministes révolutionnaires telles que *Parti pris* (1963-1968), *Révolution Québécoise* (1964-1965), *Socialisme* (1964-1974), *Québécoises Debouttes!* (1971-1975), *Les Têtes de pioche* (1976-1979), *Mobilisation* (1972-1975), *En Lutte!* (1972-1982) et *Les Cahiers du socialisme* (1978-1985) pullulent et marquent profondément le paysage politique québécois. Les thèses et analyses qui y sont défendues sont

largement discutées, tandis que les appels à fonder un parti ouvrier révolutionnaire vont sans cesse croissant. Certains groupes influencés par les luttes de libération nationale sont alors convaincus que la lutte révolutionnaire armée est une tâche immédiate. C'est le cas du Front de libération du Québec (1963-1972) qui, après plusieurs années de sabotage et de cambriolage, enlève l'attaché commercial du Royaume-Uni James Richard Cross et le ministre provincial du Travail Pierre Laporte, conduisant ainsi à la crise d'Octobre 1970. Deux ans plus tard, la mobilisation du Front commun de 1972 se transforme, à l'initiative de la base, en grève générale et s'étend à l'ensemble de la province. Aujourd'hui apparaissent bien loin les jours d'octobre 1970 où Michel Chartrand, président du Conseil central des syndicats nationaux de Montréal (CSN), pouvait discourir devant une foule de plusieurs milliers de personnes scandant leur appui au FLQ au moment même où le ministre du Travail était détenu en otage<sup>1</sup>. Comment cette conflictualité a-t-elle pu fléchir au point de faire paraître pour un révolutionnaire exalté quiconque formulerait aujourd'hui un lieu commun du syndicalisme de combat des années 1970 ?

Pour répondre à cette question, nous ne comptons pas présenter une histoire compréhensive des luttes passées, histoire à travers laquelle nous chercherions à identifier les bons coups, les erreurs et les trahisons des un-es et des autres. On pourrait par ailleurs s'étonner que notre focale ne soit pas toujours orientée vers les groupes et les courants ayant formulé les critiques les plus profondes ou ayant déployé les pratiques les plus radicales. Notre objectif n'est pas de trouver des modèles au sein des luttes passées ou encore de se découvrir une proximité idéologique avec des groupes dont on pourrait aujourd'hui calquer les activités. Il s'agit au contraire d'illustrer comment la base sur laquelle les luttes étaient menées a profondément changé, nous

---

1. Michel Chartrand, Charles Gagnon, Robert Lemieux, Jacques Larue-Langlois et Pierre Vallières, *Le procès des Cinq*, préface de Louis Hamelin, Montréal, Lux Éditeur, coll. « Mémoires des Amériques », 2010, p. 9.

contraignant à repenser l'efficacité, la portée et l'actualité de certains moyens de lutte. C'est uniquement à partir de là qu'il sera possible d'envisager de façon lucide les développements potentiels des futurs conflits de classe. Pour ce faire, il est utile de commencer par l'étude de l'évolution des effectifs syndicaux, lesquels constituent un bon indicateur de la variation des formes de la conflictualité entre les classes.

## **1. L'évolution des effectifs syndicaux**

On ne peut s'intéresser à cette question sans soulever le fait que le taux de syndicalisation est demeuré, au Québec, significativement plus élevé que dans le reste du Canada et qu'aux États-Unis<sup>2</sup>. On trouve ici un élément supplémentaire qui atteste de la singularité de la formation sociale québécoise et de ses dynamiques particulières. De 1935 à 1992, les effectifs syndicaux augmentent avec une impressionnante constance, de sorte qu'ils passent de 65 100 à 970 900. Si, en termes absolus, ces effectifs connaissent une forte croissance, le taux de syndicalisation oscille légèrement entre 27 et 30 % de 1946 à 1964. Les effectifs syndicaux suivent alors *grosso modo* les tendances démographiques de la population québécoise. À partir de 1964, le taux de syndicalisation repart à la hausse, jusqu'à atteindre 42,8 % en 1992<sup>3</sup>. Malgré quelques fluctuations depuis, le taux de présence syndicale se situait toujours à 38,9 % en 2023<sup>4</sup>. Si la persistance d'un taux de syndicalisation élevé est déjà un indice de la puissance des organisations syndicales, celui-ci

---

2. Direction des études et de l'information sur le travail, *La présence syndicale au Québec et au Canada en 2022*, Ministère du Travail, 2023, p. 6. En 2022, le taux était de 39,1 % au Québec, de 26,5 % en Ontario, de 29,4 % dans le reste du Canada et de 11,3 % aux États-Unis.

3. Rouillard, *Le Syndicalisme québécois*, p. 286-289.

4. Institut de la statistique du Québec, *Taux de présence syndicale, résultats selon le sexe pour diverses caractéristiques de la main-d'œuvre et de l'emploi, 2006-2023 Québec, Ontario et Canada*. Le taux de présence syndicale indique le pourcentage d'employé·es ayant une convention collective.

ne nous indique pas pour autant *qui* est représenté par celles-ci. Or, la forte syndicalisation qui s'amorce à partir de la moitié des années 1960 – le taux de syndicalisation augmente de 7 points de pourcentage en 6 ans – est notamment déterminée par l'adoption du Code du travail du Québec en 1964 qui étend le droit de grève aux syndicats accrédités du secteur public<sup>5</sup>. Au début des années 1960, les réformes du gouvernement Lesage en santé et en éducation font exploser le nombre de salarié-es de l'État à qui on ne reconnaît pas encore le droit de grève et qui, par le fait même, doivent se soumettre à un arbitrage obligatoire. Le droit de grève dans le secteur public se place alors au cœur des revendications syndicales et des travailleur-ses recourent à la grève illégale pour mettre de l'avant leurs intérêts. C'est notamment le cas des infirmières de Sainte-Justine qui, au terme d'un débrayage illégal d'un mois à l'automne 1963, arrachent des augmentations salariales, un droit de regard sur la planification et la qualité des soins ainsi que la reconnaissance de leur ancienneté<sup>6</sup>. La pression pousse alors le gouvernement du Québec à étendre le droit de grève à ses employé-es, ce qui entraîne une forte syndicalisation et participe à une tendance significative dans la composition des effectifs syndicaux du Québec, à savoir une augmentation constante de la part des syndiqué-es issu-es du secteur public.

En 2023, le taux de présence syndicale s'élevait à 84,7 % dans le secteur public alors qu'il n'était que de 23 % dans le secteur privé. Pour la même année, il n'était que de 19,8 % pour les industries primaires, de 16,5 % pour le commerce et de 8,7 % pour l'hébergement et les services de restauration<sup>7</sup>. Notons également qu'au sein du secteur privé, ce sont les activités traditionnelles de la classe ouvrière qui connaissent les plus hauts

---

5. Martin Petitclerc et Martin Robert, *Grève et paix : une histoire des lois spéciales au Québec*, Montréal, Lux Éditeur, 2018, p. 17.

6. *Ibid.*, p. 31.

7. Institut de la statistique du Québec, *Taux de présence syndicale, résultats selon le sexe pour diverses caractéristiques de la main-d'œuvre et de l'emploi, 2006-2023 Québec, Ontario et Canada*.

taux de présence syndicale, à savoir 31,3 % pour la fabrication, 43,9 % pour le transport et l'entreposage et 56,9 % pour la construction<sup>8</sup>. À cela s'ajoute une professionnalisation des effectifs syndicaux qui s'observe par un plus haut taux de présence syndicale pour les employé-es ayant un diplôme d'études postsecondaires (41,9 %) que pour les employé-es qui n'ont pas de diplôme d'études secondaires (26,3 %) ou qui possèdent uniquement celui-ci (34,3 %)<sup>9</sup>. Ces données nous conduisent au constat du caractère de plus en plus interclassiste des organisations syndicales, en ce qu'elles représentent de plus en plus indistinctement les membres du prolétariat, de la classe moyenne subordonnée et de la classe moyenne subordonnante.

Si les syndicats ne peuvent plus être assimilés à des organisations de luttes proprement prolétariennes, alors la question se pose de savoir quel est le rapport qu'ils entretiennent aux différentes classes sociales. À ce titre, force est de constater que l'importance prise par la négociation centralisée des conventions collectives entre l'État et ses employé-es a déplacé le centre de gravité du discours et de l'action des grandes centrales syndicales. En effet, ces négociations ne portent pas sur la résistance à l'exploitation spécifiquement capitaliste, dont l'enjeu central demeure les modalités de l'appropriation de la plus-value. Il s'agit plutôt de déterminer dans quelle mesure l'État et, par le fait même, les « contribuables » du Québec devraient déboursier pour s'offrir des services publics de qualité et pour assurer des conditions de travail décentes à ceux et celles qui les fournissent. Cette situation n'est pas tout à fait nouvelle : l'histoire des luttes sociales des cinquante dernières années au Québec est notamment marquée par la formation de grands fronts communs intersyndicaux mobilisant des centaines de milliers de travailleur-ses des secteurs public et parapublic. En ce sens, l'interclassisme et la combativité syndicale du secteur public ne sont pas spécifiques au nouveau cycle de lutte. Ce qui est véritablement nouveau,

---

8. *Ibid.*

9. *Ibid.*

c'est l'incapacité des organisations syndicales à se présenter et à se faire reconnaître comme actrices d'une potentielle transformation sociale radicale conforme aux intérêts des classes subordonnées. Pour mieux illustrer ce basculement, nous contrasterons les Fronts communs de 1972 et de 1982-1983. Nous verrons que ce n'est pas tant par l'ampleur des effectifs mobilisés qu'ils se distinguent, mais plutôt par le degré de combativité et de confiance qu'avaient ses participant-es de le voir déboucher sur une transformation sociale profonde.

## **2. De la fonction publique à la grève sociale : le Front commun de 1972**

La décennie 1970 est marquée par des grèves et des lock-out qui atteignent une intensité inégalée dans l'histoire du Québec<sup>10</sup>. Dans ce contexte, le Front commun intersyndical de 1972 représente en quelque sorte le paroxysme du cycle de luttes précédent, le point où la conflictualité institutionnalisée propre au « compromis fordiste » atteint ses limites. Ce premier Front commun constitué par la Confédération des syndicats nationaux (CSN), la Fédération des travailleurs du Québec (FTQ) et la

---

10. En plus des deux grands fronts communs intersyndicaux de 1972 et de 1975-1976, soulignons le lock-out de *La Presse* en 1971, marqué par la suspension du droit de manifester par la ville de Montréal et par la répression brutale de la manifestation du 29 octobre qui conduit à l'arrestation de centaines de personnes, à quelque 300 blessés et à la mort de la militante Michèle Gauthier. Notons également la grève de l'usine de caoutchouc Firestone à Joliette en 1973, appuyée par le Comité de solidarité avec les luttes ouvrières (CLSO, comité constitué notamment de groupes révolutionnaires comme En Lutte !) et celle de l'usine d'aéronautique United Aircraft de Longueuil en 1974-1975. Un autre événement qui mérite mention est l'occupation de l'usine Tricofil de Saint-Jérôme en 1972 et sa réouverture sous autogestion ouvrière de 1974 à 1982. À ce sujet, cf. Archives Révolutionnaires, *C'est notre lutte ! Groupes ouvriers et populaires au Québec (1970-1975)*, Montréal, Archives Révolutionnaires, 2023.

Centrale de l'enseignement du Québec (CEQ) réunit plus de 200 000 employé-es des secteurs public et parapublic. Les premières négociations avec le gouvernement du Québec commencent au printemps 1971 alors qu'est toujours en vigueur la Loi sur les mesures temporaires d'ordre public qui prolonge certaines dispositions de la Loi sur les mesures de guerre mises en place lors de la crise d'Octobre<sup>11</sup>. En ce sens, les souvenirs des dizaines de milliers de perquisitions arbitraires et des centaines d'emprisonnements sans mandat sont encore très vifs lorsque débudent les négociations. Dans ce contexte, le discours ambiant se radicalise. Chacune des trois grandes centrales publie un manifeste qui n'hésite pas à dépeindre le capital en ennemi. Dans *Ne comptons que sur nos propres moyens* (1971), la CSN critique l'impérialisme américain et met de l'avant la nécessité d'une planification socialiste. La FTQ publie *L'État, rouage de notre exploitation* (1971) qui affirme sans détour que

la cause véritable des problèmes aigus qui écrasent chaque jour davantage les travailleurs, c'est le *système capitaliste* monopoliste organisé en fonction du profit de ceux qui contrôlent l'économie, jamais en fonction de la satisfaction des besoins de la classe ouvrière qui regroupe l'immense majorité de la population<sup>12</sup>.

Quant à elle, la CEQ dénonce l'utilisation de l'école comme outil de reproduction des classes sociales dans *L'école au service de la classe dominante* (1972). Malgré les différences idéologiques qui distinguent les trois manifestes, ils expriment tous la volonté d'inscrire le mouvement syndical

---

11. Petitclerc et Robert, *Grève et paix*, p. 64. Rappelons que la loi fédérale sur les mesures de guerre qui suspend les libertés civiles a été appliquée uniquement trois fois entre son adoption en 1914 et son abrogation en 1988, à savoir : lors de la Première Guerre mondiale, de la Seconde Guerre mondiale et de la crise d'Octobre 1970.

12. Fédération des travailleurs du Québec, *L'État rouage de notre exploitation*, Montréal, M Éditeur, coll. « Mouvements », 2012 [1971], p. 26.

dans un projet de transformation sociale radical qui passe par la montée en puissance des organisations des travailleurs et des travailleuses<sup>13</sup>.

Les trois grandes centrales syndicales se rendent alors à la table de négociation avec les revendications suivantes : une hausse du salaire minimum hebdomadaire à 100 \$, un salaire égal pour un travail égal indépendamment du sexe et de la région, des augmentations salariales d'au moins 8 %, une sécurité d'emploi complète et une égalisation, par la hausse, des avantages sociaux<sup>14</sup>. La stratégie du Front commun consiste notamment à faire valoir que ses objectifs sont légitimes pour l'ensemble de la force de travail, qu'elle soit employée par un État au service du capital ou par la classe capitaliste elle-même. Les gains obtenus par les employé-es du secteur public pourraient donc servir de levier pour les revendications des travailleur-ses du secteur privé. C'est toutefois avec l'hésitation et la retenue qui caractériseront la direction du Front commun durant tout le conflit que le lien entre l'État québécois et la classe capitaliste est critiqué<sup>15</sup>. Cela n'empêche pas le Conseil du Patronat du Québec, dans un rapport publié après les négociations, d'établir lui-même le lien entre ses intérêts et celui du Gouvernement provincial :

La rémunération offerte par le Gouvernement, en plus des effets d'entraînement qu'elle aura sur toute la structure des salaires et que l'on a eu tort de mésestimer à moyen et à long terme, rendra plus attrayant encore l'emploi dans le secteur public, créant ainsi à

---

13. Ajoutons à cela la publication de la brochure *Pour l'organisation politique des travailleurs québécois* (1971) diffusée massivement par le comité d'action politique de Saint-Jacques qui appelle à l'organisation des travailleur-ses en « force politique révolutionnaire ». Ce comité d'action politique et tous ceux qui émergent au tournant des années 1970 s'inscrivent notamment dans la stratégie du « deuxième front » portée par des militant-es de la CSN qui souhaitent élargir le champ de la lutte afin de créer les conditions d'un pouvoir politique et économique populaire.

14. Diane Éthier, Jean-Marc Pottie et Jean Reynolds, *Les travailleurs contre l'État bourgeois*, Montréal, Les Éditions de l'Aurore, 1975, p. 60

15. *Ibid.*, p. 69-71.

toutes fins pratiques une concurrence déloyale à l'endroit du secteur privé. Un deuxième effet sera l'obligation pour le secteur privé d'accroître ses salaires<sup>16</sup>.

Les négociations entre les centrales syndicales traduisent déjà la dynamique interclassiste du Front commun. La revendication phare du salaire minimum de 100 \$ par semaine met de l'avant les intérêts de ses membres les plus mal payés et vise ainsi à créer une base suffisamment large pour coaliser les couches les plus pauvres des classes subordonnées. Dans le même sens, la proposition initiale de la CSN inclut une modification des échelles salariales visant à réduire les écarts entre les hauts et les bas salaires. Notons que cette proposition aurait précisément eu pour effet de réduire les avantages socio-économiques d'une classe moyenne subordonnante alors en plein développement au Québec. Or, dans les négociations entre les centrales, cette proposition est refusée par la CEQ, dont une bonne partie des membres – notamment les enseignant-es du secondaire – tirent avantage des écarts salariaux importants. La valorisation des diplômes est priorisée par la CEQ, et ce, contre une politique salariale s'attaquant de façon somme toute timide aux écarts de rémunération<sup>17</sup>.

Disons maintenant quelques mots sur le déroulement de la lutte elle-même. Après une première journée de grève le 28 mars, la grève générale illimitée est déclenchée le 11 avril 1972. Face à celle-ci, le gouvernement Bourassa recourt alors à une série d'injonctions contraignant les employé-es d'Hydro-Québec et des hôpitaux à maintenir le travail. Ces injonctions ne sont pas respectées, ce qui conduit à l'arrestation de plus de 70 personnes parmi la direction syndicale. Les sanctions se veulent alors exemplaires et plusieurs peines d'emprisonnement sont prononcées. La stratégie gouvernementale est de contraindre les employé-es du secteur public à

---

16. Conseil du Patronat du Québec, « Dossier sur la rémunération des travailleurs de l'État », cité dans Éthier, Pottie et Reynolds, *Les travailleurs contre l'État bourgeois*, p. 68.

17. Éthier, Pottie et Reynolds, *Les travailleurs contre l'État bourgeois*, p. 56.

rentrer au travail en ayant recours aux tribunaux et à des dispositions législatives coercitives. Cette tentative culmine avec le dépôt du projet de loi 19 qui suspend le droit de grève pour les employé-es du secteur public. La loi prévoit également que le gouvernement fixera par décret les conditions de travail si les parties ne parviennent pas à s'entendre avant le 1<sup>er</sup> juin. Face à cette menace, la direction du Front commun consulte ses membres en urgence. La participation à la consultation est assez faible, mais plus de 60 % des participant-es votent en faveur de la désobéissance civile<sup>18</sup>. Contre ce vote et après hésitation, les dirigeants du Front commun appellent au retour au travail. Cette décision est vécue comme une trahison et la rancœur est exprimée dès le lendemain au sein du Conseil central de Montréal de la CSN<sup>19</sup>. Nonobstant quelques initiatives éparses, le retour au travail est généralisé.

Bien qu'ils aient appelé à respecter la suspension du droit de grève prononcée par la loi 19, les chefs syndicaux Marcel Pépín (CSN), Louis Laberge (FTQ) et Yvon Charbonneau (CEQ) sont arrêtés pour le non-respect des injonctions dans les hôpitaux et condamnés, le 8 mai, à la peine maximale d'un an d'emprisonnement. Ces condamnations marquent un tournant dans le Front commun qui déborde alors le cadre de la négociation syndicale pour devenir une véritable grève sociale. À partir de ce point, le prolétariat entre lui aussi dans la danse. Les ouvriers des ports et du Conseil des Métiers de la Construction de la FTQ initient un mouvement de grèves spontanées et illégales qui se propagent dans l'ensemble de la province. La grève dépasse maintenant largement les frontières du secteur public et la province est paralysée par plus de 300 000 grévistes qui exigent la libération des dirigeants syndicaux et l'abrogation de la loi 19. Dans des villes comme Montréal, Joliette, Thetford Mines et Saint-Jérôme, des usines sont occupées et dans plusieurs régions de la province, les radios passent momentanément

---

18. Petitclerc et Robert, *Grève et paix*, p. 64-67.

19. Éthier, Pottie et Reynolds, *Les travailleurs contre l'État bourgeois*, p. 101.

sous le contrôle des grévistes. À Sept-Îles, de violents affrontements éclatent avec les forces policières, les commerces non essentiels sont fermés, la radio locale est occupée et la ville est proclamée sous le contrôle des travailleur·ses<sup>20</sup>. Néanmoins, l'occupation est de courte durée et sa fin est précipitée par une attaque à la voiture-bélier commise par un organisateur local du Parti libéral. Celle-ci fait des dizaines de blessé·es et tue le jeune travailleur Herman Saint-Gelais.

Face au développement incontrôlé de ce mouvement de grève, Robert Bourassa congédie le ministre de la Fonction publique Jean-Paul L'Allier et le remplace par Jean Cournoyer, quant à lui mandaté de reprendre les négociations avec le Front commun. Le 17 mai, les trois dirigeants syndicaux acceptent son offre et appellent – encore une fois – à reprendre le travail. Ils sont libérés provisoirement une semaine plus tard dans la foulée de l'appel de leur jugement, ce qui relance les négociations<sup>21</sup>. Le rapport de force instauré par la grève se manifeste à la table de négociation où le gouvernement accorde l'augmentation, étalée sur quatre ans, du salaire minimum à 100 \$. Le Front commun parvient également à obtenir des augmentations salariales de 5 à 6 % ainsi que l'indexation partielle des salaires et des retraites sur l'inflation<sup>22</sup>.

Au-delà des gains économiques, la grève générale de mai 1972 représente le point culminant d'une confrontation qui déborde du cadre syndical pour poser pratiquement, quoique très brièvement, la question du pouvoir ouvrier. Le fait que les dirigeants syndicaux aient dû appeler eux-mêmes deux fois à la reprise du travail montre bien que les limites d'une confrontation institutionnalisée ont effectivement été dépassées. Nous pouvons aussi parler de point culminant puisque la répression du Front commun et les divisions qu'il a fait naître ont empêché que cette dynamique

---

20. Archives révolutionnaires, *C'est notre lutte !*, partie II.

21. Petitclerc et Robert, *Grève et paix*, p. 68-69.

22. *Ibid.*, p. 70.

conduise à une intensification de la lutte. Le lendemain de grève est particulièrement douloureux à la CSN, dont les syndicats d'hôpitaux cumulent des amendes d'environ 500 000 \$<sup>23</sup>. Plus encore, la CSN subit une scission menée par Paul-Émile Dalpé, Jacques Dion et Amédée Daigle, trois membres du comité exécutif jugeant la ligne politique de Marcel Péroin trop radicale. Ils fondent alors la Centrale des syndicats démocratiques (CSD) qui rassemble à ses débuts environ 30 000 membres, dont ceux des fédérations du textile et du vêtement qui passent en bloc de la CSN à la CSD<sup>24</sup>. La CSN perd alors une part importante de ses effectifs prolétariens issus du mouvement ouvrier traditionnel et se transforme graduellement en une centrale dominée par les salarié-es des secteurs public et parapublic. Dix ans plus tard, le mouvement syndical tentera de résister à une nouvelle confrontation entourant la négociation des conventions collectives. Mais ce n'est plus un gouvernement ouvertement et franchement bourgeois qui, cette fois, conduira les négociations du côté patronal : c'est face au gouvernement du Parti québécois de René Lévesque – parti ayant jusque-là entretenu le mythe d'un « préjugé favorable aux travailleurs » – que se trouveront les directions syndicales.

### **3. De la loi matraque au repli défensif : le Front commun de 1982-1983**

Le Front commun de 1982-1983 survient dans un contexte radicalement différent. La crise économique et le chômage de masse créent des conditions de négociation largement défavorables aux employé-es de l'État. Au gouvernement, le Parti québécois en est à son deuxième mandat, lequel suit l'échec référendaire de 1980. Si ce mandat dissipera les doutes qui

---

23. *Ibid.*

24. Éthier, Pionte et Reynolds, *Les travailleurs contre l'État bourgeois*, p. 109-111.

pouvaient subsister sur la nature de classe du PQ, celle-ci demeure l'objet de vifs débats durant la décennie 1970. L'exemple le plus frappant est probablement les trajectoires opposées suivies par Charles Gagnon et Pierre Vallières, deux anciens membres du FLQ. Alors que le premier rompt avec le nationalisme pour fonder En Lutte ! en 1972, le second publie *L'Urgence de choisir* où il récusé la violence révolutionnaire et la lutte immédiate pour le socialisme, tout en appelant à rejoindre les rangs du PQ. Les débats concernant le rapport à entretenir avec le PQ touchent également les centrales syndicales. Alors que la CSN apportera un appui « critique » au camp du « oui » pour le référendum de 1980, la FTQ, traditionnellement plus centriste, ira jusqu'à appeler à voter pour le PQ lors des élections de 1976 et de 1981<sup>25</sup>. Avant son deuxième mandat, le PQ pouvait encore se targuer d'avoir adopté certaines législations comme la loi 45 (adoption de la formule Rand) et la loi 17, qui répondent directement à certaines revendications syndicales, telles que l'interdiction d'embaucher des *scabs* ou encore l'adoption de mesures de protection de la santé et de la sécurité au travail<sup>26</sup>.

C'est donc face à un gouvernement réputé favorable aux revendications syndicales que s'amorcent, en 1982, les négociations avec un Front commun réunissant plus de 300 000 membres. Tel que mentionné, l'un des éléments centraux de la stratégie du Front commun de 1972 était d'arracher des gains pour les employé-es de l'État afin que ceux-ci puissent ensuite servir de levier pour les luttes du secteur privé<sup>27</sup>. Cette stratégie ne parvient pas à atteindre ses objectifs. Pire, la partie patronale réussit le tour de force de se servir de l'écart salarial qui se creuse entre le secteur public et le secteur privé comme d'un prétexte pour justifier l'assainissement des finances publiques par des baisses salariales des employé-es de l'État. Cet

---

25. Rouillard, *Le Syndicalisme québécois*, p. 196.

26. *Ibid.*, p. 195-196.

27. *Ibid.*, p. 184.

argument devient central dans les décrets de 1982-1983 qui surviennent au moment où la récession économique du début des années 1980 fait bondir le taux de chômage, entraîne des pertes d'emplois massives dans le secteur manufacturier et aggrave l'endettement de l'État. Ce contexte rend difficile l'adoption d'une stratégie offensive pour un mouvement syndical déjà éreinté par les affrontements des années 1970.

Le gouvernement de René Lévesque décide alors de récupérer une part des augmentations salariales octroyées par la convention de 1979 en imposant aux employé-es de l'État une baisse salariale allant jusqu'à 20 % pour les trois premiers mois de 1983. Ces baisses salariales, confirmées par l'adoption sous bâillon de la loi 70, freinent la négociation et le Front commun tient une journée de grève illégale le 10 novembre 1982 afin d'obtenir son abrogation. Le gouvernement Lévesque décide alors d'enjamber la négociation en fixant par décret les conditions de travail de tous les employé-es de l'État et en révoquant au passage le droit de grève pour les trois années de la nouvelle convention collective<sup>28</sup>. Face à cette escalade, le Front commun voit la grève générale illimitée comme sa dernière arme et adopte une stratégie de grève « en cascade » qui intégrera progressivement différentes franges des secteurs public et parapublic à partir du 26 janvier 1983<sup>29</sup>. Devant une mobilisation timide, le gouvernement décide d'aller encore plus loin : le 17 février, le projet de loi 111 est adopté à l'Assemblée nationale. Cette « loi matraque » prévoit des mesures répressives sans précédent, dont l'augmentation des amendes quotidiennes, la perte de trois années d'ancienneté pour chaque jour de grève et la possibilité d'effectuer des congédiements sommaires. Le lundi 21 février, le retour au travail est généralisé et les négociations subséquentes n'apportent que des modifications mineures aux décrets gouvernementaux<sup>30</sup>.

---

28. Petitclerc et Robert, *Grève et paix*, p. 99-101.

29. *Ibid.*, p. 107.

30. *Ibid.*, p. 114-118.

La répression du Front commun de 1982-1983 et plus particulièrement les dispositifs de la loi 111 représentent un tournant dans la conflictualité entre les classes sociales au Québec. En plus de pénaliser les élu-es des syndicats et les associations syndicales elles-mêmes, cette loi s'attaque aux syndiqué-es pris-es individuellement afin de les amener à se désolidariser de leurs organisations. Cette stratégie est énoncée explicitement par le ministre du Revenu Alain Marcoux qui défend « des sanctions touchant les individus plutôt que les syndicats, qui n'attendent que le contraire pour pouvoir se porter à la défense du syndicalisme » tout en affirmant que « la seule façon d'obtenir le retour au travail sera de mettre chaque individu devant une décision personnelle<sup>31</sup> ». L'arrestation « exemplaire » des dirigeants syndicaux en 1972 avait provoqué une intensification du conflit qu'on tente désormais d'empêcher par une logique de répression individuelle. Le gouvernement ouvre ici la voie pour une classe capitaliste qui tend à sortir d'une logique de confrontation institutionnalisée avec les organisations syndicales pour privilégier une négociation des conditions de travail de plus en plus individualisée.

Si le Front commun de 1972 représente le paroxysme du cycle de lutte précédent, on peut considérer que celui de 1982-1983 le clôturé définitivement. Ce qui s'évanouit à ce moment, ce n'est pas tant la capacité des syndicats à organiser des salarié-es et à les mobiliser. Comme l'illustre l'exemple du Front commun de 2023, les mobilisations syndicales parviennent encore à arracher des gains au niveau des conditions de travail. Ce qui s'est radicalement transformé depuis, c'est avant tout la capacité des organisations syndicales à se présenter et à se faire reconnaître comme porteuses d'un projet de rupture. La création du Fonds de solidarité FTQ en 1983 en est peut-être la meilleure illustration. Au plus loin de s'inscrire dans une perspective subversive, la FTQ décide alors, avec l'appui du gouvernement provincial de René Lévesque et, ensuite, du gouvernement

---

31. *Ibid.*, p. 114.

fédéral de Brian Mulroney, de créer un fonds d'investissement qui permettra de financer des entreprises afin de préserver ou de créer des emplois<sup>32</sup>. La dynamique qui s'ouvre à partir des années 1980 est ainsi axée sur un « partenariat », une « concertation » non contraignante où les organisations syndicales tentent de préserver les emplois des secteurs menacés par la restructuration et de minimiser la dégradation des conditions de travail<sup>33</sup>. Ce repli défensif est formulé explicitement par le comité exécutif de la CSN qui affirme, lors de son congrès de 1990, que « la résistance aux attaques et le maintien de nos acquis doivent être considérés comme des victoires<sup>34</sup> ».

Ce changement de paradigme s'exprime aussi statistiquement lorsqu'on s'intéresse à la moyenne annuelle des jours-personnes non travaillés. Alors qu'elle s'élève à 2 719 000 pour la décennie 1970, elle baisse à 1 878 000 pour la décennie 1980 et à 561 000 pour la décennie 1990. Durant la décennie suivante, elle remonte légèrement à 610 000<sup>35</sup>. Durant

---

32. Jacques Boucher, « Les syndicats : de la lutte pour la reconnaissance à la concertation conflictuelle », dans *Le Québec en jeu*, Gérard Daigle (dir.), Montréal, Presses de l'Université de Montréal, 1992, p. 121.

33. La grève des employé-es du câblodistributeur Vidéotron de 2002-2003 est une bonne illustration d'une lutte menée essentiellement pour minimiser les dégâts. Cette grève survient au moment où Vidéotron demande à ses 2 200 employé-es d'augmenter leur semaine de travail de 35 à 37,5 heures sans augmentation salariale, de geler les échelles salariales pour trois ans, de réduire le nombre de congés, et ce, tout en planifiant de se départir de 660 technicien-nés. Les travailleurs et les travailleuses rejettent ces demandes à plus de 99 % et déclenchent une grève qui est suivie, 15 minutes plus tard, d'un lock-out de l'employeur. Le conflit de travail est ensuite marqué par l'embauche de *scabs*, par le sabotage de câbles de diffusion et par des poursuites judiciaires. Le conflit se conclut finalement par un accord négocié sous la médiation de l'ancien premier ministre Lucien Bouchard, accord qui officialise la plupart des reculs concernant les conditions de travail à l'exception du transfert des technicien-nés. Cf. Rouillard, *Le Syndicalisme québécois*, p. 275-277.

34. *Ibid.*, p. 215.

35. Institut de la statistique du Québec, *Annuaire québécois des statistiques du travail. Portrait historique des conditions et de la dynamique du travail*, vol. 1, n° 2, 2005, p. 217-218 et vol. 6, n° 2, p. 221. Un *jour-personne non travaillé* correspond à

cette période, les conflits de travail tendent également à toucher de moins en moins de travailleur-ses par conflit et ils durent en moyenne plus longtemps, ce qui exprime une tendance à l'isolement et une difficulté à arracher des gains rapides<sup>36</sup>.

Ce n'est pas qu'au niveau syndical qu'on peut mesurer le changement du rapport de force. Comme nous l'avons mentionné, les années 1960-1970 voient apparaître une véritable base favorisant l'activité subversive avec les comités d'action politique, les journaux et les groupes révolutionnaires, les librairies socialistes et les organisations féministes radicales. À partir de la seconde moitié des années 1970, ce sont principalement les groupes marxistes-léninistes qui parviennent à concentrer et à faire croître ce qu'on peut appeler les « forces révolutionnaires ». Le groupe marxiste-léniniste En Lutte! s'exporte alors dans le reste du Canada, ses membres triplent et son journal hebdomadaire atteint un tirage moyen de 7 000 exemplaires<sup>37</sup>. En 1979, le groupe se constitue en organisation « préparti », considère que le moment est venu de rallier la classe ouvrière et d'unifier les marxistes-léninistes du monde entier. Seulement trois ans plus tard, l'organisation se dissout<sup>38</sup>. Le Parti communiste ouvrier (PCO, ex-

---

une journée de travail d'une personne qui n'est pas effectuée en raison d'un conflit de travail.

36. Institut de la statistique du Québec, *Annuaire québécois des statistiques du travail. Portrait historique des conditions et de la dynamique du travail*, vol. 1, n° 2, 2005, p. 223-224.

37. Charles Gagnon, *En Lutte!, écrits politiques, vol. 2, 1972-1982*, Montréal, Lux Éditeur, 2008, p. 371-373.

38. En vue du quatrième et dernier congrès d'En Lutte!, Charles Gagnon publie *Sur la crise du mouvement marxiste-léniniste* (1981), texte dans lequel il tente de diagnostiquer les raisons de la perte de vitesse de l'organisation. Gagnon identifie des causes internes comme le rôle trop important des intellectuels, la révolte des femmes face à ce qu'il nomme pudiquement le « chauvinisme » masculin ou encore l'erreur tactique concernant la question référendaire. Toutefois, il insiste sur l'importance de la crise internationale du mouvement marxiste-léniniste et sur le changement profond de la conjoncture économique et politique. Autrement dit, il aperçoit la

Ligue communiste) connaît le même sort au début de l'année 1983. En seulement quelques années, des organisations qui diagnostiquaient l'imminence de la révolution et qui aspiraient à diriger celle-ci en sont venues à la conclusion qu'il était temps de mettre la clé sous la porte.

#### **4. Quant à la suite...**

Mesurer l'ampleur des changements structurels qui ont eu cours lors des dernières décennies nous pousse maintenant à tirer un certain nombre de conclusions sur les formes que risquent de prendre d'éventuels conflits de classe au Québec. Au nombre de ces conclusions, on peut confirmer que le prolétariat a en grande partie perdu le principal levier dont il disposait afin d'améliorer ses conditions d'existence et, plus particulièrement, afin d'améliorer ses conditions de travail. Bien qu'elles soient interclassistes depuis très longtemps, les centrales syndicales se distinguent désormais par la prépondérance des professionnel·les du secteur public, c'est-à-dire par celle des membres de la classe moyenne subordonnante. Dans ce contexte, la défense des avantages associés à certains emplois de la CMS tend à occuper une place de plus en plus centrale dans le discours et l'activité des centrales syndicales. On tente alors de faire reconnaître la valeur particulière de certaines professions, leur importance décisive pour les services publics québécois ou encore le décalage entre la rémunération de certaines professions traditionnellement féminines du secteur public et des professions analogues traditionnellement masculines du secteur privé. S'ils font voir, à juste titre, les effets des rapports sociaux de sexe sur la distribution des avantages sociaux, ces lignes d'argumentation reconduisent néanmoins l'idée qu'il est normal, bon et acceptable qu'il existe des écarts salariaux importants, des rapports hiérarchiques dans

---

profondeur des transformations qu'entraînera la restructuration et, corollairement, la caducité de la stratégie qui était celle d'En Lutte!. Cf. *Ibid.*, p. 317-368.

l'organisation du travail ou encore des privilèges réservés à certaines fonctions. On pourra encore lancer des appels sincères à la solidarité et à l'organisation de mobilisations interclassistes, mais il apparaît toujours naturel, au final, que certain-es s'en tirent mieux que d'autres.

Le Front commun de 2023 est un exemple illustratif de cette tendance, dans la mesure où ce sont d'abord les enseignant-es des niveaux préscolaire, primaire et secondaire qui ont réussi à capter l'attention médiatique et à se présenter comme un rempart contre « la détérioration du système public d'éducation québécois<sup>39</sup> ». La combativité dont ont fait preuve les membres de la Fédération autonome de l'enseignement (FAE), en grève générale illimitée pendant plus d'un mois au courant de l'automne 2023 (et ce, sans fonds de grève), explique en grande partie l'importance qu'a prise la situation particulière de ces enseignant-es dans la négociation des conventions collectives. Ce qui est néanmoins digne de mention, c'est l'aisance avec laquelle leur propre discours, dans lequel la qualité du système d'éducation est directement identifié à l'obtention de bonnes conditions de travail pour eux et elles-mêmes, est parvenu à s'imposer. Ce lien n'est évidemment pas dépourvu de fondement. Toutefois, ce qui peut surprendre, c'est à quel point les enjeux liés à la préservation et aux fins du système d'éducation public ont été aussi rapidement écartés et réduits à une question de salaire : les revendications relatives à la composition des classes et à la lourdeur de la tâche ont été négligées et une bonification de l'échelle salariale s'ajoutant aux augmentations octroyées à l'ensemble des membres du Front commun a finalement été suffisante pour

---

39. L'expression est de la Présidente de la FAE. Bien que la FAE ne faisait pas à proprement parler partie du Front commun, sa grève illimitée de novembre-décembre a accompagné les journées de grève du Front commun. Au moment où ces lignes sont écrites, l'article en deux parties de Martin Gallié et d'Elsa Gallerand demeure le compte rendu le plus détaillé de la lutte de 2023 entre les enseignant-es et l'État provincial. Cf. Martin Gallié et Elsa Galerand, « La grève illimitée de la Fédération autonome de l'enseignement (FAE) de novembre-décembre 2023 », *Chronique des conflits de travail*, n° 3, Montréal, GIREPS, 2024.

amener les enseignant-es à cesser ce qu'on a présenté comme une lutte pour la « survie du système public »<sup>40</sup>. Certes, à travers l'appui que les grévistes ont reçu de la population, il est clair que cette dernière sent que la qualité du système d'éducation public est plus ou moins étroitement liée aux conditions de travail des enseignant-es. Néanmoins, si ces conflits continuent de se régler presque exclusivement par des augmentations salariales, on peut présumer qu'un tel appui s'amenuisera et que les membres de la CMS des secteurs publics et parapublics auront de plus en plus de difficulté à se présenter comme les champions du « bien commun ».

En réalité, le fait que les effectifs syndicaux appartiennent à des classes diverses réduit la base commune sur laquelle de puissantes luttes syndicales peuvent être menées. Plutôt que de former un bloc relativement homogène capable de faire front contre un ennemi commun, les centrales syndicales sont, une fois les conflits parvenus à un certain degré de développement, placées devant la nécessité de favoriser l'un ou l'autre des groupes relativement antagonistes qu'elles représentent. Cela ne se manifeste pas nécessairement lorsque les revendications restent sur des positions défensives ou lorsqu'elles réclament des gains modestes. Toutefois, dès que les revendications de syndiqué-es issues des classes subordonnées en viendront à remettre en question la grandeur des écarts de salaire, la hiérarchie du travail ou encore les privilèges associés au travail intellectuel, elles ne manqueront pas d'entrer en conflit avec les intérêts d'une part importante des effectifs syndicaux. Si pour compenser la désaffection des

---

40. FSE-CSQ, *Négociation des enseignants – La FSE-CSQ et l'APEQ confirment l'obtention d'un règlement sectoriel*, 14 février 2024. On doit néanmoins reconnaître que l'entente sectorielle a été considérée comme insatisfaisante au niveau des conditions de travail, particulièrement sur la question de la composition des classes. Il faut aussi noter que le résultat des votes sur l'entente de principe à la FAE illustre la division au sein même des enseignant-es : cinq des neuf syndicats adoptent l'entente, mais la somme des voix contre celle-ci s'élève à 54 %. L'entente est alors considérée comme adoptée. Cf. Gallié et Gallerand, « La grève illimitée de la FAE », partie 2, p. 28.

membres des classes subordonnées, les centrales syndicales n'ont pas le choix de représenter les membres de la CMS – dont les privilèges sont le corollaire de la subordination des classes subordonnées –, elles doivent aussi se résoudre à mener une existence double et conflictuelle. À l'occasion des fronts communs, c'est précisément sur cela que peut jouer l'État afin de les faire plier.

Il faut par ailleurs voir que le poids grandissant que prennent les emplois précaires et atomisés au sein du prolétariat ne peut manquer d'affecter les formes que prennent ses luttes. Cette atomisation et cette précarité se traduisent notamment par un taux de syndicalisation plus faible, comme c'est le cas du secteur des services marchands. Les emplois qui appartiennent à ce secteur sont en effet considérés comme difficiles, voire impossibles à syndiquer<sup>41</sup>. Le taux de roulement élevé qui y prévaut renforce leur précarité qui, elle, affaiblit en retour la possibilité qu'ils ont d'être syndiqués, ce qui augmente encore leur taux de roulement et ainsi de suite. Mais il existe d'autres facteurs qui viennent affaiblir la capacité des prolétaires à se défendre à travers leur syndicat. Le cas des travailleur-ses

---

41. Et ces difficultés ne sont pas propres à ce secteur, comme en atteste le cas très médiatisé des entrepôts d'Amazon. Le 10 mai 2024, les quelque 300 employé-es de l'entrepôt DXT4 de Laval se syndiquaient et s'affiliaient à la CSN, une première au Canada. C'était le second entrepôt de la compagnie à se syndiquer en Amérique du Nord, après celui de Staten Island, NY en avril 2022 (5 000 travailleur-ses). Or, le 22 janvier 2025, Amazon annonçait la fermeture de la totalité de ses installations au Québec (totalisant 2 000 salarié-es), entraînant par le fait même le licenciement de 2 700 livreur-ses employé-es par des entreprises de livraison sous-traitantes (Olivier Larose-Desnoyer, « Fermeture d'Amazon au Québec : près de 4700 emplois perdus », *Le Journal de Montréal*, 31 janvier 2025). La syndicalisation d'un entrepôt représentant tout au plus 15 % de la main-d'œuvre québécoise d'Amazon (et 6 % en incluant les entreprises sous-traitantes) aura duré sept à huit mois et n'aura jamais abouti à l'établissement d'une convention collective... Cet exemple ne saurait mieux illustrer la teneur des difficultés auxquelles font face les prolétaires précarisé-es lorsqu'ils et elles cherchent à s'associer pour résister à leur exploitation dans un cadre néolibéral.

temporaires étranger·ères est à cet égard particulièrement significatif. Dans certaines entreprises, ces travailleur·ses représentaient, jusqu'à la récente révision des seuils d'immigration, le cinquième des salarié·es<sup>42</sup>. Abstraction faite de la difficulté qui existe à s'organiser avec des collègues allophones, rappelons que les conditions dans lesquelles s'effectue le travail étranger temporaire sont tellement précaires qu'il est virtuellement impossible que ces travailleur·ses entrent dans un rapport confrontationnel avec leur employeur·e<sup>43</sup>. En effet, les contraintes sociales et matérielles qui accompagnent ce statut sont si fortes qu'elles affectent nécessairement de manière négative la capacité du reste des prolétaires de ces entreprises à lutter sur leur milieu de travail. Ce phénomène est notamment renforcé par le recours aux agences de placement de main-d'œuvre, pratique particulièrement répandue dans le secteur du transport et de l'entreposage. Non seulement cette main-d'œuvre est le plus souvent issue de l'immigration récente, voire de l'immigration informelle, mais sa gestion externalisée a pour effet de segmenter encore davantage les travailleur·ses au sein des milieux de travail : plutôt que de faire face, en masse, aux mêmes employeur·es, ces prolétaires d'origines diverses sont lié·es, par l'entremise de leur contrat de travail, à des employeur·es différent·es pour des taux de

---

42. Sarah R. Champagne et Jean-Louis Bordeleau, « Le moratoire sur l'embauche de travailleurs étrangers temporaires critiqué de toutes parts », *Le Devoir*, 20 août 2024.

43. En effet, outre la menace diffuse de perdre leur permis de travail et donc d'être expulsé·es vers leur pays d'origine (il s'agit, rappelons-le, de permis de travail fermé, qui lie la personne migrante à un·e employeur·e), ces travailleur·ses doivent assumer eux et elles-mêmes les coûts liés à l'obtention d'un nouveau permis, en plus de devoir survivre dans l'intermède. Cf. Sarah R. Champagne, « Le Canada, "terreau fertile" pour l'esclavage moderne: le rapporteur de l'ONU persiste et signe », *Le Devoir*, 13 août 2024. Voir aussi le rapport d'Amnistie Internationale : « *Le Canada m'a détruite* ». *Exploitation des travailleuses et travailleurs migrants au Canada*, janvier 2025.

salaire différents<sup>44</sup>. La collectivisation des conflits de travail, « le passage au collectif » comme dirait Kergoat<sup>45</sup>, est alors pratiquement bloqué.

À l'autre extrémité, la partie patronale fait manifestement preuve d'une virulence de plus en plus grande pour freiner les luttes. D'un côté, la Loi sur les services essentiels empêche, au Québec, toute forme de débrayage significatif des travailleur·ses du secteur public, même si pour l'heure, aucune mesure aussi systématique et « efficace » n'existe dans le secteur privé (bien que les associations patronales en fassent périodiquement la demande<sup>46</sup>). À toutes fins pratiques, les salarié·es concerné·es par cette loi n'ont pas le droit de grève. Du côté du secteur privé toutefois, les gouvernements sont de plus en plus enclins à voter des lois spéciales qui forcent le retour au travail en imposant une convention collective aux deux parties en litige. Dans le

---

44. On peut se référer au rapport cité plus haut du GIREPS, du CTTI et de l'ATTAP (*Mobiliser pour la santé et la sécurité du travail dans les entrepôts : des travailleurs et travailleuses d'agences au taylorisme numérique*) afin d'en apprendre davantage sur le modèle de gestion de la main-d'œuvre tout à fait dystopique d'entreprises comme Amazon et Dollarama.

45. Cf. Kergoat, « Individu, groupe, collectif : quelques éléments de réflexion », dans *Se battre, disent-elles...*, p. 241 et suiv.

46. Voir la récente lettre ouverte des Manufacturiers et Exportateurs du Québec : « Le ministre fédéral du Travail a usé de son pouvoir discrétionnaire et est intervenu une fois à titre exceptionnel, en recourant à l'article 107 du Code canadien du travail pour empêcher l'arrêt de travail sur les chemins de fer. Cette intervention était nécessaire, mais il faut trouver une meilleure solution, prévisible, fiable et à long terme, pour prévenir d'éventuelles ruptures des chaînes d'approvisionnement. La contribution des secteurs maritime, ferroviaire et aérien doit être reconnue et ils doivent être traités comme des services essentiels. » (MEQ, « Des chaînes d'approvisionnement vulnérables affaiblissent le Canada », 11 octobre 2024). [Ces lignes ont été écrites en novembre-décembre 2024. Le printemps suivant, le ministre provincial du Travail, Jean Boulet, déposait le projet de loi 89 qui venait précisément répondre aux revendications du patronat québécois, en donnant le droit au gouvernement d'imposer une convention collective, s'il « considère qu'une menace réelle ou appréhendée est susceptible de causer un préjudice grave ou irréparable à la population. » (Cf. Isabelle Porter, « Québec dépose un projet de loi pour limiter l'impact des grèves et des lockouts », *Le Devoir*, 19 février 2025).]

secteur de la construction, ces lois spéciales sont devenues rituelles et tendent à faire de même dans celui du transport et de la logistique. Ce qui se joue là est particulièrement significatif, en ce sens que l'outil de la grève apparaît avoir perdu son sens. À quoi bon perdre plusieurs jours de salaire à débayer si l'on sait qu'à terme, une loi spéciale forcera le retour au travail et fixera ses conditions ? Lorsque le cadre légal au sein duquel les luttes peuvent être menées est aussi restreint, on peut douter de l'efficacité des organisations qui renoncent à outrepasser ce cadre.

Si les changements qui affectent les modalités de la lutte des classes depuis cinq décennies ne doivent pas être assimilés à son évanouissement pur et simple, il faut reconnaître qu'ils s'inscrivent dans une modification du rapport de force qui a lieu *au profit du capital*. D'une part, la difficulté à s'organiser à l'intérieur d'un cadre institutionnalisé réduit la probabilité pour le prolétariat et la classe moyenne subordonnée de voir leurs luttes déboucher sur des gains substantiels. Aussi critiquables soient les syndicats, la syndicalisation d'un milieu de travail permet le recours à certaines formes de lutte revendicative dont l'efficacité n'est plus à prouver. Or, ce sont ces formes qui sont de moins en moins accessibles aux membres des classes subordonnées. D'autre part, nous avons vu que même lorsque leurs luttes sont effectivement menées dans un cadre légal, elles sont renvoyées dans l'illégalité dès l'instant où elles semblent menacer la bonne marche de l'accumulation. Autrement dit, la modification des modalités de la lutte des classes coïncide, de façon plus ou moins étroite, avec l'incapacité grandissante des classes subordonnées à faire valoir leurs intérêts.

Pour toutes ces raisons, on peut d'autant moins s'attendre à ce que les centrales syndicales fonctionnent comme le catalyseur d'un projet de transformation sociale radicale qui prendrait en charge les intérêts spécifiques des classes subordonnées et, à plus forte raison, du prolétariat. Une telle affirmation peut avoir l'air d'une banalité. Néanmoins, il faut insister sur le fait que cette situation n'est pas imputable à un simple problème de discours, à un esprit de défaite endémique depuis les années 1980 ou encore à une perpétuelle trahison de la part d'une direction

syndicale qui refoulerait sans cesse les désirs révolutionnaires de la base. Au contraire, les configurations sociales et matérielles nécessaires à la constitution d'organisations prolétariennes fortes (concentration de la force de travail prolétarienne dans de grandes unités de production et dans des quartiers socialement homogènes, prédominance de l'emploi à temps plein, existence d'une culture « ouvrière » nationale, etc.) ont été balayées avec la restructuration néolibérale. Le capital n'accepte tout simplement plus de voir en face de lui un prolétariat organisé, discipliné et prévisible. On ne se le soumet plus en l'encadrant et en adoucissant ses conditions d'existence, mais en lui cassant les reins : on ne permet plus que ses luttes débouchent sur sa confirmation en tant que classe et encore moins en tant que classe aspirant à gérer la société sur sa propre base. Le statut de classe, c'est précisément ce qu'on lui refuse. On peut certainement le déplorer, mais encore faut-il le reconnaître.

Cette situation de blocage nous force à porter une attention plus soutenue aux formes modifiées que prennent les luttes des classes subordonnées afin de résister à l'exploitation. En dépit de la résurgence relative des conflits de travail durant la dernière décennie<sup>47</sup>, on peut s'attendre à ce que leurs luttes s'expriment de moins en moins directement sur les lieux de travail. Comme on l'a vu, non seulement les syndicats représentent très imparfaitement les classes subordonnées, mais la rigidité des contraintes à l'exercice du droit de grève et le recours aux lois spéciales ne peuvent que décourager de telles pratiques de lutte. Or, lorsqu'elles rompent avec la légalité, les confrontations directes sur les lieux de travail sont sujettes

---

47. Statistique Canada, *Arrêts de travail selon le secteur et l'année*, 2025. Durant la décennie 2015-2024, la moyenne annuelle de jours-personnes non travaillés était de 928 738, contre 610 000 pour les années 2000. Notons que deux fronts communs du secteur public ont eu lieu durant cette période (2015 et 2023), ce qui a eu un effet important sur la moyenne. En effet, entre 2016 et 2022, lorsque 61 % des jours-personnes non travaillés relevaient du secteur privé, la moyenne annuelle était d'à peine la moitié (428 315 jours-personnes non travaillés).

à une répression telle qu'en l'absence de mouvement social important, elles ne peuvent manquer de se limiter à des formes de résistance individuelles (vol, sabotage, absentéisme, etc.) qui sont, par le fait même, beaucoup moins efficaces.

Si les formes traditionnelles de résistance à l'exploitation semblent avoir peu d'avenir du point de vue de leur capacité à mobiliser de larges fractions du prolétariat et de la classe moyenne subordonnée, il semble tout à fait envisageable que la question des conditions de travail et de sa rémunération laisse de plus en plus la place à celle des *conditions de vie*<sup>48</sup>. Le problème du coût et de la qualité des logements, du prix des produits alimentaires, des frais associés au transport ou encore du profilage et des violences policières représentent tous des terrains où les conflits de classes peuvent s'exprimer intensément, quoiqu'indirectement. L'intensité de ces luttes peut croître rapidement puisqu'elles tendent, en recourant au pillage des magasins, au sabotage de moyens de transport et de communication ou à la prise d'assaut des lieux de pouvoir, à s'attaquer à ce que l'État d'une société capitaliste doit à tout prix protéger, à savoir : la propriété privée<sup>49</sup>. Et contrairement aux luttes qui naissent autour de conflits de travail, celles qui tournent autour des conditions de vie sont beaucoup moins faciles à organiser et à inscrire dans une stratégie à long terme. Elles éclatent, tout simplement.

Si la faiblesse ou la quasi-absence de structures organisationnelles déjà établies mine la capacité des protagonistes de ces luttes à se coordonner et à persévérer malgré la répression et les revers momentanés, elles sont aussi, par le fait même, beaucoup moins faciles à encadrer. Autrement dit,

---

48. Nos conclusions rejoignent notamment celles développées dans le 27<sup>e</sup> numéro de TC.

49. Pour une étude du lien entre le recours à l'émeute et les périodes historiques du mode de production capitaliste ainsi que sur le retour de l'émeute comme forme de lutte sur le prix des marchandises, cf. Joshua Clover, *L'Émeute prime*, trad. Julien Guazzini, Genève, Entremonde, coll. « Senonevero », 2018.

puisqu'il est plus difficile pour des « chefs » – pour ceux et celles qui sont à la tête d'organisations ou qui cherchent à en prendre la direction – de les canaliser dans un sens ou dans l'autre, elles apparaissent en retour plus difficile à saboter par le haut. En fait, il n'existe plus d'organisations disposant de l'autorité nécessaire pour freiner un mouvement de lutte sérieux. Ce serait idéaliser le cycle de luttes précédent que de fermer les yeux sur les dégâts que causait la mise sous tutelle du prolétariat par des « révolutionnaires professionnels » ou proclamés tels. Le principe de la représentation, celui de délégation de l'autonomie, l'idée selon laquelle un mouvement ne peut être efficace si les décisions importantes ne sont pas prises par un petit nombre de leaders, le respect de la discipline du parti, l'étapisme ou encore l'idée qu'il faille fonder un État ouvrier fort, sont tous des éléments définitoires du cycle de lutte précédent qui affectaient négativement la capacité des prolétaires à s'auto-transformer et à prendre les mesures qu'imposaient certaines situations critiques. Entendons-nous, nous ne soutenons pas que les prolétaires d'aujourd'hui sont à un poil de parvenir à une conscience communiste ou de lutter en ce sens de façon conséquente. Ce dont il s'agit, c'est de faire voir que les obstacles que nous avons énumérés ne sont plus immanents aux luttes du prolétariat. Par opposition au cycle de lutte précédent, la condition ouvrière n'est plus quelque chose qu'on cherche à éterniser, il n'y a plus de comité central auquel obéir aveuglément, plus de pseudo « patrie socialiste » au nom de laquelle les intérêts des mouvements de luttes locaux peuvent être sacrifiés. Ce qui est impliqué par là, c'est que l'idéologie du programme prolétarien ne s'interpose plus entre la conscience des prolétaires et ce qu'ils et elles doivent accomplir pour faire progresser la lutte dans un sens communiste.

Par rapport au cycle de luttes précédent, on peut donc s'attendre à ce que les luttes soient moins dépendantes de la puissance d'organisations révolutionnaires formelles. Il est évident qu'il s'agit encore ici d'une question de degré : le succès des luttes précédentes n'était pas suspendu à l'habileté de quelques chefs et, inversement, les luttes actuelles continueront d'être affectées par l'action de minorités agissantes et nécessiteront des formes

d'organisation efficaces pour conduire à des transformations durables. Mais le cours des luttes présentes et à venir tendra vraisemblablement à être davantage déterminé par des facteurs structurels et conjoncturels « objectifs ». L'exemple des émeutes des Gilets jaunes en 2018-2019, des *evasiones masivas* dans le métro de Santiago au Chili en 2019 ou encore de la situation insurrectionnelle au Kazakhstan en 2022 illustrent bien cette tendance. Ni leur éclatement ni leur fin n'ont été dépendants de la volonté d'organisations quelconque<sup>50</sup>. Certes, au Québec, il n'existe pas encore de précédent nous permettant d'affirmer que cette tendance à l'éclatement soudain et violent de conflits de classes soit déjà à l'œuvre, bien que les conditions pour que de telles éruptions se produisent semblent être de plus en plus réunies.

Ces luttes qui, dans les dernières années, sont sorties d'un cadre strictement revendicatif et qui ont mobilisé des moyens d'action plus musclés ont bel et bien traduit des antagonismes de classes, mais de façon détournée. Si cette traduction est indirecte, c'est parce que les intérêts opposés qui s'affrontent le font dans un cadre extérieur au rapport qui les fait naître (le travail exploité et/ou subordonné). Dans ces luttes, prolétaires et capitalistes ne s'affrontent pas en tant que tel-les, même si c'est bien, en dernière instance, de leur rapport dont il est fondamentalement question. C'est parce que l'exploitation empêche les prolétaires et membres de la classe moyenne subordonnée de vivre convenablement qu'il y a lutte sur le terrain des conditions de vie. C'est parce que la classe capitaliste veut continuer à tirer de la plus-value du prolétariat qu'elle a intérêt à ce qu'on trouve une solution qui lui soit favorable, qu'elle a intérêt à ce que les conflits s'expriment « pacifiquement » et que les « violents casseurs infiltrés » soient traduits en justice. Or, dans une grève concernant les conditions de travail

---

50. Au moins en ce qui a trait au *déclenchement* de mouvements révolutionnaires, on peut dire que cette affirmation vaut pour la quasi-totalité des expériences révolutionnaires. Il en est allé autrement de leur achèvement.

ou les salaires, on peut aisément identifier les agents qui s'affrontent et on comprend facilement que ce qui est perdu d'un côté est gagné de l'autre. Cela demeure vrai même lorsqu'il se crée un mouvement de grève massif qui s'étend et débouche sur des situations émeutières, voire insurrectionnelles : l'exploitation, le rapport de classe à classe, continue de représenter l'enjeu central. Mais dans une lutte contre la vie chère, il faut faire un effort supplémentaire pour identifier les antagonismes qui la sous-tendent et qui conditionnent son développement. Dans de pareilles luttes, c'est l'État qui est désigné comme l'interlocuteur privilégié, puisque c'est à lui qu'on impute la responsabilité de la situation à laquelle on s'attaque, ce qui, encore une fois, a pour résultat de voiler ce qui rend structurellement incompatible les intérêts des un-es et des autres.

Dans ces situations, on verra typiquement émerger des identités politiques générales comme le « 99 % », les « classes populaires », les « gens ordinaires » ou encore le bon vieux « peuple ». Ce qui est certain, c'est qu'on n'assistera pas au grand retour de la « classe ouvrière » ou du « prolétariat » en tant qu'identité politique portée massivement par des prolétaires. Certes, on trouvera toujours ici ou là des prolétaires capables de se reconnaître dans ces catégories, mais il faut admettre que le mot « prolétariat » se retrouve bien davantage dans la bouche des membres (ou aspirants membres) de la CMS friands de théorie marxiste que dans celles des travailleur-ses productif-ves subordonné-es. Cet état de fait n'est pas entièrement à déplorer. Il ne faut pas oublier que la reproduction d'une identité ouvrière à laquelle s'identifiait fièrement une partie du prolétariat était aussi un obstacle, dans le cours des luttes, à la reconnaissance du caractère imposé et contraignant de l'appartenance de classe, de même qu'à la nécessité de s'y attaquer en s'en prenant à la racine de l'exploitation capitaliste plutôt qu'à la stricte propriété des moyens de production. L'identité ouvrière, c'était aussi l'illusion selon laquelle la condition ouvrière est en elle-même porteuse d'un devenir communiste.

Après tout ce chemin parcouru, on pourrait ici poser la question suivante : ces constats ne sont-ils pas justement l'indice du fait que l'analyse

en termes de classes est devenue caduque, en ce qu'elle serait en porte-à-faux avec la manière dont sont menées les luttes? Ne devrait-on pas prendre celles-ci comme elles se donnent, avec le discours et les identités politiques qu'elles produisent? Nous pensons que tous ces éléments conduisent précisément à la conclusion inverse. Les formes de lutte envisageables rassembleront nécessairement des membres de différentes classes, et ce, sous des étiquettes communes qui ont pour effet de rendre invisibles les rapports de force qui se jouent nécessairement au sein même des luttes. La confusion est donc inévitable. Lorsqu'on nous dit que « tout le monde est dans le même bateau », que « l'unité est nécessaire pour atteindre nos objectifs », il faut être en mesure de déterminer *qui* se trouve dans le bateau, *qui* est à ses commandes et *à qui* bénéficie le maintien de la lutte dans ses limites actuelles. Autrement dit, pour saisir ses potentialités, sa dynamique et ses obstacles inévitables, il faut nécessairement être en mesure de déterminer la composition de classe d'une lutte donnée. C'est ce à quoi cherche à contribuer un travail comme le nôtre. S'il est vrai que tout le monde n'a pas également intérêt à rompre avec l'organisation actuelle de la société, ceux et celles qui y ont effectivement intérêt ne peuvent que gagner à y voir plus clair.

# Annexe théorique

## *Dix thèses sur la théorie des classes*

Dans la mesure où le présent numéro constitue le prolongement, la concrétisation théorique de *Temps Libre* n° 2, ainsi que des échanges critiques que sa parution a engendrés, il n'est pas inutile de revenir sur ses principaux résultats, réunis ici sous forme de thèses succinctes. L'idée est de fournir une présentation brève, mais systématique de la théorie des classes avec laquelle nous travaillons. Pour l'approfondissement de ces questions, nous renvoyons naturellement au précédent numéro, de même qu'à notre réponse à la critique formulée par Bruno Astarian et Robert Ferro<sup>1</sup>.

### *1. Les classes sociales sont des groupes d'individus définis par la place qu'ils occupent dans la reproduction d'un mode de production*

Au niveau le plus fondamental, les classes sont des groupes d'individus définis par le rapport qu'ils entretiennent à la reproduction d'un mode de production, mode de production donnant lui-même forme à une structure sociale complexe. Ce rapport est d'abord déterminé par la place qu'occupe chaque classe à *l'intérieur ou à l'extérieur du rapport de production dominant* d'une structure sociale et, ensuite, par celle qu'occupe chaque classe *au sein des rapports de domination politico-idéologique* qui garantissent la pérennité de ce mode de production. Et à ce rapport correspondent des pratiques de classes spécifiques.

Qu'on en ait conscience ou non, théorie des classes, théorie de la société capitaliste et théorie de la révolution forment une unité. Elles se

---

1. Temps Libre, « Astarian, Ferro et critiques improductives : Sur quelques objections lancées à *Temps Libre* n° 2 », décembre 2021 (texte paru en deux parties, disponible à l'adresse suivante : <https://pouruntempslibre.org/2021/12/21/766/>).

conditionnent réciproquement, chacune a des implications sur les autres. C'est la raison pour laquelle il est indispensable qu'une théorie des classes soit construite en relation explicite avec les traits essentiels de la société capitaliste et de sa reproduction conflictuelle, au risque de se retrouver incapable de faire le pont, de façon cohérente, entre la théorie des classes et celle de la révolution. Si l'on est parvenu à la conclusion que le mode de production capitaliste est contradictoire, fini, incapable de se maintenir éternellement et que c'est la lutte des classes qui doit « réaliser » son abolition (c'est l'hypothèse définitoire de la théorie communiste), il faut que ces résultats se traduisent dans la façon d'appréhender chaque classe. Bien que cela soit nécessaire, il n'est plus suffisant de dire « telle classe est séparée des moyens de production et l'autre en est propriétaire, voilà leur définition ». Ce faisant, on n'aurait dit aucune fausseté, mais on serait restés sur le seuil de ce qui caractérise réellement le prolétariat et la classe capitaliste. Or, ce qui définit ces classes, c'est bien plutôt la façon diamétralement opposée qu'elles ont de contribuer à la reproduction de la société capitaliste, et ce, en raison de la place qu'elles occupent au sein des rapports de production et des rapports de subordination politico-idéologiques.

## *2. Toutes les classes n'ont pas le même poids sur le cours du développement de la société capitaliste*

Le mode de production capitaliste et les contradictions qui lui sont propres déterminent dans ses grandes lignes la totalité qu'est la société capitaliste : c'est le mouvement dysfonctionnel de l'accumulation du capital qui détermine le cours de cette dernière. Mais toutes les classes ne participent pas directement à ce mouvement. Certaines accomplissent des tâches annexes plus ou moins utiles à l'accumulation (classes moyennes subordonnée et subordonnante) ou produisent de façon indépendante (classe moyenne indépendante). À l'inverse, d'autres y participent directement, soit en tant que producteur-rices exploité-es (prolétariat), soit en tant que porteur-ses du mouvement d'auto-valorisation de la valeur qu'est le capital

(classe capitaliste). Si nous insistons sur le caractère *hiérarchisé* de la société capitaliste, c'est parce que c'est en premier lieu depuis la position qu'occupe chaque classe relativement au mode de production capitaliste que peut être inférée l'importance relative de chacune d'entre elles dans la reproduction de la structure sociale. Bien que toutes les classes soient « nécessaires » à sa reproduction, elles ne le sont ni de la même manière ni au même degré ; elles y jouent un rôle plus ou moins décisif.

*3. Les classes sont d'abord déterminées économiquement, c'est-à-dire par la participation ou non au rapport de production dominant*

La détermination *économique*, c'est-à-dire la place occupée au sein des rapports de production, permet de délimiter, pour une première approximation, les groupes qui font ou ne font pas partie du rapport d'exploitation fondamental de la société capitaliste, lequel constitue son point nodal. Il faut donc partir de là. Dans la société capitaliste, ce point de départ, c'est, d'une part, *l'accomplissement d'un travail productif* et, d'autre part, le fait d'être *porteur du capital*. Un travail est dit *productif* non pas parce qu'il produit quelque chose en général ou encore parce qu'il est le seul travail socialement utile, mais bien parce qu'en produisant de la plus-value et donc du *capital*, il reproduit le rapport social fondamental, essentiel, structurant de la société capitaliste. C'est pourquoi l'arrêt plus ou moins massif et prolongé du travail productif doit provoquer des crises mettant en péril, à terme, la survie même de cette société. Pour qu'un agent effectue un travail productif, il faut qu'il soit non-propriétaire de ses moyens de production et donc qu'il soit contraint de vendre sa force de travail en échange d'un salaire. Toutefois, cette séparation des moyens de production n'est pas suffisante pour entrer dans le rapport de production fondamental de la société capitaliste. Pour ce faire, il faut que le travail effectué produise de la plus-value, condition absolument et incessamment indispensable à la reproduction du capital. En ce sens, effectuer un travail productif ou être propriétaire de capitaux, c'est être *économiquement déterminé* à entrer dans le

rapport social fondamental de la société capitaliste. Inversement, effectuer un travail improductif, c'est être économiquement déterminé à ne pas y prendre part. Mais cette détermination économique, bien que décisive, n'est pas suffisante pour définir le rapport que chaque classe entretient à la société capitaliste.

*4. Les classes sont ensuite déterminées politiquement et idéologiquement, c'est-à-dire par la place occupée dans les rapports de subordination*

À la détermination économique, point de départ de la théorie des classes, s'ajoute la détermination politico-idéologique, c'est-à-dire celle induite par les *rapports de subordination politico-idéologique*. Ceux-ci renvoient à deux types de subordination : la subordination *politique*, réalisée par les agents qui dirigent, surveillent et répriment d'autres membres de la société, et celle *idéologique*, qui passe par l'encasernement d'une partie des agents à des activités dévalorisées, et ce, grâce à la reproduction de la distinction entre travail manuel et travail intellectuel. Ce sont ces rapports qui nous permettent de compléter le portrait de la façon dont les agents se rapportent à la reproduction de la structure sociale : ces agents sont-ils placés dans une situation qui les rend tendanciellement solidaires de cette dernière, ont-ils quelque chose de substantiel à perdre de son dépassement et à gagner de sa reproduction ou, au contraire, sont-ils affranchis de la nécessité de lutter pour sa préservation ? Il va de soi que la façon dont se réalisent les rapports de subordination diffère selon qu'il s'agit de subordination politique ou de subordination idéologique. Pourtant, ils ont tous pour résultat de positionner les agents au sein d'une hiérarchie sociale extrêmement ramifiée qui les antagonise. Cette ramification, qui se complexifie avec le développement de la société capitaliste, pose un défi pour toute théorie des classes souhaitant identifier une ligne de fracture décisive entre les agents *subordonnés* d'une part, et les agents *subordonnants* d'autre part. Plus encore, cette ligne de fracture n'est pas fixe, mais elle est au contraire toujours relative à une configuration historiquement déterminée de

la division sociale du travail. Ainsi, pour déterminer si un agent se trouve d'un côté ou de l'autre de cette ligne de démarcation, on ne peut jamais se limiter à l'analyse de son activité en elle-même. Il faut constamment mettre celle-ci en relation avec la division du travail dans laquelle elle s'inscrit ainsi qu'avec les avantages conférés par sa position au sein de cette division – ce qui nous permet d'apprécier, dans ses grandes lignes, la propension d'un agent à s'opposer ou à appuyer des mesures qui s'attaquent à la propriété capitaliste et à ceux et celles qui la défendent.

##### *5. La détermination économique prime sur la détermination politico-idéologique*

Si la détermination par les rapports de production prime sur celle des rapports de subordination politico-idéologique, elle le fait dans un sens précis. Ainsi, lorsqu'on cherche à savoir qui prend part au rapport social fondamental de la société capitaliste (l'exploitation capitaliste), il faut répondre à deux questions distinctes.

Premièrement, l'agent effectue-t-il un travail productif ou est-il lui-même propriétaire de capital ? Répondre à cette question, c'est situer l'agent à l'intérieur du système des rapports de production, c'est constater l'effet de sa détermination économique. Si l'on répond par l'affirmative, on peut alors conclure qu'il participe au rapport de production fondamental ou, si c'est par la négative, qu'il est improductif, c'est-à-dire membre d'une classe moyenne. Mais quant à l'agent dont on sait qu'il entre dans le rapport de production fondamental, il reste à savoir où il se place à l'intérieur des rapports de subordination politico-idéologiques, puisque cela a un impact sur sa participation au rapport social fondamental de la société capitaliste. L'exploitation capitaliste n'est jamais réductible à une réalité strictement économique, elle implique nécessairement un élément de contrainte : elle n'est possible à grande échelle qu'au moyen de la subordination du travail productif.

Deuxièmement, l'agent se situe-t-il du « côté » des subordonné-es ou de celui des subordonnant-es ? Pour les agents qui prennent part aux rapports de production dominants en tant que porteurs du capital, le cas est simple : ils font partie de la classe capitaliste et constituent le pôle « supérieur » de la société. Mais le cas de ceux qui y prennent part en tant que travailleur-ses productif-ves l'est moins et requiert la prise en considération de la détermination politico-idéologique. C'est elle qui trace la ligne entre ceux et celles qui effectuent un travail productif exploité au *sens fort* par le capital (qui subissent son pouvoir comme une contrainte) de ceux et celles (surveillant-es, ingénieur-es, contremaître, etc.) qui participent à la production de marchandises en effectuant des fonctions du capital *que ses propriétaires leur ont déléguées*. Dit autrement, ces personnes peuvent être, d'un point de vue arithmétique abstrait, « exploitées », mais leur rapport au capital diffère socialement de celui du prolétariat, dans la mesure où, pour ce dernier, le travail productif s'effectue comme travail d'exécution, comme travail contraint, surveillé, dirigé, donc dans un rapport d'antagonisme. Aussi n'ont-elles pas le même rapport à la reproduction de la société que le prolétariat, en tant que classe dont l'unique fonction est de produire de la plus-value pour le compte du capital. En ce sens, les membres de la classe moyenne subordonnante actifs dans le procès de production capitaliste, du fait des avantages et privilèges conférés par leur place dans la division du travail, restent exclus du rapport d'antagonisme fondamental entre le prolétariat et le capital.

Si les rapports de subordination politico-idéologique infirment ainsi parfois la détermination économique, n'est-ce pas reconnaître qu'ils sont *tout aussi* déterminants et, par le fait même, renoncer à une théorie matérialiste des classes ? Pas du tout, car ces formes de détermination ne sont en rien symétriques. C'est la détermination économique qui fournit une base susceptible d'être confirmée ou contredite par la détermination politico-idéologique. Si cette base fait défaut, la détermination politico-idéologique ne peut rien y changer : elle ne peut pas faire d'un agent improductif un agent productif, même si elle peut faire d'un agent productif un membre de

la classe moyenne subordonnante. La prise en compte de ces deux types de détermination conduit donc à la conclusion que l'on peut très bien être techniquement exploité (produire de la plus-value) sans entrer pour autant dans le rapport social fondamental de la société capitaliste (l'exploitation capitaliste au sens fort), celui qui détermine en dernière instance son développement.

*6. L'activité productive du prolétariat constitue le moteur de la reproduction élargie des rapports sociaux capitalistes*

Si le prolétariat représente bien l'agent principal de la production matérielle de la société capitaliste, il est surtout important en ce qu'il est la classe du travail productif (subordonné). C'est lui qui, de par son activité, produit le capital à proprement parler. La masse de valeur qu'il fournit gratuitement aux capitalistes leur permet de commander à nouveau son travail et d'étendre la production capitaliste. Ce sont donc *ses pratiques*, soumises à la volonté d'autrui (les capitalistes), qui constituent l'élément moteur de la reproduction élargie des rapports capitalistes et, partant, de la société capitaliste.

Mais le fait que la théorie marxiste soit parvenue à mettre en lumière, pour la première fois, les processus économiques grâce auxquels est reconduite la situation du prolétariat (la découverte de la plus-value) ne doit pas faire perdre de vue que le capital, comme rapport d'exploitation, est *aussi* un rapport de domination dont la contrainte est un corollaire nécessaire : sans autorité patronale au sein de procès du travail, sans appareil répressif à l'extérieur, pas de retour à « l'ordre », pas de retour au travail et donc, pas de plus-value. Et de la même manière, sans division entre travail manuel et travail intellectuel, pas de respect pour la hiérarchie des salaires et des postes, pas d'autorité incontestée, pas d'exploitation tranquille et donc, pas de plus-value. Autrement dit, *pas de production capitaliste sans subordination*. C'est donc du fait qu'il est la classe contrainte de reproduire cette société (en produisant de la plus-value pour autrui) qu'on peut tirer que le prolétariat

est la classe du travail productif *subordonné*, idéologiquement et politiquement. On ne comprend le rapport spécifique qu'entretient le prolétariat au capital que si l'on garde bien en tête ce qui spécifie sa place dans la division sociale du travail, à savoir : le fait d'être exploité de manière spécifiquement capitaliste, producteur de la plus-value et subordonné.

*7. La classe capitaliste, en tant que porteuse du capital, dirige et soumet tout le développement social aux impératifs de l'accumulation*

Pour sa part, la classe capitaliste, en s'appropriant la plus-value, joue elle aussi un rôle décisif dans la reproduction de la société capitaliste, mais d'une manière parfaitement opposée. C'est à son initiative que l'exploitation a lieu, c'est elle qui pousse à son intensification, c'est elle qui cherche constamment à étendre le champ d'activité du capital, à conquérir de nouveaux marchés et à développer les forces productives afin d'accroître la masse de profits effectivement appropriables. Si, par tous ces moyens, elle contribue elle aussi à précipiter la société capitaliste vers des crises qui menacent sa survie, elle ne recule devant aucun sacrifice pour que cette dernière soit reproduite sur une base élargie. C'est elle qui prend en charge la direction générale du développement social et qui le soumet aux impératifs de l'accumulation.

On peut donc résumer en disant qu'ensemble, le prolétariat et la classe capitaliste ont les premiers rôles dans la reproduction de la société capitaliste, mais de façon tendanciellement opposée. La classe capitaliste se distingue évidemment du prolétariat en ce qu'elle tente par tous les moyens de perpétuer les rapports de production capitalistes, desquels elle tire toute sa puissance sociale et qui lui garantit son hégémonie. C'est en ce sens qu'elle joue un rôle conservateur. Par « conservateur », on ne désigne pas, comme on l'entend couramment, un attachement quelconque aux valeurs traditionnelles ainsi qu'une aversion au changement. Nul besoin de démontrer que certaines couches de la classe capitaliste sont au contraire particulièrement caractérisées par leur « libéralisme » et leur amour du

« progrès ». Ici, ce terme désigne plutôt le fait de contribuer à la reproduction de la totalité comme totalité *capitaliste* en réagissant énergiquement ou en luttant contre tout ce qui peut présenter une menace à celle-ci : en période de crise, toutes les options sont envisageables, sauf celles qui impliquent de rompre avec la production capitaliste. À l'inverse, bien que le prolétariat soit normalement lié et intéressé à la reproduction élargie du capital (pour avoir un salaire, il faut qu'il soit exploité, donc que le capital s'accumule), il est aussi amené, afin d'améliorer sa condition ou d'assurer sa survie durant les périodes critiques, à prendre des mesures qui nient la discipline capitaliste du travail, la subordination qu'elle implique, la propriété privée et qui tendent à le porter *au-delà* de la production capitaliste elle-même.

Et lorsque la contradiction qui les unit éclate, c'est-à-dire lorsque survient un blocage de l'exploitation en raison de la raréfaction de la plus-value disponible (blocage consistant concrètement en grèves, lockouts et chômage massifs) se vérifie alors l'incompatibilité de leur point de vue et le sens divergeant vers lequel tendent leurs pratiques de classe : dans le premier cas, la résolution de la crise se fait au moyen du dépassement de la production capitaliste (révolution) et, dans le second, au moyen de l'aggravation de l'exploitation du prolétariat et du rétablissement corollaire d'un taux de profit suffisant. La voie « capitaliste » à la résolution de la crise peut s'opérer par le simple jeu de la contrainte économique, affaiblissant les prolétaires et forçant leur retour au travail dans des conditions aggravées, tout comme par l'action combinée de la réaction militaire et policière. Dire simplement que le prolétariat et la classe capitaliste sont en contradiction, ce n'est pas dire grand-chose, mais c'est déjà un aspect essentiel qui les distingue des classes moyennes et qui leur octroie une influence décisive sur le développement de cette société.

*8. Les classes moyennes sont définies par leur exclusion du rapport contradictoire entre le prolétariat et la classe capitaliste*

Les classes moyennes sont celles dont le rapport à la totalité sociale est équivoque, au sens où elles sont exclues du conflit central qui se joue incessamment entre les deux pôles de la contradiction. Ce qui les réunit et les caractérise comme classes *moyennes* est donc purement négatif : c'est le fait d'occuper une place et/ou de défendre une position irréductible à celle du prolétariat ou de la classe capitaliste. En effet, ou bien leurs membres prennent part au rapport d'exploitation fondamental de la production capitaliste, *mais sur la base de leur allégeance au capital* – ce qui transforme invariablement leur rôle objectif dans la reproduction de la société capitaliste (place subordonnante) –, ou bien ils n'y prennent tout simplement pas part (travail improductif, subordonné ou indépendant). Corollairement, trois classes moyennes peuvent être distinguées : la classe moyenne subordonnante, la classe moyenne subordonnée et la classe moyenne indépendante.

*8.1. La classe moyenne subordonnante est la classe qui, sans être elle-même propriétaire du capital, contribue à la subordination de la grande masse des travailleur·ses exploité·es*

La *classe moyenne subordonnante* se caractérise par sa participation active ou passive, directe ou indirecte, consciente ou non à la subordination politico-idéologique des exploité·es. Bien qu'elle bénéficie d'une manière ou d'une autre de l'exploitation et de la subordination du prolétariat, elle ne se confond pas pour autant avec la classe capitaliste. Elle s'est d'ailleurs démarquée, particulièrement durant les vingt dernières années, comme une entité éminemment capable de défendre ses propres intérêts, allant jusqu'à prendre les devants de la scène lors des différents conflits.

Les membres des classes moyennes sont donc tout à fait capables de lutter activement, de s'opposer à la classe capitaliste ou au prolétariat et

d'imposer leur hégémonie à l'intérieur des luttes interclassistes. Mais en raison de leur propre position, une fois atteint un certain point dans le mûrissement de la lutte des classes, seules deux voies leur sont offertes : lutter aux côtés du prolétariat afin de déboucher sur un autre type de société, ou lutter aux côtés de la classe capitaliste afin de rétablir l'exploitation capitaliste – fut-elle momentanément adoucie ou reconduite à l'avantage relatif d'une classe ou l'autre. Par rapport à ces deux grandes options, les classes moyennes n'ont pas d'alternatives réelles à proposer. Néanmoins, là où les membres des classes moyennes subordonnante et indépendante ne peuvent opter pour la première voie sans rompre avec leurs propres intérêts de classe, les membres de la classe moyenne subordonnée, en tant qu'ils sont eux aussi subordonnés, peuvent tout à fait lutter *en tant que tels* aux côtés du prolétariat, et ce, jusqu'au bout.

## *8.2. La classe moyenne subordonnée est la classe du travail improductif subordonné*

La classe moyenne subordonnée correspond, du point de vue de son activité, au travail improductif subordonné. Le salaire de ses membres correspond plus ou moins à celui des prolétaires, ils sont subordonnés, mais leur travail, plutôt que d'être acheté pour valoriser le capital, est acheté pour accomplir des tâches annexes : vente, services publics, entretien ménager, etc. Ses intérêts particuliers (l'atténuation, voire l'abolition de l'exploitation et de la subordination en général) ne la distinguent pas du prolétariat et c'est précisément ce qui explique la pertinence de parler des *classes subordonnées* pour parler conjointement de ces deux classes. Néanmoins, son extériorité au travail productif et à l'exploitation spécifiquement capitaliste (donc sa capacité moindre à s'attaquer au capital) justifie le fait de distinguer la classe moyenne subordonnée du prolétariat.

### *8.3. La classe moyenne indépendante est la classe de la production et du commerce indépendants*

Enfin, la classe moyenne indépendante produit ou vend à son propre compte, c'est-à-dire qu'elle subvient à sa propre reproduction matérielle sans prendre part à des rapports d'exploitation ou de subordination. Elle ne joue donc pas de rôle significatif dans la reproduction des rapports sociaux capitalistes, si ce n'est qu'en produisant pour le marché (donc pour vendre plutôt que pour satisfaire ses propres besoins), elle prépare le terrain à la production spécifiquement capitaliste. Sa situation est rarement enviable par rapport à celle des classes subordonnées, mais sa dépendance par rapport à la propriété privée la rend objectivement solidaire de la propriété capitaliste et donc, des rapports d'exploitation qui lui correspondent.

### *9. Si l'activité du prolétariat est absolument nécessaire à la reproduction de la société capitaliste, elle est aussi ce qui la menace*

Par définition, le rapport du prolétariat à la société capitaliste et à son mouvement est *double*. En tant que classe du travail productif subordonné, non seulement le prolétariat la fait exister et la reproduit matériellement, mais il se trouve structurellement en conflit avec elle et tend, dans ses tentatives de rendre son existence vivable, à mettre en crise le rapport même qui la fonde. Étant donnée la nature contrainte, donc conflictuelle du travail exploité qui caractérise l'activité du prolétariat, celle-ci s'accompagne nécessairement de pratiques de luttes, larvées ou ouvertes, qui obligent en retour le capital à se transformer et à s'adapter de façon à maintenir un taux d'exploitation suffisant. Le prolétariat est nécessaire au capital, mais puisque le rapport d'exploitation dans lequel son activité s'inscrit l'incite à s'en prendre à ce rapport lui-même, le capital cherche en même temps à réduire au minimum sa dépendance envers lui. De fait, lorsque le prolétariat sent trop bien que le capital a besoin de lui, il ne faut

pas attendre longtemps pour qu'il arrache de meilleurs salaires et de meilleures conditions de travail. C'est pourquoi le capital cherche constamment à perfectionner les moyens de production, à automatiser le procès de travail pour ainsi réduire le levier que peuvent avoir les prolétaires sur la production. Mais ce perfectionnement a un coût et ce coût peut dépasser l'intérêt économique qu'il y a à rendre superflue la force de travail.

L'exploitation capitaliste apparaît donc comme une contradiction sans cesse menacée d'éclatement. Pour fonctionner comme telle, la classe capitaliste n'a pas le choix d'engranger une masse toujours plus importante de plus-value. Pour ce faire, elle étend constamment l'échelle de la production et jette de nouveaux capitaux sur le marché (pour ainsi accroître la *masse* de surtravail généré) et/ou augmente le degré d'exploitation du prolétariat (pour accroître la masse de surtravail généré *par unité donnée de capital*). Or, l'extension immodérée de la production, en augmentant la demande en forces de travail, augmente le rapport de force du prolétariat et contribue à renchérir les salaires. Cette suraccumulation de capital se traduit alors par une pénurie de plus-value qui ne peut être compensée que par l'accroissement du taux d'exploitation. En retour, le prolétariat réagit contre l'augmentation du degré de son exploitation et engage la lutte. Il fait grève, sort dans la rue, exige des conditions décentes, occupe les lieux de travail, etc. Résultat : dans ces conditions, la production capitaliste demeure non rentable et ne peut qu'entrer en crise. Face à cela, la classe capitaliste est amenée à reprendre l'initiative, à remplacer une partie de la force de travail par des machines plus productives, à sacrifier les capitaux les moins rentables, à soumettre les travailleur-ses à une discipline plus sévère ou encore à chercher à augmenter la concurrence entre les prolétaires pour ainsi parvenir à rétablir un taux de profit suffisant. Si cette contre-offensive du capital est fructueuse, les conditions d'une production capitaliste rentable sont à nouveau réunies et l'accumulation peut reprendre. Évidemment, les prolétaires répliquent, puis les capitalistes, puis le prolétariat à nouveau et ainsi de suite... à l'infini ? On a de bonnes raisons de croire que non, puisqu'à chaque crise, le capital ne fait rien d'autre qu'exprimer sa fragilité,

sa relativité historique. Toujours est-il que le potentiel subversif du prolétariat est intrinsèquement lié à la nécessité, pour le capital, d'y faire appel et de l'exploiter sur une large échelle.

*10. Le prolétariat est la classe sans laquelle l'abolition du mode de production capitaliste est impossible*

La place qu'occupe le prolétariat à l'intérieur des rapports de production et son rôle privilégié dans la reproduction de la société capitaliste font qu'il s'agit de la seule classe sans laquelle la transformation durable de la société *en autre chose* (en société communiste) est strictement impossible. Il est le seul qui puisse menacer directement la production capitaliste, car c'est sur lui que repose la possibilité que soit produite et appropriée la plus-value, fin et moyen de la société capitaliste. Sans plus-value, pas de surveillant-es, ni commis du commerce, ni agents marketing, ni fonctionnaires, ni députés-es, c'est-à-dire pas de travail improductif. Certes, les grèves et les luttes des membres de la classe moyenne peuvent affecter sérieusement et profondément la reproduction du capital par la perturbation de ses conditions de possibilité. Néanmoins, la révolution communiste, l'abolition du capital comme rapport social ne peut être réalisée sans ceux et celles qu'exploite directement le capital. C'est qu'il ne suffit pas que la production de plus-value s'interrompe sous l'effet d'un choc extérieur, de façon mécanique. Il faut que cette interruption soit le fait des personnes premièrement intéressées (les prolétaires), c'est-à-dire qu'il faut que l'exploitation capitaliste soit *attaquée* pour qu'il y ait quelque chance que cette interruption perdure ; il faut que les prolétaires s'en prennent à leur propre condition. Le premier moment de cette attaque, on peut la nommer *insurrection*. Or, le coup de grâce porté contre le capital, l'indice de son abolition effective et du passage à une révolution proprement communiste repose dans la transformation matérielle des éléments du capital productif, au cours de la lutte insurrectionnelle, en moyens permettant de reproduire matériellement la société sur une autre base tout en continuant à tenir en

échec les forces contre-révolutionnaires. Une transformation de la production sociale d'une telle profondeur et d'une telle difficulté exige une grande familiarité avec les éléments du capital dont il est question et c'est la raison pour laquelle la réorganisation de la production sur une base non capitaliste, c'est-à-dire la communisation de la société, est impossible sans la participation fondamentale du prolétariat.

Cela revient-il à dire que le prolétariat est « le sujet de la révolution » ? Oui et non. Oui, au sens où c'est bien de la capacité *des prolétaires* à mener un processus révolutionnaire jusqu'au bout dont il est question. Par là, on veut simplement dire que le prolétariat est la seule classe sans laquelle la révolution communiste ne peut aboutir. Mais non, pour deux raisons importantes. D'abord, parce qu'un tel processus ne présuppose absolument pas que le prolétariat se constitue en sujet politique, que ses membres aient conscience de faire partie d'une seule et même classe ni surtout qu'il produise ses propres organisations 100 % prolétariennes. Si le prolétariat peut agir « en tant que tel » – et c'est précisément ce qu'il fait lorsqu'il lutte pour ses propres intérêts contre les classes qui veulent le faire plier –, rien n'indique que ses membres auront effectivement conscience de faire partie d'une seule et même classe. Et cela nous amène à la seconde raison : les prolétaires n'auront peut-être jamais conscience de faire partie du prolétariat pour la simple et bonne raison qu'*il ne sera pas le seul* à prendre part au procès d'abolition du capital. Si l'on réfléchit une seule seconde au poids démographique de chaque classe dans les sociétés contemporaines, aucune démonstration théorique n'est nécessaire pour établir que le prolétariat ne peut, dans le cadre d'un processus révolutionnaire, vaincre à lui seul les forces de la réaction. Et indépendamment d'une telle considération stratégique, il n'y a qu'à rappeler le fait que ce ne sont pas seulement les prolétaires qui ont de bonnes raisons de s'en prendre à l'ordre social actuel, loin de là. Or, ce fait ne manquera pas de se traduire par la participation massive des agents subordonnés – prolétaires ou non – dans les luttes insurrectionnelles et par la constitution d'un sujet révolutionnaire nécessairement irréductible au prolétariat.



## Annexe statistique

### *Effectifs de chaque classe organisés selon les groupes de base*

On trouvera, dans cette annexe statistique, cinq tableaux – correspondant aux différentes classes – au sein desquels sont classés l'ensemble des 516 groupes de base. Les subdivisions que comportent ces tableaux correspondent aux différentes fractions de ces classes. On notera que certains groupes de base apparaissent deux fois plutôt qu'une : cela tient au fait que certains de leurs effectifs appartiennent à une classe et le reste, à une classe distincte. Le pourcentage des effectifs appartenant à la classe en question a été placé entre parenthèses après le code du groupe de base, suivi de la raison justifiant l'exclusion d'une partie seulement des effectifs. En écrivant par exemple « 81 % TA » après le code du groupe de base 73 300 qui se trouve dans le tableau du prolétariat (il s'agit des conducteur·rices de camions de transport), nous indiquons que seuls 81 % des conducteur·rices de camions ont été associé·es au prolétariat, et ce, parce que l'autre partie des effectifs (19 %) se compose de travailleur·ses autonomes (TA). Inversement, dans le tableau de la classe moyenne indépendante, nous trouverons le même groupe de base, mais cette fois, avec l'inscription « 19 % TS », indiquant que seuls 19 % des conducteur·rices de camions de transport font partie de cette classe, étant donné que les conducteur·rices restant·es accomplissent un travail salarié (TS) qui, dans les conditions, en fait des membres du prolétariat. Une légende permet d'interpréter correctement ces différents codes pour chaque classe.

Enfin, pour alléger la présentation visuelle, nous avons rassemblé les groupes de base qui pouvaient l'être en sous-groupes et avons modifié

leur intitulé<sup>1</sup>. Cela nous a amenés à pondérer la moyenne de leur revenu d'emploi et faire de même avec la proportion de femmes et d'agents appartenant à une minorité visible qu'on y trouve. Dans le même esprit, le genre utilisé dans l'intitulé des groupes de base correspond à celui de la majorité de leurs effectifs (s'il y a une majorité de femmes, nous parlons de travailleuses et inversement).

---

1. Quant aux codes, plutôt que d'inscrire 14 400, 14 401 et 14 402, nous avons écrit 14 400-2.

## 1. Prolétariat

*Raisons expliquant l'exclusion d'une partie des effectifs d'un groupe de base*

TA : Travail autonome, par opposition au travail salarié productif ;

SPU : Secteur public, par opposition au travail salarié réalisé dans le secteur privé ;

FI : Fonction improductive, par opposition à la réalisation d'une fonction productive au sein d'une entreprise productive.

**Tableau 21**  
**Effectifs détaillés du prolétariat, 2021**

**Transport et logistique (manutention, messagerie et entreposage)**

| Groupes de base                                                                            | Effectifs | Revenu<br>d'emploi<br>médian<br>(\$) | Femmes (%) | Minorités<br>visibles (%) | Code CNP                                       |
|--------------------------------------------------------------------------------------------|-----------|--------------------------------------|------------|---------------------------|------------------------------------------------|
| Personnel en logistique<br>de chaîne<br>d'approvisionnement                                | 53 070    | 33 085                               | 25         | 18                        | 14 400-2                                       |
| Garnisseurs de tablettes,<br>commis et préposés                                            | 56 560    | 13 800                               | 32         | 18                        | 65 102                                         |
| Réparateurs de wagons,<br>mécaniciens et<br>contrôleurs d'aéronefs                         | 5 415     | 76 780                               | 8          | 15                        | 72 403-4                                       |
| Conducteurs de camions,<br>de véhicules de transport<br>en commun et<br>d'équipement lourd | 127 060   | 37 680                               | 9          | 11                        | 73 300 (81 % TA),<br>73 301, 73 400, 74<br>205 |
| Personnel des opérations<br>du transport ferroviaire                                       | 1 445     | 97 655                               | 4          | 5                         | 73 310-1                                       |
| Opérateurs de matériel<br>de transport et personnel<br>d'entretien assimilé                | 5 355     | 40 745                               | 8          | 13                        | 74 200-4                                       |
| Débardeurs                                                                                 | 1 390     | 93 000                               | 9          | 6                         | 75 100                                         |

*Portrait d'une société de classes : le Québec*

| Groupes de base                                                           | Effectifs | Revenu<br>d'emploi<br>médian<br>(\$) | Femmes (%) | Minorités<br>visibles (%) | Code CNP         |
|---------------------------------------------------------------------------|-----------|--------------------------------------|------------|---------------------------|------------------|
| Manutentionnaires                                                         | 48 975    | 34 000                               | 13         | 18                        | 75 101           |
| Chauffeurs de taxi et de<br>limousine                                     | 3 530     | 6 900                                | 5          | 50                        | 75 200 (30 % TA) |
| Chauffeurs-livreurs de<br>services de livraison                           | 15 965    | 22 800                               | 9          | 26                        | 75 201           |
| Opérateurs de bateau à<br>moteur, de bac à câble et<br>personnel assimilé | 200       | 25 000                               | 10         | 0                         | 75 210           |
| Manœuvres dans le<br>transport ferroviaire et<br>routier                  | 1 830     | 32 400                               | 19         | 20                        | 75 211           |
| Sous-total                                                                | 320 795   | 32 250                               | 17         | 16                        |                  |

**Services marchands**

| Groupes de base                                                                        | Effectifs | Revenu<br>d'emploi<br>médian<br>(\$) | Femmes (%) | Minorités<br>visibles (%) | Code CNP          |
|----------------------------------------------------------------------------------------|-----------|--------------------------------------|------------|---------------------------|-------------------|
| Opticiennes<br>d'ordonnances                                                           | 2 200     | 42 000                               | 78         | 12                        | 32 100            |
| Personnel ambulancier et<br>paramédical                                                | 4 370     | 69 500                               | 7          | 1                         | 32 102 (80 % SPU) |
| Hygiénistes dentaires,<br>denturologistes,<br>auxiliaires et<br>technologues dentaires | 15 775    | 33 350                               | 90         | 16                        | 32 110-2, 33 100  |
| Techniciennes en<br>pharmacie et assistantes<br>en pharmacie                           | 17 365    | 30 080                               | 89         | 15                        | 32 124, 33 103    |
| Éducatrices et aides-<br>éducatrices de la petite<br>enfance                           | 19 965    | 27 400                               | 96         | 20                        | 42 202 (22 % SPU) |

*Annexe statistique*

| Groupes de base                                                                | Effectifs | Revenu<br>d'emploi<br>médian<br>(\$) | Femmes (%) | Minorités<br>visibles (%) | Code CNP                                |
|--------------------------------------------------------------------------------|-----------|--------------------------------------|------------|---------------------------|-----------------------------------------|
| Serveuses                                                                      | 114 195   | 10 715                               | 63         | 20                        | 64 301, 65 200-1 6                      |
| Chefs                                                                          | 11 920    | 23 200                               | 30         | 41                        | 62 200                                  |
| Cadreurs, techniciens et assistants en enregistrement audio et vidéo           | 17 065    | 42 070                               | 22         | 12                        | 52 110, 52 113, 53 111                  |
| Infirmières auxiliaires                                                        | 3 400     | 54 800                               | 74         | 21                        | 32 101 (16 % SPU)                       |
| Aides-infirmières, préposées aux bénéficiaires et autre personnel de soutien   | 47 235    | 33 795                               | 82         | 32                        | 33 102 (48 % SPU),<br>33 109 (48 % SPU) |
| Designers d'intérieur et décoratrices d'intérieur                              | 4 055     | 29 800                               | 83         | 9                         | 52 121 (61 % TA)                        |
| Photographes                                                                   | 745       | 13 800                               | 47         | 10                        | 53 110 (24 % TA)                        |
| Ensembleuses de théâtre, dessinatrices de mode et conceptrices artistiques     | 3 505     | 38 000                               | 53         | 15                        | 53 123 (72 % TA)                        |
| Bijoutiers, réparateurs de bijoux, horlogers-rhabilleurs et personnel assimilé | 550       | 21 800                               | 34         | 22                        | 62 202 (49 % TA)                        |
| Cuisiniers, bouchers et boulangers-pâtisseries                                 | 69 465    | 17 680                               | 42         | 20                        | 63 200-2, 65 202                        |
| Travailleurs de soutien des services d'hébergement, de voyage et de loisirs    | 11 950    | 11 565                               | 46         | 12                        | 64 300, 65 210-1,<br>64 321             |
| Coiffeuses, barbiers, esthéticiennes et personnel assimilé                     | 14 930    | 11 510                               | 88         | 15                        | 63 210 (30 % TA),<br>63 211 (45 % TA)   |
| Cordonnières et fabricantes de chaussures                                      | 9 265     | 48 000                               | 66         | 8                         | 63 220                                  |

*Portrait d'une société de classes : le Québec*

| Groupes de base                                                              | Effectifs | Revenu<br>d'emploi<br>médian<br>(\$) | Femmes (%) | Minorités<br>visibles (%) | Code CNP                                                 |
|------------------------------------------------------------------------------|-----------|--------------------------------------|------------|---------------------------|----------------------------------------------------------|
| Tapissiers-garnisseurs                                                       | 780       | 28 600                               | 35         | 13                        | 63 221 (73 % TA)                                         |
| Tailleuses, couturières,<br>fourreuses et modistes                           | 5 930     | 19 200                               | 87         | 34                        | 64 200 (74 % TA)                                         |
| Commissaires et agentes<br>de bord                                           | 3 270     | 43 200                               | 74         | 15                        | 64 311                                                   |
| Guides touristiques,<br>d'activités récréatives et<br>sportives de plein air | 985       | 11 800                               | 34         | 5                         | 64 320 (75 % TA),<br>64 322 (81 % TA)                    |
| Préposés de stations-<br>service                                             | 1 390     | 13 300                               | 25         | 3                         | 65 101                                                   |
| Soigneuses d'animaux et<br>travailleuses en soins des<br>animaux             | 3 175     | 15 000                               | 77         | 6                         | 65 220 (62 % TA)                                         |
| Technologues en santé<br>animale et techniciennes<br>vétérinaires            | 2 985     | 32 400                               | 92         | 7                         | 32 104 (70 % FI)                                         |
| Fumigateurs et préposés<br>au contrôle de la vermine                         | 640       | 34 000                               | 9          | 12                        | 73 202 (71 % TA)                                         |
| Concierges et autre<br>personnel de nettoyage                                | 66 080    | 21 125                               | 48         | 21                        | 65 310, 65 312 (57<br>% FI), 65 311 (82<br>% TA), 65 320 |
| Autre personnel de<br>soutien en service                                     | 5 705     | 15 300                               | 34         | 18                        | 65 329                                                   |
| Sous-total                                                                   | 458 895   | 22 245                               | 61         | 20                        |                                                          |

**Construction**

| Groupes de base                           | Effectifs | Revenu<br>d'emploi<br>médian<br>(\$) | Femmes (%) | Minorités<br>visibles (%) | Code CNP |
|-------------------------------------------|-----------|--------------------------------------|------------|---------------------------|----------|
| Tôliers, chaudronniers,<br>et monteurs de | 9 670     | 52 975                               | 3          | 5                         | 72 102-5 |

*Annexe statistique*

| Groupes de base                                                            | Effectifs | Revenu<br>d'emploi<br>médian<br>(\$) | Femmes (%) | Minorités<br>visibles (%) | Code CNP                  |
|----------------------------------------------------------------------------|-----------|--------------------------------------|------------|---------------------------|---------------------------|
| charpentes métalliques                                                     |           |                                      |            |                           |                           |
| Électriciens, monteurs et<br>réparateurs de lignes et<br>de câbles         | 31 335    | 61 180                               | 4          | 8                         | 72 200, 72 203 72<br>205  |
| Plombiers                                                                  | 8 000     | 54 800                               | 2          | 8                         | 72 300 (88 % TA)          |
| Tuyauteurs, monteurs<br>d'appareils de chauffage<br>et poseurs de gicleurs | 3 775     | 61 600                               | 1          | 4                         | 72 301                    |
| Monteurs d'installations<br>au gaz                                         | 415       | 60 800                               | 8          | 6                         | 72 302                    |
| Charpentiers-menuisiers                                                    | 37 420    | 45 200                               | 2          | 3                         | 72 310 (83 % TA)          |
| Briqueteurs-maçons                                                         | 4 355     | 41 600                               | 1          | 5                         | 72 320 (83 % TA)          |
| Calorifugeurs                                                              | 1 200     | 54 800                               | 8          | 4                         | 72 321                    |
| Mécaniciens                                                                | 31 875    | 59 755                               | 1          | 6                         | 72 400-2                  |
| Constructeurs et<br>mécaniciens d'ascenseurs                               | 1 075     | 84 000                               | 3          | 6                         | 72 406                    |
| Grutiers                                                                   | 2 470     | 70 000                               | 2          | 4                         | 72 500                    |
| Foreurs                                                                    | 1 080     | 67 400                               | 0          | 0                         | 72 501, 73 402            |
| Autres métiers<br>techniques et personnel<br>assimilé                      | 1 595     | 41 600                               | 8          | 6                         | 72 999 (77 % TA)          |
| Finisseurs, carreleurs,<br>plâtriers, vitriers, peintres<br>et poseurs     | 30 350    | 38 960                               | 9          | 6                         | 73 100-2, 73 110-3        |
| Personnel d'entretien<br>d'équipement                                      | 31 685    | 31 740                               | 7          | 9                         | 73 200-1                  |
| Manceuvres en<br>construction et en<br>entretien                           | 47 835    | 37 140                               | 7          | 8                         | 75 110, 75 119, 75<br>212 |
| Sous-total                                                                 | 244 135   | 46 430                               | 5          | 7                         |                           |
| <b>Fabrication</b>                                                         |           |                                      |            |                           |                           |

*Portrait d'une société de classes : le Québec*

| Groupes de base                                                      | Effectifs | Revenu<br>d'emploi<br>médian<br>(\$) | Femmes (%) | Minorités<br>visibles (%) | Code CNP                                                                                                                                                        |
|----------------------------------------------------------------------|-----------|--------------------------------------|------------|---------------------------|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Électroniciens,<br>électriciens industriels et<br>électromécaniciens | 17 970    | 56 450                               | 5          | 12                        | 22 311, 72 201-2,<br>72 422                                                                                                                                     |
| Vérificateurs et ajusteurs<br>de machines                            | 15 080    | 48 650                               | 8          | 19                        | 72 100-1, 72 405                                                                                                                                                |
| Assembleurs et monteurs<br>de la fabrication                         | 32 620    | 37 025                               | 26         | 23                        | 93 200, 94 200-4,<br>94 210-2, 94 219                                                                                                                           |
| Opérateurs de la<br>fabrication                                      | 60 945    | 47 885                               | 23         | 20                        | 73 401, 92 101, 93<br>100-2, 94 100, 94<br>102-3, 94 105-7, 94<br>110-2, 94 120-2, 94<br>124, 94 129, 94<br>131-2, 94 140, 94<br>150, 94 152, 94<br>205, 94 130 |
| Manœuvres de la<br>fabrication                                       | 65 540    | 27 705                               | 35         | 24                        | 95 100-7, 95 109                                                                                                                                                |
| Contrôleurs de la<br>fabrication                                     | 2 460     | 40 555                               | 40         | 17                        | 94 104, 94 123, 94<br>133                                                                                                                                       |
| Soudeurs                                                             | 22 035    | 43 600                               | 5          | 11                        | 72 106                                                                                                                                                          |
| Ébénistes                                                            | 3 970     | 31 200                               | 11         | 7                         | 72 311 (68 %)                                                                                                                                                   |
| Ouvriers de fonderies                                                | 1 425     | 51 600                               | 7          | 7                         | 94 101                                                                                                                                                          |
| Autre personnel<br>industriel en<br>transformation<br>alimentaire    | 6 210     | 34 905                               | 37         | 28                        | 94 141-3                                                                                                                                                        |
| Développeurs de films et<br>photograpeurs                            | 665       | 34 070                               | 38         | 14                        | 94 151, 94 153                                                                                                                                                  |
| Mécaniciens                                                          | 38 905    | 46 900                               | 2          | 9                         | 72 423, 72 410 (86<br>% TA), 92 100                                                                                                                             |
| Réparateurs et préposés à<br>l'entretien                             | 4 250     | 28 710                               | 5          | 8                         | 72 421, 72 429 (75<br>% TA), 73 209 (84<br>% TA)                                                                                                                |

*Annexe statistique*

| Groupes de base                                                                                   | Effectifs | Revenu<br>d'emploi<br>médian<br>(\$) | Femmes (%) | Minorités<br>visibles (%) | Code CNP         |
|---------------------------------------------------------------------------------------------------|-----------|--------------------------------------|------------|---------------------------|------------------|
| Techniciens en collision,<br>en carrosserie, en<br>peinture et en glace de<br>véhicule automobile | 4 905     | 38 800                               | 4          | 8                         | 72 411 (75 % TA) |
| Installateurs de brûleurs à<br>l'huile et à combustibles<br>solides                               | 485       | 45 200                               | 2          | 7                         | 72 420           |
| Peintres, enduiseurs et<br>opérateurs de procédés<br>dans le finissage du métal                   | 3 985     | 42 400                               | 13         | 13                        | 94 213           |
| Sous-total                                                                                        | 281 450   | 40 915                               | 20         | 18                        |                  |

**Production agricole, foresterie, pêche, etc.**

| Groupes de base                                                                     | Effectifs | Revenu<br>d'emploi<br>médian<br>(\$) | Femmes (%) | Minorités<br>visibles (%) | Code CNP       |
|-------------------------------------------------------------------------------------|-----------|--------------------------------------|------------|---------------------------|----------------|
| Techniciens et<br>spécialistes de<br>l'aménagement paysager<br>et de l'horticulture | 5 985     | 25 400                               | 48         | 6                         | 22 114         |
| Conducteurs de<br>machines d'abattage<br>d'arbres                                   | 1 950     | 49 200                               | 1          | 1                         | 83 110         |
| Opérateurs de scies à<br>chaîne et d'engins de<br>débardage                         | 1 845     | 23 600                               | 2          | 3                         | 84 110         |
| Ouvriers en production<br>agricole et forestière                                    | 11 920    | 22 775                               | 24         | 9                         | 84 111, 84 120 |
| Matelots de pont sur les<br>bâtiments de pêche                                      | 965       | 17 800                               | 15         | 0                         | 84 121         |

*Portrait d'une société de classes : le Québec*

| Groupes de base                                                                  | Effectifs | Revenu<br>d'emploi<br>médian<br>(\$) | Femmes (%) | Minorités<br>visibles (%) | Code CNP           |
|----------------------------------------------------------------------------------|-----------|--------------------------------------|------------|---------------------------|--------------------|
| Manœuvres en<br>production agricole,<br>forestière et en<br>aménagement paysager | 28 650    | 17 275                               | 22         | 8                         | 85 100-3, 85 120-1 |
| Sous-total                                                                       | 51 315    | 20 950                               | 24         | 7                         |                    |

**Mines et forage**

| Groupes de base                                                     | Effectifs                 | Revenu<br>d'emploi<br>médian<br>(\$) | Femmes (%) | Minorités<br>visibles (%) | Code CNP |
|---------------------------------------------------------------------|---------------------------|--------------------------------------|------------|---------------------------|----------|
| Mineurs d'extraction et<br>de préparation, mines<br>souterraines    | 3 415                     | 97 000                               | 3          | 2                         | 83 100   |
| Foreurs et personnel de<br>mise à l'essai                           | 270                       | 32 400                               | 33         | 30                        | 83 101   |
| Travailleurs d'entretien<br>et de soutien des mines et<br>du forage | 1 550                     | 71 950                               | 5          | 4                         | 84 100-1 |
| Manœuvres des mines et<br>du forage                                 | 575                       | 40 440                               | 10         | 5                         | 85 110-1 |
| Sous-total                                                          | 5 810                     | 81 715                               | 6          | 4                         |          |
| Total                                                               | 1 298<br>825 <sup>2</sup> | 32 980                               | 30         | 16                        |          |

2. Exclut les cols bleus employés par l'État ; ce chiffre est donc inférieur à la somme des effectifs des différents secteurs d'activité (1 362 400).

## 2. Classe moyenne subordonnante

*Raisons expliquant l'exclusion d'une partie des effectifs d'un group de base*

TA: Travail autonome/entrepreneuriat, par opposition au travail de surveillance ou de direction salarié ;

DC: Direction capitaliste, possession d'une entreprise, par opposition à un poste salarié de direction dans une organisation non capitaliste ou à un travail intellectuel hautement rémunérateur.

**Tableau 22**  
**Effectifs détaillés de la CMS, 2021**

| Travail de subordination politique                                  |           |                                      |            |                           |                                                                       |
|---------------------------------------------------------------------|-----------|--------------------------------------|------------|---------------------------|-----------------------------------------------------------------------|
| Groupes de base                                                     | Effectifs | Revenu<br>d'emploi<br>médian<br>(\$) | Femmes (%) | Minorités<br>visibles (%) | Code CNP                                                              |
| Policiers                                                           | 16 075    | 101 000                              | 28         | 4                         | 42 100                                                                |
| Membres des Forces<br>armées canadiennes                            | 9 125     | 63 305                               | 13         | 7                         | 42 102, 43 204, 44<br>200                                             |
| Shérifs et huissiers de<br>justice                                  | 795       | 50 800                               | 33         | 6                         | 43 200                                                                |
| Agents des services<br>correctionnels, frontaliers<br>et municipaux | 9 005     | 70 930                               | 39         | 14                        | 43 201-3                                                              |
| Superviseuses                                                       | 46 290    | 44 170                               | 51         | 16                        | 12 010-3, 62 010,<br>62 020, 62 022-3                                 |
| Surveillants                                                        | 26 955    | 63 030                               | 24         | 14                        | 62 024, 62 029, 72<br>022-5, 82 010, 82<br>020, 92 010-5, 92<br>020-4 |
| Agents de sécurité et<br>personnel assimilé                         | 32 265    | 33 200                               | 22         | 29                        | 64 410                                                                |

*Portrait d'une société de classes : le Québec*

| Groupes de base                                  | Effectifs | Revenu<br>d'emploi<br>médian<br>(\$) | Femmes (%) | Minorités<br>visibles (%) | Code CNP                                                                                                                                                        |
|--------------------------------------------------|-----------|--------------------------------------|------------|---------------------------|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Entrepreneurs et<br>contremaîtres                | 25 805    | 63 310                               | 9          | 5                         | 72 010, 72 011 (82<br>% TA), 72 012 (73<br>% TA), 72 013 (64<br>% TA), 72 014 (47<br>% TA), 72 020, 72<br>021 (76 % TA), 82<br>021, 82 030, 82 031<br>(56 % TA) |
| Capitaines et officiers de<br>bâtiments de pêche | 90        | 85 000                               | 0          | 0                         | 83 120                                                                                                                                                          |
| Sous-total                                       | 166 405   | 56 105                               | 30         | 15                        |                                                                                                                                                                 |

**Travail de direction**

| Groupes de base                                                | Effectifs | Revenu<br>d'emploi<br>médian<br>(\$) | Femmes (%) | Minorités<br>visibles (%) | Code CNP                      |
|----------------------------------------------------------------|-----------|--------------------------------------|------------|---------------------------|-------------------------------|
| Membres des corps<br>législatifs                               | 1 985     | 60 800                               | 41         | 6                         | 00 010                        |
| Cadres supérieurs                                              | 13 995    | 80 000                               | 28         | 6                         | 00018 (18 % DC)               |
| Gestionnaires de la<br>fonction publique                       | 6 080     | 100 280                              | 48         | 7                         | 40 010-2, 40 019              |
| Gestionnaires des<br>systèmes informatiques                    | 17 525    | 104 000                              | 24         | 16                        | 20 012                        |
| Gestionnaires en<br>construction et<br>rénovation domiciliaire | 1 870     | 20 400                               | 5          | 10                        | 70 011 (26 % TA)              |
| Gestionnaires du secteur<br>agricole                           | 7 620     | 20 580                               | 26         | 3                         | 80 020 (26 % TA),<br>80 021-2 |
| Juges                                                          | 1 080     | 204 000                              | 51         | 2                         | 41 100                        |

*Annexe statistique*

| Groupes de base                                                                   | Effectifs | Revenu<br>d'emploi<br>médian<br>(\$) | Femmes (%) | Minorités<br>visibles (%) | Code CNP                                           |
|-----------------------------------------------------------------------------------|-----------|--------------------------------------|------------|---------------------------|----------------------------------------------------|
| Directrices des finances, des assurances, du marketing et des ressources humaines | 73 545    | 83 420                               | 56         | 11                        | 10 010-2, 10 019, 10 020, 10 022, 10 029           |
| Directeurs des services de génie, d'architecture et de sciences                   | 9 170     | 106 620                              | 28         | 16                        | 20 010-1                                           |
| Directrices et coordonatrices des soins de santé                                  | 11 990    | 100 670                              | 76         | 11                        | 30 010, 40 021                                     |
| Directrices et administratrices en éducation                                      | 8 785     | 98 445                               | 64         | 6                         | 40 020-1                                           |
| Directrices des services sociaux, communautaires et correctionnels                | 8 095     | 58 000                               | 78         | 10                        | 40 030                                             |
| Agentes de probation et de libération conditionnelle                              | 890       | 75 500                               | 85         | 7                         | 41 311                                             |
| Directeurs dans le secteur des services marchands                                 | 44 505    | 30 715                               | 43         | 15                        | 60 030 (91 % TA), 60 031 (82 % TA), 60 040, 62 201 |
| Directeurs des ventes corporatives                                                | 16 695    | 93 000                               | 27         | 10                        | 60 010                                             |
| Directeurs – commerce de détail et de gros                                        | 58 350    | 43 200                               | 43         | 12                        | 60 020 (78 % TA)                                   |
| Adjointes de direction                                                            | 12 635    | 58 800                               | 90         | 7                         | 12 100                                             |
| Directrices dans le domaine des arts, des sports et des loisirs                   | 4 885     | 59 750                               | 51         | 6                         | 50 010-2                                           |
| Officiers de direction et enquêteurs de police                                    | 1 490     | 120 615                              | 27         | 4                         | 40 040, 41 310                                     |

*Portrait d'une société de classes : le Québec*

| Groupes de base                                                  | Effectifs | Revenu<br>d'emploi<br>médian<br>(\$) | Femmes (%) | Minorités<br>visibles (%) | Code CNP         |
|------------------------------------------------------------------|-----------|--------------------------------------|------------|---------------------------|------------------|
| Chefs et officiers<br>supérieurs des services<br>d'incendie      | 545       | 93 000                               | 6          | 0                         | 40 041           |
| Officiers de direction des<br>Forces armées<br>canadiennes       | 2 985     | 72 000                               | 23         | 15                        | 40 042           |
| Gouvernantes principales                                         | 405       | 38 800                               | 68         | 23                        | 62 021           |
| Directeurs de<br>l'exploitation et de<br>l'entretien d'immeubles | 8 675     | 60 800                               | 20         | 10                        | 70 012 (86 % TA) |
| Directeurs des transports<br>et des services postaux             | 7 600     | 78 505                               | 27         | 15                        | 70 020, 70 021   |
| Sous-total                                                       | 321 400   | 68 045                               | 46         | 11                        |                  |

*Annexe statistique*

**Travail intellectuel pur**

| Groupes de base                                                                               | Effectifs | Revenu<br>d'emploi<br>médian<br>(\$) | Femmes (%) | Minorités<br>visibles (%) | Code CNP                           |
|-----------------------------------------------------------------------------------------------|-----------|--------------------------------------|------------|---------------------------|------------------------------------|
| Vérificatrices comptables, analystes, conseillères et autres agents en finance                | 94 250    | 62 700                               | 53         | 19                        | 11 100-3, 11 109                   |
| Professionnelles en ressources humaines, en marketing et en services-conseils aux entreprises | 83 525    | 61 770                               | 64         | 13                        | 11 200-2                           |
| Agentes des ressources humaines, d'administration, du revenu et professions connexes          | 112 655   | 48 730                               | 73         | 15                        | 12 101-2 12 104, 12 113, 13 100-1  |
| Planificatrices de congrès et d'événements                                                    | 4 145     | 36 800                               | 69         | 12                        | 12 103                             |
| Personnel en gestion de l'information sur la santé                                            | 1 970     | 56 000                               | 91         | 10                        | 12 111                             |
| Techniciennes juridiques et à la gestion des documents                                        | 6 545     | 46 330                               | 83         | 13                        | 12 112, 42 200                     |
| Assureurs, experts en sinistres et estimateurs                                                | 14 730    | 56 125                               | 46         | 11                        | 12 201-3                           |
| Administratrices de la paye                                                                   | 6 550     | 51 600                               | 86         | 17                        | 13 102                             |
| Courtiers en douanes et courtiers maritimes                                                   | 1 040     | 51 600                               | 41         | 24                        | 13 200                             |
| Coordonnateurs de la logistique et du transport                                               | 13 130    | 49 600                               | 47         | 22                        | 13 201                             |
| Avocates et notaires                                                                          | 23 460    | 84 000                               | 56         | 9                         | 41 101                             |
| Spécialistes et représentants des ventes                                                      | 17 460    | 61 805                               | 45         | 22                        | 62 100, 63 102                     |
| Professionnelles des sciences naturelles                                                      | 20 770    | 65 125                               | 50         | 21                        | 21 100-3, 21 109, 21 110-2, 21 120 |

*Portrait d'une société de classes : le Québec*

| Groupes de base                                                                                     | Effectifs | Revenu<br>d'emploi<br>médian<br>(\$) | Femmes (%) | Minorités<br>visibles (%) | Code CNP                                                                                     |
|-----------------------------------------------------------------------------------------------------|-----------|--------------------------------------|------------|---------------------------|----------------------------------------------------------------------------------------------|
| Architectes et urbanistes                                                                           | 11 730    | 65 205                               | 39         | 12                        | 21 200-3                                                                                     |
| Mathématiciens et<br>scientifiques des données                                                      | 6 855     | 82 710                               | 37         | 25                        | 21 210-1                                                                                     |
| Spécialistes en<br>informatique                                                                     | 44 990    | 78 695                               | 29         | 26                        | 21 220-3                                                                                     |
| Développeurs,<br>programmeurs et<br>concepteurs du Web et<br>de l'informatique                      | 51 980    | 66 325                               | 17         | 25                        | 21 230, 21 232-4                                                                             |
| Ingénieurs                                                                                          | 66 225    | 84 830                               | 16         | 23                        | 21 231, 21 300-1 21<br>310-1, 21 320-2, 21<br>330-2 21 390, 21<br>399                        |
| Techniciens et<br>technologues des sciences<br>naturelles et sociales                               | 81 430    | 57 285                               | 21         | 15                        | 22 100-1, 22 110,<br>22 112-3, 22 212-4,<br>22 220, 22 300-2,<br>22 210, 22 310, 22<br>312-3 |
| Vérificateurs, inspecteurs<br>et estimateurs                                                        | 16 225    | 58 995                               | 29         | 11                        | 22 111, 22 230-3,<br>22 303                                                                  |
| Designers industriels                                                                               | 3 540     | 46 800                               | 37         | 14                        | 22 211                                                                                       |
| Agents de soutien aux<br>utilisateurs                                                               | 14 140    | 49 200                               | 23         | 26                        | 22 221                                                                                       |
| Rechercheuses, expertes<br>conseils et<br>professionnelles des<br>sciences sociales                 | 48 170    | 67 105                               | 59         | 15                        | 41 400-7, 41 409                                                                             |
| Pilotes, navigateurs et<br>autres professionnels du<br>transport aérien,<br>maritime et ferroviaire | 5 570     | 81 875                               | 10         | 8                         | 72 600-4                                                                                     |

*Annexe statistique*

| Groupes de base                                                                                | Effectifs | Revenu<br>d'emploi<br>médian<br>(\$) | Femmes (%) | Minorités<br>visibles (%) | Code CNP                            |
|------------------------------------------------------------------------------------------------|-----------|--------------------------------------|------------|---------------------------|-------------------------------------|
| Médecins spécialistes,<br>omnipraticiennes et<br>médecins de famille                           | 24 980    | 154 280                              | 53         | 12                        | 31 100-2                            |
| Vétérinaires                                                                                   | 2 200     | 80 000                               | 68         | 3                         | 31 103 (85 % DC)                    |
| Dentistes                                                                                      | 2 615     | 92 000                               | 51         | 19                        | 31 110 (57 % DC)                    |
| Optométristes,<br>audiologistes et<br>orthophonistes                                           | 5 005     | 72 115                               | 89         | 8                         | 31 111-2                            |
| Pharmaciennes                                                                                  | 7 625     | 106 000                              | 68         | 19                        | 31 120 (81 % DC)                    |
| Diététistes et<br>nutritionnistes                                                              | 2 695     | 58 400                               | 96         | 11                        | 31 121                              |
| Psychologues                                                                                   | 7 660     | 70 500                               | 79         | 6                         | 31 200                              |
| Chiropraticiennes,<br>physiothérapeutes et<br>ergothérapeutes                                  | 12 385    | 65 640                               | 81         | 9                         | 31 201-3                            |
| Infirmières et infirmières<br>praticiennes                                                     | 72 080    | 73 690                               | 89         | 18                        | 31 301-2                            |
| Techniciennes,<br>technologues et autres<br>professionnelles de la<br>santé                    | 18 020    | 61 060                               | 82         | 11                        | 31 303, 32 103, 32<br>120-3, 32 129 |
| Professeurs et chargés de<br>cours au niveau<br>universitaire                                  | 16 650    | 107 000                              | 42         | 19                        | 41 200                              |
| Assistantes<br>d'enseignement et de<br>recherche au niveau<br>postsecondaire                   | 22 205    | 16 400                               | 56         | 27                        | 41 201                              |
| Enseignantes au niveau<br>collégial et autres<br>instructrices en<br>formation professionnelle | 35 945    | 69 500                               | 52         | 10                        | 41 210                              |

*Portrait d'une société de classes : le Québec*

| Groupes de base                                                                                  | Effectifs    | Revenu<br>d'emploi<br>médian<br>(\$) | Femmes (%) | Minorités<br>visibles (%) | Code CNP                       |
|--------------------------------------------------------------------------------------------------|--------------|--------------------------------------|------------|---------------------------|--------------------------------|
| Enseignantes aux niveaux<br>préscolaire, primaire et<br>secondaire                               | 104 995      | 68 260                               | 76         | 7                         | 41 220-1                       |
| Travailleuses sociales                                                                           | 16 345       | 63 200                               | 87         | 10                        | 41 300                         |
| Conseillères en<br>orientation, en<br>information scolaire et en<br>développement de<br>carrière | 17 415       | 56 445                               | 84         | 8                         | 41 301, 41 320-1               |
| Chefs religieux et<br>travailleurs de la religion                                                | 3 975        | 29 345                               | 32         | 21                        | 41 302, 42 204                 |
| Bibliothécaires,<br>restauratrices et<br>archivistes                                             | 2 720        | 65 035                               | 70         | 6                         | 51 100-2                       |
| Auteures et écrivaines                                                                           | 4 825        | 23 600                               | 58         | 7                         | 51 111                         |
| Journalistes                                                                                     | 3 370        | 54 000                               | 49         | 7                         | 51 113                         |
| Traductrices, réviseuses<br>et rédactrices techniques                                            | 14 210       | 46 620                               | 69         | 12                        | 51 110, 51 112, 51 114         |
| Producteurs, réalisateurs<br>et personnel assimilé                                               | 10 250       | 54 400                               | 35         | 8                         | 51 120                         |
| Techniciens du domaine<br>des arts et des lettres                                                | 13 800       | 47 440                               | 47         | 12                        | 52 100, 52 111, 52 112, 52 119 |
| Annonceurs et autres<br>communicateurs                                                           | 1 170        | 46 000                               | 45         | 7                         | 52 114                         |
| Musiciennes, danseuses,<br>comédiennes et autres<br>artistes                                     | 15 630       | 8 815                                | 52         | 11                        | 51 121-2, 53 120-2             |
| Sous-total                                                                                       | 1 189<br>855 | 65 010                               | 54         | 16                        |                                |
| Total                                                                                            | 1 677<br>660 | 64 705                               | 50         | 15                        |                                |

### 3. Classe moyenne subordonnée

*Raisons expliquant l'exclusion d'une partie des effectifs d'un groupe de base*

TA : Travail autonome, par opposition au travail salarié ;

SPR : Secteur privé, par opposition au secteur public ;

FP : Fonction productive, par opposition à une fonction improductive au sein d'une entreprise productive.

**Tableau 23**  
**Effectifs détaillés de la cms, 2021**

**Fonction improductive (correspond essentiellement au secteur privé)**

| Groupes de base                                                   | Effectifs | Revenu<br>d'emploi<br>médian<br>(\$) | Femmes (%) | Minorités<br>visibles (%) | Code CNP                                             |
|-------------------------------------------------------------------|-----------|--------------------------------------|------------|---------------------------|------------------------------------------------------|
| Sténographes judiciaires<br>et transcriptrices en<br>médecine     | 1 945     | 37 600                               | 93         | 6                         | 12 110                                               |
| Techniciennes en<br>comptabilité                                  | 29 230    | 40 000                               | 84         | 13                        | 12 200                                               |
| Adjointes administratives<br>et employées de soutien<br>de bureau | 129 820   | 36 470                               | 92         | 12                        | 13 110-2, 14 100                                     |
| Réceptionnistes                                                   | 31 310    | 20 800                               | 88         | 13                        | 14 101                                               |
| Commis                                                            | 74 000    | 37 335                               | 76         | 17                        | 14 102-3, 14 110-1,<br>14 200-2, 14 300-1,<br>14 403 |
| Opérateurs d'équipement<br>d'édition et personnel<br>assimilé     | 220       | 46 800                               | 48         | 7                         | 14 112                                               |
| Répartiteurs et horairistes                                       | 9 030     | 48 645                               | 43         | 11                        | 14 404                                               |
| Évaluateurs de systèmes<br>informatiques                          | 3 540     | 32 400                               | 28         | 26                        | 22 222                                               |
| Acheteurs des commerces<br>de détail et de gros                   | 7 640     | 39 600                               | 47         | 13                        | 62 101                                               |

*Portrait d'une société de classes : le Québec*

| Groupes de base                                                                          | Effectifs | Revenu<br>d'emploi<br>médian<br>(\$) | Femmes (%) | Minorités<br>visibles (%) | Code CNP                      |
|------------------------------------------------------------------------------------------|-----------|--------------------------------------|------------|---------------------------|-------------------------------|
| Agentes et courtières<br>d'assurance                                                     | 13 610    | 51 200                               | 60         | 15                        | 63 100 (87 % TA)              |
| Vendeurs en commerce<br>et autre personnel<br>assimilé                                   | 149 435   | 17 210                               | 50         | 15                        | 64 100, 65 109 (76<br>% TA)   |
| Caissières                                                                               | 94 550    | 10 200                               | 80         | 21                        | 65 100                        |
| Représentantes et autres<br>préposées aux services à<br>la clientèle                     | 89 795    | 35 100                               | 59         | 24                        | 64 400-1, 64 409,<br>64 101   |
| Facteurs, trieurs et<br>messagers                                                        | 14 975    | 49 525                               | 34         | 17                        | 74 100-1, 74 102<br>(82 % TA) |
| Réceptionnistes d'hôtel                                                                  | 3 290     | 17 600                               | 61         | 22                        | 64 314                        |
| Agentes à la billetterie                                                                 | 2 370     | 38 890                               | 58         | 32                        | 64 312-3                      |
| Conseillères en voyages                                                                  | 2 620     | 23 000                               | 76         | 20                        | 64 310 (79 % TA)              |
| Registres, restauratrices et autres<br>travailleuses des musées<br>et des galeries d'art | 1 230     | 13 800                               | 57         | 9                         | 53 100                        |
| Agents en immobilier                                                                     | 6 440     | 44 800                               | 46         | 16                        | 63 101 (35 % TA)              |
| Conseillères en soins<br>personnalisés                                                   | 370       | 50 400                               | 53         | 15                        | 64 201 (79 % TA)              |
| Sous-total                                                                               | 665 420   | 28 430                               | 70         | 17                        |                               |

*Annexe statistique*

**Contexte improductif (correspond essentiellement aux secteurs public et parapublic)**

| Groupes de base                                                                       | Effectifs | Revenu<br>d'emploi<br>médian<br>(\$) | Femmes (%) | Minorités<br>visibles (%) | Code CNP                                |
|---------------------------------------------------------------------------------------|-----------|--------------------------------------|------------|---------------------------|-----------------------------------------|
| Kinésiologues et autres<br>professionnelles en<br>diagnostic et en<br>traitement      | 5 440     | 26 740                               | 67         | 8                         | 31 204, 31 209                          |
| Aides-infirmières,<br>préposées aux<br>bénéficiaires et autre<br>personnel de soutien | 51 180    | 33 780                               | 82         | 32                        | 33 102 (52 % SPR),<br>33 109 (52 % SPR) |
| Infirmières auxiliaires                                                               | 17 845    | 54 800                               | 89         | 25                        | 32 101 (84 % SPR)                       |
| Personnel ambulancier et<br>paramédical                                               | 1 090     | 69 500                               | 35         | 4                         | 32 102 (80 % SPR)                       |
| Assistantes de<br>laboratoires médicaux et<br>professions techniques<br>connexes      | 3 990     | 47 600                               | 77         | 19                        | 33 101                                  |
| Pompiers                                                                              | 6 435     | 92 000                               | 5          | 2                         | 42 101                                  |
| Instructrices pour<br>personnes ayant une<br>déficience                               | 25 905    | 45 200                               | 88         | 7                         | 42 203                                  |
| Aides-enseignantes aux<br>niveaux primaire et<br>secondaire                           | 7 290     | 27 600                               | 89         | 15                        | 43 100                                  |
| Surveillantes d'élèves et<br>brigadières                                              | 11 340    | 9 700                                | 79         | 16                        | 45 100                                  |
| Entraîneuses, animatrices<br>de sports et arbitres                                    | 19 370    | 8 605                                | 55         | 17                        | 53 201-2, 54 100                        |
| Travailleuses des services<br>sociaux et<br>communautaires                            | 33 050    | 37 200                               | 76         | 15                        | 42 201                                  |

*Portrait d'une société de classes : le Québec*

| Groupes de base                                                   | Effectifs    | Revenu<br>d'emploi<br>médian<br>(\$) | Femmes (%) | Minorités<br>visibles (%) | Code CNP                              |
|-------------------------------------------------------------------|--------------|--------------------------------------|------------|---------------------------|---------------------------------------|
| Éducatrices et aides-<br>éducatrices de la petite<br>enfance      | 70 785       | 27 400                               | 96         | 19                        | 42 202 (78 % SPR)                     |
| Concierges et préposées à<br>l'entretien ménager                  | 40 550       | 24 465                               | 52         | 22                        | 65 310 (43 % FP),<br>65 312 (43 % FP) |
| Technologues en santé<br>animale et techniciennes<br>vétérinaires | 1 280        | 32 400                               | 92         | 7                         | 32 104 (30 % FP)                      |
| Autre personnel<br>technique en thérapie et<br>en diagnostic      | 4 170        | 43 200                               | 84         | 7                         | 32 109                                |
| Autres instructrices                                              | 3 775        | 8 000                                | 56         | 25                        | 43 109 (67 % TA)                      |
| Gardiennes d'enfants en<br>milieu familial                        | 3 130        | 11 800                               | 93         | 27                        | 44 100 (50 % TA)                      |
| Aides de maintien à<br>domicile et personnel<br>assimilé          | 12 340       | 23 600                               | 89         | 19                        | 44 101                                |
| Cols bleus (avec revenu<br>du prolétariat)                        | 63 575       | 32 925                               | 19         | 4                         |                                       |
| Sous-total                                                        | 382 540      | 31 875                               | 68         | 17                        |                                       |
| Total                                                             | 1 047<br>960 | 28 975                               | 66         | 17                        |                                       |

#### 4. Classe moyenne indépendante

*Raisons expliquant l'exclusion d'une partie des effectifs d'un groupe de base*

TSP : travail salarié productif, par opposition au travail autonome ;

TSI : travail salarié improductif ou de direction, par opposition au travail autonome et à l'entrepreneuriat.

**Tableau 24**  
**Effectifs détaillés de la CMI, 2021**

| Secteur des ventes                            |           |                                      |            |                           |                   |
|-----------------------------------------------|-----------|--------------------------------------|------------|---------------------------|-------------------|
| Groupes de base                               | Effectifs | Revenu<br>d'emploi<br>médian<br>(\$) | Femmes (%) | Minorités<br>visibles (%) | Code CNP          |
| Directeurs – commerce<br>de détail et de gros | 16 460    | 43 200                               | 43         | 12                        | 60 020 (22 % TSI) |
| Agentes et courtières<br>d'assurance          | 2 025     | 51 200                               | 60         | 16                        | 63 100 (13 % TSI) |
| Agents et vendeurs en<br>immobilier           | 11 725    | 44 800                               | 46         | 16                        | 63 101 (65 % TSI) |
| Autre personnel assimilé<br>des ventes        | 2 235     | 21 400                               | 43         | 15                        | 65 109 (24 % TSI) |
| Sous-total                                    | 32 445    | 42 775                               | 45         | 14                        |                   |

*Portrait d'une société de classes : le Québec*

**Secteur de la petite production**

| Groupes de base                                                      | Effectifs | Revenu<br>d'emploi<br>médian<br>(\$) | Femmes (%) | Minorités<br>visibles (%) | Code CNP                                                                                                                                          |
|----------------------------------------------------------------------|-----------|--------------------------------------|------------|---------------------------|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Petits entrepreneurs de la construction                              | 13 645    | 43 825                               | 8          | 8                         | 70 011 (75 % TSI),<br>70 012 (14 % TSI)<br>72 011 (18 % TSI),<br>72 012 (27 % TSI),<br>72 013 (36 % TSI),<br>72 014, 72 021, 82<br>031 (44 % TSI) |
| Travailleurs indépendants de la construction                         | 11 340    | 43 555                               | 3          | 4                         | 72 300 (12 % TSP),<br>72 310 (17 % TSP),<br>72 311 (32 % TSP),<br>72 320 (17 % TSP)                                                               |
| Travailleurs indépendants en entretien et en réparation de véhicules | 7 220     | 43 150                               | 3          | 9                         | 72 410 (13 % TSP),<br>72 411 (25 % TSP),<br>72 429 (25 % TSP)                                                                                     |
| Autres métiers techniques et personnel assimilé                      | 485       | 41 600                               | 8          | 6                         | 72 999 (23 % TSP)                                                                                                                                 |
| Fumigateurs et préposés au contrôle de la vermine                    | 260       | 34 000                               | 10         | 12                        | 73 202 (29 % TSP)                                                                                                                                 |
| Autres réparateurs et préposés à l'entretien                         | 405       | 21 400                               | 6          | 7                         | 73 209 (84 % TSP)                                                                                                                                 |
| Conducteurs de camions de transport                                  | 18 215    | 37 200                               | 6          | 13                        | 73 300 (19 % TSP)                                                                                                                                 |
| Messagers                                                            | 725       | 32 800                               | 14         | 21                        | 74 102 (18 % TSI)                                                                                                                                 |
| Chauffeurs de taxi et de limousine                                   | 8 135     | 6 900                                | 5          | 50                        | 75 200 (70 % TSP)                                                                                                                                 |
| Gestionnaires en agriculture                                         | 20 610    | 20 200                               | 25         | 3                         | 80 020 (74 % TSI)                                                                                                                                 |
| Pêcheurs indépendants, trappeurs et chasseurs                        | 1 065     | 21 830                               | 14         | 0                         | 83 121, 85 104                                                                                                                                    |
| Sous-total                                                           | 82 105    | 32 130                               | 10         | 11                        |                                                                                                                                                   |

**Secteur des services, du divertissement et des soins personnels**

| Groupes de base                                                                          | Effectifs | Revenu<br>d'emploi<br>médian<br>(\$) | Femmes (%) | Minorités<br>visibles (%) | Code CNP                                |
|------------------------------------------------------------------------------------------|-----------|--------------------------------------|------------|---------------------------|-----------------------------------------|
| Praticiennes des<br>médecines douces                                                     | 1 705     | 18 175                               | 74         | 12                        | 32 200, 32 209                          |
| Massothérapeutes                                                                         | 8 210     | 11 800                               | 80         | 9                         | 32 201                                  |
| Designers graphiques et<br>designers d'intérieur                                         | 21 975    | 38 445                               | 55         | 14                        | 52 120, 52 121 (39<br>% TSP)            |
| Photographes                                                                             | 2 300     | 13 800                               | 48         | 10                        | 53 110 (76 % TSP)                       |
| Ensemblières de théâtre,<br>dessinatrices de mode et<br>conceptrices artistiques         | 1 395     | 38 000                               | 53         | 15                        | 53 123 (28 % TSP)                       |
| Autres artistes de<br>spectacle                                                          | 655       | 8 900                                | 48         | 20                        | 55 109                                  |
| Artisanes                                                                                | 2 495     | 10 100                               | 56         | 9                         | 53 124                                  |
| Patronnières de produits<br>textiles                                                     | 350       | 36 000                               | 70         | 16                        | 53 125                                  |
| Athlètes                                                                                 | 580       | 18 200                               | 18         | 8                         | 53 200                                  |
| Bijoutiers, réparateurs de<br>bijoux, horlogers-<br>rhabilleurs et personnel<br>assimilé | 575       | 21 800                               | 34         | 22                        | 62 202 (51 % TSP)                       |
| Coiffeuses, barbiers,<br>esthéticiennes et<br>personnel assimilé                         | 26 015    | 11 445                               | 86         | 13                        | 63 210 (70 % TSP),<br>63 211 (55 % TSP) |
| Tapissiers-garnisseurs                                                                   | 285       | 28 600                               | 35         | 14                        | 63 221 (26 % TSP)                       |
| Tailleuses, couturières,<br>fourreuses et modistes                                       | 2 100     | 19 200                               | 86         | 34                        | 64 200 (26 % TSP)                       |
| Conseillères en soins<br>personnalisés                                                   | 95        | 50 400                               | 53         | 16                        | 64 201 (20 % TSI)                       |
| Conseillères en voyages                                                                  | 695       | 23 000                               | 76         | 20                        | 64 310 (21 % TSI)                       |

*Portrait d'une société de classes : le Québec*

| Groupes de base                                                              | Effectifs | Revenu<br>d'emploi<br>médian<br>(\$) | Femmes (%) | Minorités<br>visibles (%) | Code CNP                                |
|------------------------------------------------------------------------------|-----------|--------------------------------------|------------|---------------------------|-----------------------------------------|
| Guides touristiques,<br>d'activités récréatives et<br>sportives de plein air | 275       | 10 950                               | 38         | 5                         | 64 320 (25 % TSP),<br>64 322 (19 % TSP) |
| Soigneuses d'animaux et<br>travailleuses en soins des<br>animaux             | 1 935     | 15 000                               | 77         | 6                         | 65 220 (38 % TSP)                       |
| Autres professions de<br>soutien dans les services<br>personnels             | 495       | 12 500                               | 76         | 14                        | 65 229                                  |
| Nettoyeurs spécialisés                                                       | 1 700     | 22 000                               | 15         | 15                        | 65 311 (18 % TSP)                       |
| Directeurs des services de<br>restauration et<br>d'hébergement               | 4 440     | 31 310                               | 44         | 15                        | 60 030, 60 031                          |
| Autres instructrices                                                         | 1 845     | 8 000                                | 56         | 25                        | 43 109 (33 % TSI)                       |
| Gardiennes d'enfants en<br>milieu familial                                   | 3 190     | 11 800                               | 94         | 27                        | 44 100 (50 % TSI)                       |
| Sous-total                                                                   | 83 310    | 21 105                               | 69         | 14                        |                                         |
| Total                                                                        | 197 860   | 29 235                               | 41         | 13                        |                                         |

## 5. Classe capitaliste

*Raisons expliquant l'exclusion d'une partie des effectifs d'un groupe de base*

TSR : Travail salarié hautement rémunérateur, par opposition à la direction d'une entreprise capitaliste ;

DNC : Direction non capitaliste dans le secteur public, par opposition à la direction d'entreprises privées.

**Tableau 25**  
**Effectifs détaillés de la classe capitaliste, 2021**

| Groupes de base                                                                | Effectifs | Revenu<br>d'emploi<br>moyen<br>(\$) | Femmes (%) | Minorités<br>visibles (%) | Code CNP             |
|--------------------------------------------------------------------------------|-----------|-------------------------------------|------------|---------------------------|----------------------|
| Cadres supérieurs –<br>secteur public et privé                                 | 63 765    | 129 600                             | 28         | 6                         | 00 018 (82 %<br>DNC) |
| Directeurs de banque, du<br>crédit et d'autres services<br>de placements       | 14 755    | 118 200                             | 48         | 14                        | 10 021               |
| Directeurs d'entreprises<br>de télécommunications                              | 2 295     | 100 100                             | 26         | 19                        | 10 030               |
| Vétérinaires                                                                   | 390       | 86 800                              | 68         | 4                         | 31 103 (15 % TSR)    |
| Dentistes                                                                      | 1 970     | 104 500                             | 51         | 34                        | 31 110 (43 % TSR)    |
| Pharmaciennes                                                                  | 1 790     | 105 900                             | 68         | 19                        | 31 120 (19 % TSR)    |
| Directeurs de la<br>construction                                               | 17 610    | 80 600                              | 14         | 7                         | 70 010               |
| Directeurs de<br>l'exploitation des<br>ressources naturelles et de<br>la pêche | 995       | 148 400                             | 9          | 7                         | 80 010               |
| Directeurs de la<br>fabrication                                                | 17 495    | 88 900                              | 24         | 11                        | 90 010               |
| Directeurs des services<br>d'utilité publique                                  | 1 480     | 114 300                             | 23         | 9                         | 90 011               |
| Total                                                                          | 122 545   | 113 905                             | 29         | 9                         |                      |

## Liste des figures

|                                                                                                                                                                                                                |     |
|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----|
| Figure 1. <i>Distribution du prolétariat selon le secteur d'activité, 1961, 1991 et 2021</i> .....                                                                                                             | 95  |
| Figure 2. <i>Distribution de la main-d'œuvre salariée selon la taille des entreprises, par secteur (SCIAN), dernier trimestre de 2021</i> .....                                                                | 97  |
| Figure 3. <i>Distribution du prolétariat selon le secteur d'activité, 1961, 1991 et 2021</i> .....                                                                                                             | 104 |
| Figure 4. <i>Distribution du prolétariat féminin selon le secteur d'activité, 1991 et 2021</i> .....                                                                                                           | 111 |
| Figure 5. <i>Distribution de la classe moyenne subordonnante selon la forme de subordination réalisée par ses membres, 2021</i> .....                                                                          | 152 |
| Figure 6. <i>Distribution de la classe moyenne subordonnée selon le champ d'activité approximatif de ses membres, 2021</i> .....                                                                               | 162 |
| Figure 7. <i>Distribution de la main-d'œuvre de la cms selon la taille des entreprises, par secteur (SCIAN), dernier trimestre de 2021</i> .....                                                               | 164 |
| Figure 8. <i>Distribution de la main-d'œuvre de la cms et du prolétariat selon la taille des entreprises, par secteur (SCIAN), dernier trimestre de 2021</i> .....                                             | 165 |
| Figure 9. <i>Évolution du nombre d'exploitations agricoles, de leur superficie moyenne et de la valeur moyenne des terrains et des bâtiments par acre (en dollar constant) au Québec, de 1921 à 2021</i> ..... | 176 |
| Figure 10. <i>Évolution du poids du travail autonome au Québec, janvier 1976 à décembre 2023</i> .....                                                                                                         | 179 |
| Figure 11. <i>Distribution de la classe moyenne indépendante selon le type d'activité de ses membres, 2021</i> .....                                                                                           | 181 |
| Figure 12. <i>Distribution des entreprises privées (de plus de 5 employé-es) selon la taille, 2021</i> .....                                                                                                   | 193 |

|                                                                                                                                                     |     |
|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----|
| Figure 13. <i>Distribution de la main-d'œuvre salariée selon la taille de l'entreprise, tous secteurs confondus, 2021</i> .....                     | 194 |
| Figure 14. <i>Structure de classe de la population active québécoise, 2021</i> .....                                                                | 198 |
| Figure 15. <i>Les classes sociales dans la population québécoise, 2021</i> .....                                                                    | 208 |
| Figure 16. <i>Évolution du nombre d'entreprises agricoles et de la part de la population active dans l'agriculture au Québec, 1976 à 2021</i> ..... | 211 |
| Figure 17. <i>Évolution de la part de la population active dans l'agriculture au Canada, 1911-2021</i> .....                                        | 212 |

## Liste des tableaux

|                                                                                                                                                                                 |     |
|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----|
| Tableau 1. <i>Distribution du prolétariat selon le secteur d'activité, 2021</i> .....                                                                                           | 95  |
| Tableau 2. <i>Distribution du prolétariat selon le secteur d'activité, par province, 2021</i> .....                                                                             | 99  |
| Tableau 3. <i>Structure de la main-d'œuvre salariée de la fabrication, par province, 2021</i> .....                                                                             | 101 |
| Tableau 4. <i>Pourcentage de la main-d'œuvre salariée de la fabrication employée dans l'industrie lourde, par province, 2001, 2011 et 2021</i> .....                            | 102 |
| Tableau 5. <i>Distribution du prolétariat selon le secteur d'activité (excluant les services marchands), 1961, 1991 et 2021</i> .....                                           | 103 |
| Tableau 6. <i>Distribution du prolétariat féminin selon le secteur d'activité, 1991 et 2021</i> .....                                                                           | 110 |
| Tableau 7. <i>Effectifs du prolétariat, revenu d'emploi médian, proportion de femmes et d'agents appartenant à une minorité visible selon le secteur d'activité, 2021</i> ..... | 118 |
| Tableau 8. <i>Investissement en capital fixe selon la région administrative, 2018-2022</i> .....                                                                                | 128 |

|                                                                                                                                                    |     |
|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----|
| Tableau 9. Répartition du travail agricole salarié selon la région administrative, 2021.....                                                       | 132 |
| Tableau 10. Répartition des salarié-es de la fabrication selon la région administrative, 2021 .....                                                | 135 |
| Tableau 11. Répartition du prolétariat de la fabrication selon les agglomérations et régions métropolitaines de recensement, 2021 .....            | 138 |
| Tableau 12. Répartition des emplois de la fabrication (SCIAN 31-33) dans l'agglomération de Montréal, 2016 .....                                   | 142 |
| Tableau 13. Effectifs de la CMS, revenu d'emploi médian, proportion de femmes et d'agents appartenant à une minorité visible, 2021 .....           | 153 |
| Tableau 14. Effectifs de la cms, revenu d'emploi, qualification, proportion de femmes et d'agents appartenant à une minorité visible, 2021 .....   | 163 |
| Tableau 15. Effectifs de la CMI, revenu d'emploi, qualification, proportion de femmes et d'agents appartenant à une minorité visible, 2021 .....   | 182 |
| Tableau 16. Pourcentage moyen de cadres supérieurs selon le sexe et les secteurs SCIAN, Québec, premier trimestre de 2022 .....                    | 190 |
| Tableau 17. Inégalités de revenu au Canada, 2020.....                                                                                              | 195 |
| Tableau 18. Inégalités de patrimoine au Canada, 2022.....                                                                                          | 196 |
| Tableau 19. Effectifs des classes, revenu d'emploi, qualification, proportion de femmes et d'agents appartenant à une minorité visible, 2021 ..... | 199 |
| Tableau 20. Taux de chômage de la population de 15 ans et plus selon la détention d'un diplôme d'études postsecondaires au Québec, 2020-2024 ..... | 206 |
| Tableau 21. Effectifs détaillés du prolétariat, 2021 .....                                                                                         | 317 |
| Tableau 22. Effectifs détaillés de la CMS, 2021 .....                                                                                              | 325 |
| Tableau 23. Effectifs détaillés de la cms, 2021 .....                                                                                              | 333 |
| Tableau 24. Effectifs détaillés de la CMI, 2021 .....                                                                                              | 337 |
| Tableau 25. Effectifs détaillés de la classe capitaliste, 2021 .....                                                                               | 341 |

## Liste des cartes

|                                                                                                            |     |
|------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----|
| Carte 1. <i>Les régions administratives et leur position dans la structure économique québécoise</i> ..... | 127 |
| Carte 2. <i>Localisation des emplois de la fabrication sur le territoire métropolitain, 2016</i> .....     | 144 |





Achevé d'imprimer en juin 2025  
sur les presses de *Katasoho* - 5000 Rue D'Iberville, Montréal,  
Québec H2H 2R9



